
3 2044 103 181 186


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

Nouvelle Edition à 2 Francs

443

LES PRISONS POLITIQUES

PAR A. SIRVEN

Dentu Editeur,
Galerie d'Orléans Palais-Royal

3 . C.

ES

'ure

:9

ALFRED SIRVEN

LES
PRISONS POLITIQUES

SAINTE-PÉLAGIE

PREMIÈRE PARTIE

Le Pavillon de la Dette et le Pavillon de la Préfecture

DEUXIÈME PARTIE

Le Pavillon de l'Est, dit Pavillon des Princes

TROISIÈME PARTIE

Catalogue officieux des Détenus qui depuis 1793 *ont séjourné rue de la Clef*

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
E. DENTU, ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 17 & 19

1869

A MES AMIS ET CONFRÈRES

DE

LA PRESSE MILITANTE

PREMIÈRE PARTIE



LE PAVILLON DE LA DETTE

ET

LE PAVILLON DE LA PRÉFECTURE

« Toute peine est immorale, qui n'est pas proportionnée à la gravité du délit qu'elle concerne ; toute peine est immorale, qui respire la vengeance ; toute peine est immorale, qui ne tend pas à l'amendement du coupable.

« Jean Reynaud. »

CHAPITRE I

Sommaire. — Ignorance du public sur le chapitre des prisons en général et de Sainte-Pélagie en particulier. — Un de mes amis de Belleville. — A mes romanesques lectrices. — Salmigondis de prisonniers. — Pourquoi ce livre ? — Nourri dans *la prison*, j'en connais les détours. — M. Jules Janin et les *Thugs*. — MM. Duvernois et Fonvielle. — L'opinion du *Nain jaune*. — Les vétérans de l'exil. — M. Gabriel Guillemot et le *Charivari*. — Une singulière condamnation.

Je suppose que vous sortez de prison. — Mettons que la supposition soit gratuite, si vous voulez ; mieux encore, supposez que ce soit moi.

Deux sortes de questionneurs vont m'assaillir. Les uns pessimistes, les autres optimistes. Écoutez :

— Est-on bien en prison? On dit qu'on y est admirablement traité.

—Vous deviez être affreusement mal, là, tout seul, entre quatre murs exsudant l'humidité?

— Comment viviez-vous, à Sainte-Pélagie? Quelle était votre nourriture habituelle?

— Que je vous plains! N'est-ce pas que c'est une chose horrible que la prison... des lucarnes, des barreaux... un peu de *paille humide* dans un coin... un escabeau enchaîné... et ce bruit lugubre des clefs agitées perpétuellement par des geôliers grossiers et brutaux !..

— Peut-on aller vous voir?... laisse-t-on approcher les visiteurs jusqu'à vous?... receviez-vous des dames?...

— Vous avez dû mener joyeuse vie pendant ces deux mois... Quelle balançoire que la prison, n'est-ce pas?

Telles sont invariablement les questions discordantes qui m'ont été adressées toutes les fois que j'ai eu l'honneur et le plaisir de sortir de la fameuse maison de santé morale de la rue de la Clef.

La majorité du public est en effet complétement ignorante de ce qui se passe dans une prison. A part cette restreinte catégorie d'individus qui aime à s'instruire, à tout connaître, à tout approfondir, on peut hardiment avancer qu'en France ceux-là seulement qui, contre leur gré, ont franchi le seuil des prisons, en connaissent les détours et peuvent en parler savamment.

C'est pourtant une bien curieuse étude à faire que celle de ces lazarets et de leurs habitants !

Mais bast! lorsque dans ce Paris si affairé, si turbulent, on a à peine le temps de jeter un regard sur les mille excentricités qui s'y exhibent, s'y heurtent et s'y renouvellent chaque jour, comment viendrait-il à l'idée de quelqu'un de s'occuper d'un monde invisible !

Pourquoi, du reste, s'attrister sans motif, alors qu'on a déjà dans la vie bien assez de sujets de tristesse? Est-il besoin de songer aux hôpitaux, à la morgue, aux cimetières, aux dalles des amphithéâtres, au bagne, à l'exil, aux prisons?

J'ai un de mes amis qui habite Belleville, dans sa famille. Sa préoccupation constante est d'éviter aux siens, autant qu'il est en son pouvoir, toute pénible sensation. Sort-il avec sa femme, ses filles ou sa mère, il trace d'avance son itinéraire. Certaines rues en sont à jamais bannies, et il se résoud souvent à faire d'immenses détours pour éviter ces passages fatidiques. Aperçoit-il une draperie mortuaire, un enterrement, une civière, un attroupement, vite un prétexte quelconque pour rebrousser chemin ou enfiler une rue adjacente.

Quand un ami vient le visiter : « Surtout, lui dit-il, rien de triste devant ces dames, silence absolu sur les bruits fâcheux du dehors, gardez pour vous accidents, morts, maladies, épidémies, etc. De la gaieté, quand même, c'est ici notre devise. Les impressions douloureuses abrégent la vie ; attendons que le malheur frappe à notre porte ; il sera bien temps de lui ouvrir; n'allons pas le chercher. »

Sans être aussi excessif que notre ami, je l'approuve en plus d'un point. La réalité n'est pas déjà si séduisante, qu'il soit besoin de la montrer toute nue, de la scalper et de l'analyser dans ses parties les plus gangrenées. Le fard n'est pas toujours à dédaigner.

Quant à nous, qui nous sommes voué à l'étude et à la flagellation des vices des hommes, et qui, depuis les *Imbéciles* jusqu'aux *Vieux polissons*, avons, sans cruauté comme sans hésitation, fait grésiller la chair flétrie sous le fer rouge de la satire, nous n'avons qu'un regret, qu'une douleur, c'est d'avoir effeuillé une à une, dans ces recherches psychologiques d'un réalisme navrant, nos illusions, ces fleurs trop printanières de la vie.

Sur ce, que nos lecteurs se rassurent : je ne leur ferai pas de récits lamentables ou horripilants.

Et vous, mes romanesques lectrices, si friandes des *émotions* fortes, des drames poignants, des *situations inextricables*, vous qui flairez, sur la foi du titre de ce volume, du sombre, du lugubre, du sanglant, que sais-je? vous y trouverez quelque chose de plus terrible et de plus féroce à la fois que les angoisses des martyrs de la Bastille. Vous y trouverez la nuit au centre de la lumière du dix-neuvième siècle, et vous aurez à déplorer qu'au milieu de Mandrins, de Vidocqs et de Cartouches au petit pied on ait plaisamment jeté quelques Silvios, moins poétiques sans doute, et quelques Latudes plus résolus.

Or c'est de l'histoire, et de l'histoire contemporaine que celle de Sainte-Pélagie. Triste nom de sainte accolé ridiculement à une prison, à cause peut-être de son étymologie grecque, qui signifie *mer* ou *marais*,

Sainte-Pélagie est, en effet, le marais Pontin où l'on veut enfermer les intelligences en les accouplant avec les vices brutaux.

Et cependant cette *prison* est de toutes les *prisons* la moins *prison*, dans l'acception effrayante du mot.

Ses habitants n'ont, en général, rien de terrible à se reprocher. A part quelques *auxiliaires*, assassins extraits de bagnes pour *services rendus*, on n'y trouve guère que des voleurs de bas étage, des falsificateurs de vin, de lait ou de denrées coloniales, des faillis, des vagabonds et..... des détenus pour délits de presse ou délits politiques.

Cela vous étonne et vous révolte, n'est-ce pas? c'est pourtant la vérité. Au milieu de cette fourmilière grouillante de gens tarés, parmi ces parias de la société, on trouve plaisant de placer des hommes honorables et qui n'ont eu d'autre tort que celui d'avoir combattu pour une cause qui leur paraissait juste.

Il y a bien, comme nous le verrons, un corps de logis réservé spécialement à cette classe de détenus, mais il faut, pour y obtenir un appartement, être muni d'une lettre de créance auprès du préfet de police ou se résoudre, avant de se constituer prisonnier, à faire, auprès de M. Mettétal, chef du bureau des prisons, des démarches souvent fort désagréables et dont bon nombre de condamnés se passent.

Si la nécessité vous a jamais forcé à pénétrer dans un établissement de police quelconque, soit de Paris soit de la province, vous savez par quelle filière humiliante vous avez dû passer avant d'arriver soit au préfet de police ou aux commissaires centraux, soit même à leurs lieutenants, les chefs de bureaux.

Mais revenons à notre sujet. Donc cet ouvrage, ceci est convenu, ne sera pas un récit dramatique, mais seulement une monographie de Sainte-Pélagie, un exposé fidèle de tout ce qui s'y passe ou s'y est passé, de tout ce j'y ai vu, une relation des choses originales que j'y ai entendues, une description des types curieux que j'y ai rencontrés.

Pas un recoin de cette prison qui me soit inconnu, pas une des anecdotes *clichées* qui s'y racontent, pas une des indiscrétions qui s'y colportent en cachette, que je ne sois à même de vous révéler; enfin, rien de ce qui peut vous initier aux petits mystères de la plus curieuse des prisons françaises, ne sera omis.

Ces détails ne seront même pas inutiles à plusieurs de nos confrères, qui ont souvent parlé de Sainte-Pélagie de façon à laisser croire qu'ils n'étaient imbus que très-superficiellement de leur sujet. Quelques-uns tournent à l'élégie, d'autres à la bouffonnerie, toujours les extrêmes : « *Nil medium est stultis*, » comme dit Horace.

Il n'est pas jusqu'au *Journal des Débats* qui, le 26 novembre 1866, préludait sur le ton de Pellico à un feuilleton signé du prince des lundistes, notre très-sympathique confrère Jules Janin. Après avoir houspillé comme ils le méritaient les nombreux auteurs des *Thugs* qui avaient trouvé drôle de tourner en dérision quelques journalistes récemment condamnés, il ajoute :

« Quant à se moquer des infortunés condamnés, celui-ci à trente jours, celui-là à soixante jours de prison, véritablement l'ironie est trop cruelle. O mon Dieu ! est-ce en effet possible, est-ce vrai de si lon

gues heures d'un châtiment si funeste ? Un si terrible et douloureux exil ! Deux mois entiers sans voir ceux que j'aime et que j'honore ! Ma porte fermée à mes amis pendant soixante jours ! Les oiseaux du jardin qui m'appellent, mes livres inutiles ; ma vie, heureusement et laborieusement remplie, arrêtée à ce seuil de fer ! Malheureux ! malheureux ! que de bonheurs perdus ! Quoi donc ! être enfermé si longtemps dans ces quatre murailles où se lisent, effacés à demi, les noms des prisonniers qui m'ont précédé ! Plus de serviteurs ! un geôlier ! Foyer sans feu, lampe éteinte à neuf heures, le verrou tiré sur moi ! Vous riez de cela, jeunes gens... Avec toute votre imagination, vous ne sauriez inventer une plus grande misère.

« Encore une fois, on a bien fait de ne pas rire plus longtemps d'une prison de soixante jours. Un *Thug* lui-même, un vrai Thug, en serait touché jusqu'aux larmes ! Dans notre métier, d'ailleurs, la prison est trop souvent une preuve de courage, et voilà pourquoi elle nous inspire un certain respect qui ne s'accorde guère avec le rire et les chansons. »

Charmante la mélodie, cher maître, ravissante de sentimentalisme, mais fausse en diable en ce qui concerne MM. Duvernois, Fonvielle et consorts, qui, au pavillon des Princes, ont pu recevoir leurs amis, lire leurs livres et laisser toute la nuit leurs lampes allumées.

Appliquées aux quelques détenus pour délits politiques ou de presse non priviligiés qu'on jette de temps en temps dans la fosse commune de la dette, ces paroles sont à peu près exactes.

Or, d'autre part, ouvrons le *Nain jaune* de la même

époque, et extrayons-en les lignes suivantes d'une lettre adressée par un rédacteur de ce journal à M. Castagnary :

« Vous connaissez, mon cher ami, ce mot de Proudhon : « Après les bourreaux, je ne sais rien de plus haïssable que les martyrs. » Ainsi dit, le mot est cruel et injuste ; appliqué aux victimes pour rire, qu'il est vrai ! Nos confrères Duvernois et Fonvielle subissent-ils une peine si dure qu'elle leur crée des immunités, qu'on soit obligé d'être de leur avis, qu'il soit indécent de les plaisanter ? M. Duvernois lui-même ne le pense pas, puisque du pavillon des Princes, il envoie tous les jours des articles à la *Liberté*, se plaçant ainsi lui-même dans le droit commun. Ce pavillon des Princes, ainsi nommé depuis longtemps parce qu'il a toujours été réservé aux privilégiés, aux aristocrates de l'emprisonnement, vous y étiez il n'y a pas un an, mon cher Castagnary, avec notre ami Floresco ; j'en connais aussi les détours.— Qui est-ce qui n'a pas été un peu en prison ? — Et vous savez comme moi combien il est difficile de s'y déguiser en martyr. »

Ici, au rebours de M. J. Janin, exactitude en ce qui concerne MM. Duvernois et Fonvielle, mais inexactitude complète quant aux considérations générales. Si le rédacteur du *Nain jaune* connaît des aristocrates du *pavillon des Princes* qui se déguisent en martyrs, il a certes raison de leur rire au nez. Pour ma part, je n'ai jamais eu le déplaisir d'en rencontrer.

Je me suis trouvé en contact avec des vétérans de l'exil, des casemates, de Mazas et de Sainte-Pélagie.

Ces rudes pionniers de la démocratie auraient pu, à juste titre, je crois, faire parade de leurs états de service *et se déguiser en martyrs*, sans qu'on y trouvât trop à redire : ils n'y songeaient, pardieu, pas. Ils enduraient leur peine, comme chacun doit le faire en pareil cas, sans forfanterie, sans abattement non plus, avec cette satisfaction intime que donne aux âmes fortement trempées la conscience du devoir accompli. — Qui est-ce qui n'a pas été un peu en prison? se demande le rédacteur du *Nain jaune*. — Vous, monsieur, sans doute ; car y aller en visiteur, ce n'est pas y aller. On ne voit d'une prison, quelle qu'elle soit, que le côté pittoresque. Votre hôte, le prisonnier, refoule pour un instant sa tristesse ou son ennui ; il vous reçoit le sourire aux lèvres, vous sablez avec lui quelques bouteilles de Rœderer, vous riez, vous chantez, et finalement vous sortez ravi, enthousiasmé, et criant sur tous les toits que Sainte-Pélagie est décidément un lieu de plaisance.

C'est ce qui est arrivé à mon ami Gabriel Guillemot, à qui je me vois forcé de faire un petit procès pour son article publié dans le *Charivari* du 16 septembre 1866. Ce qu'il y a de contrariant en ceci, c'est que l'article incriminé est on ne peut plus gracieux pour moi. Enfin, passons. La condamnation qui frappera Guillemot ne sera pas terrible, car des circonstances atténuantes plaideront en sa faveur dans son article même :

« Il n'y a pas bien longtemps, un de nos bons amis y a passé tout un mois, dans ce *pavillon des Princes*,

« Le crime pour lequel on l'avait enfermé était de ceux qui laissent la conscience tranquille, le sommeil calme et l'estomac libre.

« Nous allions le voir, nous déjeunions dans sa cellule, celle du haut, tout à fait là-haut, sous les toits, — sous les plombs, — d'où l'on découvre Vincennes, le donjon, le bois touffu, et par delà, loin, loin, toute la campagne.

« Nous buvions d'excellents vins, nous fumions d'excellents cigares, nous montrions nos verres à champagne aux sentinelles, qui riaient; nous causions librement, — plus librement que partout ailleurs nous n'eussions pu le faire, — et la journée s'écoulait si promptement que le gardien était obligé de nous mettre à la porte le soir.

« A ces parties-là, nous avions pris tout de suite un plaisir extrême. Nous nous faisions une fête de déjeuner et de dîner sous les verrous.

« En approchant de la prison, nous affections de demander le chemin à tous les passants, heureux et fiers que nous étions d'avoir un ami détenu. »

M. Guillemot se hâte d'ajouter : « Quand je dis *Sainte-Pélagie*, mettons, pour ne rien exagérer : le *pavillon des Princes*.

« Le détenu qui habite un mois le *pavillon des Princes* soupire après une réintégration nouvelle de quinze jours.

« Remarquez les chiffres. Il n'est question, bien entendu, que des prisonniers à courte échéance, et assez riches pour se procurer toutes les petites douceurs de la vie. »

Ici, à part le *soupir après une réintégration nouvelle de quinze jours*, M. Guillemot est dans le vrai, et je le condamne à venir me voir tous les jours, s'il m'advient jamais de m'acheminer une nouvelle fois vers la rue de la Clef.

CHAPITRE II

SOMMAIRE. — Fondation de Sainte-Pélagie. — Dame Marie Bonneau, veuve du sieur Beauharnais de Miramion, et les chroniques du xviie siècle. — Louis XIV et le refuge de la vertu. — La veuve Miramion Madeleine convertisseuse à tout prix. — La débauche remplace la vertu. — L'établissement de Sainte-Pélagie est confirmé par lettres patentes en 1691. — Il devient maison publique en 1789. — Division de Sainte-Pélagie. — Ses cours et ses arbres. — Aspect de la prison. — Archers du palais, veillez ! — Les prisonniers affermés. — Engagements réciproques du gouvernement et du fermier général.

Les chroniques du xviie siècle nous apprennent que c'est à Marie Bonneau, veuve du sieur Beauharnais de Miramion, conseiller au parlement, que nous sommes redevables du sombre monument de la rue de la Clef. Ne trouvez-vous pas, par parenthèse, que cette rue est bien dénommée? Cette dite Marie Bonneau ne fut pas toujours, paraît-il, une Lucrèce ; mais les grandes passions, les passions sans frein, ont cela de consolant pour la morale qu'elles usent vite les désirs, et rien de facile comme la pratique des vertus quand le vice n'a plus d'attraits. Mme de Miramion en était là, toujours à en croire les chroniques passablement scandaleuses de la cour du roi Soleil, lorsqu'il

lui prit fantaisie d'établir une maison de refuge pour les virginités en danger du naufrage. Ce projet ne pouvait décemment être repoussé. Louis XIV, avec un sourire narquois, accorda, en 1665, deux lettres patentes établissant un lieu de refuge dans les bâtiments de la maison dite de la *Pitié*.

Comme le pensait Louis XIV, cet établissement prospéra peu. A peine une trentaine de demoiselles, dont la virginité de la plupart n'aurait eu rien à craindre dans le milieu le plus mondain, se rendirent à l'appel de la Madeleine repentante. Le régime austère auquel on les assujettissait ne fut pas longtemps de leur goût; elles secouèrent violemment leur joug. Quelques pauvres petites demoiselles, trop timides pour se plaindre, furent cruellement récompensées de leur feinte vertu : il fallut bientôt en enterrer cinq ou six. Les familles affligées dirent à la veuve Miramion que ses essais coûtaient trop cher à l'humanité, et elles retirèrent leurs filles.

La fondatrice ne se découragea pas pour si peu. Il lui fallait à toute force des conversions. Ce fut aux femmes débauchées et fatiguées du libertinage qu'elle s'adressa cette fois; elle les reçut dans la même maison, mais dans un corps de bâtiment séparé, qui reçut le nom de Sainte-Pélagie. Le succès couronna l'œuvre de cette étrange convertisseuse.

Plus tard, le nombre de ces filles s'étant considérablement augmenté, elles furent transférées au faubourg Saint-Germain, dans la communauté des Filles de la Mère-Dieu.

Elles n'y restèrent que peu de temps, car l'établissement de Sainte-Pélagie ayant été confirmé par

lettres patentes, en 1691, elles y furent réintégrées.

Ce n'est que depuis la révolution de 89 que cette maison est devenue maison publique.

Sous l'empire, Sainte-Pélagie servait à renfermer les jeunes gens détenus par l'autorité paternelle, les débiteurs et les prévenus en matières politiques.

Cette prison a servi depuis de maison de correction pour les jeunes détenus actuellement à la Roquette.

Aujourd'hui Sainte-Pélagie est plus spécialement consacrée aux détenus politiques et aux détenus pour délits de presse, en dehors desquels croupit une multitude de gens tarés, tels que des banqueroutiers frauduleux et autres variétés de parias déjà énumérées, tous condamnés à moins d'un an de détention. Cependant on y voit aussi quelques détenus frappés de condamnations à deux, trois, quatre et même cinq années. Cette faveur est accordée soit à ceux qu'un égarement a conduits trop loin, mais qui plus tard, après l'expiration de leur peine, sont encore susceptibles d'occuper un rang dans la société, soit à des protégés mystérieux, qu'il a fallu cependant punir. Les condamnés pour affaires de commerce obtiennent assez facilement cet avantage. D'autres, de fieffés coquins, l'obtiennent à force d'incessantes sollicitations.

La prison de Sainte-Pélagie se divise en trois corps de bâtiment, l'un au nord, l'autre à l'ouest, le troisième, dit *pavillon des Princes*, à l'est.

Trois cours les séparent; la première, correspondant au premier bâtiment, s'appelle cour de la Dette; la seconde, cour de la Préfecture ou des Travées; la troisième, cour de l'Infirmerie et des Politiques. Ces cours, excessivement humides, car les hautes mu-

railles qui les forment en interdisent l'entrée à tout rayon de soleil, sont pavées et embellies de sept ou huit malheureux acacias rabougris, chétifs, et qui ont toutes les peines du monde à bourgeonner. Je me demande quel crime ont commis ces amants de l'air libre, ces hôtes parfumés de nos bosquets, pour les incarcérer ainsi? Ont-ils été placés là pour égayer le prisonnier et donner lieu à quelque *Picciola* d'un nouveau Saintine?

Ce serait une pensée généreuse qu'aurait eue l'administration; reste à savoir si le but est atteint. Je ne le crois pas. La vue d'un arbre tantôt dénudé, tantôt recouvert de quelques feuilles jaunissantes et tremblotantes, loin de me récréer m'attriste profondément. Ce misérable diminutif de la nature, loin d'être un dédommagement à ma solitude, ne fait qu'accroître mes regrets.

A l'instar des anciens châteaux forts et des prisons d'État, le faîte des murs est surmonté d'une plate-forme de quatre à cinq pieds de large, avec trois guérites où veillent nuit et jour des factionnaires armés;—précaution qui cependant n'a pas empêché quelques célèbres évasions. Je dis célèbres, car il est réellement de toute difficulté de s'évader de Sainte-Pélagie, sans courir les dangers les plus imminents. En effet, outre la surveillance intérieure, qui ne *laisse rien à désirer*, on a établi autour de la prison un double chemin de ronde que garde un poste d'infanterie.

Derrière la cour de la Préfecture se trouve la chapelle, où tous les prisonniers catholiques, les détenus pour délits politiques et de presse exceptés, sont for-

cément conduits, les dimanches et fêtes, à la messe et à vêpres.

La chapelle est vaste et belle, les offices s'y célèbrent en présence des prisonniers et avec le concours de leurs chants. Ce monument, bâti, quoique non achevé pourtant, à la fin de la restauration, est dû en grande partie aux largesses de S. A. R. Madame la duchesse de Berry, qui, comme si elle eût prévu qu'elle devait partager un jour leur infortune, portait aux prisonniers un intérêt tout spécial. Bien qu'encore un peu nue, la chapelle de Sainte-Pélagie est pourtant embellie de quelques ornements précieux, dus pour la plupart à la générosité de son aumônier, M. l'abbé Caille des Mares, un homme de cœur et d'esprit, un *prêtre* dans la plus pure acception du mot. Quelques tableaux qui ne sont pas sans prix en garnissent le chœur. Tout autour de la nef, on remarque un chemin de croix peint par un détenu, qui a voulu sans doute expier par ce présent le scandale des œuvres obscènes qui avaient motivé son entrée dans la prison. Nous ne pouvons nommer cet artiste, mais nous dirons qu'il est aujourd'hui enseveli dans le cloître d'une des congrégations les plus austères de France.

Voilà certes une pénitence volontaire qui doit diantrement balancer le graveleux passif de ce peintre sur le grand-livre du Très-Haut.

Enfin un dessus d'autel brodé de la main de l'infortunée duchesse de Praslin, et un orgue donné par M. l'abbé Caille complètent l'ornement de cette enceinte.

Aux premiers jours du carême, les habitants de

Sainte-Pélagie sont invités, tous les ans, par leur bien-aimé pasteur, à une souscription volontaire qu'il a établie dès 1843 et qui a pour objet le pain bénit à offrir à la fin de la sainte quarantaine. Cette souscription de l'agape fraternelle est toujours couverte avec plaisir et empressement par les détenus. Le denier des plus pauvres se réunit à de plus riches offrandes, et n'en donne pas moins droit à une part égale au banquet de tous. Arrive la fête de Pâques : la chapelle est parée avec soin, des tapisseries et des fleurs ornent son sanctuaire, et au milieu de la nef s'étalent majestueusement deux immenses corbeilles revêtues d'un drap d'or et contenant le pain offert par la générosité de chacun des détenus. Toute l'administration de la prison, directeur en tête, ainsi que quelques étrangers, assistent à la messe de Pâques. Le peloton d'infanterie de garde au poste de la prison garnit en armes les degrés de l'autel et la rampe de dix-huit marches qui séparent la nef du sanctuaire. La présence de cette troupe et le roulement du tambour communiquent à la fête cette physionomie militaire que nous aimons tant à voir en France rehausser l'éclat de toutes nos solennités.

Un de nos confrères du *Siècle*, rendant compte en 1863 d'une pareille fête, révélait en ces termes par trop touchants l'emploi que font la plupart des prisonniers de leur pain bénit : « Les prévenus de Sainte-Pélagie se cotisent pour présenter le pain bénit du jour de Pâques. Et ne croyez pas qu'ils mangent ce pain bénit, dont ils pourraient se régaler ce jour-là, puisque chacun des assistants à la grand'messe a sa brioche de 25 centimes ; c'est à peine s'ils y touchent, ils la

conservent avec le buis bénit et ils l'envoient à leur famille, à une mère, à une épouse, à une fille, à une sœur. C'est le pain de la captivité, c'est le souvenir de l'infortune, le présent du malheur. Il sera bien reçu : arrosé de larmes au départ, il sera arrosé de larmes en arrivant ; il sera mangé avec les larmes, mais des larmes de consolation et d'espérance dans l'avenir. »

Ajoutons que le jour de Pâques, sur la demande de M. l'aumônier toutes les punitions sont levées.

La cour de l'Infirmerie sert uniquement aux détenus privilégiés du pavillon de l'Est, qui peuvent à loisir y gagner rhumes et rhumatismes depuis le matin jusqu'au soir ; elle sert aussi à quelques malades, qui obtiennent de s'y promener deux ou trois heures par jour, spectacle peu récréatif et complétement inutile. Je n'en dirai pas autant de la spéculation dont les prisonniers de certaine sorte sont l'objet.

Le gouvernement afferme à un entrepreneur général, pour une période de temps déterminée, tous les prisonniers renfermés dans les maisons de détention qui sont sous sa dépendance.

Les conditions de ce bail à ferme sont stipulées réciproquement comme suit : L'État fournit, avec les individus à exploiter, les locaux et tout le matériel qui les compose, d'après un inventaire qui en est dressé. De plus, il paye 36 centimes par jour pour chaque prisonnier, et il concède, en outre, les produits de la *cantine*.

On appelle *cantine* un quartier spécial affecté à la vente de certaines provisions autorisées par les règlements. Tous les employés de l'administration parti-

culière de chaque prison mise ainsi en fermage sont aux frais et à la charge du gouvernement.

L'entrepreneur général, de son côté, s'engage à nourrir, à vêtir et à entretenir tous les prisonniers à lui concédés, n'importe le nombre, le sexe et l'âge; moyennant ce, il a le droit de les employer à tels travaux qu'il juge convenable, et, afin de rendre cette exploitation le plus lucrative possible, il sous-afferme à des entrepreneurs particuliers son droit de fermage.

Alors commence le rôle de la spéculation : on organise des travaux, on forme des ateliers de toute sorte, à la convenance des entrepreneurs, et l'on distribue la tâche à chaque détenu.

CHAPITRE III

SOMMAIRE. — Catégories de prisonniers. — Ateliers — Obligation de travail. — Salaire des ouvriers. — Les *Carcagneaux*. — Ce que c'est qu'une gobette. — Les usuriers de prison. — — Un débiteur oublié. — Les *Gouapeurs*. — Nourriture des prisonniers. — Les lentilles et leurs hétéroclytes ingrédients. — La cuisine chimique à 60 centimes. — La cantine et son vin.

Les détenus sont divisés en trois catégories : la première renferme ceux qui sont exempts de travail sans rétribution, tels que les hommes de lettres et les hommes politiques; la seconde, ceux qui sont exempts de travail, moyennant une rétribution de 6 à 7 francs par quinzaine. On désigne généralement ces détenus sous le nom de *pistoliers*. Enfin la troisième catégorie renferme tous les autres détenus, qui sont forcés de travailler aux différents ateliers établis dans la maison, moyennant un salaire dont le tiers seulement leur est compté toutes les semaines; l'autre tiers est prélevé par l'administration, et le dernier tiers est mis en réserve pour former une masse qui n'est remise au détenu que le jour de sa sortie.

Quoique philanthropique à un certain point de vue,

le salaire extrêmement bas du travail des détenus semblerait intéresser les spéculateurs à entretenir à un niveau élevé la population des prisons.

En effet, voici comment ce travail est organisé :

Il y a à Sainte-Pélagie plusieurs ateliers : celui des tailleurs, celui des chaussonniers, celui des ressemeleurs, celui des cartonniers et des cylindreurs de papiers. A la tête de chaque atelier est placé un contremaître détenu. Un ouvrier peut gagner, en moyenne, 2 fr. 25 cent. par quinzaine. Sur cette somme, l'administration retient 75 centimes, (pourquoi cette retenue ?) et il en reste autant à la masse. L'ouvrier ne reçoit par conséquent que 5 centimes par jour, en travaillant depuis sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir : douze heures par jour!

Question de salaire à part, cette obligation de travail est fort louable. L'oisiveté est mauvaise conseillère, et Dieu sait si ces pauvres hères ont besoin de mauvais conseils! Les paresseux acquièrent peu à peu l'habitude du travail, et quelques-uns, dont l'éducation professionnelle a été, dès la plus tendre enfance, sacrifiée au vagabondage et à ses tristes conséquences, apprennent un état à l'aide duquel il leur sera peut-être permis de se réhabiliter un jour.

Dans les ateliers il existait à une époque, et il existe encore sans doute, certains banquiers qui, avec un modeste capital, voient leurs valeurs doubler chaque mois. On les appelle *carcagneaux*.

Ils achètent à 35 p. 100 par semaine l'ouvrage fait et même celui à faire. Ils prêtent, quand c'est question d'argent, 60 centimes pour 1 franc qu'ils reçoivent à la fin de la semaine. Et combien y en a-t-il de

ces malheureux qui, pour se procurer une *gobette* (1), vont vendre à un tiers de perte le travail d'une semaine?

D'autres usuriers trafiquent des vêtements : ils achètent à vil prix gilets de flanelle, chaussons, cache-nez, bonnets de nuit, bas, à des malheureux qui préfèrent grelotter à se priver de tabac ou de vin. D'autres enfin pratiquent journellement le petit commerce des vivres : à celui qui n'a qu'un médiocre appétit, ils achètent son pain en entier; avec un autre, ils troquent une mince rouelle de saucisson contre son *bouillon* et ses haricots, qu'ils revendent avec usure à un *meurt-de-faim*. J'en passe et des meilleurs.

Tous ces spéculateurs sont des filous endurcis, chez lesquels le vol est devenu une habitude invétérée, et qui, *gênés* momentanément dans l'*exercice de leurs fonctions*, opèrent néanmoins comme ils peuvent sur leurs semblables.

Que voulez-vous? on fait ce qu'on peut!

Certains brocanteurs achètent les reconnaissances du mont-de-piété, et ce n'est pas un de leurs moindres bénéfices. J'ai vu un vieux bonhomme, ex-comptable, condamné à huit mois de prison pour avoir été, disait-il, un peu distrait en balançant ses comptes, et qui avait le tic de répéter à tout propos qu'il ne serait pas là s'il avait eu les moyens de prendre Lachaud pour défenseur. C'était l'écrivain public de Sainte-Pélagie ; il avait la spécialité des pétitions, et Dieu sait s'il s'en expédie chaque jour! Pétitionner, repétition-

(1) Verre de vin que les détenus vont boire à la cantine moyennant 15 centimes.

ner et pétitionner encore, telle est l'occupation constante de ces infortunés, tel est leur unique espoir. Je parle surtout ici de ceux que le fisc fait emprisonner, et qui ignorent complétement quand arrivera le jour bienheureux de la sortie.

« Si le fisc attend que je lui aie payé mon amende, je cours grand risque de mourir ici. On m'a oublié bien évidemment. »

Ces paroles me furent dites un jour, dans la cour de la Dette, par un vieillard d'une soixantaine d'années au moins et qui était incarcéré depuis huit mois pour une misérable dette, — trente francs, je crois !

L'administration devrait cependant veiller à ce que de tels abus ne subsistent pas impunément.

Les prisonniers occupés aux travaux des ateliers sont désignés sous le nom de *gouapeurs ;* ils sont habillés par l'administration et couchent dans des chambres plus ou moins grandes, au nombre de deux, trois, quatre, cinq, six, et quelquefois dix. Ils sortent le matin à l'ouverture des ateliers, et ne rentrent que le soir pour se coucher. Les ateliers sont fermés les dimanches et fêtes. Alors on voit les détenus étendus à plat ventre dans leur cour, pendant la belle saison, ou retirés dans une grande pièce appelée chauffoir, lorsque le temps est mauvais.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la nourriture des prisonniers. Voyons ce que l'administration fait pour les empêcher de mourir de faim : quand je dis l'administration, je veux dire son fermier.

Chaque prisonnier reçoit une livre et demie de pain noir ou une livre de pain blanc, à son choix ; tous les

3

jours de la semaine, vers dix heures, deux marmites en cuivre sont apportées, les jours de travail dans les ateliers, les jours de fêtes dans la cour, et chacun vient présenter sa gamelle pour recevoir une louche de soi-disant bouillon, fait avec quelques feuilles de chou et assaisonné d'une livre de graisse par cent hommes ; le jeudi et le dimanche c'est le *bouillon gras*, ainsi nommé parce qu'il est fait avec de la viande, mais en si minime quantité qu'il faudrait, pour me servir de l'expression pittoresque des détenus, *un fameux maître d'armes pour lui crever un œil*. Voilà pour le déjeuner.

A trois heures de l'après-midi apparaissent encore les mêmes marmites : ce sont cette fois des légumes qu'elles apportent aux prisonniers, tantôt des haricots, tantôt des lentilles, ou bien des pois, du riz, ou enfin des pommes de terre. De même que pour le bouillon une seule louche de ces légumes est octroyée à chaque détenu, — ce qui est insuffisant pour la plupart, robustes gaillards qui ont souvent tourné mal justement pour satisfaire à leurs exigences gastronomiques. Les haricots et le riz sont assez généralement appréciés sous le rapport de la qualité ; en revanche, les lentilles ne jouissent pas de la même faveur ; il est vrai qu'elles sont émaillées de certains ingrédients, tels que mites, hannetons et même crottes de souris, auxquels on n'est pas toujours habitué. Le jeudi et le dimanche, un microscopique morceau de bœuf — que je n'ai pu parvenir à mâcher, un jour que, par curiosité, j'avais résolu d'y goûter, ayant pris mon courage à deux mains — remplace les légumes. D'où provient cette dureté ? est-ce de la

qualité de la viande ? est-ce de la façon de la faire cuire? je penche pour la dernière cause, si, comme on me l'a assuré, le chef a l'habitude de plonger son bœuf dans l'eau froide immédiatement après l'avoir retiré de la marmite.

Si vous ajoutez à cela l'eau vaseuse de la Seine, dont chacun, par une faveur spéciale et pour faciliter la digestion, peut user à discrétion, vous aurez la carte exacte des détenus de Sainte-Pélagie. Si tout cela était servi en plus grande abondance, je plaindrais peu les prisonniers, qui, après tout, ne sont guère plus mal et plus salement nourris que les pauvres diables de *calicots*, dans leurs restaurants chimiques à 60 centimes.

Le service ne le cède en rien à l'exquise délicatesse des mets : chaque détenu reçoit en entrant, pour toute vaisselle, une gamelle et une cuillère en bois peu artistement raboté. Ces gamelles me rappelaient celles où, dans mon pays, on avait l'habitude de servir les repas de messieurs les pourceaux.

A neuf heures le matin, à cinq heures le soir, le détenu est libre d'aller à la cantine dépenser ses petites économies. On peut s'y procurer du vin, dit de Bordeaux, à 60 centimes le litre, — pas trop capiteux, je l'avoue, mais assez agréable. L'entrepreneur des prisons est, dit-on, fort peu généreux : faut-il s'étonner que son vin lui ressemble ?

Avant 1830, le vin ne se payait dans les prisons que 45 centimes, parce que les prisons, de même que les hospices, étaient exemptes de droits d'entrée. Aujourd'hui les hospices seuls ont conservé ce privilége.

Les prisons ont du bon, au moins pour les entrées fiscales.

C'est à désirer, ma parole d'honneur, que la France et les municipalités soient transformées en une gigantesque prison, pour obtenir la même faveur.

Où le progrès va-t-il se nicher !...

On trouve aussi à la cantine du beurre, du fromage, du saucisson, du jambon, du café, du tabac et, de temps à autre, un mauvais ragoût de veau ou de mouton. Les alcools sont complétement prohibés.

Ah ! la société de tempérance anglaise pourrait voir à Sainte-Pélagie ses statuts admirablement et forcément respectés.

CHAPITRE IV

Sommaire. — Les aboyeurs et leurs trafics. — Les commissionnaires. — Les parloirs. — Les privilégiés. — Une supplication féminine au gardien. — Inflexibilité du cerbère. — Qu'est-ce qu'un gardien? — Le parloir des Singes. — Un étrange public. — Une annexe du jardin des plantes. — Tout n'est pas rose au parloir. — Fouilles minutieuses. — Ingéniosités des détenus. — Contrebande. — Sévère contrôle des écrits.

Le dimanche et le jeudi, les détenus qui ont l'autorisation de recevoir leurs parents ou leurs amis sont appelés au parloir par d'autres détenus qui remplissent les fonctions de garçons de parloir, et qu'on a justement surnommés *aboyeurs*. Un mot sur ces derniers avant de nous occuper des parloirs.

L'aboyeur a d'abord pour mission d'appeler les détenus que l'on demande soit au greffe, soit au guichet, soit au parloir, puis de surveiller les auxiliaires dont il est le chef. C'est l'intermédiaire entre les pistoliers et les commissionnaires. (Nous verrons bientôt ce que sont les pistoliers et les commissionnaires.) C'est lui qui porte les commandes et monte le bois dans les cellules. Il est aussi le vaguemestre de la

maison. Le détenu qui a oublié de se pourvoir trouvera toujours chez lui une provision de pain, de vin et de chandelles, c'est presque le concurrent des cantiniers; malheur à lui cependant si son commerce est découvert; il perdrait son emploi et peut-être 100 fr. par mois qu'il en retire.

Pour résumer : l'*aboyeur* est le factotum de la maison. il a le droit d'aller partout; aussi par lui le directeur apprend-il bien des choses.

Lorsqu'il appelle un détenu pour le parloir, il est d'usage de lui donner quelques sous. Si vous négligez cette précaution, il vous appellera un quart d'heure après que l'on vous aura demandé, mais alors il criera à tue-tête et d'un ton frisant l'impertinence, ce qui manque de charme, pour deux motifs : le premier, c'est que votre nom, s'il vous plait de le tenir caché, est divulgué à toute cette honorable assemblée ; le second, c'est qu'il est notoire dans toute la prison que l'*aboyeur* n'appelle ainsi que ceux qui ne le rétribuent pas.

Quelques détenus n'aiment pas qu'on les appelle ; alors ils se font prévenir dans leurs cellules. Ce sont les aristocrates de Sainte-Pélagie ; car c'est triste à dire, l'aristocratie règne partout. Pour ceux-là, qui ne jugent pas à propos de se déranger, l'aboyeur acquitte le montant de leur pistole, — ce qui, bien entendu, n'est pas sans profit. Il trouve aussi dans les plats qui viennent de chez le traiteur ou dans les provisions que les parents apportent une partie de son dîner. Ce qui explique pourquoi on ne trouve souvent qu'une écrevisse au lieu de trois qu'on a demandées sur une tourte, cinq asperges seulement

sur une assiette, et deux pommes de terre autour d'un bifteck.

Les commissionnaires, au nombre de quatre, sont des hommes libres, au service des détenus. Ils sont soumis à un règlement qu'ils enfreignent pourtant quelquefois. Leurs courses sont rétribuées suivant la distance. Aux environs de la prison, une commission se paye cinq centimes. Vous enverriez chercher pour cinq centimes de tabac, qu'il vous faudrait payer cinq centimes au commissionnaire. Ceci me paraît, du reste, assez juste, d'autant que vous avez le droit, pour le même prix, de vous faire apporter plusieurs objets, pourvu toutefois que le commissionnaire puisse les acheter chez le même marchand, sans quoi autant de déplacements, autant de cinq centimes.

J'ai entendu bon nombre de détenus se plaindre de l'infidélité des commissionnaires. Aux uns il manquait du sucre, les autres avaient payé dix-huit sous une livre de viande de seconde catégorie, d'autres enfin avaient envoyé prendre chez Corcelet une livre de café et avaient déboursé : 1° deux francs pour le café, 2° un franc pour la course, et n'avaient reçu en échange que du mauvais moka de la rue de la Clef.

A cela je répondrai que le monde est vraiment d'une exigence... Est-on plus fidèlement servi chez soi ?

Pour ma part, j'avoue que je n'ai jamais eu rien à reprocher à mes commissionnaires. Il est vrai que je ne me suis que fort médiocrement préoccupé de ce qu'ils m'apportaient.

Arrivons aux parloirs. Il y en a de trois sortes :

d'abord le parloir du greffe, réservé aux privilégiés. C'est une grande salle où l'on peut offrir à ses visiteurs, si ce n'est une place sur un canapé, sur un fauteuil ou même sur une chaise, une place sur un banc. Vous croyez peut-être que c'est un banc élastique, comme ceux de certains omnibus, ou rembourré d'étoupes, comme ceux de l'Ambigu? Hélas! non, un simple banc, un banc en bois sur lequel vous et les vôtres êtes obligés de vous meurtrir une ou deux heures durant, car il est défendu de se promener. Il est assez difficile d'obtenir des autorisations pour ce parloir, assez spécialement réservé aux conférences des détenus avec leurs avocats, notaires, avoués ou hommes d'affaires. Il n'y a pas de jours fixés pour y recevoir les visiteurs. C'est, en général, sur une autorisation spéciale du directeur que cette faveur est octroyée.

Le *parloir de la Dette* donne sur la cour de la Dette d'un côté, et communique de l'autre avec le parloir grillé dit *des Singes*. Commençons par le premier : c'est une salle d'environ vingt et quelques pieds carrés, noire, humide. Une balustrade d'un mètre de hauteur, flanquée à ses deux faces de deux bancs de bois, la divise en deux parties égales; d'un côté entrent les détenus, de l'autre les visiteurs. Près de la porte d'entrée de ces derniers, dans une encoignure, est une petite table servant de bureau au gardien chargé de surveiller, et d'inscrire sur un registre *ad hoc* les noms des visiteurs et des visités. Le lendemain, cette liste est envoyée à la préfecture de police. Ce parloir n'est ouvert que les jeudis et dimanches. On obtient assez difficilement des permissions pour ces deux jours à la fois.

Que de scènes bizarres, émouvantes, dont j'ai été témoin dans cette salle! Ici les étreintes larmoyantes d'une mère qui, à l'insu de son mari, homme rigide, venait voir son fils, coupable aux yeux du monde, absous dans son cœur; là, une jeune épouse dont le mari a eu la sottise de marcher sur les plates-bandes du code pénal quelques jours après son mariage, ne peut se décider, à l'heure du départ, à donner le dernier baiser. Elle va pour partir, revient, repart de nouveau, supplie le gardien: « Encore une minute, monsieur, je vous prie; voyons, soyez gentil. » Inutile de dire que les gardiens sont en général peu *séductibles*. Chose étrange! des yeux qui fondraient la glace les trouvent indifférents, le sourire le plus angélique est sur eux sans empire. Sont-ce des hommes? sont-ce des blocs de marbre? N'était leur voix caverneuse, on les croirait, ma foi, vomis par les harems.

Les gardiens seront l'objet d'une étude spéciale.

Le parloir grillé, dit *parloir des Singes*, est composé de trois couloirs: celui du milieu, large de quatre pieds, est séparé des autres par un grillage en fer; c'est là que se promène le gardien pendant que les visiteurs d'un côté et les prisonniers de l'autre causent de leurs affaires à haute voix, afin de pouvoir être entendus. Ce parloir est si obscur qu'on peut à peine s'y reconnaître. Pendant l'hiver, les murs suintent constamment, c'est un tombeau. Il est vrai qu'on ne l'habite que passagèrement et en nombreuse société, fort peu triste en général. Figurez-vous d'un côté trente à quarante personnes appartenant pour la plupart à la dernière classe du peuple, vis-à-vis un même nombre de prisonniers, de ceux que nous avons

désignés sous le nom de *gouapeurs*, tout cela parlant, ou plutôt criant à tue-tête, et répandant dans l'atmosphère empoisonnée de cette espèce de cachot une haleine infecte ! Ajoutez à cela des propos révoltants, exprimés toujours dans le langage le moins fleuri de la langue verte, et vous n'aurez encore qu'une faible idée du dégoût qu'inspire un pareil lieu.

En entendant ce tohu-bohu un de mes amis, avec lequel je causais dans le parloir de la Dette, contigu, comme je l'ai dit au parloir grillé, s'écria : « Mais il y a donc à côté une annexe du jardin des plantes ? »

Jetons maintenant un coup d'œil sur les désagréments que doit essuyer le détenu avant d'arriver au parloir. D'abord lorsque le visiteur apparait : greffe, un gardien sonne une petite cloche, un autre gardien, au service du bâtiment de la Dette, se présente; le premier lui crie le nom du prisonnier demandé; le garçon du parloir — l'aboyeur — est averti ; du bas de l'escalier il hurle deux fois de toute la force de ses poumons : « M. Bernard, allons M. Bernard ! » Si tout cela se faisait aussi promptement que je viens de l'exprimer, ce serait bien ; mais il arrive souvent, soit que cela dépende de la négligence du gardien du greffe ou de celui de la Dette, soit enfin de l'aboyeur, il arrive quelquefois, dis-je, que l'on n'est averti qu'une demi-heure après l'arrivée du visiteur, ce qui est loin d'amuser ce dernier, qui est obligé de passer ce temps sur les bancs du parloir, et qu'à son isolement on serait tenté de prendre pour un espion de police ou pour un de ces avocats marrons qui viennent quêter une affaire en police correctionnelle. On le regarde de côté, on semble se méfier de lui, tandis qu'il peste et maugrée.

Allons au guichet de la Détention, nous y verrons le détenu qui se trouve encore retardé par la minutieuse visite à laquelle il est assujetti, par l'ordre et la prévoyance de la préfecture de police. C'est encore une épreuve à laquelle le détenu ne peut échapper.

Qui sait, en effet, ce qui pourrait se fabriquer à Sainte-Pélagie ! Au sortir du parloir, le détenu est de nouveau soumis à une visite qui a cette fois un peu plus de raison d'être, car ses visiteurs, quoique fouillés avec soin avant d'entrer, auraient pu néanmoins avoir soustrait à la vigilance des gardiens quelques objets prohibés, tels que lettres, cognac, rhum, vin, livres, journaux, viandes crues, etc. Les détenus et leurs visiteurs ont pourtant les moyens de tromper leurs argus. Je ne les divulguerai pas tous, cela me prendrait trop de temps, cela rendrait peut-être aussi de mauvais services à d'innocentes petites communications qui consolent quelques détenus moins coupables que malheureux.

Beaucoup sont, du reste, du domaine de la prestidigitation.

Toutes les lettres arrivant par la poste ou apportées par des commissionnaires ou des visiteurs sont d'abord déposées au greffe, où elles sont décachetées et lues attentivement. Si elles ne contiennent rien de suspect, aucune allusion louche, aucune diatribe contre l'administration, elles sont remises à leurs destinataires; dans le cas contraire, elles sont envoyées à la préfecture de police.

Donc il a fallu, pour recevoir des correspondances écrites à l'insu de MM. les greffiers, inventer des

modes de passe. Les uns se sont servis d'encres sympathiques; d'autres trouvaient un billet dans le bouchon creusé d'une bouteille cachetée, dans un pâté ou dans tout autre mets. Tous les jours de nouveaux moyens, fort ingénieux, ma foi, sont expérimentés au nez des gardiens, qui ne connaissent guère que ceux que nous venons de citer et qui sont l'enfance de l'art.

CHAPITRE V

Sommaire. — Le pavillon de la Dette. — Cellules et wagons. — La pistole. — Étymologie de ce mot. — Variétés de pistoliers. — Les parasites. — Le Véfour du quartier. — Des héros de police correctionnelle. — Joyeuse vie des pistoliers. — La messe obligatoire. — Seize heures de reclusion. — L'heure des éteignoirs. — Une acception du verbe boucler. — Il y a lait et lait. — Une heure de queue à la cantine. — Une sage précaution du cantinier. — Des balances invisibles. — Un tabac peu prisé. — Ce que sont les visites d'inspecteurs. — Messieurs les auxiliaires. — Leurs fonctions. — Un type. — La société des sauveteurs après décès. — Quinze francs de prime. — La mauvaise nuit d'une blanchisseuse. — Une noyade pour cinq sous. — Une prime tronquée. — Une rafle. — Une curieuse ivresse. — Durondeau et son *honneur*. — Félix Pyat et son auxiliaire. — Vous n'avez pas de confiance... — Tibère, un héros de cour d'assises. — Sa spécialité. — Ses exploits à Nantes. — Sa bonne réputation. — Sa sensibilité. — Ses adieux.

Le corps du bâtiment de *la Dette*, ainsi nommé parce qu'il était exclusivement destiné aux débiteurs de commerce, avant le tranfert de ces derniers à Clichy, disparu aujourd'hui grâce à l'énergie de la minorité, — exemple à suivre pour Sainte-Pélagie en ce qui concerne les détenus politiques et les écrivains, — est disposé pour contenir à peu près cent détenus ; cependant —

lorsque le prisonnier donne — on suit l'exemple des compagnies de chemin de fer quand, aux jours de fête, les wagons manquent : on entasse les détenus les uns sur les autres.

Ce bâtiment a trois étages, composés chacun d'un corridor noir et humide et d'un rang de cellules donnant sur la cour. Le premier étage, dit *la pistole* (1), est réservé aux pistoliers et aux détenus politiques. Aucune des cellules, torrides l'été, glaciales l'hiver, n'a de cheminées, mais il est loisible aux locataires d'y faire poser, à leurs frais, un poêle, que l'administration n'achète pas, bien entendu. Les pistoliers sont en général des gens aisés : plusieurs même sont riches : ce sont surtout les faillis, et plus spécialement les banqueroutiers frauduleux. Dame ! il faut bien garder une poire pour la soif ! Quelques-uns, il est vrai, ont peu ou pas de ressources ; dans ce cas, ils sont les commensaux, les parasites des premiers, si toutefois leur délicatesse ne s'y oppose pas. Les aristocrates de la pistole, c'est ainsi qu'on appelle les richards, sont presque tous de bons vivants qui ont, comme on le dit, le cœur sur le main. Lorsque par hasard on leur a donné pour compagnon de cellule un pauvre diable qui a toutes les peines du monde à payer à l'administration les 12 ou 14 francs par mois exigés pour l'exemption du travail manuel,

(1) Je ne sais pas au juste quelle est l'étymologie du mot pistole, j'ai ouï dire qn'il vient de ce qu'autrefois la pistole se payait dix francs par mois ; je suis plus porté à croire qu'il provient de ce que les prisonniers qui occupent les cellules payantes sont censés avoir des pistoles.

ils lui offrent généreusement de participer aux immunités dont ils jouissent. Les vivres des prisonniers sont si piteux, et les biftecks, gigots ou poulets que les Crésus de la pistole se font journellement apporter de chez Hingrin, le Véfour du quartier, ont si bonne mine, sont si appétissants ! Comment refuser, malgré les scrupules du monde ? Je n'ai jamais ouï parler d'une résistance à cet égard ; ce serait de l'héroïsme, et il n'y a guère là que des héros... de police correctionnelle ou de cour d'assises. Chaque cellule de la pistole peut contenir trois lits ; j'en ai pourtant vu quatre et même cinq. Les pistoliers ont la même nourriture que les autres prisonniers ; mais ils sont servis dans leur corridor, au lieu de l'être dans la cour. A part cela, le règlement qui les régit est identique à celui du menu fretin des habitants de la prison. Tous les matins, à six heures l'été, à sept heures l'hiver, les portes sont ouvertes ; jusqu'à la fermeture, qui a lieu à huit heures du soir, les pistoliers peuvent communiquer entre eux, manger ensemble, fumer des londrès, boire du moka, jouer aux dames, aux lotos ou aux dominos, seuls jeux autorisés, ou se promener. Le dimanche, à neuf heures, ils vont à la messe, et ceux d'entre eux professant une religion autre que la religion catholique sont verrouillés dans leur cellule. Les détenus politiques habitant la pistole sont *seuls* autorisés à ne pas assister aux offices.

A trois heures de l'après-midi, les dimanches et fêtes, toutes les cellules, sans distinction, du pavillon de la Dette et du pavillon de la Préfecture sont fermées jusqu'au lendemain sept heures. Seize heures

de reclusion, avec défense de jouer, de se promener et de causer à haute voix. Comme c'est gai pour le malheureux qui, par suite d'une pénurie de prisonniers, se trouve seul dans sa cellule! Tous les soirs à neuf heures les lumières doivent être éteintes dans les cellules, sans quoi la voix du factionnaire qui se promène chaque nuit dans la cour vous rappelle promptement à l'obscurité! Le soir à huit heures se fait entendre le son peu harmonieux d'une cloche fêlée qui orne la cour. C'est le signal de la rentrée. Cinq minutes après, le gardien, accompagné d'un auxiliaire, une lanterne à la main, entre dans chaque cellule et fait l'appel nominal des détenus ; après quoi on vous *boucle*, suivant l'expression poétique de la maison. Dès qu'on est *débouclé*, les auxiliaires font la distribution du pain, mettent de l'eau dans les cruches, balayent, font les lits, remplissent en un mot les fonctions de valet de chambre.

Il est sept heures et demie, c'est l'heure du laitier. Ceux qui veulent du lait envoient l'auxiliaire ou vont eux-mêmes au guichet se faire servir, — ce qui est plus prudent.

Chose étrange! on incarcère des *frelateurs* de lait,— ce qui est on ne peut plus juste, — mais on laisse pénétrer dans la prison du lait très-peu sévèrement contrôlé, — quoi de plus illogique?

— Vous ne trouvez pas ce lait de votre goût, me dit un jour en riant un pistolier dont la cellule était contiguë à la mienne.

— Pas fameux, en vérité.

— Eh bien, goûtez-moi celui-ci.

Et il me tendit un bol d'exquise crème.

— Qu'en dites-vous?

— Rien, sinon que je payerais cher pour en avoir tous les matins du semblable.

— Vous auriez beau faire, vous n'en trouveriez pas de celui-là; on n'en vend pas. Ma femme m'en apporte tous les matins, et vous comprenez bien que ce n'est pas le même que nous vendons à nos pratiques.

— Vous êtes donc?...

— X..., maître laitier que vous connaissez peut-être de réputation, et qui paye ici les petits tripotages de ses employés. Sur ce, tout à votre service.

— Que ne l'ai-je su plus tôt? fis-je en soupirant; je vous quitte dans huit jours.

— Je vous en félicite; et, si une fois libre vous voulez m'honorer de votre clientèle...

— Vous me donnerez du lait de client?...

— Non pas, du mien.

A neuf heures et demie, l'aboyeur crie : A la cantine! Ceux qui ont besoin de quelque chose s'empressent d'accourir afin d'être les premier servis. On est obligé quelquefois d'attendre son tour pendant une heure; et quand il est venu, on vous passe à travers un petit guichet ce que vous avez demandé. Notez cependant que le cantinier a le soin de se faire payer d'avance. Le vin est mesuré sans que le prisonnier y voie *goutte!* Le fromage, le beurre, le tabac, et tout ce qui se pèse, en un mot, l'est hors de portée du prisonnier. Le tabac est d'avance renfermé dans des petits cornets de papier. Tant pis pour celui qui se trouve réduit à n'en acheter qu'une *demi-once* à la fois; il n'aura qu'une détestable et insipide poussière

de tabac, ces cornets restant quelquefois exposés huit jours sur une planche, à la chaleur et à la fumée de la cuisine.

Pourquoi l'administration des prisons ne réprime-t-elle pas ces abus, et pourquoi n'exige-t-elle pas que les balances soient placées de telle manière que le détenu puisse s'assurer si on lui donne le poids qu'il a demandé? Drôle de situation dans laquelle se trouvent les voleurs, sujets à être volés eux-mêmes!

« Juste retour, *ma foi*, des choses d'ici-bas. »

Il y a bien, à Sainte-Pélagie comme dans les autres prisons, des visites d'inspecteurs; mais on sait à quoi s'en tenir sur ces inspections : ce sont de vraies promenades, de véritables plaisanteries.

J'ai assisté à une de ces visites. Toute la maison en était prévenue depuis plusieurs heures. Aussi il fallait voir trotter les gardiens pour faire mettre les choses en ordre. La cour, les corridors, les cellules, ne furent jamais plus propres. Enfin l'inspecteur arriva, escorté du directeur, du brigadier et de deux gardiens. Il visita deux corridors et repartit, sans avoir questionné un seul détenu, qui, par crainte, du reste, se serait bien gardé de se plaindre.

Et maintenant terminons ce chapitre par les *auxiliaires*. Définissons ces types hétéroclites de prisonniers, et esquissons la vie des plus célèbres d'entre eux.

Ces gens-là sont, pour la plupart, des criminels de fort calibre : assassins, faussaires, voleurs récidivistes endurcis, condamnés au bagne ou à la reclusion, soit perpétuellement, soit temporairement, et dont les

peines ont été commuées en récompense d'aveux faits ou plutôt de dénonciations : en un mot, pour des services rendus et à rendre. En effet, de service en service, et partant, de rémunération en rémunération, ces ci-devants forçats ont obtenu de faire leur temps à Sainte-Pélagie en qualité d'auxiliaires, c'est-à-dire de domestiques. Outre que cette fonction les dispense des rudes et peu lucratifs travaux des ateliers, elle leur permet non-seulement de mettre de côté une somme assez rondelette pour leur sortie plus ou moins prochaine, mais encore de jouir, grâce aux générosités de ceux qui les occupent, d'un bien-être que les autres prisonniers, moins gredins qu'eux assurément, ne cessent d'envier. Le règlement de la prison fixe à 1 franc 50 centimes par mois ce que chaque prisonnier est tenu de donner à son auxiliaire, mais il est rare que ce chiffre ne soit pas dépassé.

Cependant les auxiliaires n'ont pas le droit d'exiger davantage. Ils sont obligés, en outre, de faire sans rétribution le service de la maison : balayage et lavage de la cour et des corridors. On a le droit, bien entendu, de se passer d'auxiliaire, à la condition de faire soi-même son ménage, de nettoyer son carreau, d'aller chercher son eau dans la cour, de laver sa vaisselle, toutes choses qui manquent complétement de charme pour un homme, habitué surtout à être servi. Ce n'est pas par économie que certains pistoliers s'assujettissent pourtant à cette besogne, mais bien par le dégoût que leur inspire quelquefois la saleté physique et morale de celui qui les sert. On nous avait donné, à Sénique, Chaumette et moi, le plus ignoble

personnage que j'aie oncques vu de ma vie. Nous lui interdîmes l'entrée de notre cellule.

Ce gaillard, grand, sec, à la face limoneuse et irrégulièrement ombragée de poils rudes et grisâtres, — un vrai cadavre ambulant ! — avait été un des membres les plus actifs de cette fameuse bande de *sauveteurs après décès* qui, en 1847, si je ne me trompe, s'emparait chaque nuit en souveraine du canal Saint-Martin. Tout le monde se souvient, sans doute, des hauts faits de ces travailleurs du canal. Deux d'entre eux, choisis chaque jour par le sort, faisaient faction aux abords du canal, guettant comme des bêtes fauves l'imprudent qui s'aventurait seul dans ces parages : dès qu'une victime tombait dans leurs griffes, elle était, en moins de cinq minutes, étouffée, volée et jetée à l'eau. Les voleurs étaient souvent volés, mais ils avaient la ressource du lendemain. N'étaient-ils pas *sauveteurs ?* Le lendemain, dès l'aube, ils venaient repêcher en toute hâte leur cadavre, qu'ils transportaient à la préfecture de police. Là, 15 francs leur étaient remis en récompense de *leur belle action*, et nos zélés sauveteurs se retiraient avec cette tranquillité sereine, avec cette satisfaction que devait avoir Titus lorsque le soir, récapitulant le bien qu'il avait fait le jour, il s'écriait : « Allons ! je suis content de moi, j'ai bien employé ma journée. »

Mais tout n'est pas couleur de rose, pas plus dans la vie régulière que dans la vie irrégulière.

Il advint un beau jour qu'une blanchisseuse, ayant eu maille à partir avec son homme, déserta le foyer conjugal et s'en alla passer la nuit dans son bateau de lavage, en station justement à un endroit du canal

qu'affectionnaient nos sauveteurs. La nuit était noire et pluvieuse, notre femme se blottit le mieux qu'elle put sous son linge, mais ne dormit pas, comme vous le pensez bien. Au milieu de la nuit des voix se firent entendre au-dessus de sa tête, puis des coups et un cri étouffé ; jugez de la panique de la malheureuse et comme elle n'aurait pas mieux demandé que de réintégrer le domicile conjugal, sauf à essuyer toutes les bourrasques maritales ! Elle se tint coi, bien convaincue que c'en était fait d'elle si elle bougeait.

— C'était bien la peine de nous échiner pour cinq sous qu'il avait sur lui, dit l'un des assassins.

—Bah ! fit l'autre, n'aurons-nous pas demain quinze francs de prime ?... allons, à l'eau !

— Et à l'instant une masse tomba si près du batelet qu'il fut presque entièrement submergé.

Je n'essayerai pas de dépeindre l'effroi mortel qui s'empara du providentiel témoin de cette horrible scène. Que chacune de vous, mesdames, se mette à sa place, par la pensée, bien entendu. Bref, dès que les premières lueurs du jour permirent à notre blanchisseuse de s'orienter, elle courut faire sa déposition au poste de police le plus voisin. Selon la coutume,— coutume qui aurait dû, ce me semble, avoir éveillé depuis longtemps les soupçons de la police, — nos *sauveteurs* vinrent pour toucher leur prime.

On les reçut avec la même bienveillance que par le passé, mais au lieu de leur donner 15 fr., on ne leur donna que 14 fr. 75 c.

— Il manque cinq sous, fit effrontément l'un d'eux.

— Pas du tout, répondit l'agent, puisque vous les avez pris cette nuit dans la poche de votre victime.

Et ce disant, on s'empara des deux gredins, dont on voit d'ici la contenance.

Comme ils vendirent toute la bande, on eut pour eux quelques égards.

L'un et l'autre ont, je crois, fini leur peine à Sainte-Pélagie.

Je viens en quelques lignes de vous narrer l'histoire du premier, je vais maintenant passer au second. Mais avant, un trait caractéristique du premier : l'ivresse était pour cette brute presque un état normal, mais au lieu de l'égayer elle le plongeait dans une atonie complète. Et savez-vous avec quoi il se soûlait, car il doit vous paraître étrange qu'on puisse en arriver là avec les deux chopines de vin très-chrétien que tout détenu, s'il est aisé, a le droit de se payer, et sans faire usage d'alcools, prohibés comme on le sait. Voici comment s'y prenait notre homme : Il buvait l'esprit-de-vin à brûler dont se servaient les pistoliers.

L'administration, ayant été mise au courant de ces *évaporations* spiritueuses; surveilla et prit en flagrant délit cet étrange voleur, le mit au cachot, et ordonna qu'on mélangerait à l'avenir une forte dose de térébenthine avec l'esprit-de-vin.

Vous croyez peut-être que cet horrible amalgame arrêta cet ex-forçat? Point du tout : il en absorba de plus belle et comme si de rien n'était. Comme il fumait constamment une de ces pipes sans tuyau, dites *brûle-gueule*, je m'attendais à chaque instant à le voir

tomber foudroyé, comme il arrive parfois à nos vieux loups de mer.

Quelques plaisants pistoliers s'avisèrent, un jour de mardi gras, d'affubler ce drôle d'une redingote, d'un pantalon, d'un gilet et d'un chapeau noirs, le tout à la dernière mode ; à son affreuse bouffarde, ils substituèrent un superbe londrès, dans sa main droite ils placèrent un stick élégant. Notre homme ne s'était jamais vu à pareille fête. Ainsi métamorphosé, le chapeau légèrement incliné, l'allure crâne, la démarche bouffonnement majestueuse, on l'aurait, ma foi, pris sur le boulevard pour un tout autre individu.

Dans les bas-fonds de la bohème de lettres, cette plaie de la société, grouillent quelques déguenillés, tant au physique qu'au moral, pour lesquels une comparaison avec notre héros de cour d'assises n'eût pas été flatteuse. Il est vrai de dire que cette ignoble bohème est la première étape de la route glissante qui conduit au dépôt de la préfecture.

Sous ce déguisement plein de souvenirs pour ce malheureux, sa face cadavéreuse parut renaître un instant à la vie, un éclair parut illuminer son regard.

Il demanda à s'admirer dans un miroir.

— Eh mais ! fit-il en se cambrant fièrement, j'ai l'air d'un honnête homme ! Qu'on dise ensuite que l'habit ne fait pas le moine.

Quelques minutes après, cette farce carnavalesque était jouée, et celui qui en avait fait tous les frais retombait dans sa nuit. L'honnête homme redevenait forçat.

Le second, qui, je crois, s'appelait Durondeau, était attaché en 1851, en qualité d'auxiliaire, aux détenus

du pavillon de l'Ouest et des Travées. A cette époque, ce pavillon, comme les autres, contenait des détenus politiques. Il était encore à Sainte-Pélagie en 1857, où il servait d'auxiliaire aux détenus de la Dette. Il en a été extrait depuis pour un motif quelconque, et dirigé soit vers quelque bagne, soit vers Cayenne, où, même à supposer que le climat ne l'ait pas tué, il y a lieu de croire que ses anciens complices, dénoncés par lui, ne se seront pas consacrés à prolonger ses jours. Je ne l'ai pas connu, et c'est par ouï-dire que j'en parle. Il s'acquittait de ses fonctions d'auxiliaire comme d'un sacerdoce. Il se prétendait digne de la plus parfaite confiance, et au fond, il disait vrai. Jamais il ne se fût permis de prélever une cigarette sur le tabac des détenus dont il faisait le service. Un jour qu'un des rôdeurs de l'infirmerie, étant parvenu à pénétrer dans la chambre d'un détenu, avait tenté d'ouvrir la malle de celui-ci, mais sans avoir pu mener à bonne fin son entreprise, par suite sans doute de quelque bruit qui l'avait forcé de battre en retraite, Durondeau se livra pendant plusieurs jours à un désespoir vraiment bouffon, provoquant une rigoureuse et sévère enquête, sollicitant des mesures de précaution jusqu'alors inusitées, alléguant que son *honneur* était en jeu.

Hélas ! les précautions ne servent pas à grand' chose dans un milieu pareil ; demandez plutôt à Félix Pyat, qui vous racontera l'histoire de son auxiliaire. Après avoir procédé à son installation, Pyat ferma soigneusement sa malle. Son auxiliaire, offensé de la mesure, lui dit, d'un ton auquel il n'y avait pas à s'y méprendre : « Ah ! ah ! vous n'avez pas de confiance ! »

Félix Pyat qui ne se souciait pas de s'aliéner son auxiliaire, répondit que c'était simplement une habitude prise.

— Oui, oui, c'est une habitude... d'ordre... et puis vous n'avez pas de confiance...

— Je ne me défie pas, mais je ne vois pas pourquoi je laisserais ma malle ouverte.

— Sans doute; d'ailleurs, quand on n'a pas de confiance...

— Enfin, je ferme ma malle parce que cela me plaît.

— Vous avez raison... ça rassure... quand on n'a pas de confiance.

Le lendemain matin, Félix Pyat ouvre sa malle pour en tirer du linge dont il avait besoin : elle était vide.

Il appela son auxiliaire. Celui-ci n'avait fait qu'une plaisanterie. Il remit à Pyat les objets qu'il avait un instant détournés, en ajoutant d'un air narquois :

— Fermez tout de même, monsieur Pyat, ça donne de la confiance.

Pour clore ce chapitre, je vais relater les hauts faits d'un nommé Tibère, auxiliaire à Sainte-Pélagie vers 1850. Ma première station à Sainte-Pélagie ne datant que de 1860, et Tibère n'y étant plus à cette époque, je ne parle donc que d'après les chroniques de la prison.

Comme les autres auxiliaires, Tibère devait son poste à ses révélations. Trahi lui-même par un de ses lieutenants, il n'avait pas conservé contre lui la moindre rancune. Loin de là, il lui faisait une petite pension mensuelle en reconnaissance de bonnes et

intimes relations antérieures. Tibère avait été le chef de très-nombreuses bandes, et sa spécialité consistait à déménager les maisons de campagne pendant l'été, à faire argent du mobilier et des valeurs qu'il pouvait emporter, à vendre dans les départements les pièces et ballots d'étoffe qu'il dérobait aux étalages ou mieux encore qu'il soustrayait le plus adroitement du monde aux colporteurs descendus dans les mêmes auberges que lui. Il avait loué aux environs de Paris une charmante maison de campagne, où il vivait en bon bourgeois retiré. Il était dans les meilleurs termes avec les gros bonnets du pays, ne manquait pas un office divin, distribuait du pain bénit, et cela sous le nom de *M. Richard.*

Dans les auberges des départements qu'il parcourait, il passait pour un très-honnête et très-riche marchand forain.

Mais un jour il advint qu'il jeta ses vues de pillage sur une villa riveraine de Paris. Il s'y introduisit la nuit, sachant d'avance que les maîtres étaient partis pour les eaux, emmenant avec eux tous leurs gens. Il amassait en conséquence tout doucettement les objets qui lui tombaient sous la main et les faisait mollement descendre par les fenêtres à ses acolytes, quand soudain un coup de fusil part dans sa direction. Quelques grains de plomb pénètrent dans certaine partie de son individu. — Moi, disait Tibère, j'ai toujours eu grand'peur de mourir. Quand j'entendis la détonation et que je me sentis cinglé, je sautai sans réfléchir par la fenêtre, rebondis sur ma voiture, et tombai si malheureusement que j'eus la cuisse cassée. Mes hommes, je dois leur rendre cette justice,

m'emmenèrent, mirent nos chevaux au galop, et il me fut ainsi possible d'arriver chez moi sans être arrêté. Le traitement fut long. Un beau jour, mon lieutenant, à qui je ne donnais rien à faire et conséquemment aucun argent à gagner, fit ce raisonnement : « Un capitaine qui ne produit plus, ce n'est bon qu'à pendre. » Et il alla me dénoncer. Je dois dire à sa décharge qu'on était sur sa piste. Il fit ses petites confidences, je fis les miennes. Tout cela nous valut l'indulgence des juges, et me voilà ici, comme mon lieutenant d'ailleurs, au lieu d'aller au bagne ou dans quelque maison centrale.

— Que vous proposez-vous de faire, Tibère, lui demandait-on, quand votre peine sera finie ?

— Oh ! moi, répondait-il, j'irai en Italie. N'y a-t-il pas eu un Tibère dans le temps à Rome ? je porte un nom romain ; seulement je m'appellerai *Tiberi*. Il n'y a pas beaucoup de surveillance, et j'y ferai mes petites affaires.

On obtenait assez facilement de lui le récit de ses expéditions. En voici une entre mille : il était à Nantes, dans un des principaux hôtels de la ville, encombrant de ses voitures, de ses marchandises et de ses chevaux remises et écuries, objet personnellement de tous les égards du maître d'hôtel et de ses gens, qui le voyaient souvent et avec lesquels il était fort généreux.

Choyé des habitués de l'endroit, avec qui il s'était trouvé vingt fois, — M. Richard, gros comme le bras, — il était enfin le favori de l'hôtel. Il s'avisa avant dîner de faire un tour par la ville, et constata avec admiration la richesse d'un magasin d'orfévrerie situé sur

la place ; puis il rentra à l'hôtel ayant déjà conçu un plan qu'il devait exécuter et qu'il exécuta, en effet, dans la nuit.

Tibère *Richard* occupait dans l'hôtellerie une chambre au rez-de-chaussée, donnant sur la rue, chambre de choix. Vers minuit, quand tout dormit et dans l'hôtel et dans la ville, il ouvrit doucement ses fenêtres, sortit avec deux de ses acolytes, qu'il avait retenus près de lui, par cette issue peu usitée, approcha discrètement les volets et se rendit sur la place. Là, à l'aide des instruments de son métier, il pratiqua dans le volet de l'horloger un trou parfaitement rond. Mais à peine eut-il retiré la pièce de bois, qu'un rayon lumineux vint frapper ses yeux. Cela ne l'arrêta point. Il fit jouer l'espagnolette, coupa un carreau, selon les règles de l'art, et quand la vitre fut détachée, le bruit d'une discussion violente arriva à son oreille. Loin de reculer, il jugea que le bruit de la querelle pourrait favoriser son entreprise. Il ouvrit la fenêtre et se trouva ainsi de plain-pied dans la boutique de l'orfévre. Ce malheureux disputait avec sa femme, et le sujet de la querelle, que Tibère écouta quelque temps avec intérêt, était relatif à l'époque où le commerçant prétendait se retirer de ses affaires : la femme voulant que ce fût à la fin de l'année où l'on se trouvait, le mari voulant que ce fût au mois de juillet suivant. Tibère, éclairé à souhait par la lumière de l'arrière-boutique, vida tous les casiers de leurs bijoux, ne laissa plus le moindre objet dans le magasin, dévalisa les tiroirs de l'argent qu'ils contenaient, et se retira quelques minutes après que les deux époux, fatigués de leur querelle, eurent

éteint la lumière. Il revint à l'hôtel comme il en était sorti, et s'endormit du sommeil du juste jusqu'au lendemain neuf heures.

En rentrant dans la salle commune, il entendit des voyageurs qui s'entretenaient du vol commis dans la nuit. Il se mêla à la conversation, s'enquit très-curieusement de ce qui s'était passé, et proposa à l'une des personnes de l'accompagner sur les lieux où le vol audacieux avait été commis.

Au moment où il arrivait, le juge de paix et des agents de la justice, entourés d'une foule de curieux, procédaient aux constatations. Le juge dressait un procès-verbal. Il tâchait de se rendre compte du procédé employé par les coupables, et, après avoir pris l'avis d'un officier de gendarmerie, il allait écrire que « les auteurs du crime, pour arriver à ouvrir les volets, la fenêtre, avaient dû probablement s'y prendre de telle façon, » lorsque Tibère s'approche et, s'adressant au magistrat, dont il était du reste avantageusement connu : « Monsieur le juge, dit-il, je ne crois pas que le voleur s'y soit pris de la sorte, car alors le bras aurait été gêné et il ne serait jamais parvenu à saisir l'espagnolette. Voilà plutôt comme il s'y est pris. »

Et Tibère fit la démonstration.

— Vous avez raison, monsieur, dit le juge.

Et il rédigea son procès-verbal d'après les indications de Tibère.

Ce ne fut pas, comme on a pu le comprendre, ce fait qui donna lieu à l'arrestation de notre héros. Un an après il était toujours l'homme heureux et important que toute sa commune honorait, et il se trouvait à Nantes.

— Avez-vous eu des nouvelles de votre horloger? demandait à Tibère un des détenus politiques qui l'avaient pour auxiliaire.

— Oui, répondit-il avec un merveilleux sang-froid, ses affaires n'ont pas bien marché après le vol, et il s'est fait sauter la cervelle.

— Vous avez dû être ému en apprenant cela?

— Non, je ne le connaissais pas.

Quand Tibère, vendu par son lieutenant, fut arrêté dans la maison de campagne qu'il habitait, tous les personnages du lieu, le maire, le notaire, le curé, protestèrent contre ce qu'ils appelaient une erreur judiciaire. Ils se hâtèrent tous de venir se porter garants de M. Richard. Ils ne furent détrompés que lorsque, sur le point d'être emmené, Tibère, en leur faisant un salut de haute école, leur lança cette expression de sa reconnaissance : « Tas de vieux melons, va! »

CHAPITRE VI

Sommaire. — Filouteries et filous. — Variétés de *carottes*. — Mauvais côté des mélanges. — Les détenus politiques à la Dette. — Leur nourriture. — Les gardiens. — Un type. — Sénique et Chaumette. — Une algarade nocturne. — M. de Lassalle. — Un gardien n'a jamais tort. — Cachot et tombeau. — Les étrennes des détenus. — Formalités d'entrée. — Singulier interrogatoire. — Accoutrement des détenus. — Travaux d'art. — Une curieuse façon de se distraire. — Pellisson. — Pour être scélérat en est-on moins poëte ? — Mes cartes de visite. — Le catalogue de la bibliothèque. — Le bibliothécaire. — La visite du médecin. — Les enrhumés et les bouts de réglisse. — L'infirmerie, est-ce un abattoir ? — M. Patty et la pharmacie.

Bien que nous ayons vu, dans le chapitre précédent, que les précautions prises contre les voleurs n'empêchaient pas d'être volé, nous devons néanmoins mettre nos confrères, futurs détenus du pavillon non privilégié de la Dette, en garde contre les filouteries et les carottes, en usage dans ce pavillon.

Les filous et les carottiers sont divisés en trois classes.

Défiez-vous d'abord de certains individus qui vont rôdant dans les corridors, surtout pendant les heures de parloir ; gardez-vous d'oublier de fermer votre porte : en rentrant chez vous, vous ne trouveriez pas dans votre cellule tout ce que vous y auriez laissé. Ceux-là sont les industriels de troisième ordre ; ils ne

s'en prennent qu'aux comestibles et surtout au tabac.

Tous les moyens sont bons aux industriels de deuxième ordre.

Ils entrent effrontément dans votre chambre, vous demandent un canif, un couteau, un livre : c'est presque toujours pour un des détenus que vous fréquentez. Si vous livrez l'objet demandé, vous ne le revoyez plus, pas plus que l'individu, qui appartient à la classe des *gouapeurs*. Si vous vous trouvez à une partie de dominos (les cartes sont prohibées), gardez-vous bien de prêter de l'argent aux joueurs, car vous auriez beaucoup de peine à rentrer dans la dixième partie de vos fonds.

Défiez-vous aussi de certains flâneurs qui ont l'air de vous admirer ; selon eux, tout ce que vous faites est bien. Si vous avez assez d'amour-propre pour vous laisser prendre aux louanges qu'ils vous donnent, ils ne manqueront pas de s'en apercevoir. Alors vous ne tarderez pas à les voir entrer chez vous, la main dans la poche de leur gilet. Ils vont diront : « J'ai *tant* à payer, il me manque *tant*, ma femme doit m'apporter cent francs demain, prètez-moi *tant*, je vous rendrai cela dans vingt-quatre heures, chez moi, tenez, demain en dînant, car j'espère que vous voudrez bien me faire le plaisir de manger avec moi un pâté au gibier. » Si vous êtes assez simple pour mordre à l'hameçon, on vous dira le lendemain que madame n'est pas venue pas plus que le pâté. Et comme on n'a rien pour dîner, on s'invitera sans façon chez vous, on s'offrira même à payer le vin et le café, mais comme on n'a pas d'argent on vous empruntera

cent sous ; on vous rendra le tout en même temps. Vous n'osez refuser. Le surlendemain, madame ne vient encore pas, on se lamente, et on finit par vous demander vingt sous, afin d'envoyer un commissionnaire savoir ce qui se passe au logis. Pour vous la farce est jouée. On s'adresse à un autre.

Les filous de première classe sont de l'espèce des voleurs. Ils entrent chez vous pendant que vous y êtes, sous un prétexte quelconque. Quelquefois c'est la monnaie de cinq francs qu'ils vous demandent ; par ce moyen ils arrivent souvent à savoir où vous serrez votre argent. C'est déjà un premier pas de fait ; il ne reste plus qu'à savoir le moment où vous sortirez de votre chambre.

Alors, s'ils ont vu chez vous quelques objets dignes de fixer l'attention, ils sauront, au besoin, faire sauter votre cadenas ; pour cela quelques secondes suffisent.

Vous vous plaignez au directeur ; une fouille générale est faite aussitôt, on explore la prison de fond en comble, mais on ne trouve jamais rien, les objets volés ne sont plus dans la maison au bout de deux minutes. Comment cela se fait-il ? C'est ce que les gardiens eux-mêmes ne peuvent s'expliquer, ni nous non plus, *à fortiori*.

En tous cas, ces vols se commettraient moins si la promiscuité n'existait pas entre les prisonniers. Pourquoi ne pas réserver un bâtiment aux pistoliers, un autre aux *gouapeurs*, un troisième aux détenus politiques.

Le pavillon de l'Ouest, dit de la Préfecture ou Travées, est le seul qui contienne des prisonniers de

même acabit, tous condamnés soit pour escroqueries, tentatives de viol, recèlement, etc., à une durée d'emprisonnement excédant six mois.

Le pavillon de la Dette, au contraire, renferme toute sorte de prisonniers dont, en général, la durée de l'emprisonnement est inférieure à six mois. On y voit de jeunes Mandrins dont les débuts n'ont pas été heureux; des boulangers, des épiciers, dont les balances s'obstinaient à osciller au désavantage du client; des marchands de vin, des laitiers, qu'un excès de zèle pour la religion, mal interprété par la justice, avaient poussés jusqu'à baptiser leurs marchandises; des débiteurs envers l'État, des faillis, et enfin au milieu de cette honorable société, des hommes politiques et des hommes de lettres.

Le pavillon de l'Est, tout en étant spécialement destiné à ces derniers, ne l'est pas d'une manière efficace, car, outre que ce pavillon ne renferme que six cellules, chacune affectée à un seul prisonnier, il faut encore, pour y être admis, une autorisation du préfet de police. Au cas où les six cellules sont habitées, on vous loge au pavillon de la Dette, où l'on est aussi mal traité qu'on est bien traité dans le pavillon de l'Est.

C'est là une anomalie dont je ne me suis jamais rendu compte. L'incarcération des hommes de lettres et des hommes politiques étant admise, il me semble qu'il devrait exister pour eux égalité de traitement, que ce traitement soit doux ou dur, suivant le bon plaisir de l'administration, peu importe, pourvu qu'il soit uniforme, que le détenu ait sa cellule ici ou là, au pavillon de la Dette, à celui de la Préfecture ou à celui de l'Est. Au lieu de cela, le journaliste, l'homme

politique est assujetti au règlement sévère ou bienveillant du pavillon où il est placé. Est-il à la Dette, voici comment il y est traité. Je puis en parler, car c'est là qu'on a jugé à propos de me faire purger ma première condamnation à deux mois de prison, encourue par le journal *le Gaulois*.

A peu de différence près, mes deux compagnons de cellule. Sénique et Chaumette, deux courageux ouvriers condamnés avec Blanqui, et moi, nous étions soumis au règlement des pistoliers. Voici les faveurs qui nous étaient octroyées : exemption de travail sans rétribution, bouillon gras tous les matins, au lieu de bouillon maigre, morceau de bœuf, chopine de vin ; nous avions, en outre, le droit de ne pas assister à la messe et de laisser nos bougies allumées toute la nuit, si bon nous plaisait. A part cela, même pain, mêmes légumes, même parloir et *mêmes égards* de MM. les gardiens. Ces derniers, stricts exécuteurs du règlement qui régit chaque pavillon, sont loin de se ressembler tous. Leur caractère, leur voix, leurs allures, tout en eux varie suivant le milieu dans lequel ils sont placés. L'administration, du reste, a prévu le cas ; elle a harmonieusement réparti les attributions de ses surveillants. Je suis certain que les gardiens de la cour de la Préfecture, dite *cour des Gouapeurs*, doivent atteindre le maximum de la brutalité, si j'en juge par ceux de la cour de la Dette. L'un d'eux—je me souviendrai toujours de lui —n'avait d'humain que la forme, et encore ! toujours triste, noir, taciturne, du matin au soir il errait comme une ombre vengeresse, se blottissait dans un coin obscur ou se cachait derrière une porte, épiant les gestes, recueillant les pro-

pos des détenus, et si, par malheur, le plus mince délit se commettait, notre homme se dressait subitement, la face contractée par un sourire hideux, l'œil exorbitant et enflammé, sa main gauche agitant, par une convulsion satanique, un immense trousseau de clefs : « Suivez-moi chez le directeur ! » hurlait-il d'une voix rauque en harponnant le pauvre hère. On allait chez le directeur, et quelques minutes après notre gardien, précédé de sa proie, se dirigeait vers le cachot. J'ai appris depuis que des peines conjugales avaient ainsi *barbarisé* cet homme ; le malheureux s'était fait gardien pour se venger de l'humanité. Il est à présumer que s'il avait jadis surveillé madame son épouse comme il surveillait maintenant ses détenus..... Mais bah ! suis-je assez naïf ! est-ce que les Rosines de tous temps et de tous pays ne se sont pas moquées des ingénieuses précautions de leurs Bartholos ?

Règle générale, les gardiens n'ont jamais tort ; qui dit gardien, dit infaillible. Exemple : Nous étions barricadés depuis une heure à peu près, mes deux compagnons et moi, lorsqu'il prit fantaisie à Chaumette de fredonner un air quelconque. « Voulez-vous bien vous taire ou je vous f... au cachot ! » s'écria aussitôt le surveillant de service, qui avait ouvert sans que nous l'eussions entendu le petit judas pratiqué à chacune des portes des cellules. Irrité du ton brutal dont lui fut faite cette injonction, et surtout de l'étrange menace qu'elle contenait, mon compagnon riposta vertement, comme chacun de nous l'eût certes fait.

— Vous ignorez donc que vous avez affaire à des détenus politiques, qui ont droit, ce me semble, à être

autrement traités que les gens tarés qui nous entourent ?

— Qu'est-ce que ça me fait à moi ? grommela le gardien, je vous traite comme les autres.

— Polisson ! exclama Chaumette, poussé, en dépit de nos conseils, à un point d'exaspération indicible, si la porte ne nous séparait, vous payeriez cher vos insolences.

— Ah ! ah ! des menaces, murmura le surveillant en refermant le judas, vous verrez ce qu'elles vous coûteront.

Le lendemain matin nous rédigeâmes à la hâte une plainte contre le surveillant insulteur, et nous la fîmes parvenir à la direction. Au bout de dix minutes nous fûmes appelés tous les trois devant M. de Lassalle, alors directeur de Sainte-Pélagie, et ensuite directeur de Clichy. Sous des dehors doux, affables même, sous une enveloppe polie, luisante, l'enveloppe de l'homme du monde, le directeur de Sainte-Pélagie cachait une excessive froideur et une rare énergie ; avec cela beaucoup d'adresse, de la finesse, et une logique passablement machiavélique : toutes les qualités d'un excellent directeur de prison. Quand nous arrivâmes, il était entouré de son état-major, qui se compose ainsi : le brigadier et deux sous-brigadiers. Il y avait naturellement notre accusé, qui, de son côté avait fait son rapport. Le directeur ne voulut rien entendre de nos explications. Pour lui, une seule chose existait : l'insulte faite au gardien ; nous eûmes beau dire, nous eûmes beau faire ; nous criâmes, nous tempêtâmes, nous faillîmes écharper l'insulteur, qui s'obstinait à rabâcher un petit récit des faits

brodé pour la circonstance, le directeur resta inflexible. « Non, messieurs, c'est impossible, fit-il en conservant une placidité révoltante, mon surveillant n'a pas pu agir ainsi avec vous, il l'affirme, je dois le croire. » Et, se tournant gracieusement vers le brigadier, il ajouta : « Conduisez M. Chaumette au cachot, où il restera trois jours. »

Que voulez-vous ? la discipline ! la discipline ! les directeurs de prison ne connaissent que ça. Les gardiens représentent la force et partant le droit. Donc, pas de réplique, pas de plainte : on commande, obéissez ; on vous collette, on vous houspille, taisez-vous. Le fablier de Mme de La Sablière n'a-t-il pas dit :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Chaumette alla donc au cachot. C'était le 31 décembre, il y gelait à pierre fendre. Quelle nuit affreuse a passée là notre ami ! Prenez une des dalles de la morgue, placez-la entre quatre murs longs de six pieds et larges de trois, noirâtres et distillant le rhumatisme, meublez cela d'un seau servant de water-closets et d'une cruche ébréchée pleine d'une eau congelée ; éclairez ce charmant intérieur au moyen d'un microscopique soupirail donnant sur les fossés de ronde de la prison, et dites-moi si cela ne vous rappelle pas les frissonnantes aventures de nos célébrités de cours d'assises ? Bien évidemment Cartouche et Mandrin ne devaient pas être plus mal logés. C'est pourtant là que passa la nuit notre ami, un détenu politique ! Vous devez penser

si ce fut une nuit blanche! Blême, grelottant, nous vîmes arriver le lendemain matin, à notre grande surprise et à notre grande joie, l'infortuné *cachotier*. Comme les autres détenus, il profitait de l'*amnistie du jour de l'an*, c'est là une générosité annuelle de l'administration.

Le 1er janvier on fait également, en faveur des prisonniers de troisième catégorie, une distribution de chaussons, de casquettes et de cravates : ce sont les *étrennes* des détenus. Les honorables membres de cette classe d'usuriers dont nous avons parlé ne se contentent pas de participer à ces dons, ils spéculent dessus. C'est à qui en escamotera le plus possible, et cela au nez des gardiens. J'ai été témoin, — ces messieurs me faisaient l'honneur de ne pas se cacher devant moi, bien persuadés que je ne les vendrais pas, confiance dont je les remercie ! — j'ai été, dis-je, témoin de soustractions commises avec une audace et une dextérité qui m'ont épouvanté, non pour l'avenir des soustracteurs, mais pour ma tranquillité future. Je dis future, car l'administration avait pris des mesures, dès mon entrée, afin d'assurer ma tranquillité présente : ma montre et mon argent étaient restés au greffe; on ne m'avait laissé que 20 francs, et pareille somme m'était délivrée, sur ma demande, une ou deux fois par semaine. Au milieu de gaillards pareils, d'un esprit si inventif, une telle mesure est on ne peut plus louable.

Lorsqu'un prisonnier est écroué à Sainte-Pélagie, il est d'abord conduit au greffe où, après l'avoir toisé, et pris son signalement avec une irréprochable *inexactitude*, comme cela se pratique habituellement, après

lui avoir fait subir un court interrogatoire dans le genre de celui-ci :

— Vos nom et prénoms, ceux de vos père et mère?
— Pourquoi êtes-vous ici?
— Quelle est votre religion?
— Quelle est votre profession?
— Quelle est la date de votre jugement?
— Êtes-vous marié?
— Avez-vous des enfants?

Après, dis-je, cet invariable interrogatoire, auquel on est souvent fort embarrassé de répondre catégoriquement, il est minutieusement fouillé de pied en cap; bijoux, argent, canif, couteau, rasoirs, journaux, papier de toute sorte, tout cela est retenu. Le lendemain les papiers sont restitués, s'ils ne contiennent rien d'illégal; quant au couteau, il est assez généralement rendu.

Ces formalités accomplies, on livre le détenu à un gardien, qui le conduit aux magasins de la prison, où il est équipé. On l'habille, on le déguise, on lui remet une gamelle, une cuillère en bois, une paire de draps de grosse toile et une couverture de laine grise. Ainsi chargé, il fait son entrée *triomphale* dans le corps de bâtiment qui lui est destiné. Moyennant finances, on peut obtenir des draps plus fins, un oreiller et deux couvertures au lieu d'une. Les pistoliers et les détenus politiques ont le droit de refuser le costume de la prison. Ce costume se compose, pour les prisonniers ordinaires, d'un pantalon, d'une veste, d'un gilet et d'une casquette en toile grise, d'une paire de sabots et de chaussons: Pour les détenus politiques, d'un pantalon, d'un gilet, d'une twine ou jaquette et d'une

casquette en velours de coton à côtes brun fauve, d'une paire de souliers ou sabots, au choix. Ces costumes ne sont renouvelés que tous les six mois.

Quelques détenus qui ont un état obtiennent quelquefois l'autorisation de l'exercer dans leur cellule; mais cela est fort rare. Sénique, l'un de mes codétenus, sculpteur sur bois, avait son établi et ses outils, et travaillait pour le compte des ébénistes du faubourg Saint-Antoine. Sa sœur venait régulièrement deux fois par semaine prendre l'ouvrage fait et lui apporter de nouvelles commandes. Cet honnête et laborieux ouvrier a dû ainsi réunir pour sa sortie une certaine somme susceptible de l'indemniser tant soit peu des pertes immenses qui, comme chef d'atelier, étaient occasionnées par son incarcération.

Ici, c'est un peintre qui fait pour cinq francs un portrait que dans le monde on payerait trente francs; là, c'est un artiste en cartonnage dont les chefs-d'œuvre ont plus d'une fois honoré les étalages de Susse et de Giroux. D'autres encore confectionnent des fleurs en étoffes ou des corbeilles composées de petits cylindres en papier multicolore. Enfin j'ai vu des auxiliaires façonner des objets d'art en stuc ou en mie de pain. La plupart des détenus intelligents et pour lesquels l'activité est une nécessité s'occupent diversement, soit par distraction, soit par intérêt. L'essentiel est de tuer le temps, de peur que le temps ne vous tue.

Malheur à celui qui n'a pas eu assez d'empire sur lui-même pour dominer, au moyen d'une occupation manuelle ou intellectuelle, les noires pensées qui l'obsèdent, qui le minent. M. de Verteuil de Feuillas.

gérant du journal *la France*, et qui fit en 1840 une station d'un an à la rue de la Clef, raconte, dans ses *Souvenirs de Sainte-Pélagie*, qu'il y avait de son temps à cette prison un détenu qui, ne sachant ni lire ni écrire, et étant, en outre, inapte à quelque travail manuel que ce fût, s'était imaginé, à seule fin de raccourcir le temps, qu'il avait un long voyage à faire, mesurant trois mille six cent cinquante lieues, c'est-à-dire dix lieues par jour, pour arriver au terme de sa captivité, représentée par cette course; aussi tous les jours, régulièrement, aussitôt qu'il était levé, il faisait son paquet, le plaçait au bout d'un bâton, et se mettait à arpenter la cour de la Dette jusqu'à ce que, d'après son calcul, il eût fait cinq lieues. Il rentrait alors chez lui, déjeunait; après s'être reposé une heure, il se remettait de nouveau en route pour faire encore cinq lieues; il rentrait pour dîner, puis se couchait.

Il eut la constance de faire ce manége pendant toute son année; il ne comptait pas les jours qu'il avait à faire, mais les lieues. Si on lui demandait combien il lui restait de temps à faire, il répondait : J'ai encore tant de lieues; et si l'on s'informait de l'endroit où il coucherait le soir, il répondait :

— Maïs, à Bayonne, ou bien à Saint-Malo, etc., etc.

Voilà ce que l'on peut appeler de l'originalité. Au moins, celui-là faisait quelque chose!

Ce trait est, du reste, renouvelé de Pellisson, qui, pour passer le temps à la Bastille, s'amusait chaque matin à répandre sur les dalles de sa cellule un millier d'épingles, et passait la journée à les ramasser ensuite une à une.

N'oublions pas de mentionner les rêveurs, les illusionnés, les âmes tendres, les poëtes. Ma foi, oui il y a des poëtes parmi les prisonniers les plus tarés ; hélas ! l'écorce ne vaut pas le diable, le cœur ne vaut pas mieux, mais l'esprit peut avoir conservé quelques lueurs d'en haut. Ne voit-on pas, du reste, de belles fleurs naître sur un fumier? Il serait trop long de citer ici toutes les pièces de vers dont nous avons pris copie et qui ont été élaborées par des cerveaux de fieffés coquins.

Pour être scélérat, en est-on moins poëte?

Je me bornerai à reproduire celle-ci ; elle date du 1er janvier 1848 et a pour titre :

MES CARTES DE VISITE

Aux saints devoirs que commande ce jour,
Bien que captif je ne puis me soustraire,
Chacun me croit disparu sans retour.
Par un éclat constatons le contraire.
Mon directeur, arbitre de ces lieux,
Où, malgré moi, sous vos ailes j'habite,
Pour un instant daignez fermer les yeux ;
Laissez passer mes cartes de visite.

J'ai des amis... du moins, j'en eus jadis ;
Qui n'en a pas aux jours de la jeunesse !...
Nous partagions, comme on fait entre amis,
Mon pain, ma bourse et, je crois, ma maîtresse.

Je n'ai plus rien : tout n'est plus en commun,
Et chacun d'eux m'abandonne et m'évite ;
Mais, dans le nombre, il peut en rester un,
Remettez-lui ma carte de visite.

J'avais encor, je viens de l'avouer,
J'avais maîtresse aussi jeune qne belle;
De sa vertu, je voudrais la louer,
Mais, entre nous, elle fut infidèle.
Pour ce travers, je ne la maudis pas,
D'un tel malheur bien sot est qui s'irrite.
Si, par hasard, vous rencontrez ses pas,
Remettez-lui ma carte de visite.

Fort à propos, ma mémoire me sert,
Et sous ma plume un nom connu se glisse.
Vous devinez... c'est monsieur Delessert.
Il est, je crois, un peu de la police.
Mais, après tout, sa bonté m'entretient :
Il me nourrit, me surveille et m'abrite ;
C'est pour mon bien, j'en suis sûr, qu'il me tient,
Remettez-lui ma carte de visite.

Reste quelqu'un que craignent les méchants,
Qu'aiment les bons ; qui secourt et pardonne.
Dans une main, il tient la clef des champs.
C'est le plus beau joyau de sa couronne.
Un jour ou l'autre, il peut penser à moi,
Et cependant, intimidé, j'hésite.
Ma foi, tant pis, il est si bon, le roi!
Remettez-lui ma carte de visite.

Ne faites pas un trop sévère accueil,
Mon directeur, à cette folle ébauche.
Par trop longtemps ma muse fut en deuil,
Permettez-lui cette faible débauche.
Si, cependant, vous ne l'approuvez pas,
Si vous trouvez son allure insolite,
Mon directeur, ne vous contraignez pas,
Jetez au feu mes cartes de visite.

Voilà, n'est-ce pas, une charmante poésie, que ne dédaigneraient pas de signer maints de nos poëtes en renom.

Au reste, les esprits cultivés, érudits (il y en a quelquefois) trouvent dans la bibliothèque de Sainte-Pélagie de quoi se satisfaire. Comme dans toutes les prisons, il y en a en effet une, ni mieux ni plus mal montée que les autres, mais dans un état de délabrement pitoyable. Elle se compose d'environ six mille volumes, dont les trois quarts au moins sont des traductions : Œuvres de Fenimore Cooper, de Mayne-Raid, du capitaine Marryat, de Mme Beecher-Stowe, de Milton, de Dante, de Shakspeare, de Cervantes et enfin de Walter Scott. Ce romancier écossais est en grande faveur. En fait d'œuvres françaises : *Histoire de France,* d'Anquetil; l'*Univers*, Boileau, La Fontaine (pas les contes, s'entend), l'inévitable *Mémorial de Sainte-Hélène,* Pascal, Massillon, Fénelon, Bossuet, Bourdaloue, une *Nouvelle Vie des Saints,* l'*Histoire des Pères de l'Église*, Corneille, Racine, un petit pamphlet de M. Louis Veuillot contre les républicains de 1848, intitulé : *l'Esclave Vindex*, et enfin l'*Écho des Feuilletons*, qui jouit d'une *great attraction* et dont le tome contenant les aventures de Cartouche et de Mandrin est littéralement dévoré. Il y avait bien une *Histoire de France*, de Michelet ; mais, pour des motifs que je ne soupçonne pas, elle a disparu. On le voit, la bibliothèque de Sainte-Pélagie ne contient que des œuvres capables d'amender leurs lecteurs ; il ne faut donc point s'étonner que les Voltaire, les Rousseau, les Lamennais, les Victor Hugo, les Béranger, les Renan, etc., y soient mis à l'index.

Pour obtenir un livre, le détenu doit suivre à peu près la marche usitée dans les bibliothèques publiques. Le demandeur écrit son nom sur un carré de papier, indique la catégorie de détenus à laquelle il appartient et le livre qu'il désire. Il remet ce papier à l'*aboyeur*, qui le remet à son tour à l'aide bibliothécaire. Aux jours fixés pour la distribution des livres, les détenus sont appelés au guichet pour recevoir les ouvrages qu'ils ont demandés. C'est un détenu privilégié et instruit qui remplit les fonctions de bibliothécaire; on lui adjoint un aide chargé de la livraison et de la rentrée des volumes, ce qui n'est pas une mince besogne.

Sur les dix heures et demie, le médecin arrive. On l'annonce dans les corridors; aussitôt les malades ou les soi-disant malades se réunissent au guichet. Après un quart d'heure, quelquefois une demi-heure d'attente, la porte s'ouvre, et les malades se rendent dans les salles de l'infirmerie, accompagnés d'un gardien. Ceux qui sont sérieusement malades restent à l'infirmerie; les autres s'en retournent à leurs travaux en suçant un bout de réglisse noire que le médecin leur a octroyée plus pour se débarrasser d'eux que pour guérir des rhumes qui, le plus souvent, sont simulés, dans le but de paresser ou d'être choyés pendant quelques jours.

— Pourquoi diable allez-vous à l'infirmerie? demandai-je un jour à un de ces gaillards qui, se portant comme un charme, se rendait néanmoins presque régulièrement à l'appel du médecin.

— Pour avoir un morceau de réglisse, répondait-il en souriant.

— Le médecin ne s'aperçoit donc pas de votre feinte?

— Bah! je tousse, tout le temps que je suis devant lui, à m'arracher la poitrine, et le tour est joué.

Il est bon d'ajouter que notre homme paya un jour, par quarante-huit heures de cachot, les chatteries de l'administration.

Voici comment se compose le personnel de l'infirmerie : un médecin, un élève en médecine et un pharmacien, qui a son logement dans la maison; puis un infirmier en chef, qui est détenu, et deux aides infirmiers, également détenus. Je ne sais au juste si les malades sont bien ou mal soignés, si les médicaments sont de première ou de seconde qualité. J'ai entendu dire à quelques détenus qu'aller à l'infirmerie c'était aller à l'abattoir. Cette expression est caractéristique. Est-elle vraie? Je l'ignore, ma santé m'ayant dispensé d'aller en juger par moi-même, et ayant pour habitude de ne croire que ce que je vois.

Tout ce que je dirai, c'est qu'à la tête de la pharmacie se trouvait de mon temps un honnête homme, consciencieux, dévoué, et, ce qui ne gâte rien, instruit. Je n'ai jamais eu, il est vrai, avec M. Paty d'autres rapports que des rapports de causeur à causeur, et non, Dieu merci, de pharmacien à malade; mais j'ai pu apprécier ses nombreuses qualités, rares surtout chez un homme de prison.

CHAPITRE VII

Sommaire. — Le système cellulaire et le système de la promiscuité. — Déplorables conséquences de ce dernier. — Les Pangloss modernes. — Histoire d'un homme volé. — Les larmes d'un petit criminel. — Un plan de campagne de futurs Mandrins. — La morale, oh ! là ! là ! — Le lac Asphaltite. — Conclusion. — Les colonies pénitentiaires. — Les écoles du crime.

Je dois, en terminant la première partie de cet ouvrage, consigner ici les pénibles réflexions qu'a suggérées en moi la vue, dans la cour de la Dette, de jeunes détenus de quatorze à quinze ans. Je ne pensais pas trouver là des enfants, puisqu'il y a pour eux des maisons spéciales de correction. Bien que je sois loin d'approuver le système cellulaire, — système atroce s'il en fut, — je crois que, pour les enfants, je le préférerais encore au système déplorable de la promiscuité ; et cette promiscuité est d'autant plus pernicieuse à Sainte-Pélagie qu'elle n'existe pas seulement d'enfants à enfants, mais d'enfants à hommes.

Mon intention n'est certes pas de discuter ici les diverses thèses philosophiques émises sur ce sujet

intéressant et bien digne d'occuper les études de nos moralistes.

Je raconte ce que j'ai vu, ce qui m'a affligé ; je fais part de mes impressions, gaies ou tristes, voilà tout. Qu'on ne vienne donc pas me reprocher de tomber dans les ressassages. Au reste, m'est d'avis qu'il est des choses qu'on ne saurait trop répéter, afin que dans les hautes régions l'on songe un jour à s'en inquiéter sérieusement. Malheureusement les rabâcheurs sont de fort ennuyeuses gens ; on les repousse, on les évite, tout en approuvant leurs raisons, tout en rendant pleine justice à leur héroïque ténacité.

Que voulez-vous? le monde est ainsi fait. Égoïsme ! égoïsme !

Pourquoi vous occuper de telle ou telle question, des finances de l'Etat, de la liberté de la presse, des prisons, de la peine de mort et d'autres questions sociales ? disent et ont dit les Pangloss de tout temps.

Pourquoi demander des réformes, signaler des abus? disent ceux qui personnellement se trouvent contents de leur situation et qui ne sont victimes d'aucune des mille imperfections de notre rouage social.

· Pourquoi? Parce que si vous ne souffrez pas, ce n'est pas une raison pour que d'autres n'aient pas à souffrir, ainsi que le prouve le fait suivant :

A l'époque où la bonne ville de Paris n'était pas sillonnée en tous les sens par des escouades de sergents de ville et éclairée par le gaz, un viveur, qui avait assez l'habitude de braver le couvre-feu, fut dévalisé trois fois dans une semaine.

Il alla, bien entendu, chaque fois porter plainte, vociféra, jura, tempêta.

— Rentrez plus tôt, se bornait-on à lui répondre ; vous vous plaignez toujours.

— Tiens, répond notre homme, je me plains parce qu'on me vole toujours ; faites en sorte qu'on ne me vole plus, et je ne me plaindrai plus.

Or, si nous n'avions pas eu de plaintes, aurait-on organisé le service municipal tel qu'il l'est aujourd'hui ? Et voilà pourquoi il est bon de se plaindre ; voilà pourquoi c'est même un devoir quand personnellement on subit les inconvénients des systèmes peu perfectionnés.

Sur ce, revenons à nos moutons, à nos brebis galeuses, veux-je dire.

Que voulez-vous qu'apprennent de bon des enfants aux propensions vicieuses dans la société de gredins endurcis ? J'ai vu arriver un enfant de treize ans, à l'air doux et triste ; il pleura presque tout le jour, refusa de manger, et ne se lia pas avec ses camarades, qu'il méprisait évidemment. Il devint dès lors le point de mire de la raillerie générale ; les quolibets les plus grossiers tombèrent drus sur lui. « Quoi ! pleurer en prison ? Mais c'est du repentir, ça ! mais c'est du cœur, ça ! Va, mon vieux, tu en verras bien d'autres ; pleure, pleure toujours, et surtout laisse bouder ton ventre et donne-nous ta ration, triple naïf. »

Le lendemain l'enfant ne pleurait plus ; ses camarades de cellule l'avaient mis enfin à la raison, lui avaient indiqué la vraie voie, l'avaient bronzé, en un mot. Huit jours après, il était entièrement métamor-

phosé tant au physique qu'au moral : gestes, propos, il n'avait rien à envier aux plus immondes *gouapeurs*.

Un petit vol, commis plutôt par enfantillage que par vice, l'avait conduit sur les bancs de la police correctionnelle, d'où on nous l'avait expédié pour quinze jours. L'attitude désolée de cet enfant, ses larmes prouvaient suffisamment qu'il était sensible à cette première et rude leçon, que tout sentiment moral n'était pas encore étouffé en lui. Pourquoi ne l'a-t-on pas compris ou n'a-t-on pas voulu le comprendre? Pourquoi n'a-t-on pas mis cet enfant, susceptible de s'amender, en dehors d'atteintes fâcheuses, irremédiables?

Pourquoi? Parbleu! parce qu'il aurait fallu pour cela étudier la nature, le caractère, les allures, les mœurs de ce nouvel arrivant, ce qui, vous le comprenez, aurait été par trop long, par trop ennuyeux.

Un homme de plus à la mer, voilà tout.

Son quinzième jour de détention expiré, notre petit garnement sortit ; mais moins de huit jours après je le vis revenir ; sa condamnation, cette fois, était de deux mois. Le mobile qui l'avait poussé au vol n'était plus l'enfantillage, mais bien le vice.

Il s'entretenait une après-midi, dans la cour de la dette, avec un petit gaillard *ejusdem farinæ*. Je surpris le sujet de leur conversation; ils parlaient, du reste, fort peu mystérieusement, les gardiens étant absents. Ces messieurs dressaient un plan de campagne pour leur sortie.

— J'ai longtemps inspecté cette maison, disait l'un d'eux, elle est isolée, très-mal gardée; c'est un excellent coup à faire. Il ne faut pas toujours s'en

tenir, comme le dit fort justement le grand auxiliaire que tu vois là-bas, — un maître, celui-là ! — à des enfantillages, à des gamineries. Pincé pour pincé, il vaut mieux l'être pour un *travail* qui en vaille la peine et qui nous pose aux yeux des grands. Donc c'est convenu, et je puis compter sur toi. Je le répète, nous aurons là entière liberté, et nargue de *la rousse !*

— C'est dit ; je serai exact au rendez-vous.

Ils s'étaient aperçus, sans se troubler, que je les écoutais.

— Petits malheureux ! leur dis-je, vous voulez donc finir sur l'échafaud?

— Oh! ma foi, tant pis, me répondit l'enfant que j'avais vu pleurer naguère ; je m'en bats l'œil maintenant ; j'y suis, j'y suis, je me f.... du reste.

— Viens-t'en donc, fit son camarade, une gouape finie, ça pue la morale par ici, oh ! là ! là !

Qu'ajouterai-je à cela pour prouver les conséquences désastreuses de la mixtion? Ces mauvaises natures s'excitent mutuellement au mal par le récit de leurs exploits ; un beau vol, habilement combiné, les fait tomber en admiration ; un petit assassinat, magistralement perpétré, provoque leur enthousiasme.

Parlerai-je de la promiscuité au point de vue des mœurs ? par respect pour mes lectrices je m'en abstiendrai ; et quant à mes lecteurs, ils se feraient difficilement une idée des turpitudes qui se commettent dans un pareil milieu. La fable mythologique la moins épurée, les métamorphoses d'Ovide les moins expurgées, les dialogues de Lucien les plus réalistes renferment à peine des détails aussi horripilants, et le

feu du ciel donnant naissance à un nouveau lac Asphaltite se ferait bien sentir dans certains quartiers de la prison de la rue de la Clef.

En conséquence de ce que j'ai vu et entendu pendant mon séjour de deux mois dans le bâtiment peu privilégié et très-interlope de Sainte-Pélagie, je demande :

1° Que, si l'on tient absolument au régime des prisons pour les détenus politiques, ils ne soient plus assimilés aux voleurs ; car, bien que quelques faveurs culinaires ou autres leur soient octroyées, ils n'en sont pas moins soumis, comme on l'a vu, au régime des prisonniers ordinaires ;

2° Que le règlement du pavillon de l'Est soit applicable, dans tous ses articles, aux détenus politiques qu'on juge à propos de reléguer dans les autres pavillons ;

3° Que les prisonniers dont les délits sont identiques, ou à peu de chose près, soient parqués ensemble et complétement séparés des autres.

Je souhaiterais, en outre, que les enfants qui manifesteraient quelque repentir fussent distraits du troupeau galeux et soumis à un régime quasi-paternel. Ceux qui, rétifs à cette sollicitude, récidiveraient, devraient être expédiés dans une de nos colonies pénitentiaires, — les seules prisons que j'admette. Nos terres lointaines y gagneraient des bras, et nos prisons, se dépeuplant de jour en jour, ne seraient plus, comme elles l'ont été jusqu'ici, de véritables écoles de crimes et de démoralisation.

DEUXIEME PARTIE



LE PAVILLON DE L'EST

DIT

PAVILLON DES PRINCES

CHAPITRE VIII

SOMMAIRE. — Respirons enfin ! — Il est des choses qu'on n'oublie pas. — Une réédification féerique. — Sainte-Pélagie de 1849 à 1852. — L'égalité devant la promiscuité. — Un mot de M. Carlier. — Le *conjungo* de Proudhon. — Une gentillesse du *Corsaire*. — Le duel de Cournet. — Les palinodies de M. Léo de Laborde. — Que vouliez-vous qu'il fît ?

> « Sainte-Pélagie, c'est le supplice par la langueur, la torture par l'ennui, l'homicide par la consomption. C'est une espèce de machine pneumatique appliquée au cerveau, qui pompe goutte à goutte toute sa séve, et l'hébète, et l'alanguit, et l'épuise. Ce n'est pas l'agitation et ce n'est pas la paix. Ce n'est pas Paris et ce n'est pas la solitude. C'est un mélange de toutes choses : de l'air, un peu ; de l'espace, presque pas ; des amis, quelques-uns ; des importuns, à foison. C'est une prison qui tient du monde ; c'est un monde qui n'est pas fait pour une prison ; c'est un directeur humain et qui a des formes aimables ; ce sont des gardiens qui ressemblent à des ouvreuses de loges ; ce n'est pas dur et c'est triste ; c'est une espèce de police civilisée ; c'est quelque chose de perpétuellement faux..... Sainte-Pélagie est insupportable ! ...
>
> « Armand MARRAST. »

Nous voici arrivé au point culminant de notre œuvre. Nous n'avons plus, Dieu merci ! à nous entrenir d'un monde interlope, gangrené, repoussant ; et surtout ce qui nous met fort en liesse, c'est que nous ne serons plus obligé de distraire à chaque instant de ce monde les quelques écrivains ou hommes politiques qui s'y trouvent parfois mêlés.

Hurlant assemblage, accouplement révoltant! quel étrange cerveau a pu le concevoir? quelle maligne intention a pu le décréter? Est-ce un avilissement forcé dont on veut souiller des intelligences qui, même aux yeux des juges, ne peuvent être qu'égarées?

Je garderai, je l'avoue, un terrible souvenir des deux mois de honte, d'exaspération, d'insomnies que j'ai passés dans cette cour pestilentielle de la Dette. C'est en vain que, pour m'indemniser, sans doute, on m'a ouvert plus tard les portes du pavillon de l'Est : Il est des choses qu'on n'oublie pas.

On le comprend, ce n'est pas contre la sévérité relative du règlement du pavillon de la Dette que je proteste, mais bien contre l'honorable société qu'on avait trouvé plaisant de me donner. Qu'on soumette si l'on veut les honnêtes gens à un régime plus sévère que celui des gredins, d'accord : mais, ou qu'on les loge tous, *sans exception*, dans un lieu spécial, ou qu'on les isole de telle façon que leur dignité n'ait pas à souffrir d'un contact blessant. L'administration objectera à cela que le pavillon de l'Est est, en effet, spécialement réservé aux délits politiques et de presse, mais que, ne contenant que six chambres, six détenus, par conséquent, elle est bien obligée de répartir l'excédant dans l'autre corps de logis. C'est là une objection puérile. Qu'est-ce qui empêche d'agrandir le pavillon de l'Est? Il faut avouer qu'en limitant à six le nombre des chambres où s'expient les délits *incurables* de presse ou de politique, les premiers organisateurs semblaient avoir de la France une

meilleure opinion. Que n'ont-ils restreint, que n'ont-ils réduit à zéro ces cellules ? Sans demander un pareil sacrifice, sans limiter le logement des intelligences françaises, qu'on leur donne, au moins, un asile mieux en rapport avec leur dignité. S'il faut une cellule qui expie les délits moraux, qu'elle soit morale, et qu'elle n'offre pas l'exemple d'une trituration démoralisatrice des cerveaux éclairés, ou un instant trompés, avec les cervelles abruties des criminels de bas étage.

Je n'hésite pas à avouer qu'en ce temps de démolitions et de constructions féeriques, on pourrait réédifier le pavillon de l'Est, et cela du jour au lendemain, sans même donner congé aux locataires actuels. On pourrait d'ailleurs, et cela n'exigerait aucune dépense ni aucune modification dans l'aspect pittoresque de Sainte-Pélagie, on pourrait, dis-je, rétablir les choses comme elles l'étaient, par exemple, de 1849 à 1852 : livrer aux détenus politiques les travées qui sont au-dessus de l'infirmerie et qui relient le pavillon de l'Est au pavillon de l'Ouest. A cette époque chacune des trois pièces des Travées contenait dix-huit lits, en tout cinquante-quatre détenus, et les principales chambres des deux pavillons en contenaient trois ou quatre. Les moindres en contenaient un ou deux.

Il y avait, on le voit, égalité devant la promiscuité.

En outre, le règlement et les égards étaient les mêmes pour les détenus politiques, qu'ils fussent placés ici ou là, dans les chambres du pavillon de l'Est ou dans les travées du pavillon de l'Ouest.

M. Carlier était préfet de police, et bien que nous

n'ayons pas le moins du monde l'envie de lui tresser des couronnes, nous devons dire qu'il se montrait pour tous les détenus, sans distinction, d'une bienveillance que ne professaient pas en général les autres préfets de police. Il avait pour les détenus politiques une véritable considération. Sa mission, ainsi qu'il le disait, était de les comprimer, mais non de les tuer à coups d'épingle.

Dès qu'un détenu politique manifestait le désir de sortir, sous le moindre prétexte, ou même sans donner de raison, il s'empressait d'accéder à sa demande, et ne le soumettait à aucune surveillance. Il comprenait qu'aucun des détenus, laissé libre dans de pareilles conditions, ne manquerait de rentrer à l'heure et au jour convenus. Sa confiance à cet égard ne fut jamais trompée.

Proudhon sortit pendant son année de prison une fois par semaine en moyenne. Il profita même d'une de ses journées de travail pour *s'enchaîner* volontairement dans les liens conjugaux.

D'autres de ses codétenus, assez importants pour obtenir une faveur analogue (pas celle de se marier, s'entend), ne la recherchèrent même pas : Ainsi Delescluze, Désiré Pilette et autres.

La *sortie matrimoniale* de Proudhon nous remet en mémoire un emploi assez original d'un jour de liberté, sous M. Carlier.

Un journal royaliste, *le Corsaire*, avait publié un article contre les démocrates, dans lequel il était dit, entre autres gentillesses, qu'*aux socialistes il n'y avait qu'à administrer des volées de bois vert*. Le journal arriva à l'un des détenus et produisit sur ceux

qui le lurent l'effet que l'on devait en attendre. Trois noms, ceux de Boisse, Pilette et Cournet, furent mis dans un chapeau, et le nom de Cournet fut celui qu'amena le sort.

Cournet obtint de sortir dès le lendemain, et demanda à M. Delapierre, l'auteur de l'article, une réparation que celui-ci, du reste, ne lui refusa pas. Les choses se passèrent avec une certaine lenteur provoquée par quelques incidents dont nous reparlerons tout à l'heure. Mais ce qui prouve que les détenus obtenaient facilement de rester dehors le temps qu'exigeaient leurs affaires, c'est que Cournet ne rentra à Sainte-Pélagie qu'après avoir administré un bon coup d'épée dans le bras de son adversaire.

Cela ne se termina pas ainsi : un des amis que M. Delapierre avait demandés pour témoins avait refusé de l'assister, en motivant son refus sur des raisons injurieuses pour Cournet. Celui-ci apprit de M. Delapierre même ces raisons, et comme il n'était pas homme à tolérer une injure, il adressa à M. Léo de Laborde, l'ami dont il s'agit, une provocation conçue dans les termes les plus outrageants.

On commençait à comprendre probablement dans les bureaux du *Corsaire* que les *volées de bois vert* n'étaient pas faciles à administrer aux socialistes, et, ce que l'on a peine à croire, c'est que M. Léo de Laborde, à qui Cournet avait déclaré par écrit qu'il *arracherait les moustaches*, écrivit la rétractation la plus absolue, la plus complète et la plus humble, proclamant l'extrême honorabilité d'un homme qu'il avait, disait-il, méconnu par erreur, et évita ainsi de voir s'accomplir la menace contenue dans ces paroles de

Cournet : « Il faut demain qu'un de nous deux soit un cadavre. »

L'étrange palinodie de M. de Laborde émut considérablement son parti, et des explications lui furent demandées.

On connaissait les termes de la provocation que Cournet lui avait adressée. Quelques-uns des siens en avaient même en main une copie. Une des expressions contenues dans cette copie différait de l'original. En fait, elle était plus adoucie. M. Léo de Laborde profita de cette inexactitude pour déclarer à ses amis que la lettre n'était pas conçue dans les termes qu'on lui présentait.

Le beau de la chose fut que Cournet, ayant appris cet incident, s'empressa d'adresser à M. Léo de Laborde une copie littérale de celle contre laquelle celui-ci se récriait, ajoutant qu'elle contenait parfaitement l'expression de sa pensée, et qu'il entendait la maintenir à la lettre.

M. Léo de Laborde s'inclina et ne répondit rien.

Que vouliez-vous qu'il fît ?...
Qu'il se tût.

C'était moins dangereux, en effet, avec un gaillard de la trempe de Cournet.

CHAPITRE IX

SOMMAIRE : Lamennais et M. l'abbé Caille Des Mares. — La théorie des barreaux. — Le *Journal de ma prison*. — Peut-on travailler en prison? — M. Louis-Auguste Martin et le *Petit journal*. — Réponse de Léo Lespès. — Les bourriches d'huîtres. — Peut-on toujours boire ou manger? — Les tortures morales. — Le verrou ! — Nos Falstaffs modernes. — Vitu et les travaux forcés. — Les infortunes de Bussières. — Delescluze et Pilette. — Une erreur de Victor Hugo. — Cournet et Barthélemy.

Nous ne savons au juste combien de modifications a subies le règlement du pavillon de l'Est; mais nous pouvons dire qu'à toutes époques ce règlement a été relativement doux, bienveillant même parfois, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Nous regrettons que les célébrités politiques et littéraires qui, depuis la restauration surtout, ont illustré Sainte-Pélagie, n'aient pas, à l'instar de Lamennais, laissé une relation de leur séjour dans cette maison. Le fougueux auteur des *Paroles d'un croyant* — cette bible de l'humanité — fut condamné, comme on le sait, en 1841 à

un an de prison, pour un virulent pamphlet contre la chambre des pairs. Ce fut avec une certaine joie que, le 4 janvier de cette année, l'abbé philosophe se constitua prisonnier. « Je vais enfin pouvoir travailler librement, loin des agitateurs du dehors, dans ce calme profond où mon âme se sent à l'aise, où les horizons s'ouvrent devant moi. » Ainsi, dit-il à l'aumônier de Sainte-Pélagie, M. Caille Des Mares, qui. hochant la tête, répondit, en montrant du doigt à Lamennais les barreaux de ses fenêtres : « Allez, allez, et vous me direz si ces gaillards-là ne nuisent pas à l'éclosion de vos idées. Dans la solitaire mansarde que vous avez si longtemps habitée dans votre jeunesse, les bouffées d'un air pur, vivifiant, inspirateur, arrivaient librement jusqu'à vous ; ici, pas de soleil, partant pas d'air pur, partant pas de vie. » Lamennais ne parut pas partager cette opinion, et se plongea avec son ardeur accoutumée dans ses austères travaux. Mais il s'aperçut vite que l'aumônier avait dit vrai : l'inspiration ne lui vint pas.

« Vous aviez deviné, mon cher Caille Des Mares, fit-il d'un ton attristé, peu de jours après sa reclusion, les idées se brisent contre les barreaux de fer de ma cellule ; à peine s'il m'en arrive quelques éclats. »

Voici, du reste, le *Journal de ma prison*, publié récemment dans les œuvres inédites de Lamennais. L'illustre auteur de l'*Essai sur l'indifférence* et du *Livre du peuple* commence son journal le 4 janvier 1841, jour de son entrée à Sainte-Pélagie, et cesse de l'écrire le 16 de ce même mois.

JOURNAL DE MA PRISON.

Sainte-Pélagie.

1841. Janvier, 4.—Entré vers trois heures. Chambre de quinze à seize pieds carrés, six pieds de hauteur. Éclairée par cinq impostes, deux à l'est, trois au sud. Ces impostes, hauts de dix pouces, ne peuvent laisser passer que peu ou point de soleil, et ne donnent qu'une lumière triste et louche, avec des ombres singulières. J'espère ne pas souffrir du froid, à l'aide de mon petit poêle. Dîner à six heures, froid. Coucher à neuf heures et demie. A neuf on m'enferme. Point de secours pendant la nuit si l'on tombait malade ; mais aussi point de bruit, ce qui est une grande chose pour moi.

5. — A huit heures et demie, le condamné qui fait ma chambre vient voir si j'ai des souliers à faire nettoyer. Cela ressemble assez à une plaisanterie, puisque je ne sors pas de ma chambre, où je ne porte que des pantoufles. Dormi paisiblement. Le guichetier était venu ouvrir à huit heures, j'ai eu du lait à dix heures et demie, mais point de pain. Je vois bien qu'il faudra que je change mon régime. Ce que j'éprouve, ce n'est ni de la tristesse ni de l'ennui, mais une sorte de manque d'air. On est ici comme dans un monde à part et qui flétrit l'âme, car l'homme n'y apparaît que par ce qu'il a de mauvais, à partir de l'architecte, dont la pensée très-apparente a été de faire souffrir ceux qui logeraient là, en les privant d'air et de lumière.

Lieux, boyau de cinq pieds de longueur sur une largeur de trente pouces ; au fond un trou au niveau

du pavé, sans siége ni appui. L'esprit d'invention, et dans le même sens, se remarque ici partout.

Régime des prisonniers. Deux repás, vers huit heures et à quatre heures. Une livre de pain blanc ou une livre et demie de pain noir ; au déjeuner, du bouillon maigre, à dîner, une cuillerée de légumes. Le jeudi un quart de livre de viande, qui tient lieu de la portion de légumes. Le tout ensemble insuffisant pour le besoin.

Mercredi 6. — Assez mauvaise nuit. Je m'étais couché à neuf heures, excédé de fatigue ; j'espérais dormir. Ma porte qu'on verrouille et le bruit de l'escalier me réveillent vers dix heures. Plus de sommeil jusqu'au matin. Levé à huit heures ; visite du docteur Gaubert, qu'accompagne le directeur. Ils me trouvent travaillant à allumer mon poêle. J'y parviens avec peine, enfin j'en viens à bout.

Jeudi 7. — Peu de sommeil; relevé à minuit, mais le froid m'oblige à me recoucher bientôt. Le pire moment est celui du réveil ; le meilleur est celui de la tombée de la nuit. — Le poêle toujours long et difficile à allumer, faute de copeaux. On m'en a promis pour demain. — Vers dix heures je fais mon café, cela prend du temps. Puis, voulant me raser, je ne sais comment faire chauffer de l'eau. Je parviens pourtant à en avoir de tiède.

Ma barbe faite, je nettoie mes dents. Tout cela me conduit jusqu'à onze heures. On vient faire ma chambre, où se glisse un rayon de soleil, qui me donne un moment de joie triste. Je commence à croire qu'il n'est pas possible de travailler en prison, à moins que ce ne soit à quelque ouvrage pour ainsi dire mécanique,

comme l'étude d'une langue ou autre chose semblable. Il faudra donc probablement me résoudre à perdre une année. Tout ce que Dieu fait est bien.

Vendredi 8. — Levé tard, temps sombre, neige. Vif désir de travailler; je ne le peux encore. J'aurais cru le contraire avant d'être ici. Outre tout le reste, il y a quelque chose d'affaiblissant dans la prison. Aussi, je ne connais aucun ouvrage qui y ait été écrit.

Samedi 9. — Froid vif, neige. Toujours peu de sommeil. Je me décide à entreprendre un petit ouvrage sur la religion, expliquée selon les principes exposés dans l'*Esquisse d'une philosophie*. J'ai dans l'esprit un autre petit livre que je ferai ensuite, si j'en ai le temps ou plutôt la force, car la vie de prison affaiblit beaucoup.

Dimanche 10. — Mal dormi. Pendant la nuit, sensation singulière éprouvée déjà plusieurs fois. Il me semblait que les murailles me serraient, me pressaient et que je faisais de vains efforts pour les repousser.

Cette impression n'est pas le cauchemar, car je ne la ressens jamais qu'éveillé.

Lundi 11. — Visite du docteur Gaubert, qui me trouve au lit. Dérangé tout le jour par le retard du déjeuner et le serrurier, que l'on vient appeler trois fois pendant qu'il place la serrure de mon petit placard. Convenu avec Marie (la domestique de Lamennais) qu'elle viendra tous les lundis.

Mardi 12. — Lettres nombreuses. Je fais dire au greffe de n'en recevoir aucune si l'on ne veut permettre qu'elles me soient montrées auparavant, de sorte que je puisse refuser celles qu'il ne me conviendrait pas de retirer. Parmi celles de ce jour, il y en a une

d'injures atroces, où l'on me dit que je mourrai dans l'année et que j'aie à remédier aux désordres de ma conscience. Elle vient du Midi et me coûte 22 sols de port.

Mercredi 13. — Écrit à M. et Mme Didier, à Benoît, à Pagnerre.

Jeudi 14. — Vent et pluie comme hier. Toujours peu de sommeil et mauvais. A cela près et quelque faiblesse, je m'accommode très-bien à la position qu'on m'a faite. Je n'ai pas encore éprouvé un quart d'heure d'ennui.

Samedi 16. — Un an de prison, c'est une peine de mort partielle, car c'est une année retranchée de la vie.

Ce journal n'est il pas une réponse péremptoire à cette éternelle question : Peut-on travailler en prison?

J'ai eu l'honneur d'occuper pendant deux mois la chambre de Lamennais, et je déclare que mes impressions n'étaient pas plus gaies que celles de mon illustre prédécesseur. Béranger a avancé quelque part qu'on ne travaillait jamais mieux qu'en prison. Je dois le croire, tout en reconnaissant qu'il est une bien rare exception. Le rossignol est assez généralement muet en cage : j'en ai pourtant entendu chanter un.

Au reste, comme on dit, *de gustibus atque coloribus non est disputandum!*

Un ex-pensionnaire de Sainte-Pélagie, M. Louis-Auguste Martin, philosophe et écrivain distingué, s'exprime ainsi dans une lettre publiée par le *Petit journal* du 9 décembre 1866 :

« Bien loin de dire avec Lamennais que le temps

« passé en prison est *une peine de mort partielle*, « j'ai trouvé qu'un écrivain y vivait plus réellement « qu'en état de liberté, parce qu'il y était plus en pos- « session de lui-même pour l'élaboration de ses idées « et de son style. Au lieu d'un volume que je parviens « à faire chaque année, en état de liberté, j'en ai fait « deux en six mois de captivité, au détriment, il est « vrai, de mes lecteurs.

« ..... Il ne faut donc pas médire de Sainte-Pélagie, « surtout lorsqu'on *est logé* dans le pavillon des « *Princes*, où l'on peut recevoir des *bourriches plei-* « *nes de gibier digne d'un glouton*, comme celles que « les chasseurs d'Ille-et-Vilaine envoyèrent à Béran- « ger. Aussi le jour de ma sortie ai-je incrusté au « mur de ma prison ce témoignage de ma reconnais- « sance :

« Adieu, prison et solitude,
« Tour à tour salon et parloir,
« Salle à manger, chambre et boudoir,
« Lieu de promenade et d'étude ;
« Adieu !... mais non pas au revoir ! »

A cette épître de *desmophile*, notre confrère Léo Lespès répondait ainsi, et nous nous associons à cette réponse : « Je ne suis pas partisan de la prison pour loger la folle du logis. Les oiseaux deviennent taciturnes en cage, sans quoi on n'aurait pas besoin d'acheter des serinettes à la Suisse. Mon honorable correspondant est plus de mon avis qu'il ne le croit... à preuve, le dernier des vers cités... où il exhale son amour pour la liberté. »

Hélas ! non, toutes les *bourriches* du monde, les

plus somptueuses agapes, les plus riches tentures, les plus moelleux tapis, tout le confortable en un mot dont quelques nobles détenus se sont parfois entourés à Sainte-Pélagie, même dans ce célèbre pavillon des Princes, n'a pu faire oublier la captivité, n'a pas étouffé le grincement humiliant des verrous.

Comme l'illustre chansonnier, je ne déteste ni les *bourriches* ni le chambertin; comme lui j'en ai reçu, comme lui j'ai passé des journées entières avec de bons amis autour d'une table copieusement servie, narguant le présent, saluant l'avenir. Tant que le jour durait c'était bien, mais le crépuscule chassait les amis, et avec eux la joie, l'oubli.

Peut-on toujours boire et manger? Pour celui qui peut répondre affimativement à cette question, j'avoue que la prison est un lieu de délices; mais comme tous les détenus ne réunissent pas les conditions physiques requises pour cet exercice gargantualesque, comme les Alexandre Dumas, les baron Brisse, les Monselet, les Lomon, les Thimothée Trimm, les Villemessant ont peu d'émules, il s'ensuit que les dernières vapeurs de l'*orgie* étant dissipées, le prisonnier se retrouve seul, livré à lui-même, entre quatre murs. Son premier mouvement est de sortir, c'est maintenant d'air qu'il a soif; il s'élance vers la porte, mais, ô exaspération! le geôlier l'a déjà verrouillée; il va à la fenêtre, qu'il ouvre, mais la voix brutalement impérieuse d'un factionnaire qui veille là tout près, ordonne de la refermer.

C'est alors que, malgré la dose de philosophie, de gaieté, d'insouciance dont dame nature vous a doué, vous devenez forcément triste, et malgré vous at-

terré. Vous ne pensez pas plus aux distractions du jour qu'à celles du lendemain ; les jouissances physiques, matérielles, n'ont à vos yeux plus de prix. Vous ne voyez qu'une chose : la PRISON, avec tout ce qu'elle a de plus blessant, de plus outrageant, de plus odieux : les barreaux, le verrou ! Pitoyable nature, en vérité, serait celle qui ne s'indignerait pas, qui ne se révolterait pas contre cette FORCE qui lui crie : « Tu ne sortiras pas ! pendant deux mois, six mois, un an, tu es ma chose, tu m'appartiens, je te nourrirai, te vêtirai, ou, si tu l'aimes mieux, tu te nourriras et te vêtiras à ta guise ; je te traiterai du reste avec douceur, si tu es sage. Il te sera loisible de recevoir tes parents, tes amis ; mais songe que tu es esclave, que tu dois obéir, sinon le cachot te le rappellera. »

Je le demande à M. Auguste Martin et à ceux qui comme lui se sont bien trouvés de leur détention, les blessures morales que la prison cause forcément, à un moment donné, au cœur de ses victimes, peuvent-elles être guéries par les *bourriches* et le bon vin ? Calmées, soit, et c'est déjà énorme. Heureux donc en prison nos Falstaffs modernes ! heureux les prisonniers chez lesquels le souci de la bonne chère étouffe toutes pénibles réflexions !

Avant de clore ce chapitre, je vais en finir avec les diverses opinions émises sur Sainte-Pélagie. Pour les uns, en effet, c'est un lieu de plaisance, pour d'autres, c'est une prison. Les deux opinions sont parfaitement exactes, à raison de circonstances particulières aux individus. Il faut également tenir compte des temps, ainsi que des parties de la prison qui ont

été assignées. Nos lecteurs comprennent bien, maintenant qu'ils savent ce que sont les pavillons de la Dette et de la Préfecture, qu'un détenu qui, comme moi, subit sa peine dans l'un de ces pavillons, doit envisager la prison à un autre point de vue que M. Auguste Martin et consorts. Au point de vue des conditions particulières des individus, la prison de Sainte-Pélagie diffère aussi, a toujours différé, et cela d'une manière fatale. Si le gai compagnon, condamné à quinze jours ou un mois d'emprisonnement pour un article de journal, y menait et y mène encore joyeuse vie, entouré d'agréables visiteurs des deux sexes, qui tous contribuent à l'organisation de ses dîners, il est clair que le malheureux qui s'y trouve en attendant qu'on le transfère dans une maison centrale, à la suite d'une condamnation aux travaux forcés, comme Vitu en 1851, ou celui qui y reste sous le bon plaisir administratif, à la suite d'une condamnation à dix années, comme Bussières en 1852, dont la vieille mère était infirme, la femme folle, et qui laissait au dehors, sans appui, une jeune fille d'une quinzaine d'années ; il est clair encore que ceux qui, pour gagner quelques sous, faisaient des chaînettes ou autres travaux, ceux-là, même sous un régime plus doux, ne devaient pas s'y trouver fort à l'aise.

Nous en dirons autant de ceux qui, par rigidité de principes, tels que Blanqui, Delescluze, Pilette et tant d'autres, ne voulaient pas profiter du bon vouloir des rares administrateurs qui, comme Carlier, se montraient bons envers les détenus politiques. La prison est, du reste, plus ou moins dure en raison du

tempérament de l'individu. Tous les détenus ne sont pas également stoïques, et il y a des hommes qui, doués d'une incontestable énergie, supportent avec la plus grande impatience le régime des prisons.

J'ai entendu citer jadis, comme étant de ce nombre, Cournet, dont, par parenthèse, notre illustre ami Victor Hugo s'est emparé dans les *Misérables* pour faire une antithèse qui a le tort d'être historiquement controuvée.

L'immortel proscrit de Guernesey présente Cournet, nature expansive, vigoureuse, comme ayant organisé et commandé la *monstrueuse*, l'*olympienne* barricade du faubourg Saint-Antoine, tandis que Barthélemy, nature maigre et concentrée, aurait organisé et dirigé la *froide* et *correcte* barricade du faubourg du Temple.

La vérité est que Cournet n'a pris aucune part à l'insurrection de juin et qu'il l'a, au contraire, constamment blâmée.

Un héros, Cournet, qui à dix-neuf ans recevait la croix de la Légion d'honneur pour un des faits les plus éclatants de notre marine, Cournet, prisonnier, condamné à un an seulement, sortait à peu près trois jours par semaine.

Je m'arrête, car je m'aperçois que j'anticipe fort sur les événements.

Mon intention était de suivre pas à pas, époque par époque, l'histoire politique de Sainte-Pélagie, et voilà déjà deux chapitres d'un décousu qui m'effraye.

Ma plume, rebelle à toute marche régulière, s'est un moment complue à sautiller de la république à

l'empire et de l'empire au gouvernement de juillet.

Que le lecteur veuille lui pardonner pour cette fois : elle sera constante désormais. Au reste, ce qui est dit est dit. Que ce soit un peu plus tôt ou un peu plus tard, qu'importe !

CHAPITRE X

SOMMAIRE. — Sainte-Pélagie et la Convention nationale. — Mme Roland et les Girondins. — Un détenu en quête d'une prison. — Le corridor rouge. — La cellule de Béranger. — L'impératrice Joséphine. — Le général Allard. — Les aménités de la restauration. — MM. Jay, Jouy et le comte de Pradel. — Une offre à la maréchale Ney. — Une évasion. — Bruyante saisie des *Étincelles*. — Une défense en vers. — Les quatre sergents de la Rochelle. — Une vengeance de geôlier. — Une visite à Béranger. — Impromptu. — Les amoureux de Sainte-Pélagie.

Comme nous l'avons déjà dit dans la première partie de cet ouvrage, Sainte-Pélagie ne date, comme prison, que de 1792.

C'est à la Convention nationale que nous sommes redevables de cet établissement d'utilité publique... et *privée*. De cet établissement *privé d'utilité publique,* devrais-je dire.

Madame Roland et une grande partie des girondins furent les premiers qu'on y incarcéra; et ce ne sont pas certainement les personnages les moins célèbres qu'ait reçus cette maison, si riche pourtant en célébrités.

L'agglomération des prisonniers était telle, à cette époque où l'on n'avait pas encore eu l'art de bâtir des prisons susceptibles de recevoir au besoin deux mille

prisonniers à la fois, qu'il fallut bien faire prison de tout.

On refusait journellement du monde dans ces hôtels trop garnis, et nous allons à ce propos mettre sous les yeux du lecteur un curieux document de cette époque, où l'on verra la promenade d'un nouveau genre que le comité du salut public occasionna bien involontairement à un de ses condamnés.

« EXTRAIT DES REGISTRES DU COMITÉ DE SALUT « PUBLIC DE LA CONVENTION NATIONALE DU QUIN- « ZIÈME JOUR DE FRIMAIRE DE L'AN DEUXIÈME DE LA « RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE.

« Le comité de salut public, témoin des injures pro- « férées dans son propre sein contre le représentant « du peuple Hents, par le citoyen Camuset, arrête « que ledit citoyen sera mis de suite en état d'arres- « tation et conduit dans la maison d'arrêt de la Force.

« Signé au registre :

« CARNOT, C. A. PRIEUR, ROBESPIERRE, BILLAUD- « VARENNES, B. BARÈRE, ROBERT LINDET.

« Pour extrait, signé : C. A. PRIEUR, ROBESPIERRE, « CARNOT, R. LINDET, B. BARÈRE, ARIS, COUTHON et « BILLAUD-VARENNES. »

Au dos de cet ordre d'arrêt, on lit les mentions suivantes :

« Refusé le dénommé d'autre part à la maison de « la Force, faute de place.

« Le quinzième jour frimaire même an, d'autre part.
« Pour le citoyen Baut, signé : JEANNE. »

La Force était remplie de prisonniers.

« Vu l'attestation ci-dessus, le comité de Salut
« public, attendu qu'il n'y a point de place à la mai-
« son de la Force, arrête que le citoyen Camuset sera
« conduit à la maison d'arrêt dite de l'Abbaye. Fait au
« comité du Salut public, ledit jour quinze frimaire
« deuxième année républicaine.

« Signé : C. A. PRIEUR, CARNOT, ROBESPIERRE, B. BARÈRE, R. LINDET. »

« Refusé à l'Abbaye, faute de place, ce 16 frimaire
« l'an II de la république, signé : LAVAQUERIE fils. »

A l'Abbaye comme à la Force, les détenus étaient entassés.

« Le citoyen Camuset sera conduit à Sainte-Pélagie.
« Fait au comité de Salut public, ledit jour 16 fri-
« maire, IIe année de la république, signé : CARNOT,
« C. A. PRIEUR. »

Plus heureux à Sainte-Pélagie, le citoyen Camuset put y être incarcéré après s'être promené du comité de Salut public à la Force, de la Force au violon du comité de Salut public, de ce comité à l'Abbaye, de là au même comité, d'où on le fit enfin repartir pour Sainte-Pélagie.

Sous la restauration, les hommes politiques et les écrivains *privilégiés* habitaient de petites cellules situées au troisième étage du bâtiment de la Détention, aujourd'hui de la Préfecture, et auxquelles on arrivait par un long couloir sombre appelé le *corridor rouge*. Les fenêtres de ces cellules donnaient sur la cour actuelle de l'Infirmerie et des Politiques. Sou-

vent, pendant que je respirais l'air humide et méphitique de cette cour, mes regards se portaient vers la fenêtre où s'était accoudée, quarante ans auparavant, une de nos gloires les plus éclatantes et les plus populaires, un honnête homme, un *vrai* républicain, Béranger! Sa chambre existe encore telle qu'elle était, à l'exception pourtant des couplets guillerets qu'il s'était plu à crayonner sur les murs.

Le sentiment poétique n'a pas été jusqu'ici, que je sache, signalé chez un geôlier; aussi est-il à présumer que nous serions privés de ces éclats de génie si M. Perrotin, l'éditeur et l'ami intime de l'immortel chansonnier, ne se fût empressé de les copier en cachette et de les publier quelques années plus tard, au grand étonnement de l'auteur. Ces chansons, datées de Sainte-Pélagie, ne sont certes pas les moins bonnes de l'œuvre du maître; l'une d'elles nous apprend que le gai prisonnier recevait de la part des *chasseurs d'Ille-et-Vilaine*

Une bourriche pleine
De gibier digne d'un glouton.

Dans une autre chanson, l'aimable poëte nous fait savourer par la pensée les excellents vins qu'en compagnie de nombreux amis il a bus pour fêter sa prochaine délivrance. Ce qui nous prouve deux choses: la première, que chez Béranger le poëte n'excluait pas le philosophe, et qu'il savait faire contre mauvaise fortune bon cœur; la seconde, que la restauration, toute rigide qu'elle était, se montrait, pour certains détenus soi-disant politiques, tout aussi tolérante que

les gouvernements soi-disant bienveillants qui lui ont succédé.

Non loin de la chambre de Béranger se trouve celle qu'on dit avoir été occupée par Joséphine de Beauharnais, plus tard la femme de Napoléon Ier. A ce propos, nous devons dire que rien n'est moins certain que cette prétendue incarcération. De nombreuses recherches ont été faites, tous les documents de cette époque ont été compulsés avec soin, et l'on a dû s'en tenir aux hypothèses. Ce qui est plus sûr, c'est que cette cellule qualifiée d'impériale par les vaniteux geôliers de Sainte-Pélagie, a été occupée quelque temps par le général Allard. Et voyez comme on a raison de dire que la prison est une espèce de niveau passé sur la tête des hommes : ces deux cellules qui, dans leur genre, rappellent des souvenirs précieux à conserver et dignes aussi d'être respectés, sont en quelque sorte profanées; car, à l'heure où nous écrivons ces lignes, la soi-disant cellule de la future impératrice est occupée par un frelateur de vins, et un souteneur de filles publiques habite celle où notre immortel chansonnier a rêvé ses plus fraîches poésies.

De ce que la restauration s'est montrée bienveillante pour *certains* détenus, comme Béranger, Cauchois-Lemaire, Paul-Louis Courier et quelques autres qui n'avaient pas à se plaindre du régime exceptionnel auquel ils étaient soumis, il ne s'ensuit pas qu'elle accordât à tous les mêmes faveurs. Ainsi que de nos jours, les délits politiques et de presse étaient assimilés aux délits infamants. Or, en 1820, deux écrivains satiriques, MM. Jay et Jouy, et le célèbre

improvisateur Eugène de Pradel furent relégués quelque temps dans l'un des corps de logis occupés par messieurs les voleurs. Et puisque le nom de M. de Pradel nous vient sous la plume, notons à grands traits quelques incidents de la vie peu connue et si bien remplie de cet homme de cœur, de cet écrivain de talent, mort à Wiesbaden en 1857.

Compromis, après Waterloo, dans la conspiration de l'*Épingle noire* et dans celle du *Patriote* de 1816, M. de Pradel, alors âgé de vingt-deux ans, dut quitter Paris, et grâce à la protection bienveillante du comte de Castéja qui l'avait pris en grande amitié, il obtint un sauf-conduit en blanc, signé : Van Berberg et Muffling. Ce sauf-conduit était bien précieux dans ces moments de terreur et de vengeance. Le maréchal Ney était alors prisonnier dans Paris, et sa perte semblait inévitable. M. de Pradel chargea une personne qui avait accès auprès de la maréchale de lui faire l'offre du sauf-conduit, en lui demandant l'honneur de se concerter avec elle pour l'évasion possible de son mari. Cette proposition fut refusée ; mais on a toujours regretté ce refus.

M. de Pradel avait monté à Paris, dans l'ancien hôtel du cardinal Fesch, un grand cercle européen dans le genre du *Félix Méritis d'Amsterdam*. Son inauguration devait avoir lieu le 12 mars, mais la mort du duc de Berry, qui arriva le 13 février, y mit obstacle, et la ruine du cercle fut prématurément consommée. Comme directeur de cette vaste entreprise, M. de Pradel fut emprisonné à Sainte-Pélagie ; il y fonda un journal à la main, auquel travaillaient quarante ex-

péditionnaires. Cette feuille courageuse luttait deux fois par semaine contre les doctrines funestes d'un ministère qui venait de suspendre la liberté de la presse (1820). Le 25 décembre 1821, M. le comte de Pradel fit évader de Sainte-Pélagie le colonel Duvergier et le capitaine Laverderie. Cette audacieuse évasion fit grand bruit. Voici comment la raconte M. de Pradel lui-même, dans une brochure qu'il publia, uniquement pour ses amis, en 1825, et que son fils a bien voulu nous confier tout récemment. Ce récit nous donne, en outre, une idée exacte de la façon dont était réglementée alors la section des détenus polititiques.

« Je ne connaissais pas le colonel Duvergier, lorsqu'un de mes amis, prisonnier comme moi à Sainte-Pélagie, le lieutenant Marchebout, me communiqua une lettre de lui, dans laquelle il faisait part d'un plan d'évasion. Nous étions séparés du *corridor rouge* par une porte énormément épaisse; c'était par là, et au moyen de fausses clefs, que le colonel voulait pénétrer dans la section où nous étions détenus. Ce projet m'ayant paru impraticable, j'en proposai un autre, qui lui fut soumis par Marchebout. Notre correspondance, continuée quelques jours avec le plus grand mystère, apporta à Duvergier un tracé de la partie du bâtiment que nous occupions, sur lequel des points indiquaient le chemin à suivre quand il s'y serait introduit, pour se rendre dans la chambre de Marchebout; je reçus, par la même voie, deux permissions, avec les noms de deux visiteurs supposés, dont le signalement s'appliquait à Duvergier et au capitaine Laverderie, avec leur déguisement projeté. C'est la

veille de l'évasion seulement que j'appris l'intention du colonel d'emmener Laverderie, condamné comme lui à cinq ans de détention, sur lesquels il s'était écoulé à peine six mois.

« Toutes mes dispositions étaient faites. Voici d'abord, le jour étant venu d'agir, comment j'introduisis les deux prisonniers dans notre section. La même cour nous était commune pour la promenade ; j'avais remarqué qu'on mettait très-peu d'intervalle entre le moment où l'on faisait rentrer ces messieurs, pour laisser la cour à notre disposition. Duvergier, averti de cette circonstance, devait tâcher, sous un prétexte quelconque, de rester un peu plus longtemps dans la cour ; moi j'obtins d'un gardien qu'il me l'ouvrît à l'heure sonnante ; j'y entrai le premier, en sifflant un air connu de nos amis. J'abordai aussitôt le gardien de ces messieurs ; il était occupé à fendre du bois, et j'attirai toute son attention, tandis que Duvergier et Laverderie gagnaient l'extrémité d'une colonnade qui pouvait les dérober à ses yeux. En effet, le porte-clefs, revenant à son devoir, jeta un regard dans la cour, où il ne vit personne, et croyant son monde rentré, il rentra lui-même et ferma sa porte en dehors, très-soigneusement.

« Je venais de rejoindre nos amis ; la foule des détenus de ma section débouchait alors dans la cour, mais comme il était permis aux visiteurs de se mêler aux prisonniers dans leur promenade, les prenant pour tels, nul ne les remarqua, et je les dirigeai vers la chambre de Marchebout, qui les attendait.

« Des habits de ville, des perruques qui devaient changer la couleur de leurs cheveux, se trouvaient là.

Nous avions disposé des rafraîchissements, des cigares. Nous les quittâmes pour ne point éveiller de soupçons, en leur recommandant le silence, et le cadenas fut mis à la porte extérieurement. Il était alors deux heures et demie.

« Un grand pas venait d'être fait, mais le plus difficile restait à faire. Ici une explication est indispensable : quand un visiteur se présente au premier guichet, aux heures prescrites, il exhibe sa permission et il passe. Au second guichet il doit laisser son permis et, à cette époque, on lui donnait en échange une carte de couleur portant l'initiale de son nom, qu'il devait déposer à un troisième guichet. Ces permissions sont délivrées à la préfecture de police, sur la demande du prisonnier, visée par le concierge ; elles portent, avec un timbre particulier, le nom du détenu visité, et les nom, prénoms, âge, profession et signalement du visiteur.

« Soixante, quatre-vingts, et quelquefois un plus grand nombre de personnes visitent les prisonniers, surtout les jours de fête : j'ai dit que c'était le 25 décembre 1820, jour de Noël, il y avait près de cent visiteurs.

« Ce que je n'ai pas dit encore, c'est que les permissions, recueillies par un geôlier, sont placées tout ouvertes sur une table qu'il ne perd pas de vue un instant ; leur dimension est à peu près celle d'une feuille de papier à lettre ordinaire.

« J'avais remarqué tout cela, mais j'ignorais, à près de trois heures, quel moyen je mettrais en usage pour glisser nos deux permissions avec celles déposées au guichet ; la chose était difficile, une feuille

ouverte ne pouvant guère se cacher aux regards scrutateurs des gardiens. Quant à la carte rose, timbrée de l'initiale du visiteur, je m'en étais procuré une qui me servit de modèle pour en faire deux pareilles aux lettres dont j'avais besoin. C'est ici le cas de faire observer que les permissions dont j'étais nanti portaient des noms supposés ; qu'elles adressaient les visiteurs à des détenus qui ignoraient absolument leur existence. et qu'enfin on les avait fait prendre à la police par deux amis d'un signalement assez analogue à celui des captifs qui aspiraient à leur délivrance.

« Quelques instants avant d'avoir découvert le moyen de réussir dans mon plan, et quoique je ne l'eusse pas même soupçonné, j'avais confiance en moi : quelque chose me disait que je réussirais dans mon entreprise ; c'était plus qu'un pressentiment. Tout à coup, vers quatre heures, surgit de ma tête l'idée lumineuse : elle était très-simple. J'avais un album, j'imaginai de faire un étui assez large pour contenir le livre et cacher les permissions sans qu'elles y fussent pressées. Le carton me manquait ; nous n'avions pas de temps à perdre ; je coupai l'étui de mon chapeau, ma femme l'arrangea, y colla du papier vert et le fit sécher au feu : en moins d'une heure tout fut terminé.

« J'allai faire part de ces dispositions à Marchebout, et nous nous rendîmes auprès de nos impatients amis pour procéder à leur toilette. En quelques minutes Duvergier, qui était très-blond, devint un beau brun foncé ; Laverderie subit le changement contraire, et tous deux prirent le costume élégant du jour. Je les assurai que je me flattais d'un succès complet, et je

me rendis à mon poste. Je venais d'écrire au concierge en chef pour lui demander audience ; cinq heures étaient sonnées quand il me fit appeler. Muni du fameux album, je me rendis auprès de lui. Il me fut facile de me tirer de cette entrevue par quelque histoire ; l'essentiel pour moi était d'avoir un prétexte pour traverser le second, le redoutable guichet, et en revenant je m'y arrêtai. M'étant bien fait avenir des gardiens, surtout depuis quelques jours, je leur dis que je voulais boire le vin blanc avec eux ; un porte-clefs en alla chercher deux bouteilles à mes frais ; tout marchait à ravir. Ce fut alors que je dis aux gardiens : Savez-vous ce que c'est qu'un album ? Non, répondirent les deux gaillards placés de chaque côté de la table où reposaient le tas des *permissions.*

« En voici un superbe, ajoutai-je, en sortant le mien de l'étui, et l'étalant devant celui qui était le plus éloigné des permissions, je me mis à lui faire un discours à perte de vue sur ce dessin, sur cette aquarelle, sur ce portrait, que sais-je ? L'autre gardien voyant les images à l'envers, se leva pour les mieux voir ; c'est là que je l'attendais. Tandis que tous deux feuilletaient l'épais album, je m'assis d'un trait dans le fauteuil vide, puis ôtant une énorme clef qui retenait les permissions et les saisissant en bloc, je les introduisis dans l'étui profond. Ce mouvement devait être remarqué ; je l'avais prévu, et retirant les permissions de l'étui d'un air très-dégagé, je leur dis : un étui comme ça serait plus commode que cette vilaine clef. On se doute que le tas de permissions s'était augmenté de celles qui se trouvaient d'avance cachées dans l'étui. Un éclair subit traversa ma pensée : je

parcourus négligemment les permissions avec une crainte secrète ; la préoccupation des gardiens me laissait le champ libre. Qu'on juge si je fis bien. Elles étaient classées par ordre alphabétique ! en deux tours de main, les miennes furent où elles devaient être. Le vin blanc arriva : je trinquai avec tout le guichet, et laissant l'album, l'étui et l'argent, je les quittai avec cet adieu : « Dans une heure, à la sortie des « visiteurs, je viendrai prendre l'album et boire *la* « *goutte* avec vous. »

« Ces détails ravirent le colonel et son ami, auxquels je donnai mes instructions pour le moment propice. A six heures, je revins au guichet, après leur avoir bien recommandé de ne sortir que l'un après l'autre, et en se mêlant à d'autres visiteurs.

« J'étais là à mon poste, riant, buvant, offrant la prise de tabac à nos cerbères, quand, au bout de dix minutes, je vois arriver, ensemble et seuls, Laverderie et Duvergier !... les imprudents. Le dernier demande la permission, sous le nom de Richard. On la cherche ; le hasard veut qu'on ne la trouve pas !... L'avais-je mal placée ?... Sur ces entrefaites, le gardien du troisième guichet, celui qui avait reçu les cartes roses, vient du fond de son corridor et se met à regarder fixement nos amis. J'ai beau lui dire : « Mercier, avalez-moi ce verre de cognac. — Je n'en veux pas, » répond-il, en regardant toujours. Et je savais que de nombreux camarades rôdaient aux environs, que Duvergier avait des armes, que si l'on s'opposait à leur sortie, la violence l'obtiendrait... J'étais sur des charbons ardents ! Enfin, la permission

se trouve, l'autre également, et un instant après nos deux amis respiraient l'air si doux de la liberté.

« On m'a infligé pour ce fait dix-sept jours de secret et trois mois de cachot avec les voleurs. Et maintenant, dois-je ajouter que Duvergier et Laverderie, que j'ai été voir à Paris en 1833, ne m'ont pas même rendu ma visite?

« Bah ! fais ce que dois, advienne que pourra, dit le proverbe. J'ai fait mon devoir ! »

Eugène de Pradel publia en 1823 son chansonnier ayant pour titre *les Étincelles*. Ce recueil, saisi avec un grand appareil de gendarmes, ayant été incriminé, l'auteur se vit jeté pendant plusieurs jours au secret le plus rigoureux, et enfin condamné par le tribunal correctionnel à six mois de prison et à mille francs d'amende.

Ce fut à cette occasion qu'il improvisa sa fameuse défense en vers, dont nous extrayons le passage suivant :

Soldat, j'ai suivi nos héros ;
Prisonnier, j'ai chanté la France.
En la chantant, j'oubliais tous mes maux,
Sa gloire charmait ma souffrance,
Ses lauriers cachaient mes barreaux.
Mes torts sont bien involontaires ;
Toutes les vertus me sont chères ;
Elles se plaisent dans mon cœur.
Je vois tous les hommes en frères,
Opprimé, je plains l'oppresseur,
Pauvre et captif, je chante mon malheur,
Et les méchants ne chantent guères.

Le jugement fut confirmé six semaines après par la cour royale de Paris, en audience solennelle, mal-

gré la défense habile de Me Berville, dont le plaidoyer était un modèle de logique et de bon goût.

A peine l'arrêt fut-il prononcé, que l'on voulut châtier par les plus mauvais traitements l'impénitence finale d'un auteur assez hardi pour tourner en dérision des ministres et des missionnaires. M. de Pradel fut enlevé un beau jour et transporté à la Conciergerie, où se trouvaient alors les quatre sergents de la Rochelle. Malheureusement le concierge de Sainte-Pélagie, déchu de ses fonctions, par suite de l'évasion ci-dessus mentionnée, était précisément chargé de la surveillance de cette maison. On juge s'il fut doux pour son nouveau prisonnier! il fit tant et tant que M. de Pradel fut transporté à la Force, puis de nouveau à Sainte-Pélagie, où, après l'avoir encore martyrisé, on finit par le placer avec les détenus privilégiés. Ayant communiqué quelque temps, lors de sa première incarcération à Sainte-Pélagie, avec Béranger, M. de Pradel lui adressa cet impromptu :

On voulut vous punir d'avoir fait de bons vers :
Le destin s'est joué de vos tyrans moroses ;
Quand, l'esprit un peu de travers,
Notre ami Marchangy vous préparait des fers,
Le printemps vous gardait ses roses.

Terminons ce chapitre par un nouvel emprunt à la brochure déjà citée.

Libre, l'improvisateur va rendre visite au poëte, à Béranger, et leur conversation tombe naturellement sur Sainte-Pélagie, où ils avaient fait connaissance. Mais laissons la parole à M. de Pradel : « Béranger

me rappela tout d'abord Sainte-Pélagie, et ce fameux *corridor rouge*, où nous avions tour à tour expérimenté le doux régime de la prison. Nous passâmes en revue tous les détenus un peu marquants de notre époque. Je m'abstiendrai d'entrer dans ces détails, plus précieux qu'on ne pense pour l'homme libre qui se plaît dans le souvenir des jours de captivité. A ce propos, Béranger m'assura qu'il se prenait quelquefois à regretter la prison, qu'il y avait contracté des habitudes de mollesse, qu'enfin la prison l'avait gâté. « Dans ce temps-là, dit-il, rien ne me man-
« quait : les vins exquis, le gibier, les présents de
« toute sorte pleuvaient chez moi, sans que j'en con-
« nusse la source, et je les recevais pour les partager
« avec mes pauvres compagnons d'infortune... (le mot
« était consacré). Figurez-vous, continuait Béranger,
« que jusqu'alors j'avais ignoré les commodités de la
« vie : mal logé, mal couché, n'ayant jamais de feu
« en travaillant dans mon réduit, même pendant le
« plus rude hiver; tandis que dans la prison mon
« coucher était excellent, ma table bien, trop bien
« servie, et ma chambre si soigneusement chauffée
« que le vent de décembre n'y pouvait pénétrer. Ce-
« pendant il n'y a pas d'avantages sans inconvé-
« nients, ajouta-t-il : les visites, d'ailleurs fort aima-
« bles, ne discontinuaient pas; elles me laissaient à
« peine le temps de respirer, encore moins de faire
« quelque chose, et vous m'avez alors rendu un ser-
« vice plus grand que vous ne pouvez vous l'imagi-
« ner. — Qui? moi! — Vous. » — Un moment de silence suivit ce court dialogue, et je me creusais la tête pour me rappeler l'important service que j'avais

pu rendre à Béranger. « C'est, reprit-il, l'évasion de « Duvergier et de Laverderie. »

Je me souvins que j'avais effectivement fait évader ces deux condamnés, dans la soirée de Noël, le 25 décembre 1820; mais cela ne m'expliquait en aucune façon la nature de l'obligation dont Béranger me parlait. « Vous allez me comprendre, et il termina « ainsi : J'étais presque traité avec distinction à « Sainte-Pélagie, et le directeur de la prison, M. Baud, « avait pour moi de nombreux égards, dont je n'abu- « sais pas ; mais dès qu'on s'aperçut qu'il manquait « deux détenus à l'appel, nous fûmes tout à coup « soumis à une rigoureuse surveillance et aux consi- « gnes les plus sévères. Par exemple, les nombreux « visiteurs qui venaient du matin jusqu'au soir « égayer nos verrous ne furent plus admis dans la « chambre des prisonniers ; nous ne reçûmes plus de « visites qu'au parloir et à certaines heures, ce qui « me valut, par le fait, une plus grande dose de li- « berté. »

A la bonne heure ! parlez-moi de ces tempéraments pour vivre en prison. O les philosophes ! Certes, si, comme j'en avais eu d'abord l'idée, mon livre se fût appelé : *les Amoureux de Sainte-Pélagie*, le joyeux chansonnier y eût été à sa vraie place. Mais aussi combien d'autres célébrités il m'aurait fallu en exclure !...

CHAPITRE XI

SOMMAIRE. — Paul-Louis Courier. — Sa cellule. — Ses épitres à sa femme. — Son silence à l'égard de ses juges et de ses geôliers. — Ses *orgies* avec le gai chansonnier. — Impromptu inédit sur maître de Broë. — Une statue au vigneron.

C'est une chose étrange que d'étudier les hommes de génie, précisément à l'heure où tout ce qu'ils ont de plus libre, de plus vaste, est directement enchaîné entre les quatre murs d'une cellule. Il est surprenant de voir le règlement d'une prison se détendre devant le génie et lui accorder des priviléges. Tout en punissant un délit relatif, il semble rendre un hommage de plus au mérite du prisonnier. A ce point de vue doit être considérée l'incarcération de Paul-Louis Courier. Sa plume, si finement railleuse dans la liberté, ne manifeste cependant aucune amertume de sa situation.

Courier se révèle sous un nouveau jour dans ses lettres datées de Sainte-Pélagie. En effet, cette plume narquoise, qui avait écrit la *pétition aux deux chambres* et celle pour les *villageois qu'on empêche de danser*, se borne à répéter deux ou trois fois à sa femme

que *c'est une grande sottise que de se mettre en prison, quoique l'homme qui fait de jolies chansons lui dise :* « A votre place, je ne donnerais pas ces deux mois de prison pour 100,000 francs. »

L'éloignement de sa famille est la chose qui lui pèse le plus. Quant au reste, il se déclare être aussi bien qu'on peut l'être en prison, et il ajoute deux lignes qui en disent plus qu'elles ne sont grosses et qui ouvrent tout l'horizon possible à ceux qui veulent deviner la pensée de Courier :

« Tu sais, dit-il à sa femme, ce que je pense sur la sottise de ceux qui se mettent en prison. Dieu veuille que je ne m'en repente pas. »

De ceux qui mettent en prison, pas un mot. Pas un mot, alors que le plus charmant pamphlet pouvait sourdre à l'improviste dans ce cerveau et donner un spirituel pendant à la critique de M. de Broë.

A quoi attribuer cette réserve du vigneron? Il serait improbable que ce soit par crainte de voir diminuer le bien-être relatif dont il jouissait. On sent dans sa correspondance jaillir quelques plaintes aussitôt réprimées, corrigées, lénifiées. A quoi bon, du reste, plaider vis-à-vis de sa femme l'absurdité du régime incarcérateur appliqué aux soi-disant délits de la plume?

Elle devait savoir mieux que personne que les deux mois de prison ne paralysaient pas le génie incisif qui a stigmatisé les abus de la cour de l'époque sous la forme piquante de : *manger du Chambord.*

Il eût cependant été curieux et instructif pour nous d'apprendre de quelle façon il eût accommodé la peine, en connaissant la manière dont il avait accommodé les

juges. A cette abstention nous avons bien perdu ; et cette arme du ridicule, l'ironie, qu'il maniait si terriblement, aurait peut-être fait contre la prison ce que toutes les théories philosophiques, philanthropiques et sociales, émises jusqu'à présent, n'ont pu faire avec leurs phrases lourdes et leur dialectique pesante.

L'individualité exceptionnelle de Paul-Louis Courier nous a engagé à lui consacrer un chapitre spécial comme représentant l'idéal de cette puissance moderne qui a nom : le journalisme.

Nous aurions eu mille raisons, en ne prenant pour motif que le talent, d'étudier les Béranger, les Lamennais, et tant d'autres qui ont honoré de leur présence la maison de la rue de la Clef. Les moindres réflexions sorties de la plume de ce maître, et qui émaillent ses épîtres pélagiennes, ont pour nous une portée toute spéciale. A ce titre, nul ne trouvera mauvais que nous nous en servions dans ce chapitre de notre *Histoire de Sainte-Pélagie.*

En dehors des liens de la famille, deux choses paraissent tourmenter davantage maître Paul-Louis. Les voici : Sa cellule était la première en entrant dans l'ancien corridor rouge, et, conformément au règlement, on l'y enfermait le soir, à neuf heures, à double tour, pour ne lui ouvrir que le lendemain à la pointe du jour.

C'est le double tour du soir qui le contrariait le plus : « On m'enferme, dit-il à sa femme, et quoique je n'aie nulle envie de sortir, cela me contrarie extrêmement. »

La seconde contrariété de Paul-Louis est au premier abord bien naturelle ; pour nous, elle est bizarre :

« Cinq jours, depuis que je suis enfermé, m'ont paru longs, dit-il, et les cinquante-cinq qui me restent aussi bien longs. »

Et pourtant il nous apprend lui même qu'il avait une table pour manger et une table pour écrire ! Sur la table pour manger, il faisait venir ses repas de chez un restaurateur « assez passable, » mais assurément sur sa table de travail il pouvait déposer cette suite de pensées agréablement logiques, « très-supérieures, » dont la rédaction eût considérablement abrégé ses journées, n'eût-il traité que du thème fécond qu'il avait sous la main, je me trompe, dans lequel il était enfermé et qu'on appelle *la prison*.

Il faut voir dans son silence le langage du cœur, rendu plus éloquent par l'éloignement de sa femme et de son enfant, dont il n'avait pas la ressource de recevoir les visites. Cela paraît, du reste, parfaitement expliqué par cette phrase qui précède sa plainte sur la longueur du temps : « Cauchois-Lemaire voit sa femme tous les jours, et beaucoup d'autres gens ; il me semble tellement accoutumé à ceci qu'il n'y pense seulement pas. »

Une réflexion sur la prison en général, déduite par notre prisonnier, semble indiquer qu'en appréciant le bien-être relatif, que l'on croirait être incompatible avec les verrous, il en a été singulièrement étonné : « Il y en a qui aiment mieux être ici qu'en pays étranger, et je crois qu'ils ont raison. »

Quand on songe que sous sa plume cette remarque eût pris les plus intéressants développements, on ne peut s'empêcher de regretter qu'il n'ait point jugé à propos de traiter cette importante question du sys-

tème pénitentiaire appliqué aux journalistes. Parmi les amis qu'il fréquentait et qui le distrayaient, Béranger était l'objet de sa prédilection. Il en parle mainte fois ; il dînait avec lui. « J'ai encore dîné hier avec le chansonnier, » écrivait-il souvent, et dans les tête-à-tête de ces deux enfants terribles de la rime et de la prose, Dieu sait quelles riches saillies devaient égayer le festin.

Il paraît qu'une fois le chansonnier rima quelques couplets contre Jean de Broë. C'était évidemment une gracieuseté faite à son ami Courier, en même temps qu'une satisfaction donnée à sa verve.

Un naïf geôlier, aujourd'hui en retraite, a mis sous nos yeux ce qu'il dit être une copie littérale de l'un de ces couplets. où l'on ne reconnaît cependant pas la touche du maître.

Il garde précieusement son manuscrit comme un titre de famille, sans avoir jamais voulu s'en dessaisir, et ne croira jamais qu'elle puisse être une mystification de l'auxiliaire goguenard dont il la tient.

— Je vous en offre mille francs, lui disais-je un jour.

— Non, monsieur, me répondit-il, ni pour mille ni pour cent mille. Il n'a pas été donné à tout le monde d'avoir veillé sur le chansonnier. Ce papier est mon certificat.

C'est donc grâce à notre mémoire que nous pouvons reproduire un couplet, car tout ce que nous avons pu obtenir du bonhomme, c'est de relire trois fois sa précieuse relique.

Le restaurateur de Courier s'était ce jour-là distingué. Béranger avait communiqué sa belle humeur

au vigneron, qui devait se connaître en vins aussi bien qu'en poésie. Vieux vin et jeune poésie ont toujours dignement terminé un repas. Il s'agissait de Jean de Broë. De quel autre eussent-ils parlé ?

Béranger chanta lui-même, sur un air du temps, le couplet suivant, improvisé, bien entendu :

De sa royale bavette,
Broë s'étant couronné,
De Chambord fait une dette
A Courier emprisonné.
Croyant que son éloquence
Rendra légitime en France
Le pouvoir de la naissance,
Grâce à son auguste effort,
Jean, par son réquisitoire,
Et son éternelle histoire
Tout seul a mangé Chambord. (*bis.*)

La place nous manque pour suivre le célèbre pamphlétaire dans sa vie de prison. Nous avons vu ses ennuis, partagé ses contrariétés, car le règlement privilégié de l'époque était, à peu de chose près, semblable à celui qui est aujourd'hui en vigueur. Même surveillance dans les correspondances, mêmes précautions geôlières, avec la consolation d'avoir des compagnons de captivité capables d'anoblir même une prison.

A notre avis, Paul-Louis a été trop peu étudié. Un seul essai, remarquable, du reste, a été fait par Armand Carrel et précède les œuvres de Courier.

A ce grand homme il faut une plus grande étude, et en ce temps de statues plus ou moins légitimement

accordées, il faut faire la part des siècles ; c'est-à-dire à côté de la statue de Voltaire, patron des pamphlétaire du dix-huitième siècle, ne serait-il pas juste de dresser celle de Paul-Louis Courier, patron des pamphlétaires du dix-neuvième siècle ?

CHAPITRE XII

Sommaire. — Quelques victimes de la restauration. — Magalon. — M. Jay et ses *Ermites en prison*.—Un enlèvement à Sainte-Pélagie. — Vivent les galériens! Honneur aux galériens! — Magalon à Poissy. — M. Alexandre Laborde et Mme Magalon. — Scène déchirante. — Réprobation unanime de la presse. — Parole de Confucius.

A côté des Béranger, des Courier, des Cauchois-Lemaire, des Ducange, des Gallois, des Barthélemy, des Bert, des Fontan, des Jay, des Bonnin, des Jouy, des Barginet, des de Braux, des de Pradel, et de tant d'autres que j'oublie sans le vouloir, et qui expièrent à Sainte-Pélagie des ouvrages ou puissants de génie, ou forts de conscience, de talent et d'opposition hardie et ferme, nous devons placer cet infortuné Magalon, devenu célèbre, moins par son propre mérite que par les ignobles traitements dont il fut victime.

La restauration avait mainte fois déjà donné des preuves de son peu d'aménité pour les écrivains ou pour les hommes politiques assez osés pour émettre, soit en politique, soit en religion, des opinions diffé-

rentes des siennes. Mais certes on était loin de s'attendre à l'acharnement fauve qu'elle mit à persécuter le jeune rédacteur de l'*Album*.

Voici en quels termes touchants M. Jay, dans son intéressant volume : *les Ermites en prison* (1821), raconte l'enlèvement de Magalon : « Je me disposais à descendre, lorsqu'un jeune détenu pour opinion m'aborde d'un air ému et, les yeux humides : « Sa-
« vez-vous, me dit-il, ce qui est arrivé ce matin
« dans la prison? M. Magalon a été enlevé...

« — Enlevé! qui? ce jeune homme dont la figure
« est si intéressante, et pour qui j'éprouvais déjà
« un sentiment d'amitié? A-t-il commis quelque nou-
« veau délit? a-t-il troublé l'ordre à Sainte-Pélagie?
« existe-t-il contre lui quelque grave sujet de
« plainte? — Non, en vérité, son caractère est plein
« de douceur, tous les détenus se plaisaient dans sa
« société, les guichetiers eux-mêmes, et c'est tout
« dire, ne pouvaient s'empêcher de lui porter de l'in-
« térêt. Rien n'annonçait le malheur dont il était me-
« nacé, et il dormait paisiblement, lorsque vers cinq
« heures deux hommes sont entrés brusquement
« dans sa chambre et lui ont signifié l'ordre de des-
« cendre au greffe, en lui déclarant qu'on allait le
« transférer à la maison centrale de Poissy. M. Ma-
« galon, surpris de cette nouvelle, a demandé s'il ne
« lui serait pas permis d'attendre quelques heures
« pour avoir le temps de parler à sa femme, de la
« préparer à cette nouvelle séparation. Cette jeune
« femme, épouse dévouée, tendre mère de famille,
« est accablée de chagrins, pâlie par la souffrance et
« dans un pitoyable état de santé; elle ne trouvait

« de force que pour venir consoler son mari. La « demande si juste, si naturelle de Magalon a été « rejetée, c'était par ordre supérieur : il fallait partir. « Magalon s'arme de courage, me serre la main et « descend au greffe. » Ici mon jeune narrateur s'interrompt pour essuyer une larme, et continue en ces mots : « Des gendarmes attendaient Magalon. On lui « signifie qu'on va lui mettre les *poucettes*, c'est-à-« dire lui serrer fortement les pouces avec une fi-« celle, espèce de torture réservée jusqu'ici aux cri-« minels de la plus vile espèce, le lier à un forçat « libéré condamné de nouveau pour vol, lui faire ainsi « traverser Paris en plein jour et le conduire à Poissy. « Magalon se récrie sur un pareil traitement, il de-« mande si du moins il ne pourra pas se servir d'une « voiture à ses frais, observant qu'il y a sept lieues « de Paris à Poissy, et qu'une telle course à faire à « pied, dans une pareille situation, serait pour lui un « véritable supplice. Le brigadier de gendarmerie, en « considérant ce jeune homme d'un extérieur si pré-« venant, pouvait à peine contenir son émotion ; il a « pris son portefeuille, a tiré son ordre en silence et « l'a montré à mon ami ; celui-ci, relevant la tête et « rappelant toute son énergie, a tendu les mains à « l'exécuteur et s'est contenté de dire en levant les « yeux au ciel : Ma femme en mourra ! »

Les craintes de Magalon ne se réalisèrent pas. Sa femme éprouva, il est vrai, une crise violente en apprenant la translation de son mari et surtout le cruel châtiment qu'il avait subi, mais elle rassembla toutes ses forces et trouva l'énergie nécessaire pour soutenir cette nouvelle épreuve.

Le forçat libéré auquel on avait trouvé plaisant de lier Magalon était dévoré par la gale, et ne cessait de crier dans les rues et sur toute la route : « Vivent les galériens ! honneur aux galériens ! »

L'affectation avec laquelle il poussait ces cris honteux, comme pour forcer l'attention des passants, a fait soupçonner qu'il avait reçu quelque instruction secrète à cet égard. Pour l'honneur de l'humanité nous voulons mettre en doute cet excès de perversité, ce raffinement de barbarie ! — Passons.

Mme Magalon se rendit en toute hâte à la maison centrale de Poissy. Pâle, tremblante, éperdue, elle demanda son mari. Elle le voit revêtu de l'habit des malfaiteurs, et veut se jeter dans ses bras. Lui, craignant d'avoir été atteint de la maladie dont les marques hideuses défiguraient son compagnon de voyage, se détourne et apprend à sa malheureuse femme le danger qu'elle court. Ce fut peine perdue. Rien ne put arrêter l'effusion de cet amour vertueux.

Inutile de dire combien fut grande l'émotion des spectateurs (le député Alexandre Laborde était du nombre) de cette scène déchirante, qui resta néanmoins sans effet sur le cœur des suppôts de la tyrannique restauration.

Dieu merci ! la réprobation fut unanime. Les cris de vengeance du martyr de Poissy retentirent dans l'âme de tous les honnêtes gens. Les plus virulentes protestations contre cet acte odieux furent publiées non-seulement dans les feuilles libérales, mais même dans quelques journaux ultra-bourbonniens. La presse, bâillonnée pourtant à cette époque, bien moins fortement, il est vrai, que sous le premier empire,

montra une fois de plus que si la force peut un moment l'humilier, elle ne peut du moins l'avilir. Et il eût été avilissant pour le *Constitutionnel*, pour le *Courrier français*, pour le *Commerce* et pour le *Pilote*, de ne pas stigmatiser comme il seyait le crime que venait de commettre la restauration.

Si les journalistes libéraux d'alors, autrement unis, par parenthèse, que ceux d'aujourd'hui, jetèrent si longtemps feu et flamme à ce propos, c'est qu'ils avaient présente à leur esprit cette parole de Confucius, trop souvent oubliée : « Une injustice faite à un seul est une menace faite à tous. »

CHAPITRE XIII

SOMMAIRE. — L'omelette des gouvernements. — Les appétences gastronomique de l'*Ordre de choses*. — Les aristocrates du pavillon de l'Est. — 120 prisonniers ! — Les horreurs de la prévention. — La *Prière du soir* des républicains. — Compte rendu d'Armand Marrast. — Le *Chant du Départ*, la *Parisienne*, la *Marseillaise*. — Les réceptions au pavillon de l'Est, surnommé *pavillon des Princes*. — Deux poids et deux mesures dans la réglementation des quartiers politiques. — Le manteau d'Armand Carrel. — L'affaire des Prouvaires. — M. Auguste Fortier. — Tentative d'évasion. — M. Dentu. — Une nouvelle inquisition. — Homme politique et forçat. — Évasion des condamnés d'avril.

On dit proverbialement qu'on ne peut faire une omelette sans casser des œufs ; on peut malheureusement ajouter qu'on ne *peut faire un gouvernement* sans *casser des hommes*.

L'omelette humaine est plus ou moins grosse, selon l'appétit. Le gouvernement de juillet manifesta dès sa venue des appétences gastronomiques assez confortables. Depuis l'ère du 9 août jusqu'à l'incarcération d'Armand Marrast (1831), Sainte-Pélagie compte sur les registres d'écrous plus de 450 prévenus, sans

compter les condamnés. Le fameux *corridor rouge* de la restauration ne suffit plus, comme on le pense. Il fallut aux détenus politiques de juillet toute une maison..

De là, la construction du pavillon de l'Est et de ses dépendances, les salles de l'infirmerie actuelle et celles des travées. Dans ces deux dernières, ainsi que dans le pavillon de la Dette, on entassa prévenus et condamnés non privilégiés, l'administration réservant les six chambres du pavillon de l'Est, dont les croisées donnent sur la rue du Puits-de-l'Ermite, aux aristocrates, aux journalistes ou écrivains favorisés, Parmi ces derniers nous voyons figurer MM. Bascans, de Genoude, Antony Thouret, Leduc, Lapelouse et de Brian, tandis que cent-vingt autres sont disséminés dans les divers corps de logis de la prison. Cent-vingt prisonniers à la fois ! l'*ordre de choses*, on le voit, n'y allait pas de main morte. Et quels prisonniers ! Armand Marrast, Blanqui, Thierry, Danton, Trélat, Sambuc, Philippon. le désopilant fondateur de la *Caricature*, Duchâtel, Gervais (de Caen), Delaunay, Sarrut, Gallois, et tant d'autres au cœur généreux, aux veines brûlantes, les uns qu'on voulut compromettre dans des conspirations de pluie et de boue, les autres tour à tour pris et repris par le parquet, qui les accablait sans les ébranler.

C'était un pêle-mêle de toutes les idées, l'entassement de toutes les opinions, une espèce de pandémonium politique. La *Caricature* heurtait la *Quotidienne*, le *Courrier de l'Europe* coudoyait la *Révolution*, la *Gazette de France* pivotait entre la *Tribune* et le *Courrier français*, l'ami du peuple y frôlait le

Suisse, le décoré de juillet fumait à côté du garde du corps, les chouans y rencontraient de vieux soldats. Toutes les races, toutes les couleurs et tous les âges, toutes les langues... c'était une Babel! Un camp d'amis et d'ennemis après une déroute! un asile après la tempête! C'était curieux, absurde, mais triste, mais informe comme un monstre.

Tous ces prisonniers étaient-ils, du moins, condamnés? Hélas! non, la plupart n'étaient que *prévenus*, c'est-à-dire incertains du sort que la justice leur réservait. La prévention! connaissez-vous chose plus horrible! Et combien mouraient là avant même d'avoir comparu devant leurs juges! La prévention n'était pas seulement le marteau qui frappait, c'était aussi le poignard qui tuait. Dieu merci! on a amélioré de nos jours cette loi barbare. De notables améliorations y ont été apportées. Puissent nos députés et nos juristes ne pas s'arrêter en si bon chemin! Sainte-Pélagie n'est plus prison préventive, mais Mazas existe avec son épouvantable régime cellulaire. Si peu qu'on attende dans ses mortifères cellules, c'est trop!... surtout pour l'innocent... Mais laissons là ce pénible sujet, et revenons à nos victimes de juillet.

Le soir, peu avant l'*heure des verrous*, à la morne lueur des réverbères, tous les républicains de Sainte-Pélagie accomplissaient un devoir solennel et religieux. Ils disaient leur *prière du soir*. Armand Marrast rend compte, dans ce style touchant et élevé qui lui était propre, de cette innovation qui ne s'est pas, et pour cause, perpétuée à Sainte-Pélagie.

« L'usage de la prière du soir, dit Armand Marrast, s'introduisit à Sainte-Pélagie aussitôt après la

révolution de juillet. A la tombée du jour, les prolétaires détachent respectueusement le drapeau tricolore, l'accompagnent dans la cour et se placent en cercle autour de lui. Tous les républicains descendent, réunis par la religion de l'égalité, et venant avec joie lui rendre hommage, tous placés au hasard, s'animant au souvenir d'un autre temps et répétant en chœur les inspirations de nos poëtes révolutionnaires. Un des assistants entonne le *Chant du Départ*, bientôt toutes les voix s'élèvent de concert pour en répéter le refrain. On passe ensuite à d'autres hymnes de liberté : qu'elles paraissent nobles, élevées, sublimes! le patriotisme s'échauffe, le cœur s'anime et se passionne, l'âme s'élève, rien ne trouble cet enthousiasme! Toutes ces voix fortes et viriles, ce silence, ces lieux, cette liberté vantée, exaltée, cette présence des trois couleurs, tous ces hommes dont la foi déborde, dont la conviction accentue la parole et rend les vœux si fermes et si vibrants; tout cela forme une solennité touchante, une espèce de fête où l'espérance dresse l'autel, un culte où chacun apporte son corps pour sacrifice! c'est beau! c'est grand! Puis vient la *Parisienne*, dont on supprime quelques vers; puis la *Marseillaise*..... Tout cela se chante gravement, du fond de l'âme, et tout le monde est à genoux! Quand l'hymne est fini, le porte-drapeau fait le tour du cercle, chacun baise les trois couleurs, puis on se relève, le drapeau est reconduit avec la même cérémonie, et bientôt on entend au bas de chaque pavillon une grosse voix s'écrier avec force : La fermeture! les portes roulent sur leurs gonds, et chacun rentre chez soi. »

Sous le gouvernement de 48, les prisonniers républicains de Sainte-Pélagie essayèrent de ressusciter la *prière du soir :* mais, hélas ! cette éphémère lueur d'espérance pour les opprimés n'éclaira que peu d'instants l'intérieur de la prison.

Pendant que les nombreux révoltés de juillet se retiraient dans leurs travées, les privilégiés du pavillon de l'Est allaient *recevoir* dans leurs chambres, je devrais dire leurs *appartements*. On riait, on jouait, on faisait de la musique dans ce pavillon, qui dès cette époque reçut fort justement la dénomination de *pavillon des Princes*. Philippon y dépensait les bons mots dont il était si riche, et Antony Thouret commençait à y raconter *ses souffrances*.

Quant à Armand Carrel, qui l'habita vers 1832, il sortait tous les soirs, drapé dans son grand manteau de drap bleu doublé de rouge, et se rendait, sans être accompagné d'aucune escorte, soit au théâtre. soit ailleurs. Il obtint même quelques jours de *vacances* pour aller défendre son ami Rouen traduit devant la cour des pairs.

Dans ces conditions, on en conviendra, les peines corporelles ne sont qu'une vraie dérision, et certes un gouvernement conséquent avec lui-même ferait bien mieux de ne les pas prononcer.

Nous ne récriminons pas contre les faveurs, quelque nombreuses, quelque grandes qu'elles soient, mais nous verrons toujours avec peine que tous les détenus, *sans exception*, condamnés, bien entendu, pour des délits de même nature, n'y participent pas également. Or nous avons vu et nous verrons que, depuis 1793 jusqu'en 1868, les divers règlements qui

ont régi les détenus politiques de Sainte-Pélagie ont tous, à l'exception de celui émané des gouvernants de 48, admis deux poids et deux mesures. C'est là, nous le répétons pour la seconde ou la troisième fois déjà, une injustice flagrante et contre laquelle, au risque de passer pour ressasseur, nous ne cesserons de protester dans le cours de cet ouvrage.

La conjuration semi-royaliste du 2 février 1832, connue sous la dénomination de l'*affaire des Prouvaires*, dépêcha à Sainte-Pélagie vingt-sept condamnés à sept ans de détention. Une assez curieuse tentative d'évasion eut lieu quelques mois après leur entrée. Nous tenons, à ce propos, de M. Auguste Fortier, l'un des chefs du complot et l'instigateur de l'évasion, le récit suivant.

C'est M. Fortier qui parle :

« En 1834, je tentai de m'évader. Je découvris dans un escalier perdu, à droite de la chapelle, une porte qui communiquait avec la prison de la Dette. Il me vint donc à l'idée de pénétrer par ce côté, pour sortir avec les visiteurs. A cet effet, je tâtai les garnitures de la serrure avec un fil de fer, et fis un tracé sur le papier ; j'envoyai mon plan à un serrurier, pour qu'il me fît une clef conforme au dessin ; il me la fit parvenir ; à l'aide d'une lime j'en rectifiai les défauts ; je fis ensuite mouvoir le pène, et la porte s'ouvrit ; je la refermai aussitôt et combinai mes moyens d'évasion. Ne voulant pas conserver cette clef, je la remis à M. Dentu, détenu pour délit de presse ; il la cacha derrière un livre : par suite d'une nouvelle saisie qu'on avait opérée dans sa librairie, on procéda, comme

on l'avait fait chez lui, à une visite cellulaire, mais le hasard voulut qu'on ne dérangeât pas ce livre. Il y avait à cette époque-là, dans le bâtiment de la Dette, le comte de Bailly et les deux frères, comte et vicomte de Soucy. Je fis dire à ces messieurs d'avoir la bonté de faire venir un visiteur me ressemblant à peu près ; ils appelèrent un chapelier de leur connaissance, sous prétexte de lui donner une commande, sans qu'il fût instruit pour cela de l'affaire. Je choisis le dimanche suivant, parce que ce jour les visiteurs arrivaient en plus grand nombre. Ces messieurs vinrent m'attendre à la porte de communication, j'entrai dans la Dette, et refermai cette porte immédiatement après leur en avoir remis la clef. Inutile de dire que je me défigurai pour ressembler le plus possible au chapelier. On étourdit le chapelier par la boisson, et on s'empara de son chapeau et de ses lunettes, dont je me servis. Au moment de sortir, après m'être fait donner la permission, je fus arrêté par le directeur de la détention et son brigadier, qui exercèrent ce jour-là, au moment de la sortie, une surveillance sévère sur les visiteurs de la Dette. On ne sut jamais d'abord comment j'avais pu pénétrer dans cette autre partie du bâtiment, ce qui prouve que j'avais été reconnu, et non trahi par ceux qui avaient eu ma confiance. Je sus depuis que le bruit avait couru qu'un détenu devait s'évader, ce qui explique sans doute cette surveillance inaccoutumée.

« Le chapelier néanmoins fut arrêté ; mais on le relâcha de suite, parce qu'on sut qu'il était innocent de cette affaire.

« Ce nouveau délit me fit mettre au cachot d'abord.

Le lendemain le directeur de la Dette, M. Lepreux, vint me faire demander à la direction pour m'annoncer que j'allais être transféré à Bicêtre, mais que si je voulais lui dire comment j'avais pénétré chez lui et lui jurer ma parole d'honneur que je ne tenterais pas une nouvelle évasion, il me promettait de me maintenir à Sainte-Pélagie. Je le remerciai de son offre, que je ne voulus pas accepter, et c'est pourquoi on me fit partir immédiatement pour Bicêtre. Dans cette prison chaque cellule à la pistole comporte deux lits. Je demandai au directeur s'il n'y avait pas possibilité de me mettre dans une cellule où je fusse seul; il me répondit que la chose était impossible. Je le priai de me mettre avec quelqu'un de tranquille; mais, qui le croirait? on me mit avec un nommé Robert coaccusé de Bastien, lesquels étaient condamnés aux galères pour l'assassinat de la rue de Sèvres, commis il y avait près de vingt ans sur la belle-mère de Robert.

« Je restai à Bicêtre près d'un an, et fus réintégré à Sainte-Pélagie. Quelques jours après, au milieu de la nuit, on me demande la permission de vouloir bien accepter pendant quelques jours un détenu, parce que, disait-on, on craignait qu'il ne se détruisît, s'il restait seul; j'acceptai, et j'appris le lendemain que ce prévenu était M. de Laroncière, lieutenant de cavalerie.

« J'oubliais de dire, qu'avant mon départ de Bicêtre, j'avais pour camarades les colonels Eguia Urbistondo et O'Donnell, tous deux attachés à la personne de don Carlos, et arrêtés au moment où le prince passait à Paris.

« Après la trahison de Maroto, O'Donnell, resté fi-

dèle à don Carlos, fut arrêté, condamné à mort, et son cadavre fut traîné dans les rues de Madrid.

« Eguia Urbistondo, qui s'était rangé du côté de Maroto, depuis fut gouverneur des îles Philippines et nommé aide de camp du mari de la reine. »

En 1834, Sainte-Pélagie eut l'honneur de recevoir les célèbres condamnés du procès d'avril : Guinard, Imbert, Cavaignac, Marrast et autres, dont l'incarcération ne fut heureusement que de peu de durée, grâce à leur entente, à leur énergie et à leur ingéniosité. On se souvient peut-être encore aujourd'hui de leur évasion, qui eut un grand retentissement ; néanmoins je vais la relater, car les détails en sont curieux et bien certainement oubliés, sinon inconnus, de nos lecteurs.

Après une longue et douloureuse prévention, les accusés parisiens du procès d'avril qui étaient détenus à Sainte-Pélagie, n'ayant pu faire accepter par la cour des pairs les conseils qu'ils avaient appelés de tous les points de la France, résolurent de se soustraire aux condamnations qui les menaçaient.

Il eût été difficile de garder le secret d'un aussi important projet si l'on y avait initié tous les prévenus, et comme l'exécution ne demandait qu'un petit nombre de travailleurs robustes et déterminés, quatre d'entre eux seulement se chargèrent de mener à bonne fin le plan qu'ils avaient conçu. Ce fut à table que Guinard, Imbert, Cavaignac et Marrast arrêtèrent toutes les dispositions et se concertèrent pour les mettre en œuvre. Le moyen qui leur sembla le plus sûr étonne par l'audace de sa conception et les obstacles inouïs de son exécution. Il ne

s'agissait de rien moins que de s'introduire dans une cave de la prison. d'en percer les fondations et de creuser un souterrain qui aboutît au jardin d'une maison voisine.

La première difficulté était de s'introduire dans cette cave, où les gardiens ne descendaient jamais, et d'y avoir accès à toute heure, selon les besoins de leurs travaux. Son entrée était dans un corridor banal et précisément en face d'une porte qui donnait sur le préau. On conçoit les difficultés qu'offrait cet état de lieux pour tromper la vigilance des gardiens qui, de l'intérieur de la cour, pouvaient surveiller la porte de la cave. Cependant, avec un peu d'adresse, Guinard prit l'empreinte de la serrure avec de la cire molle, et quand Mme Guinard vint le même jour voir son mari, celui-ci lui remit cette empreinte, en lui recommandant de faire faire la clef. Mme Guinard ne perdit pas de temps ; elle s'adressa à un ami politique des détenus qui était serrurier ; celui-ci passa la nuit à confectionner cette clef, et le lendemain Mme Guinard la remit à son mari.

Les détenus, une fois en possession de ce précieux instrument, songèrent à en faire usage. Profitant d'un moment favorable, et pendant que Marrast et Cavaignac faisaient sentinelle, Hubert et Guinard ouvrirent la porte, s'introduisirent dans la cave et observèrent l'état des lieux pour la direction que devait prendre le souterrain.

Déjà des fenêtres de leurs cachots et à travers les barreaux, ils avaient étudié le voisinage, et ils s'étaient arrêtés à une maison entourée d'un vaste jardin, om-

bragé de grands arbres dont le feuillage cachait les lieux à tous les regards.

Certains priviléges dont jouissaient les détenus politiques leur furent utiles dans l'accomplissement de leur projet. Le préfet de police leur avait accordé une libre communication avec leurs femmes, leurs enfants et un certain nombre d'amis. Cette tolérance fut mise à profit. Il ne restait plus, avant de se mettre à l'œuvre, qu'à se procurer les instruments nécessaires. Guinard chargea sa femme de s'adresser à quelques amis pour obtenir des pioches, des pieux et autres outils; et, peu de jours après, Mme Guinard, Mme Imbert et Mlle Cavaignac introduisirent sous leurs vêtements les objets demandés. Mais pour que l'ouvrage avançât vite, quatre travailleurs ne suffisaient pas; ce fut alors que Vilain et Fournier furent mis dans le secret. Le lendemain les travaux commencèrent. La porte qui donnait sur la cour étant toujours ouverte et surveillée, il était impossible d'ouvrir, sans être vu, la porte de la cave qui, se trouvait tout à fait en face; il fallut alors employer la ruse. Les prévenus organisèrent une partie de balle; ils jouèrent quelque temps, en ayant soin de chasser toujours la balle du côté de la porte et en feignant d'être gênés dans leurs plaisirs parce qu'elle restait ouverte. Les gardiens, fatigués de ces plaintes, se décidèrent à fermer la porte pendant que la partie durait. Ainsi, quand les détenus voulaient entrer dans la cave ou en sortir, un d'eux mettait la partie en train et les autres pouvaient agir en sûreté. Toutes ces mesures de précaution prises, on se mit au travail. Après s'être orienté, on commença dans la di-

rection convenue; on descella d'abord les premières pierres, que l'on conserva pour cacher aux yeux l'ouverture pratiquée. Une fois le mur percé, on creusa; la terre qu'on rencontra était d'un jaune gras qui tachait les vêtements et qui contrastait d'une manière inquiétante avec la couleur noire du sol de la cave. Il fallait pourtant bien se résigner, et, à défaut d'autre moyen pour se débarrasser de la terre qu'on extrayait, l'épandre sur le sol et la piétiner. Si un gardien s'était avisé de visiter la cave, c'en était fait! Les six travailleurs avaient songé à meubler la cave de tous les objets de première nécessité; ainsi, ils y avaient descendu des vêtements qu'ils revêtaient pour travailler, de l'eau, des chandelles, des allumettes chimiques, et jusqu'à une couverture dont ils avaient fortement lié les coins, et qui servit à traîner hors du souterrain la terre de déblai. Ainsi tout était prévu; le travail allait bon train : un piochait, un autre ramassait la terre avec les mains et la jetait dans la couverture, que les autres tiraient ensuite à eux. Cependant ces intrépides mineurs n'étaient pas sans inquiétude; le moindre bruit du dehors leur causait une indicible émotion. Être ainsi placés entre la captivité et la liberté, avoir, à deux pieds de soi, d'un côté le soleil, la vie, le grand jour, et de l'autre la douleur, une mort lente dans les ténèbres d'un cachot! Après bien des moments de doux espoir et des instants d'angoisse, les détenus étaient enfin parvenus à creuser environ douze mètres de souterrain sur une largeur d'un mètre et sur une hauteur d'un mètre dix-sept centimètres. Ils avaient percé quatre murs de l'épaisseur de près d'un mètre, et ils étaient

arrivés sous le chemin de ronde de la prison. Tout à coup un bruit de pas se fait entendre au-dessus de leurs têtes; ils écoutent, le bruit devient de plus en plus distinct; il n'en faut plus douter, c'est le factionnaire du chemin de ronde qui passe et repasse au-dessus d'eux. Il y eut alors un moment d'effroi; les travailleurs ignoraient à quelle distance ils étaient du sol, ils avaient creusé un peu à l'aventure. Les pas du factionnaire s'entendaient aussi clairement que si une simple couche de terre l'eût séparé d'eux, et ils s'attendaient à chaque instant à le voir tomber au milieu du souterrain. Eux-mêmes n'osaient plus travailler dans la crainte d'être entendus aussi facilement qu'ils entendaient. Ils songèrent alors à un homme de l'art. M. Higonnet, ingénieur, était de leurs amis; ils obtinrent pour lui l'entrée de la prison et même de leurs chambres. M. Higonnet vint en effet, descendit en cachette dans la cave, examina les lieux et les rassura. Il les détourna de l'idée où ils étaient d'étançonner leurs travaux, et les engagea fortement à les continuer comme ils avaient commencé. Une circonstance qu'il est bon de noter les favorisa singulièrement : on construisait alors à Sainte-Pélagie un bassin. Un grand nombre d'ouvriers travaillaient dans la prison, et les bruits du marteau, de la scie et des chariots étouffaient entièrement ce qu'on aurait pu entendre au dehors des travaux des détenus. Les travaux avaient été repris avec une nouvelle vigueur, le souterrain avançait vers sa fin, quand un jour les détenus, étant remontés pour prendre leur repas, se rendirent dans la chambre d'un de leurs camarades qui donnait sur le chemin de ronde. O terreur! qu'a-

perçoivent-ils à travers les barreaux? Un énorme chariot chargé de pierres de taille allait passer sur le souterrain. Comment résisterait-il à cette épreuve? Tout est perdu! Ils se précipitent tous à la fenêtre, et là, les regards fixes, ils attendent en silence que la lourde machine détruise ce qui leur avait coûté tant de travail et promis tant de joie. L'épreuve eut lieu, et les travaux résistèrent. Dès lors, toute crainte devait être bannie; ils étaient pleinement rassurés sur la solidité du souterrain, et ils songèrent à l'achever. C'est à ce moment qu'ils s'adjoignirent Berryer Fontaines, et les travaux se terminèrent sans autre accident. Quand le souterrain fut achevé, il avait environ dix-sept mètres de longueur. Le cinquième mur, qui séparait la prison du jardin par lequel ils devaient s'évader, fut percé; un souterrain perpendiculaire au premier fut creusé pour atteindre le sol, et on ne laissa à enlever qu'environ un demi à deux tiers de mètre. La terre du premier souterrain était grasse, argileuse et d'une couleur jaunâtre; celle du second se trouva noire. Aussi la recueillirent-ils avec soin pour la répandre en dernière couche sur le sol de la cave; de cette manière, il se trouva bien exhaussé de quelques pouces, mais il reprit à l'œil le même aspect qu'avant les travaux. L'ouverture qui donnait sur la cave fut enfin refermée avec les pierres qu'on avait conservées, et l'on attendit, pour exécuter l'évasion, que la présence des prisonniers qui voulaient s'évader ne fût plus dans le procès utile à leurs coaccusés. Il importait alors de connaître l'état des lieux de la maison qu'ils avaient choisie pour s'évader; il fallait pour cela l'aide des amis du dehors. Voici la

ruse qu'on employa : un ami de Barbès avait une sœur de quinze à seize ans dans une pension de Paris. Il fut convenu que, passant un jour devant la porte de cette maison, cette jeune personne feindrait une faiblesse ; il était indubitable que les maîtres de la maison, instruits de l'état de la pauvre enfant, accourraient au-devant d'elle et faciliteraient ainsi le but de cette petite mystification. On fixa le jeudi suivant pour exécuter ce projet ; on se rendit sur les lieux, mais la pauvre jeune fille ne put parvenir à feindre une faiblesse. Ni les supplications ni les menaces de son frère ne purent l'y résoudre ; elle demanda un répit, et l'on remit la partie au dimanche suivant. Ce jour-là le moyen réussit à merveille. La jeune fille se trouva mal ; le portier de la maison, qui se tenait devant la porte, accourut à son secours ; le maître et la maîtresse l'accueillirent, et pendant qu'on lui prodiguait des soins, son frère inspectait les lieux. Il résulta de son examen qu'une porte vitrée séparait le jardin d'un corridor qui aboutissait à la rue. Dans la prévision de l'utilité d'une pareille connaissance, le frère et la sœur se rendirent, à quelques jours de là, chez le propriétaire de cette maison pour le remercier de ses bons offices. Le véritable but de cette visite était de se ménager accès dans la maison. Les deux jeunes gens trouvèrent un prétexte pour de nouvelles visites. Le frère causa longtemps avec le maître de la maison, lui disant qu'il était de Limoux, et qu'il attendait prochainement de cette ville un panier de bouteilles de blanquette qu'il le priait d'accepter, se promettant bien de les lui apporter le

jour de l'évasion, afin d'avoir occasion de tenir ouverte la porte du jardin.

Toutes les précautions prises, tous les moyens assurés, on attendit les débats de la cour des pairs et l'arrêt de disjonction, qu'il était facile de prévoir. Les détenus avaient été transférés à la prison du Luxembourg; mais ils savaient bien que, ne pouvant accepter les débats tels qu'on voulait les diriger, ils seraient bientôt ramenés à Sainte-Pélagie. Après de tumultueuses séances, les détenus de la catégorie de Paris furent en effet ramenés à Sainte-Pélagie.

Depuis longtemps, comme on le voit, l'évasion était possible et sûre; mais, par un sentiment d'honneur, par une louable susceptibilité, ils avaient décidé qu'ils n'emploieraient les moyens mis à leur disposition pour recouvrer la liberté, que lorsqu'ils verraient la défense entravée, l'impossibilité complète de rendre de nouveaux services à leur parti. Ce qu'ils avaient prévu arriva : l'arrêt de disjonction intervint, et dès ce moment ils résolurent de s'évader. Cet arrêt porte la daté du 11 juillet; on fixa le lendemain pour exécuter le projet si longtemps médité. Dès le matin, les hommes les plus influents et les plus sûrs furent prévenus, et l'on remit à confier ce secret aux autres au moment même de l'exécution. La journée se passa ainsi en préparatifs; enfin la nuit approcha, et tous les détenus furent mis dans le secret. Quelques-uns refusèrent de profiter des moyens d'évasion qu'on leur offrait : ceux-ci, parce qu'aucune charge ne pesant sur eux, ils ne craignaient pas de condamnation ; ceux-là, mus par un inconcevable sentiment de défiance et redoutant quelque embûche de la police.

Tous ces détenus qui répondirent par un refus se rendirent plus tard très-utiles en détournant l'attention des gardiens. A huit heures quarante minutes on commença à descendre dans la cave.

Depuis longtemps on avait pris l'habitude de lire chaque soir à haute voix le *Messager*, qui était à cette époque un journal de l'opposition. Les gardiens trouvaient alors une heure de repos; pendant que les détenus se groupaient autour du lecteur, les guichetiers prenaient leur repas. Ce soir-là la lecture commença selon l'habitude, les gardiens se retirèrent, et chacun de ceux qui voulaient s'évader descendit dans la cave. Pour éviter le désordre et la précipitation, les chefs du complot prirent toutes les précautions nécessaires. Un homme armé fut placé à l'entrée du souterrain pour contenir l'impatience de ses camarades, et un autre à l'entrée de la cave, pour empêcher ceux qui y étaient une fois entrés d'en sortir.

Depuis deux heures déjà Vilain, Fournier et Landolphe avaient été envoyés dans la cave pour achever de percer le trou sur le jardin, de sorte que lorsqu'on descendit pour les rejoindre, l'issue était pratiquée et ces trois détenus attendaient dans l'intérieur du jardin, à la sortie du trou. Il ne restait plus qu'à avertir par un signal les amis qui attendaient au dehors. La femme de Crevat avait loué une chambre près de la prison; de cette chambre, située à un étage très-élevé, on apercevait facilement les fenêtres des prisonniers. Lorsque le moment fut venu, Crevat plaça, comme on en était convenu, une lumière à sa fenêtre; à ce signal, les amis du dehors se préparèrent, et Crevat descendit en toute hâte pour se joindre

aux fugitifs. Il y avait encore de l'hésitation dans le cœur de quelques-uns des détenus; pour leur enlever toute crainte, tout soupçon de machination policière, trois des chefs du complot passèrent les premiers, et les trois autres se placèrent les derniers. Lorsque tous furent rassemblés dans la cave, Guinard fit une petite allocution à ses camarades pour les engager à garder le bon ordre et ne pas compromettre le succès de l'entreprise par trop de précipitation. On divisa ensuite les prévenus par sections. Les opérations furent faites en un clin d'œil; ensuite on se mit en mouvement. La hauteur du souterrain ne permettait pas de se tenir droit; se courber ralentissait trop les mouvements; marcher à quatre pattes n'était pas prudent sur un sol mal aplani et jonché de cailloux tranchants. Que fit-on? Un grand nombre de couvertures de laine, pliées en quatre, furent étendues en guise de tapis dans le souterrain, où la justice les découvrit le lendemain. Les premiers sortis du souterrain. après de grands efforts, attachèrent à une branche de l'arbre qui se trouvait près de l'orifice une corde qui venait de l'intérieur. Chaque détenu se hissait, au moyen de cette corde et avec l'aide de ses amis, du fond de cette espèce de puits qui avait environ trois mètres de profondeur. Enfin, à mesure qu'ils sortaient, ils se rangeaient en bataille dans les allées du jardin, à l'ombre des arbres. Cavaignac et Imbert sortirent les derniers. On donna alors un coup de sifflet, auquel répondit un autre coup parti de la rue, et tous en masse se ruèrent sur la maison. Ils frappèrent un coup à la porte du jardin; un domestique s'approche;

— Qui va là?

— Ouvrez, lui répond-on.

— On n'ouvre pas.

Aussitôt la porte vole en éclats; les amis du dehors se précipitent dans l'allée en s'écriant :

« Ouvrez ! ouvrez ! ce sont nos amis ! »

Enfin la porte cède, et tous pêle-mêle se précipitent dans la rue, pendant que le factionnaire placé sur la terrasse de la prison qui a vue sur le jardin les regarde d'un air curieux et indifférent, et que la femme du propriétaire tombe en faiblesse de saisissement. Une fois dans la rue, chacun prit une direction opposée pour rejoindre les voitures que leur avaient fait préparer MM. E. Arago, Higonnet, Barbès, Mmes Imbert, Guinard et Crevat, et Mlles Cavaignac et Grouvelle. La foule, étonnée de ce mouvement, s'était rangée en double haie pour leur livrer passage : « Qu'est-ce? disait-on. — Ce sont les détenus politiques qui s'évadent ! — Ah ! tant mieux ! Laissons-les faire ! »

Quant aux outils qui avaient servi à l'exécution des travaux, ils auraient pu, en restant, aider la police dans ses recherches et compromettre ceux qui les avaient confectionnés ; aussi, le matin même de l'évasion, Mmes Imbert et Guinard les remportèrent sous leurs vêtements. La clef qui avait servi à la porte de la cave fut jetée par Imbert, à dix lieues de Paris, dans un champ de blé qui longeait la route. A neuf heures l'évasion était accomplie; elle n'avait demandé que vingt minutes.

Il est inutile d'ajouter que cette évasion simplifia singulièrement le procès commencé à grands frais.

Louis-Philippe, qui n'aimait pas le bruit, laissa *les coupables* enjamber librement la frontière sans chemin de fer ni passe-port.

Autre temps, autres mœurs ; aujourd'hui les choses ne se passeraient pas aussi gaiement.

CHAPITRE XIV

Sommaire. — Les douceurs relatives du règne de Louis-Philippe. — Cours d'assises et polices correctionnelles. — Les étrivières de la Thémis politique. — M. de Genoude. — Le zénith de la *Gazette de France*. — M. Aubry-Foucault. — Son triomphe au tribunal. — Inconvénients de la loquacité.

Abstraction faite de l'aurore du gouvernement de juillet, qui fut fort nébuleuse, nous devons dire que pendant les dix-huit années du règne de Louis-Philippe, Sainte-Pélagie a été relativement peu fournie en hommes politiques et en écrivains. Dieu sait pourtant si les attentats sur la personne du roi et les pamphlets les plus virulents pleuvaient drus! Il est vrai de dire que la police correctionnelle n'avait plus à s'occuper de ces sortes de délits. Les écrivains, les hommes politiques ne relevaient que de la cour d'assises ou de la cour des pairs; aussi étaient-ils assez souvent acquittés.

Le gouvernement du second empire a rompu avec ces bonnes traditions en ressuscitant les polices correctionnelles, d'où, je le sais par expérience, on sort rarement les épaules vierges des étrivières de la Thémis politique.

Parmi les condamnés après l'attentat Fieschi, nous

devons citer Janot, un des plus caustiques écrivains du moment; puis, en 1840, le baron Verteuil de Feuillas, condamné à un an d'emprisonnement comme gérant de la *France;* en 1841, Lamennais, dont nous avons parlé; revint ensuite M. de Genoude, l'éminent rédacteur en chef de la *Gazette de France,* qui eut — nous devons le reconnaître — le rare bonheur de jouir sa vie durant de l'estime des hommes politiques de tous les partis. Sous la puissante direction de ce loyal polémiste, de cet habile logicien, de cet honnête homme, l'organe du droit divin atteignit l'apogée de ses succès. Après la mort de M. de Genoude, en effet, la *Gazette de France* perdit en un clin d'œil toute son importance; elle déclina de jour en jour davantage, jusqu'à ce qu'enfin elle arriva à l'état où nous la voyons aujourd'hui, c'est-à-dire vivant sur son passé et s'éclairant de temps en temps aux derniers reflets de son ancienne splendeur. Un homme que dis-je? un héros du règne florissant de M. de Genoude est pourtant encore debout, comme un autre Marius sur les ruines de cette Carthage. Plus de trente années il est resté fidèle à son poste, sans sourciller, sans maugréer, le front toujours placide, l'œil toujours serein, en dépit des horions de toute sorte qui pleuvaient sur son dos. Je veux parler de M. Aubry-Foucault, le gérant, autrement dit l'*homme de paille* de la *Gazette de France.* Étrange poste que celui-là! Vendre son nom, faire abnégation de sa personne, endosser la responsabilité d'articles qu'on n'a seulement pas lus, et qui sont souvent ineptes quand ils ne sont pas dangereux, enfin être sans cesse exposé à recevoir, pour la somme de trois à quatre cents

francs, soit des volées de bois vert, soit un coup d'épée, soit quelques mois de prison! Il est vrai qu'on a la satisfaction de voir son nom émailler quotidiennement les colonnes du journal et de jouir auprès des graves abonnés et du *vulgum pecus* d'une haute considération.

Quels hommes, je vous le demande, sont plus connus que MM. Boniface et Aubry-Foucault, ces deux doyens des *faits divers?*

M. Boniface a, comme M. Aubry-Foucault, le désavantage d'être gérant du *Constitutionnel.* Il faut bien dire que les gérants de cette dernière feuille n'ont jamais été trop inquiétés, depuis 1851 surtout. Il n'en a pas été de même pour la *Gazette de France,* qui s'est mainte fois vue dans l'obligation d'entretenir à Sainte-Pélagie son honorable éditeur responsable.

Ce dernier est la crème des hommes; sa simplicité va jusqu'à la bonhomie. Tirer vanité de sa position, se prendre au sérieux, s'ériger en personnage, il n'y a jamais songé, j'en suis convaincu.

— Je vous félicite, monsieur Aubry-Foucault, lui disait-on quelquefois à Sainte-Pélagie.

— Et pourquoi donc? faisait-il tout surpris.

— Pour votre article de ce matin.

— Ah! ah! exclamait naïvement notre homme, je vais le lire.

M. Aubry-Foucault, paraissant une nouvelle fois devant la cour, obtint un succès dont il se serait, je crois, bien passé; qu'on en juge. Entre autres manies, M. Aubry-Foucault a, paraît-il, celle de parler beaucoup; ce qui ne serait rien encore, s'il n'avait

pas la rage de donner à tout bout de champ des crocs-en-jambe à MM. Noël et Chapsal; ce dont ses amis se méfiant :

— Surtout ne répondez au président que par oui et non, lui recommandèrent-ils en l'accompagnant au tribunal.

Le plus complet mutisme est promis; mais bah! le moyen de chasser le naturel?

Arrive l'interrogatoire. Aubry-Foucault se lève. M. de Genoude et quelques autres rédacteurs de la *Gazette de France* étaient dans les transes.

M. LE PRÉSIDENT : Vous reconnaissez que vous êtes l'auteur de l'article incriminé?

AUBRY-FOUCAULT : Oui, monsieur le président, *c'est moi que je suis l'auteur de la petite artique* (*sic*).

Là-dessus, on le comprend, explosion générale, exaspération et confusion des confrères du trop loquace gérant; et au milieu de cette hilarité, qui gagne même les juges, une belle et bonne condamnation, fortement motivée, s'étala en lignes de vingt-cinq lettres sur le papier timbré obligatoire !!! *O altitudo!..* Quant à Aubry-Foucault, parfaitement tranquille et ne comprenant rien à cet infernal tapage, il n'a dû saisir des récriminations dont il fut l'objet que sa condamnation était sans doute causée par ses insultes à la grammaire!

Heureux homme!

CHAPITRE XV

SOMMAIRE. — Les saisons de frai pour les prisons. — Les coupables aménités de 1848. — La logique des principes et la logique des faits. — Le *Cosi-Sancta* de Voltaire. — Les rigueurs du second empire. — Les beaux jours de l'hôtel de la rue de la Clef. — Difficultés de surveillance. — Trains de retour des détenus. — La juridiction correctionnelle. — Chômage de Sainte-Pélagie sous la république. — Les cours d'assises. — Une juridiction populaire.

Tout suit une progression dans la nature des choses, tout subit l'influence des temps et des climats. Il est telle saison où la mer est poissonneuse, telle autre où le poisson y est fort rare. Pour les prisons les saisons de frai s'appellent : les changements de gouvernement.

En étudiant l'histoire de Sainte-Pélagie et en comparant la statistique des prisonniers classés par période à la fin de ce volume, nous remarquons que l'époque la plus féconde en incarcérations est, sans contredit, décembre 1851.

Presque tous les gouvernements ont dû employer pour s'asseoir la privation de la liberté à l'égard de leurs opposants. Devant l'impossibilité, dont notre nature humaine est le principe, de pouvoir courber devant une saine logique toutes les volontés mues

par des convictions ou des intérêts opposés, la force est la seule ressource.

Cette manière de voir nous conduirait à reprocher à la république de 1848 de n'avoir pas suffisamment usé de ce système de construction d'un gouvernement. Prise à ce point de vue, l'appréciation des actes politiques devient une question de parti; et il est évident que, pour celui qui considère la république comme la meilleure forme de gouvernement, c'est une excuse suffisante que d'employer, pour assurerson triomphe, des moyens coërcitifs humains, mais énergiques à la fois. Nous le répétons, c'est là de la saine logique.

Telle qu'elle est, il est impossible d'imposer à la France entière, par la seule force du raisonnement et de la vérité, un système gouvernemental.

S'il en était autrement, verrions-nous se jouer tous les sept ans cette petite comédie qu'on appelle les élections? s'il en était autrement, est-ce que le suffrage universel ne manifesterait pas puissamment une volonté sans nuance de parti et sans être obligé de se laisser guider par des fonctionnaires officiels et cette fraction des hommes éclairés qu'on appelle *la majorité?*

Nous qui, à tort ou à raison, avons un faible pour le gouvernement républicain, nous lui reprochons d'avoir, en 1848, négligé d'user du système coërcitif pour s'affermir d'une façon durable. Ce système, largement adopté par le second empire, lui a donné jusqu'ici une existence de dix-sept années. Nous ne voyons pas pourquoi même existence n'aurait pas été réservée au gouvernement républicain.

Je sais bien qu'un sentiment plus humain, je devrais dire plus chevaleresque que logique, a arrêté les gouvernants de 1848. Ils ont confondu la logique des principes avec la logique des faits.

Librement manifestée au moyen du suffrage universel, la volonté de la France donne *toujours* lieu à une majorité et à une minorité : à l'unanimité il ne faut pas songer. *Toujours* également il arrive que cette minorité se révolte, et il faut *toujours*, dans l'intérêt de tous, la réduire à l'impuissance. Si l'opinion de la France avait formulé, par une majorité imposante et *libre*, l'avénement de la république, il était du devoir de cette république de se consolider et de ne pas reculer, sous prétexte que *République* est synonyme de *Liberté*, devant des rigueurs contre une minorité agitatrice. Il faut en revenir au conte de Voltaire intitulé *Cosi-Sancta*, et conclure qu'il faut souvent un petit mal pour un grand bien.

Notre intention n'est certes pas, en parlant ainsi, de légitimer la manière dont on traite de nos jours l'opposition législative, pas plus que les sévices exercés contre la presse et les diverses manifestations pacifiques.

L'opposition lutte moins contre la constitution que contre la manière dont on l'interprète. Quelle que soit l'origine d'un gouvernement, son devoir imprescriptible, immuable, est toujours de chercher à s'éclairer sur les tendances du peuple dont il tient ou croit tenir son mandat.

Le système rigoureux qui prédomine aujourd'hui n'est pas, croyons-nous, de nature à atteindre ce but.

C'est là ce que s'épuise à démontrer l'opposition parlementaire.

Quoi qu'il en soit, après avoir écarté de ces considérations la douceur de procédés de 1848, que j'appellerai volontiers *faute politique*, il n'en reste pas moins établi que c'est au gouvernement spontané de 1851 que l'hôtel de la rue de la Clef est redevable de ses plus beaux jours.

Si nous en croyons les récits de l'époque, la surveillance y était presque devenue impossible. Les détenus s'évadaient avec une merveilleuse facilité; ils appelaient ça *aller faire un tour*. Les prisonniers étaient tellement abondants, que leur nourriture exigeait des approvisionnements incessants par sacs et par hottes, lesquels servirent souvent de *trains de retour* à bon nombre d'entre eux.

C'est depuis le 2 décembre que nous constatons dans nos lois judiciaires le retour de la juridiction correctionnelle pour les délits de presse ou d'opinion.

Sous la république, les cours d'assises étaient appelées à se prononcer en pareil cas; aussi Sainte-Pélagie chômait-elle, car les jurés, appréciateurs désintéressés, n'avaient même pas le mobile de l'amour-propre qui pousse d'ordinaire les gouvernements à considérer comme coupables ceux qui ne professent pas leurs opinions.

Nous étudierons, comme conclusion de ce volume, ce qu'est et ce que doit être un délit de presse et d'opinion, et comment un gouvernement issu du suffrage universel doit chercher à s'éclairer des polémiques adverses, au lieu d'en cloîtrer maladroitement les auteurs entre les quatre murs d'une prison.

Aussi appellerons-nous de tous nos vœux le retour à la juridiction des cours d'assises ; car, lorqu'il y a délit de presse et d'opinion, ce n'est pas le gouvernement qui doit se trouver lésé, mais bien le peuple lui-même. Les cours d'assises sont les véritables protecteurs des peuples. C'est de là qu'elles tiennent leur autorité ; et en allant plus loin dans le même système, nous verrons comment on pourrait instituer un tribunal spécial aux délits politiques, qui serait davantage encore l'expression des sentiments populaires, car il serait issu du suffrage universel.

CHAPITRE XVI

Sommaire. — Les fluctuations de Sainte-Pélagie. — La hausse et la baisse. — Modification malheureuse du pavillon de l'Est. — Restriction des faveurs. — Le luxe de M. Jacquot de Mirecourt. — Ses biographies. — Son valet de chambre gérant de la *Vérité pour tous*.—M. Louis-Auguste Martin et son *Voyage autour de ma prison*. — Les prisonniers de la *Pitié*. — Hospices et prisons. — L'horizon intellectuel du soldat. — Ce qu'on entend par remuer la *casterole*. — Les *auxiliaires* et leurs rapports.— Un conseil à l'administration.— Les prouesses de mon *valet de chambre*. — Il est pris en flagrant délit d'espionnage. — Une mercuriale de Blanqui. — Portrait de ce dernier. — Vingt-neuf ans de prison. — Le brouet lacédémonien. — Mon voisin Jules Miot. — Son portrait. — Ses distractions. — Ses talents culinaires. — Nos jours de réception. — Un fourneau non breveté s. g. d. g.

Après la tourmente qui suivit le coup d'État, Sainte-Pélagie eut, comme la Bourse, ses fluctuations : tantôt la hausse, tantôt la baisse. Pourtant la hausse prévalut jusqu'en 1858, époque où la baisse prima. Défilèrent tour à tour, pendant cette période, les nombreux condamnés dans les affaires de l'Hippodrome, de l'Opéra-Comique, des deux rives, des francs-juges et de la Bastille (24 février 1857).

Je ne parle pas des écrivains et des journalistes, ces pionniers du progrès, qui, eux aussi, vinrent ça

et là courber leurs fronts sous les fourches caudines de la rue de la Clef.

Comme toujours, le *pavillon des Princes* fut réservé à ceux que leur mérite ou leur position mettait au rang des privilégiés. Les Travées furent affectées aux délits infamants. Les chambres du *pavillon des Princes* se trouvaient-elles au complet, — cela arrivait souvent, — le surplus était casé sur la cour de la Dette. C'est là une modification malheureuse et que nous avons déjà blâmée plusieurs fois dans le courant de ce livre. Nous n'y reviendrons pas.

Tout en restant doux, le règlement qui naquit pour le *pavillon des Princes*, au début de l'ère impériale, eut pourtant certaines restrictions aux faveurs jusque-là octroyées. Ainsi, furent prohibés les instruments contondants ou à percussion, de crainte, sans doute, qu'il ne prît fantaisie au détenu d'attenter à ses jours ou à ceux de son gardien; les journaux et livres politiques, cela bien certainement pour ne pas surexciter davantage les esprits; enfin, le vin blanc et les liqueurs. Quant aux sorties, elles ne furent que très-rarement autorisées, et jamais, comme sous le gouvernement de juillet et sous celui de la république, sans que le détenu pût être dispensé de l'accompagnement peu agréable de deux agents. C'est ainsi qu'en 1858 sortait M. Jacquot (de Mirecourt), qui s'était princièrement installé dans la belle chambre du second étage, dont il avait fait un véritable *Eldorado*. Papiers, décors, vitrages, rideaux, meubles, divan, bibliothèque, le trop célèbre pamphlétaire n'avait rien épargné pour se donner le change à lui-même sur son vrai domicile, et y recevoir dignement ses nombreux visiteurs. Deux

domestiques, mâle et femelle, venaient tous les matins apporter sa nourriture et faire son ménage. De plus, sa femme et sa fille achevaient d'embellir ce séjour de leur présence quotidienne. En sorte que sa prison était à la fois une chambre, un salon, un office, une salle à manger, un bureau de journal et un boudoir, avec tout le confortable possible. De Sainte-Pélagie, M. de Mirecourt décochait aux Parisiens friands de scandale ses petites brochures jaunes décorées du titre de *Biographies*, ainsi que les numéros de la *Vérité pour tous*, journal qu'il rédigeait, et dont Viriot, son valet de chambre, endossait la responsabilité. Le bruyant biographe avait pour voisin M. Louis-Auguste Martin, écrivain et penseur, ce qui ne gâte rien par le temps qui court de creuse littérature. J'ai déjà parlé de cet amoureux de Pélagie. Sous ce titre : *Voyage autour de ma prison*. M. Martin a fait paraître, et pour cause, à Bruxelles, un petit livre, sorte de journal, dans lequel il relate jour par jour les impressions produites par la captivité. Il y a des passages vraiment remarquables dans ces quelques pages bourrées de pensées philosophiques et poétiques à la fois.

Écoutez. « Deux de mes fenêtres (je continue à les gratifier de ce nom) dominent l'hospice de la Pitié, maison non moins triste que la mienne ; elle renferme aussi des prisonniers involontaires, condamnés par la maladie à une détention plus ou moins longue, quelquefois à vie. A tout moment, des brancards apportent les malades recueillis dans le quartier, pour les confier à la médecine et à la charité publique ; ici les hommes, là les femmes. D'autres brancards, tout noirs, hermétiquement fermés, en sortent parfois ;

espèces de corbillards à bras qui ne vont pas, ceux-là, jusqu'au cimetière, mais seulement tout près, à l'amphithéâtre... Je vois se diriger vers cette lugubre demeure une jeune fille pâle et chancelante, soutenue sur les bras d'un homme et d'une femme, sans doute son père et sa mère. Quelle a dû être son émotion en entrant pour la première fois dans ces vastes dortoirs, entre les deux rangées de lits, pour s'arrêter à celui qui lui était destiné et élire là domicile? Elle va trouver des médecins, des infirmiers, des médicaments, du linge, tout pour la guérir, et pas sa mère pour la soigner. Il le faut bien; on est si pauvre à la maison. Comment subvenir aux frais d'une maladie peut-être longue? La misère l'aggraverait encore; elle quitte donc les bras qui lui sont chers pour se livrer à des mains inconnues et indifférentes. Pourquoi ne permettrait-on pas aux mères de s'installer au chevet de leurs filles? En quoi le service intérieur pourrait-il en être entravé, et quand donc la bienfaisance publique pourra-t-elle s'allier avec les droits et les devoirs de la famille?... L'hospice ne présente pas toujours des scènes de douleur et de désolation; les joies de la convalescence éclatent bruyamment dans la cour, et ceux qui sortent ou sont près de sortir contrastent heureusement avec ceux qui entrent. Aujourd'hui j'ai vu deux jeunes filles courant, folâtrant, se frappant et jouant comme des garçons. Si leurs paroles étaient à l'avenant de leurs gestes, elles devaient être quelque peu libres. Au même moment, une autre convalescente s'avance de loin, avec un air calme et réservé; mais, apercevant les deux égrillardes, elle s'arrête indécise, puis retourne sur ses pas et rentre, craignant

sans doute de se rencontrer avec elles ou d'être trop librement accostée. Ainsi les hospices, comme les prisons, offrent un mélange confus de toute sorte de caractères, un amalgame d'honnêtes et de malhonnêtes gens. Pourquoi ne divise-t-on pas les hospices et les prisons en sections diverses, se rapportant aux catégories principales de caractères et de précédents, de maladies et de culpabilité, afin de prévenir tous rapports choquants ou contagieux? Il y aurait lieu, sans doute, à un travail préalable d'investigations, d'enquêtes, d'appréciations, de classification, qui compliquerait davantage les rouages administratifs, déjà si compliqués; oui, mais le résultat moral de cette mesure rachèterait bien les difficultés d'exécution. »

Écoutez encore. « Je regardais tout à l'heure, en descendant, le soldat de planton dans la première cour d'entrée; il était là, immobile, le dos appuyé contre sa guérite, les deux mains appuyées sur son fusil, la tête penchée et l'air le plus ennuyé du monde. Quel soin peut occuper cet homme? Il est logé, nourri, blanchi, éclairé aux frais du gouvernement; il se couche et se lève de bonne heure, prend de l'exercice, mange de la bonne soupe, d'assez bonne viande, boit beaucoup d'eau, voilà pour la santé. Que lui manque-t-il pour être heureux? Hélas! ce qui manque à tout homme dont les membres seuls sont occupés; il lui manque l'emploi de ses facultés intellectuelles, à moins qu'on ne donne ce nom aux jeux de *cartes*, de *dames*, de *domino*, de *bouchon*, qui exigent plus ou moins de réflexion. A quoi peuvent se réduire ses pensées? A un cercle étroit de souvenirs, à

un horizon borné d'espérances. Représentez-vous cet homme dans une prison cellulaire. Quand son esprit aura tourné sur lui-même pendant quelques jours, il en aura épuisé toutes les ressources. A quoi pensera-t-il? A rien? C'est impossible; il pensera au suicide. Si l'instruction était obligatoire comme l'impôt et le recrutement, les jeunes conscrits arriveraient tout prêts à faire fructifier leurs loisirs par des exercices intellectuels, auxquels même ils pourraient être obligés comme ils le sont aux exercices du corps. Ils développeraient ainsi en même temps leurs facultés physiques et morales, et ils comprendraient mieux leur double qualité de soldat et de citoyen. »

Je borne là mes citations, pour lesquelles je n'ai eu que l'embarras du choix.

Dans un autre endroit de son livre, M. Auguste Martin fait une virulente sortie contre son *auxiliaire*, qui, paraît-il, était un maître dans l'art de *remuer la casterole*, comme on dit en argot de prison. Traduisez : faire des rapports. Je ne vois pas, moi, qu'il faille faire un crime à ces gens-là du zèle qu'ils mettent à servir l'administration. Gredins de fort calibre pour la plupart, les *auxiliaires* ne se font aucun scrupule, quand ils y trouvent leur intérêt, non-seulement de consigner les faits et gestes délictueux de leurs maîtres, mais encore d'en inventer le plus souvent possible.

Ce sont des domestiques que vous payez 15 ou 20 francs par mois pour vous servir et vous desservir. Eh ! mon Dieu, dans la vie ordinaire, cela ne nous arrive-t-il pas aussi ? Nous devons ajouter que les rapports envoyés journellement à la préfecture de

police par les *auxiliaires* ne sont acceptés que sous bénéfice d'inventaire, la source impure dont ils émanent inspirant un juste défiance. S'il est vrai que les révélateurs soient nécessaires pour découvrir des vols et des voleurs, pour déjouer des complots, on devrait, afin de n'être pas encombré par leurs renseignements inexacts, leur infliger quinze jours de cachot pour chaque faux rapport.

C'était en 1862, j'habitais l'immense chambre du premier étage du pavillon de l'Est, et j'avais pour codétenus : MM. Blanqui, ce Latude moderne, Jules Miot, que nous avions surnommé notre *Vatel*, à cause des succulents ragoûts et des merveilleux rôtis qu'il nous préparait, Taule, Casse et Tridon, trois jeunes et courageux esprits qui venaient d'enterrer glorieusement le journal *le Travail*. Nous avions pour *valet de chambre* le coquin le plus insinuant et le plus habile à surprendre la pensée et à interpréter les paroles que je connaisse. Ce gaillard nous espionnait, mais avec tant de finesse, tant de tact ; il nous parlait toujours avec tant de politesse, avec tant d'obséquiosité, que c'était plaisir à le voir *nous travailler*. La conversation tomba un jour sur certaines particularités de notre profession : à quel moment chacun de nous avait coutume de travailler le plus ; si c'était la nuit ou le jour ; si on se servait pour écrire de plumes d'oie ou d'acier ; si le papier qu'on employait était de grand ou de petit format ; si on usait de feuilles volantes ou cousues ; et un tas d'autres puérilités de ce genre. Tridon alla même jusqu'à nous demander combien nous mettions de lignes à la page. « Pour ma part, répondis-je en riant, je crois que ma page est de vingt

et une ou vingt-deux lignes. — Vous vous trompez, monsieur, interrompit vivement notre *auxiliaire*, qui, tout en époussetant *le mobilier*, ne perdait pas un mot de cette conversation *subversive*, il n'y en a que dix-neuf. — Tiens, tiens, fis-je stupéfait, vous êtes mieux renseigné que moi. — Oh ! répondit mon gaillard, peu déconcerté de cette prise en flagrant délit d'espionnage, c'est l'effet du hasard..... Vous aviez laissé traîner un jour une feuille, et..... — C'est bien, lui dis-je, laissez-nous. » Et il sortit tout penaud de sa maladresse,

Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris.

— Ah ! ah ! vous êtes encore un prisonnier novice, murmura le taciturne Blanqui. Ah ! ah ! vous écrivez en prison, vous, et vous laissez traîner vos papiers !... Grand merci !

Comme j'étais loin de rédiger des proclamations incendiaires ou de dresser des plans de campagne pour ma sortie, je n'avais pas à redouter le désordre de mes paperasses. Quant à Blanqui, c'est une autre affaire. Non-seulement il n'écrit pas en prison, mais il ne desserre les dents qu'avec ses intimes ou ceux qu'il a jugés dignes de recevoir non ses confidences, il n'en fait à personne, mais ses paroles mêmes les plus banales. Je suis resté deux mois son voisin, nous nous croisions journellement, et je n'ai jamais obtenu de lui qu'un salut des plus glacés. A ma troisième station à Sainte-Pélagie, Blanqui y était encore. En me revoyant, son visage, d'ordinaire si sombre, si farouche, se rasséréna, et de sa bouche,

que je croyais de marbre, il laissa s'échapper ces mots :

— Vous nous revenez donc, monsieur?

Dès ce moment la glace était rompue; il m'adressait la parole en me rencontrant; nous dînâmes ensemble le 24 *février*, et il me donna des leçons d'*échecs*, son jeu favori et où il était de première force. Je ne lui en ai certes pas voulu de ses deux mois de froideur.

La méfiance la plus outrée est bien pardonnable chez un général qui a vu de tout temps ses plans de campagne les plus habilement conçus échouer grâce à la trahison. Et puis Blanqui a subi vingt-neuf ans de captivité! Il faut avouer qu'il y a de quoi modifier étrangement la nature même la plus douce. A voir ce tout petit corps si frêle, si chétif, si malingre, on serait loin de se douter qu'on est en présence d'un des plus terribles et des plus éminents conspirateurs français.

C'est grâce à un régime zénonien que Blanqui a pu supporter sans en être abattu tous les orages de sa vie politique. Il se nourrit uniquement d'une bouillie qu'il prépare avec du maïs, du lait, des carottes et que sais-je encore? une sorte de brouet lacédémonien; il ne boit que de l'eau, et dort les fenêtres ouvertes en toute saison. Jugez de l'homme d'après cette esquisse!...

Mon autre voisin, Jules Miot, était l'antithèse vivante de Blanqui : haute stature, membres herculéens, front superbe, yeux grands, vifs et fascinateurs, barbe grisonnante, très-longue et très-fournie, —un vrai type de tribun. Joignez à cela le caractère le plus

charmant du monde, toujours gai, toujours chantant, une nature liante, trop peut-être, serviable au possible et toute chevaleresque. Loin d'imiter son camarade Blanqui, qu'on ne vit jamais, pendant son bail de trois ans à Sainte-Pélagie, descendre une seule fois dans la cour, Jules Miot allait tous les matins, aussitôt *débouclé*, y chercher non pas de l'air pur, mais des distractions. Il passait là deux ou trois heures, causant avec l'un, riant avec l'autre, discutant avec le cantinier Dusac sur la qualité de ses comestibles, plaisantant le brigadier Méchin ou s'apitoyant sur le sort du père Laroudie, un gardien modèle dont je parlerai bientôt. A onze heures il montait préparer le déjeuner, et je vous prie de croire qu'il s'acquittait de cette besogne avec une habileté vraiment artistique. Il était curieux à voir les jours de *réception*, la serviette sous le bras, condimentant ses ragoûts, arrosant ses rôts, qui cuisaient lentement dans un ingénieux petit four dont il était l'inventeur non breveté s. g. d. g.

On le voit, M. Miot était un gai et utile compagnon de cellule, et pour ma part je suis heureux de lui témoigner ici toute ma reconnaissance pour les agréables moments qu'il m'a fait passer.

CHAPITRE XVII

SOMMAIRE. — Encore l'inégalité des règlements. — Le pavillon de l'Est et ses privilèges. — Petit *speech* du père Méchin. — Un geôlier-type. — Une étrange monomanie. — Les jours de sortie du père Laroudie. — Ses bons mots. — Son ambition.— Une nostalgie d'un genre nouveau.— Un incident à l'infirmerie. — Effet inattendu d'une potion calmante. — *Encore un coup de champagne, ma vieille !* — Les rats mystificateurs. — Le péché mignon de MM. les surveillants. — Mes remercîments à l'administration de Sainte-Pélagie. — Soyons juste.

Je dois l'avouer, autant j'ai eu à souffrir moralement et physiquement pendant les deux mois que j'ai passés dans le bâtiment peu privilégié de la Dette, autant je dois à la vérité de déclarer que j'ai été on ne peut mieux traité pendant les deux séjours que j'ai faits dans le pavillon de l'Est. Etais-je plus criminel la première fois que la seconde et la troisième? Je ne le pense pas. Les délits qui m'avaient valu un billet de logement rue de la Clef étaient identiques. Mais que voulez-vous? toujours la même question : l'inégalité du règlement! Vous subissez le régime du milieu dans lequel le sort, représenté par le bureau des prisons, vous a jeté. Il n'est pas jusqu'aux égards, jusqu'aux procédés des gardiens qui ne se modifient

suivant que l'on est placé ici ou là, dans le quartier des voleurs ou dans celui des honnêtes gens. Étrange anomalie ! inconcevable contre-sens !

— Vous ne vous plaindrez pas cette fois, me dit le brigadier, en me conduisant avec la courtoisie d'un maître d'hôtel à la chambre qui m'était destinée, vous allez habiter la plus belle chambre du pavillon, et pour vous tout seul. Et ici, ajouta-t-il, liberté entière de vous faire adresser livres et journaux, de faire venir du dehors tout ce que votre estomac désirera, et de recevoir ici qui bon vous semblera, car c'est vous-même qui enverrez à la préfecture la liste des personnes avec lesquelles il vous plairait d'être mis en rapport.

Que pouvais-je souhaiter de mieux? Je crus un instant que le père Méchin (ainsi se nomme le brigadier) plaisantait, tant était beau son programme. Je m'aperçus bientôt que tout cela était parfaitement exact. Je me suis évidemment trouvé à Sainte-Pélagie pendant la période la plus bienveillante du second empire. Plus de prohibition d'instruments contondants, de vins fins, de liqueurs et de mets de luxe cuits ou crus. Je n'avais rien à envier à Béranger, à Armand Carrel et à Proudhon, si ce n'est pourtant leurs fréquentes sorties. Il est vrai que je ne les ai jamais sollicitées. Parmi nos gardiens, je devrais presque dire nos camarades, tellement ils mettaient de formes dans l'exercice de leurs fonctions, le plus curieux était, sans contredit, le père Laroudie, un septuagénaire rabougri, ratatiné, et qui, depuis bon nombre d'années avait pour mission d'ouvrir à toute minute trois gigantesques portes donnant accès aux

trois corps de bâtiment de la prison. C'était rude et incessante besogne ; nuit et jour notre homme veillait, arme au poing. Son arme consistait en une clef monumentale du poids d'un kilo environ, et dont le prudent geôlier ne se serait pas dessaisi une seconde, pour tout l'or du monde. Il mangeait la clef à la main, il dormait la clef dans la main, enfin il venait, dans ses moments de répit, causer quelques instants avec nous dans la cour, toujours sa clef à la main. Si bien que cette main, la droite, en était complétement déformée. Ce geôlier type avait une autre besogne, qui consistait à sonner douze coups, deux fois par jour, avec une cloche fêlée destinée à prévenir les malades de l'arrivée du médecin. Il avait tellement contracté l'habitude de ce carillonnage, qu'il s'arrêtait instinctivement au douzième coup, fût-il versé dans la conversation la plus animée. Savez-vous comment il employait ses jours de sortie ? Il restait au lit le plus tard possible, allait se promener au jardin des plantes, et aux heures de la cloche on pouvait le voir rue du Puits-de-l'Ermite, écoutant si son remplaçant sonnait aussi correctement que lui. Habituellement abruti, il y avait de quoi, ce cerbère avait néanmoins, à de rares intervalles, quelques lueurs d'une gaieté qui ne manquait pas d'un certain sel. Un jour que deux petits Mandrins mettaient un temps infini à ouvrir une de ces massives portes dont j'ai parlé : « Allons donc, s'écria le père Laroudie d'un ton goguenard et cadencé, quand vous êtes dehors vous savez bien ouvrir les portes. » Et se tournant vers M. Miot et moi, qui étions présents à cette scène : « Voilà, ajouta-t-il, comment je traite ces mauvais

gars, moi qui suis habitué à garder des hommes célèbres. Car, messieurs, tel que vous me voyez, j'ai *bouclé* (verrouillé) Louis-Napoléon à la Conciergerie, MM. de Persigny, Émile de Girardin, Barbès, Blanqui, Pelletan, Vacherot et tant d'autres... A la bonne heure, c'étaient des prisonniers, ceux-là !

— Rappelez à l'empereur, lui dis-je, que vous l'avez bouclé, et bien certainement il vous accordera le ruban rouge, qui, à mon avis, sera tout aussi justement placé sur votre poitrine que sur celle de bon nombre de gens à ma connaissance.

— Moi! fit majestueusement le bonhomme, demander autre chose que mon dû, jamais! Pourvu que j'obtienne, au mois de juin prochain, ma retraite avec les 871 francs de rente qui l'accompagnent, je serai le plus heureux des mortels.

J'ai appris depuis que les vœux de cet homme avaient été comblés à l'époque dite. Mais je me demande si la nostalgie de sa clef et de sa cloche ne l'a pas déjà enterré. Il n'y aurait à cela rien de surprenant, à moins que l'administration n'ait laissé emporter à ce fidèle serviteur ses deux inséparables amies, ce qui est peu probable.

La cour du pavillon de l'Est servant également, comme je l'ai déjà dit, aux promenades biquotidiennes des malades, — avantage dont les détenus politiques se passeraient volontiers, — nous étions au courant des incidents plus ou moins curieux de l'infirmerie. J'appris ainsi la mort passablement originale d'un gredin poitrinaire. Un aide-infirmier, compatissant aux tortures de ce pauvre diable agonisant, avait cru devoir lui administrer une potion calmante

composée, entre autres choses, de sirop de pavots et de madère. Or l'effet fut autre qu'il ne l'avait pensé. Le moribond, en effet, s'étant levé sur son séant quelques minutes après avoir pris le breuvage, s'écria, le visage illuminé, les yeux ardents et en étendant les bras : « Encore un coup de champagne, ma vieille ! » et il retomba aussitôt lourdement sur son lit. Le malheureux avait joyeusement cessé de vivre.

Une anecdote moins triste pour clore ce chapitre.

Le soldat de garde dans l'un des fossés de ronde entendit une nuit un singulier tapage dans l'une des grosses gargouilles qui saillent agréablement sur les murs noirâtres de Sainte-Pélagie. Notre homme, encore sous l'impression d'une évasion récente, s'imagina que quelque détenu cherchait à faire de ce tuyau la route de la liberté. Il jeta un cri d'alarme auquel tout le poste répondit, et en quelques minutes le directeur, le brigadier, tout le personnel, en un mot, de Sainte-Pélagie était sur pied et accourait en armes au lieu supposé de l'évasion. On prêta l'oreille et on entendit effectivement un bruit tout à fait semblable à celui d'une scie.

Près d'une demi-heure se passa dans une attente pleine d'anxiété, pleine de fièvre, grosse de vengeance. J'oubliais de dire que cette scène se passait en plein hiver et par une pluie battante. Nos gens commençaient à trouver que cette évasion tirait en longueur, lorsqu'un fracas épouvantable se fit entendre dans ladite gargouille, qui donna subitement passage à une nuée..... de détenus, il est vrai, mais de détenus bien différents de ceux que l'on attendait. C'était tout simplement de bons gros rats qui, ayant

trouvé bouché leur chemin ordinaire, avaient joué de leurs scies naturelles pour obvier à cet inconvénient.

Je vous laisse à penser si l'on rit pendant longtemps à Sainte-Pélagie de cette étrange mystification. Au reste la frayeur, dans tout ce qu'elle a de plus puéril, est le péché mignon de messieurs les surveillants, et je pourrais citer, si je voulais à plaisir grossir ce volume, bon nombre de tours dont ils ont été victimes, non pas de la part de ces farceurs de rats, mais de la part de vrais détenus.

Quoi qu'il en soit, je termine ce chapitre en réitérant à l'administration de Sainte-Pélagie mes remerciments pour les bons procédés dont elle a usé envers moi au *pavillon des Princes.* En rien je ne comprends le parti pris, et je trouve qu'il est du devoir d'un écrivain qui se respecte de peser loyalement toutes choses. Or je déclare qu'au pavillon de l'Est les écrivains, les hommes politiques, sont traités avec cette dignité qui leur est due et qui devrait les suivre lorsque la mauvaise fortune les place dans le pavillon de la Dette, au milieu des gens les plus tarés de la société.

Au moment où nous étions l'objet des aménités de l'administration, nous ne nous doutions guère qu'en 1867 un nouveau règlement, plein de rigueurs, viendrait modifier celui qui nous régissait. Lancé dans une voie toute libérale, le gouvernement, pensions-nous, ne pouvait qu'avancer ou tout au moins s'arrêter, mais non rétrograder; et c'est malheureusement ce qu'il a fait, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XVIII

Sommaire. — Machiavélisme de l'administration. — Le récent règlement de Sainte-Pélagie et la jurisprudence nouvelle du ministère. — Monsieur Communiqué. — La lettre impériale du 19 janvier. — Le droit de *veto*. — L'autorisation préalable. — Petit monologue. — Les peines corporelles. — Journaux littéraires et politiques. — Le corps législatif corps médical.

Les réglementations sont moins une exécution qu'une interprétation de la loi. Selon que les dispositions d'un gouvernement sont sévères ou bienveillantes, les règlements de l'administration sont à leur tour bienveillants ou sévères. Cela est un vice. Il ne devrait pas y avoir d'interprétation pour les lois ; il ne devrait y avoir qu'une exécution uniforme, équitable, qui vive le même temps que la loi qui l'a produite sous forme de règlement.

Or les règlements des prisons sont un excellent thermomètre des dispositions libérales d'un gouvernement, en ce qui concerne les délits politiques. Bien mieux, ils fournissent un très-bon moyen, digne de Machiavel, de retirer d'une main ce que l'on avait donné de l'autre.

Les appareils de la force n'ont jamais été la force, ils révèlent plutôt la faiblesse.

Comme nous nous occupons spécialement des délits politiques ou de presse, nous ne pouvons passer sous silence, non-seulement l'aggravation de peines implicitement contenue, en dehors de toute loi, dans le récent règlement de Sainte-Pélagie, mais encore la nouvelle jurisprudence du ministère de l'intérieur, interprétant à sa guise les lois sur la presse, rendant ainsi élastique une chose qui, par son essence, doit être la moins élastiques des choses, la loi!

Parlons d'abord du nouveau règlement de Sainte-Pélagie.

Il a eu tous les honneurs dus à son énormité : discussions dans la presse politique, réponse à l'aide de *communiqués-Chassepot*, re-réponses et re-communiqués. Comme toujours, la poudre a fait explosion, a brûlé une seconde, puis la fumée s'est éclaircie et a découvert le corps d'armée ennemi exactement sain et sauf comme devant. Les seules victimes sont, comme à Rome, moins les combattants que ceux pour lesquels on a combattu.

Voici, du reste, ce nouveau règlement, dont nous nous bornons à souligner les regrettables innovations.

RÈGLEMENT

PRISON DE SAINTE-PÉLAGIE.

Règlement particulier pour le quartier des détenus politiques.

Nous, préfet de police,

Procédant en conformité des instructions de S. Exc. M. le ministre de l'intérieur,

Arrêtons ce qui suit :

Article premier.

Il a été créé, à la maison de correction de Sainte-Pélagie, un quartier spécial destiné aux détenus politiques condamnés *à moins* D'UN AN *et* UN JOUR D'EMPRISONNEMENT.

Article 2.

Les détenus placés dans le quartier dont il s'agit seront admis au régime alimentaire exceptionnellement accordé aux détenus politiques, et comprenant, par jour, six cents grammes de pain blanc et un demi-litre de vin, et par semaine, cinq services gras et deux services maigres.

Les détenus pourront faire venir des aliments du dehors, sous le CONTRÔLE du directeur, qui devra s'opposer à *l'introduction des mets* DE LUXE.

Aucun détenu ne pourra *faire entrer plus d'un litre de vin par jour*.

Article 3.

Les détenus pourront communiquer entre eux, pendant le jour, dans l'intérieur du quartier qui leur est propre.

Ils communiqueront, *dans un parloir affecté audit quartier*, sur le vu de permissions délivrées dans les bureaux de la préfecture de police, tant avec les membres de leurs familles qu'avec les personnes étrangères ayant justifié de motifs légitimes de les visiter.

Ces différentes communications pourront avoir lieu les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis,

de MIDI à 4 HEURES, et les autres jours de 8 *heures du matin à midi.*

Article 4.

La correspondance des détenus, soit à l'entrée, soit à la sortie, sera remise exclusivement au greffe, et soumise au visa préalable prescrit par le règlement général des prisons.

Il en sera de même des livres, brochures, journaux ou écrits quelconques.

Article 5.

Toute contravention aux dispositions du présent arrêté, tout manquement grave à l'ordre ou à la discipline de la prison, pourra, suivant les circonstances, *entraîner* pour le détenu *l'interdiction de communiquer avec les personnes du dehors* ou ses CODÉTENUS.

Article 9.

Le présent arrêté sera affiché dans les cellules et partout où besoin sera.

Paris, le 9 février 1867.

Le préfet de police,
J.-M. PIÉTRI.

Approuvé :
Le ministre de l'intérieur,
LA VALETTE.

Il est singulier que *M. Communiqué*, puisque telle est la signature des réponses administratives, se dé-

batte si longuement contre les imputations qui lui sont opposées au sujet du règlement ci-dessus. Sans rechercher s'il suit ou non d'anciens errements, le seul fait de publier un règlement en 1867 prouve l'intention d'innover. Reste à savoir dans quel sens.

D'un côté, la lettre impériale du 19 janvier promettait des tendances plus libérales; trois mois après, le règlement dont nous parlons inaugurait un régime plus sévère. Que signifie cette dislocation? La véritable cause est la suivante :

La mesure qui mettait le plus en relief le droit de *veto* de l'administration, en fait de journalisme, étant l'autorisation préalable et la parcimonie avec laquelle on l'exerçait, il s'agissait tout simplement de donner le change.

« Autorisons, se disait-on au ministère de l'intérieur, un plus grand nombre de feuilles, fussent-elles même de l'opposition, mais, en revanche, soyons plus sévères et supprimons le lendemain ce que nous avons autorisé la veille ; de cette façon nous éviterons ce qu'il y a d'irritant dans les refus, et nous serons fondés à dire que l'administration ne préjuge pas, que l'administration accorde largement, mais que ce n'est pas de sa faute si elle est obligée de sévir, à cause du mauvais usage que l'on fait de ses autorisations. »

Or, en sévissant, il ne s'agissait pas seulement d'imposer de grosses amendes qui, le plus souvent, ne sont pas supportées par les auteurs des articles incriminés, il s'agissait de rendre la peine corporelle plus dure, c'est-à-dire de procéder par intimidation.

Cela est si vrai que, sous l'ancien régime d'interprétation, de 1858 à 1866, le règlement de Sainte-

Pélagie était non-seulement moins rigoureux, nous l'avons vu précédemment, mais encore appliqué avec plus de tolérance, les détenus eux-mêmes y étaient bien plus rares.

Ce qui pouvait faire croire que le gouvernement du 2 décembre tendait à abandonner l'application des peines corporelles, qui sont des peines d'un autre âge et qui, comme le dit si justement notre collègue et ami Louis Jourdan, ne sont pas conformes aux progrès de nos mœurs politiques.

Le système des interprétations de la loi autrement que par la cour de cassation, que ce soit au moyen d'un règlement préfectoral ou d'un arrêté ministériel, est, par son élasticité même, un système déplorable. Les interprétations sont les métaphores de la loi, et c'est le cas de nous écrier avec Courier : « Jésus, sauvez-nous de la métaphore ! »

Nous croyons avoir démontré qu'il y a une logique parfaite, mais blâmable, entre les idées du ministère de l'intérieur et les applications de la direction des prisons.

A quoi songent nos confrères de la presse, en réclamant à grands cris la suppression de l'autorisation préalable? Il semble que ce soit un grand perfectionnement. Il n'en est rien. C'est moins l'autorisation préalable qu'il faut supprimer que la manière d'agir des interprètes exécuteurs des lois. La suppression de l'autorisation préalable, si ardemment souhaitée pour les journaux politiques, n'aurait d'autre effet, avec les lois et règlements actuels, que de les placer exactement dans la même situation que les journaux littéraires.

Ils naissent, il est vrai, facilement même; mais vivent-ils? On prend soin de les frapper et de les tuer dans les premiers jours, ce qui est pire que de ne point les avoir autorisés, car c'est avoir provoqué la construction d'un édifice, pour le détruire ensuite et ruiner ses propriétaires. Il n'y a qu'un remède à cet état de choses, qu'un seul médecin capable d'en faire l'ordonnance, c'est l'organe du suffrage universel, c'est le corps législatif.

Espérons qu'un jour viendra, et que ce jour sera proche, où la majorité, justement émue par les attentats fréquents à la liberté individuelle, presque tous motivés par des délits politiques ou de presse, votera une loi sage, claire et précise, et non susceptible d'être défigurée par des interprétations engendrant des règlements.

Je ne comprends l'existence d'un règlement qu'au point de vue administratif et financier, dominé, même dans les pénalités prévues dans la loi, par un sentiment d'humanité qui est l'essence de notre civilisation.

La peine de la prison s'applique, dans le code pénal, à une foule de délits et de crimes. Chose remarquable, dans la classification des actes punissables en deux sections, contre la chose publique et contre les particuliers, ce sont les crimes et délits contre la chose publique où se trouvent, comme clarté, les plus grandes lacunes, et notamment en ce qui concerne la presse. La réglementation de la prison pour *vol* et de la prison pour *opinions* ne peut, dans aucun cas, être semblable! S'il n'y a pas lieu d'établir de différence au point de vue de l'humanité, il y a à en établir au point de vue de la pénalité.

Or nous avons vu dans le cours de ce volume, comment la promiscuité était établie, et nous allons voir dans le chapitre suivant comment, à supposer que la prison soit chose logique pour les délits politiques, il y aurait lieu de considérer les délits eux-mêmes.

CHAPITRE XIX

SOMMAIRE. — Qu'est-ce qu'un délit? — M. Ortolan. — Y a-t-il des délits de convictions? — On enchaîne le corps, on n'enchaîne pas l'esprit. — Quel profit ont retiré les gouvernements des incarcérations? — L'opinion publique plus logique que le code. — Le système des communiqués. — Le cas de mauvaise foi flagrante. — Une cour d'assises d'un nouveau genre.

L'étude des situations diverses qui sont faites aux prisonniers m'entraîne fatalement à examiner, déduction par déduction, le règlement de la peine, la peine elle-même, et la cause de la peine.

Comme l'objectif de mon analyse est la peine appliquée aux délits de presse, je suis également forcé d'examiner comment un écrivain peut commettre un délit de la nature de ceux qui conduisent à Sainte-Pélagie.

Instrument de la pensée humaine, et conséquemment *faillible*, la plume peut tour à tour léser un citoyen dans ses droits imprescriptibles ou blesser une théorie, qui ordinairement n'a rien d'absolu. Le code pénal donne à ceci le nom de diffamation, et à cela le nom d'excitation à la haine et au mépris du

gouvernement. Cette assertion n'a en elle-même rien qui ne soit relatif, et si je remonte au langage que tient le législateur dans l'article 1er, paragraphe 2 du code pénal, on y lira cette singulière définition du délit : « Toute infraction que les lois punissent d'une peine correctionnelle. »

Cela est énorme. Et supposez qu'il passe en l'esprit d'un gouvernement de punir d'une peine afflictive ou infamante une infraction *ipso facto*, cette infraction deviendra un crime.

Avant d'aller plus loin, avant de me servir du mot *délit*, je veux établir ce que la science rationnelle, et non le code, définit être un délit.

Je ne saurais mieux faire que de me servir de la définition d'un illustre professeur, M. Ortolan, en disant que le délit « est la violation d'un devoir ou la la violation d'un droit. »

Il est donc bien entendu que sous ma plume le mot *délit* ne sera jamais qu'un mot symthétique réunissant ces trois mots : violation, droit, devoir. En posant ces prémisses, j'ai écarté d'un seul coup tous les délits qualifiés de diffamation, calomnie, et autres du même genre, qui sont, dans tous les cas, punissables, sans préjuger du mode de punition, et en tant que la dépravation sera rationnellement fixée.

Cette élimination me laisse en face des *délits* politiques commis par la voie de la presse, et qui, par leur nature même, ne mettent jamais en jeu que les convictions ou la bonne foi de leur auteur. Les mots conviction et bonne foi etablissent, selon moi, une délimitation très-marquée dans cette sorte de délit.

J'affirme tout de suite qu'il n'y a point de délit de

conviction; qu'il n'y a, par conséquent, ni violation d'un droit ni violation d'un devoir à émettre librement une pensée contraire aux théories d'un gouvernement existant.

S'il n'y a pas de délit, il n'y a pas de peine. Autre chose serait d'examiner si parmi les droits d'un gouvernement se trouve celui de réprimer l'émission de la pensée, au nom de sa propre conservation. Ici se dresse devant moi tout un monde d'aphorismes machiavéliques. Je fais abstraction de tous, et je pose en principe et comme vérité absolue qu'un gouvernement légalement élu par un suffrage universel consciencieux possède, de par la volonté populaire, le droit de se défendre contre la minorité, qui est son ennemie et, partant, l'ennemie de la nation entière.

Il ne reste à apprécier que les moyens de cette défense.

Philosophiquement, je n'en reconnaîtrais qu'un seul : une supériorité écrasante; et dans ces deux mots je résume tous les actes d'un gouvernement capable de donner à un peuple la liberté sans la licence, le bien-être social, la liberté individuelle et l'instruction. Malheureusement, il n'est pas donné à la sagesse humaine d'atteindre purement à ce haut degré, et je suis contraint de reconnaître que les moyens philosophiques ne peuvent avoir le résultat efficace que certains moyens coërcitifs permettent d'obtenir.

Quels sont ces moyens coërcitifs? A coup sûr, ce n'est pas la prison. On enchaîne le corps, on n'enchaîne pas l'esprit Nos mœurs actuelles ne supportent pas l'idée d'une claustration perpétuelle appliquée au

délit dont je m'occupe : l'emprisonnement fractionné par années et par mois, tel que la législation actuelle l'applique aux délits de presse, est une très-petite concession faite aux idées civilisatrices de notre époque. Malgré cela il porte encore une sorte d'empreinte de barbarie dont il est urgent d'émonder notre code.

En admettant que les peines correctionnelles dont on punit les soi-disant *délits* de presse politique aient la plus mince efficacité, c'est-à-dire réparent envers le gouvernement ou préviennent les violations d'un droit ou d'un devoir des citoyens, il suffirait d'un coup d'œil rétrospectif pour réduire à néant l'utilité de la jurisprudence pénale telle qu'elle existe aujourd'hui pour la presse. N'y aurait-il pas lieu de nous demander quel avantage la restauration a retiré de l'incarcération de Béranger, quel profit, le gouvernement de juillet, de la détention de Carrel et de Lamennais. Serait-ce l'exemple? On n'a qu'à consulter la longue liste de détenus que contient notre volume pour s'assurer de la nullité de ce moyen.

Serait-ce une réparation? Singulière réparation que celle qui augmente les dépenses d'un État en soulevant contre lui des malédictions plus acerbes, plus implacables encore que par le passé!

Si encore il y avait dans ce qu'on qualifie de violation d'un droit ou d'un devoir un principe immuable d'appréciation? Mais non : ce que 1830 condamne, 1848 l'approuve; ce que 1848 approuve, 1852 le condamne. L'opinion publique seule a fait justice du caractère de la peine de l'emprisonnement pour délit politique, en établissant, par une sorte d'impartialité instinctive, une distinction entre celle-ci et celle qui

attendait les malfaiteurs. En quoi l'opinion publique a été plus logique que le code.

Il ne devrait y avoir en face d'une opinion émise par un contradicteur que le droit de réponse, droit imprescriptible aussi bien pour la personnalité collective d'un État que pour la personnalité individuelle d'un citoyen. Tout se résumerait donc, selon nous, au système des *communiqués ;* et dans le cas seulement où serait constatée une *mauvaise foi flagrante*, il y aurait lieu de se prémunir contre cette mauvaise foi, non par l'emprisonnement, mais soit par une interdiction plus ou moins prolongée d'imprimer sa pensée, soit par un blâme public.

A qui serait dévolue l'appréciation de la mauvaise foi? car, qu'on le remarque bien, nous écartons complétement les convictions, dont les expressions ne doivent être combattues que par des communiqués, c'est-à-dire par des moyens représentant d'autres convictions. Les gouvernements de juillet et de 1848 avaient, en partie , résolu le problème en déférant cette appréciation aux jurys des cours d'assises.

En partie, ai-je dit, en tant que le jury représente mes pairs. *Jury des cours d'assises* étant mal sonnant à cause de la nature particulière de ses fonctions, je souhaite la création d'un jury politique non choisi par le gouvernement, mais élu comme les députés, comme les conseillers municipaux.

A l'inauguration de ce nouvel ordre de choses, tout le monde gagnerait : la justice, les citoyens, la civilisation enfin, et surtout, le gouvernement, qui aurait dans les appréciations de ce jury, fonctionnant

d'une façon plus analytique, c'est-à-dire plus près des détails que le corps législatif, une sorte de thermomètre de l'opinion publique, de laquelle il tirerait à la fois un enseignement et une collaboration pour les réformes libérales que tout bon gouvernement doit prendre à tâche d'introduire dans ses institutions.

TROISIÈME PARTIE

LES CONSTATATIONS

CHAPITRE XX

LE CHAPITRE DES JURISPRUDENCES

Nous avons fait de l'histoire, nous avons fait de la critique, nous avons fait des théories juridiques, et à ces théories, à ces critiques, à cette histoire. nous avons opposé nos conclusions; il est temps d'opérer des constatations; tel est le but de cette troisième partie. Nous nous serions peut-être abstenu d'entrer dans cette voie positive, trop actuelle pour n'être pas dangereuse, si les grands pouvoirs dépositaires de la justice ne nous y eussent guidé. Comme nous avons surtout la prétention d'être logique et impartial, nous ne marchanderons pas à M. l'avocat général Genreau nos plus chaleureuses félicitations pour son magnifique plaidoyer, plus libéral qu'on n'eût osé l'espérer. On a sans doute deviné que l'actualité qui domine cette troisième partie de notre livre n'est autre que le procès Ulysse Parent.

Ce procès restera solennellement gravé dans la mémoire des constitutions, dans les théories des inviolabilités.

Nous avons dépeint les préjudices de la prison, préjudices dont, même en cas d'erreur, la constitution française n'accorde aucune réparation, au rebours de la constitution anglaise. Aussi la liberté individuelle est-elle bien mieux sauvegardée là-bas qu'ici. Mais une réaction semble s'opérer, et nous sommes d'avis que si l'administration voulait, en fait de presse, en fait de liberté individuelle, en fait de prison, en fait de Sainte-Pélagie, par conséquent, s'associer franchement aux idées émises par M. l'avocat général Genreau, elle arriverait plus positivement à donner au pays les réalités de prospérité dont on ne lui a jusqu'à présent donné que des fantômes.

Avant d'aller plus loin, citons.

Après avoir examiné les questions de procédure, M. l'avocat général s'exprime ainsi :

« Il faut donc examiner, avant tout, si la garantie constitutionnelle couvre les agents de police : c'est le premier point du procès. Quel est le caractère de la garantie constitutionnelle? C'est la sauvegarde légitime et nécessaire de l'indépendance du pouvoir exécutif envers le pouvoir judiciaire. Reconnaître aux tribunaux le droit de traduire à leur barre, soit sur les poursuites du ministère public, soit sur la plainte des parties lésées, les agents du gouvernement qui ont accompli en cette qualité un acte de leurs fonctions, ce serait paralyser l'administration et asservir ses agents ; ce serait aussi imposer à l'autorité judiciaire l'examen de faits purement administratifs et politiques. La jus-

tice ne peut donc devenir compétente que si l'administration, désavouant son mandataire infidèle, proclame que le fait incriminé n'est pas un acte légitime de la fonction, mais un acte personnellement imputable à l'agent, et dont il doit porter la responsabilité. Ce principe est une conséquence nécessaire de la séparation des pouvoirs; depuis l'an VIII il a survécu à tous nos changements politiques; il n'appartient en propre à aucun régime, et, sainement entendu, il est une condition d'ordre public.

« Mais c'est en même temps une loi d'exception, car c'est une dérogation à la règle de l'égalité devant la loi; c'est la création, au profit de certains citoyens, d'un privilége devant la justice; c'est un obstacle au droit commun, qui est la libre poursuite de tous devant les tribunaux, soit par le ministère public, soit par la partie lésée. Cette exception, comme toute autre, doit être renfermée en de justes limites; il ne faut pas étendre au delà des exigences de l'ordre public qui l'ont inspirée les catégories des fonctionnaires qui peuvent en invoquer le bénéfice.

« Les conditions nécessaires pour qu'un fonctionnaire puisse revendiquer l'application de l'article 75 ont été déterminées par la jurisprudence de la cour suprême. Il faut d'abord que le fonctionnaire reçoive son titre de la loi même; en deuxième lieu, qu'il ait un droit d'initiative, une action personnelle, et non un simple droit de surveillance ou de délibération; enfin, qu'il exerce sa fonction au nom même du gouvernement.

« Or les inspecteurs de police réunissent-ils ces trois conditions? Il faut, pour résoudre cette question, déterminer en fait leurs attributions, puis caractériser leur situation juridique. On les trouve nommés pour la première fois dans la loi du 22 juillet 1791, qui leur confère, dans l'article 12 du titre Ier, le droit de dresser des pro-

cès-verbaux, droit qu'ils ont perdu depuis les codes de brumaire an IV et de 1810. (Cassation, 5 avril 1860.) Ils ont été réorganisés par le décret du 28 octobre 1854, qui fixe leur nombre et qui met à la charge de l'État les deux cinquièmes de leur traitement, jusque-là payé exclusivement par la ville de Paris. Ils sont soumis aux prescriptions d'un règlement du préfet de police, en date du 14 avril 1856. Ils prêtent devant le chef de police municipale serment d'obéissance à la constitution et de fidélité à l'Empereur, et serment de bien et fidèlement remplir leurs devoirs.

« Ces devoirs, quels sont-ils? Aucun texte de loi ne les détermine; le décret de 1854, fait à un point de vue financier, est muet sur leurs attributions. Dans le silence de la loi, leurs fonctions résultent du titre même dont ils sont revêtus; elles consistent à inspecter, surveiller, adresser des rapports à leurs chefs. Ils réprésentent, dans le corps social, des organes nécessaires; ils sont l'œil qui voit, la bouche qui répète; ils sont aussi le bras qui arrête le malfaiteur, et c'est leur droit et leur devoir de saisir, en cas de flagrant délit, le délinquant et de le conduire devant le commissaire de police. Ce sont donc, si l'on veut reprendre le mot de Merlin, les serviteurs de la police, mais des serviteurs dévoués et courageux, qui prodiguent leur peine et, au besoin, exposent leur vie, à qui nous devons la sûreté des honnêtes gens et le bon ordre de la cité; dignes enfin de cet auguste témoignage que le mémoire de la partie civile a rappelé, et que ratifie le suffrage des bons citoyens.

« Quelle est maintenant leur condition juridique? Ils ne sont pas officiers de police judiciaire (cassation, 18 octobre 1839) ; ils sont agents de l'autorité dans le sens de l'article 16 de la loi du 17 mai 1819 (Cassation, 5 avril 1860); ils remplissent un ministère de service public

dans le sens de l'article 224 du code pénal (Paris, 2 janvier 1868); ils sont, nous le verrons plus tard, agents ou préposés du gouvernement dans le sens de l'article 114 du code pénal. — Sont-ils agents du gouvernement dans le sens de l'article 75 de la constitution de l'an VIII? Non, car ils ne remplissent aucune des conditions exigées; nulle loi ne détermine leurs attributions; ils n'ont aucun droit d'action personnelle, et s'ils opèrent des arrestations en cas de flagrant délit, ils obéissent à cette réquisition tacite et permanente que tout flagrant délit adresse à tout citoyen; enfin, ils ne relèvent pas directement du gouvernement, mais du préfet de police, qui a le droit de les nommer et de prononcer leur révocation.

. . . .
. . . .

« Il résulte du code d'instruction criminelle, dont un des rédacteurs disait, lors de la discussion de l'article 341 : « On peut être arrêté par toute personne quand « on est surpris commettant un crime ou un délit que « toute personne a le droit de dénoncer. » Il résulte de la jurisprudence, et notamment d'un arrêt rendu le 30 mai 1823 par la cour de cassation. Il a été consacré enfin par une loi récente, qui porte ce titre même :« Loi « sur les flagrants délits correctionnels, »

« Pourrait-il donc en être autrement dans une société civilisée? Comment! les agents chargés du bon ordre; comment! des citoyens demeureraient spectateurs immobiles de tous les méfaits qui ne sont que de simples délits? comment! ils devraient assister, impassibles, à des vols, à des violences, à des outrages à la morale! ils devraient, chose impossible, discerner à l'instant si l'acte est un crime ou s'il est seulement puni de peines correctionnelles? ils devraient, devant tous les faits qui commencent par le délit et qui s'achèvent par le crime, suspendre leur intervention jusqu'au mo-

ment précis où l'outrage devient un attentat, où les blessures deviennent un meurtre, et où la protection de la loi n'aura plus pour objet qu'une expiation tardive, impuissante à rendre l'honneur ou la vie aux victimes?

« Étrange loi, sous l'empire de laquelle nul ne voudrait vivre un seul jour! loi monstrueuse, qui ne serait que l'organisation de la barbarie! Non, la conscience de tous le proclame, telle ne peut être, telle n'est pas la loi du pays! »

Qu'on nous permette de suspendre un instant cette éloquente citation.

Nous venons de le lire, c'est un devoir sacré pour tout citoyen que d'empêcher l'exécution d'un attentat quelconque à la fortune publique, ce qui est le vol; à la vie de l'homme, ce qui est le meurtre; à la morale, ce qui est l'outrage. Le citoyen, qu'il soit revêtu ou non d'une fonction, a ce droit pour le FLAGRANT DÉLIT.

La nouvelle jurisprudence de M. l'avocat général ajoute que, même pour les fonctionnaires, en cas d'illégalité, d'arbitraire, les agents du gouvernement n'ont aucune garantie d'inviolabilité quand ils appartiennent à la catégorie de ceux dont il est question dans le procès Parent. C'est donc l'arbitraire qui est le fondement de la responsabilité et de l'irresponsabilité. Or, nous le demandons, l'agent préposé de l'administration, quel que soit le nom qu'on lui donne, supprimant un journal, n'agit-il pas toujours en dehors des flagrants délits; car en matière de presse politique il n'est pas de flagrant délit : tout y est appréciation, tout résulte de l'appréciation. Le préposé qui saisit un livre, qui saisit ou sup

prime un journal, même agissant en l'exercice de ses fonctions, commet un acte arbitraire; car c'est alors seulement que le pouvoir judiciaire a prononcé qu'un délit de presse devient flagrant. En exprimant ainsi nos opinions, nous usons du droit que reconnait à tout citoyen la loi elle-même, d'empêcher l'exécution des illégalités et des actes arbitraires.

Ce n'est point ici le cas d'employer la force brutale, mais d'employer la force de la logique. C'est, au reste, la seule force qui soit à notre disposition en pareille matière. Fermons cette longue parenthèse et continuons la citation :

« Mais cette question même, incidemment engagée dans le procès, ne peut être aujourd'hui résolue par la cour. Les arrestations arbitraires, en supposant telle l'arrestation de Parent, quand elles sont opérées par un hommé revêtu d'un caractère public, ne sont pas seulement une offense au citoyen arbitrairement arrêté; elles constituent une atteinte à l'ordre public, une violation de la constitution même. La loi devait distinguer entre l'acte de l'homme qui, sans mandat légal ou investi d'un mandat, mais pour satisfaire des passions privées, arrête, détient, séquestre un citoyen, et l'acte de celui qui, investi d'un caractère légal, a ordonné ou commis en cette qualité un acte arbitraire et attenté à la liberté individuelle. Dans le premier cas, il s'agit d'un fait purement privé; dans le second cas, d'un crime politique. Aussi les prévisions de la loi sont-elles bien différentes : le premier de ces faits est réprimé par les articles 341 et suivants, placé sous le titre des crimes et délits contre les particuliers ; le second, par l'article 114, placé sous le titre des crimes et délits contre la chose

publique. Les peines diffèrent également, consistant: dans le premier cas, en des peines de droit commun, les travaux forcés et l'emprisonnement; dans le second cas, en une peine purement politique, celle de la dégradation civique. Enfin, l'article 114 admet une prévision qui n'est et ne peut être reproduite dans l'hypothèse des articles 342 et suivants, celle de l'excuse justificative que l'auteur de l'arrestation peut tirer des ordres reçus de ses supérieurs.

. . . .
. . . .
. . . .

« Ainsi se résument tous les points de droit engagés dans ce débat. La garantie constitutionnelle ne peut couvrir les agents de police, et le jugement doit être infirmé; les faits d'arrestation sont imputables non aux agents qui les ont matériellement accomplis, mais à ceux qui les avaient commandés à ces agents; si un de ces faits était illégal, il constituerait un crime et non un simple délit. Ce crime prétendu n'absorberait pas les délits purement privés qui auraient été commis par l'agent à cette occasion; ce crime prétendu, non actuellement poursuivi, n'autoriserait pas le dessaisissement de la juridiction correctionnelle pour les simples délits qui lui auraient été régulièrement déférés; enfin, la cour doit évoquer l'examen, en fait, de cette affaire, mal appréciée sur un incident par les juges du premier degré.

« Tel est en ce moment tout le procès; tels sont les principes de droit que nous demandons à la cour de consacrer par son arrêt. Cet arrêt ne sera pas seulement une œuvre de justice, il contiendra encore les plus nécessaires enseignements. Dans ce temps où l'esprit humain est impatient de toutes les règles, il est bon de rappeler qu'il existe dans toute société civilisée une

règle inviolable, la loi, qui doit être pour tous un frein, et pour tous aussi une protection. La loi qui nous gouverne suffit au maintien de tous les principes et à la défense de tous les intérêts; elle couvre à la fois de son égide les auxiliaires de la police, les citoyens et le gouvernement lui-même.

« Les auxiliaires de la police verront par votre arrêt qu'ils représentent au sein de la société le bon ordre maintenu, la paix intérieure sauvegardée, la cité incessamment préservée des méfaits de toute nature; qu'ils n'ont rien à craindre de personne quand ils se renferment dans l'exécution régulière de leur mandat, et que leur mandat consiste à livrer à l'autorité les auteurs de tous les délits flagrants; que, dans ces termes, ils sont placés sous une double sauvegarde, celle de leurs supérieurs, qui viendraient au besoin revendiquer la responsabilité des ordres donnés par eux et exécutés fidèlement, puis celle de la loi même, qui ne les laisse pas, en pareil cas, abandonnés à des poursuites privées et à des ressentiments individuels.

« Les citoyens, à leur tour, apprendront que la loi ne les laisse pas sans défense à l'égard des représentants de l'autorité; que la violence et l'outrage ne sont permis à personne; que nulle loi ne les permet, que nulle justice ne les tolère; que nul en France n'a ce privilége de l'impunité dont parle le mémoire de la partie civile, et que, s'il est inique et illégal de s'attaquer à de simples agents pour des arrestations opérées au nom de la loi et en vertu des ordres qu'ils ont reçus, actes publics dont leurs supérieurs seuls sont responsables, il est permis et il est facile d'obtenir justice des excès qui seraient commis au cours même de ces arrestations, actes purement privés, qui sont interdits aux agents plus qu'à personne, et dont ils supportent la peine quand ils se sont laissé entraîner à les commettre.

« Enfin le gouvernement lui-même ne sera pas mêlé à des faits dépourvus de tout caractère politique, et uniquement imputables à des agents subalternes qui ne sont pas couverts par la garantie constitutionnelle et qui ne peuvent par leurs actes privés engager sa responsabilité. L'opinion ne pourra pas faire remonter jusqu'à lui ni les injures ni les voies de fait commis sur des citoyens ; elle verra que le gouvernement, dans la sphère supérieure où il veille aux destinées du pays, reste étranger à ces incidents individuels où l'on voudrait vainement jeter son nom ; qu'il ne s'appuie que sur la loi, et qu'en même temps qu'il en impose le respect à tous, il n'en permet pas la violation à ses propres agents. »

La cour a rendu un arrêt dans le sens des réquisitions de M. l'avocat général Genreau ; elle a déclaré qu'en effet une autorisation du conseil d'État n'était pas nécessaire pour exercer des poursuites contre l'inspecteur de police André ; que ce dernier, loin d'être protégé par l'article 75 de la constitution de l'an VIII, devait être rangé dans la catégorie des agents et préposés dont les actes tombent sous l'application de l'article 114 du code pénal. (Cet article punit de la dégradation civique ceux qui auraient opéré une arrestation illégale.)

Le dernier motif invoqué par M. l'avocat général est des plus graves. Il s'agit de ne pas mêler le gouvernement à des faits de violence regrettables, de nature à aigrir les citoyens et à leur faire perdre de vue les intérêts généraux de la France.

Qu'à son tour la direction de la presse médite bien ceci : les actes sommaires auxquels elle se livre vis-à-vis des journaux, pour lesquels il n'existe pas de

flagrants délits sont des actes arbitraires et illégaux. Pour ne pas être taxé d'obscurité, nous formulons : saisie préalable d'un journal mis en vente dans les kiosques, ARBITRAIRE ; saisie préalable d'un livre, ARBITRAIRE ; suspension, suppression préalable d'un journal, ARBITRAIRE ; arrestations préalables, en fait de manifestation d'opinions, bien entendu, ARBITRAIRE.

Eh bien ! devant une pareille énumération, où il devient impossible d'isoler le gouvernement. et qui constitue une liste de sévices exercés contre la presse, comment ne pas engager nos gouvernants à méditer avec soin non-seulement tout le réquisitoire de l'avocat général, mais surtout ses conclusions.

Certes, le caractère moralement inviolable de ce haut fonctionnaire de la justice est un bienfait, puisqu'il lui a permis de proclamer, du haut d'une tribune tout aussi retentissante que celle du corps législatif, cette poignée de vérités.

Ajoutons qu'il n'a pas dépendu des députés de l'opposition de formuler aussi de semblables opinions, leur interpellation à ce sujet ayant été rejetée.

CHAPITRE XXI

LE CHAPITRE DES CONDAMNATIONS

Dans ce nouveau chapitre des constatations, nous distinguerons deux sortes d'incarcérations : les incarcérations préventives, dont nous n'avons pas compté les victimes, et que nous persistons à considérer comme des illégalités, et les détentions après condamnation, sur lesquelles nous avons déjà dit notre façon de penser dans le courant de ce volume. Cette deuxième série d'incarcérations fait donc presque exclusivement le sujet de ce chapitre. Et il ne faut pas oublier que nous avons refusé ce titre de délits aussi bien que le caractère de flagrance, même après jugement, à toutes ces causes d'incarcération basées sur des opinions dissidentes de certains citoyens avec le pouvoir politique établi.

Il nous a paru opportun, dans un double but, un but de morale et un but de logique, de terminer cet ouvrage par une liste, aussi fidèle qu'il nous a été possible, des nombreux prisonniers qu'on a pourvus d'un billet de logement dans la maison de la rue de la Clef.

Cela est logique, parce que c'est le corollaire de notre ouvrage; cela est moral, parce que Sainte-Pélagie prison est l'asile forcé de tous les coupables de délits d'opinions, et il importe, en les citant, de les dégager de la tourbé immonde au sein de laquelle il plait aux tribunaux correctionnels de les plonger.

D'autre part, il est quelques renseignements, quelques anecdotes, quelques notes, curieux à connaître, et qui eussent encombré, sans les éclairer, les diverses considérations émises dans les chapitres de cette étude.

Dès le mois de janvier 1867, l'auteur de ce livre a fait appel, par l'organe des journaux libéraux, à toutes les personnes qui seraient en état de lui fournir des renseignements sur Sainte-Pélagie et ses habitants à diverses époques.

C'est ainsi qu'il a pu arriver à reconstituer —laborieusement, il est vrai, — la liste qui va suivre, forcément incomplète, car il a été impossible de consulter les registres d'écrous, livres secrets par excellence et qu'on ne peut feuilleter, à moins d'en être, de près ou de loin, le collaborateur.

Or nous devons avouer que, n'ayant aucun des titres qui nous permettent de les lire et n'en désirant aucun, nous avons eu recours soit à notre propre mémoire, soit à celle de nos amis et des amis de nos amis.

C'est assez dire que nous laissons la porte ouverte à toutes les réclamations qui pourront se produire, pour y faire droit dans la deuxième édition de ce volume, si toutefois deuxième édition il y a.

RÉPERTOIRE OFFICIEUX

DE

SAINTE-PÉLAGIE

1820-1830

Béranger.
Paul-Louis Courier.
Cauchois-Lemaire.
Eugène de Pradel, improvisateur.
Jay, écrivain.
Jouy, id.
Colonel Duvergier (1).
Capitaine Laverderie (1).
Le lieutenant Marchebout (1).
Barginet.
Magalon.
Léonard Gallois.
Victor Ducange.
Bonnin.
Le Page.
Emile de Braux.
Fontan.
Mina, chef des guerillas espagnoles.
Bonnaire (2).
Lapelouze.
Chatelain.

(1) Instigateurs des troubles de juin 1820.

(2) Soldat à dix-sept ans, général à trente-huit ans. Un officier français venu, au nom des alliés, proposer à la garnison de Condé, commandée par Bonnaire, de se rendre, fut tué. L'aide de camp accusé d'avoir ordonné cette action fut condamné à mort, et Bonnaire, malgré la brillante défense de Chauveau-Lagarde, se vit condamner à la déportation et à la dégradation.

Achille Roche.
Bert.
Barthélemy (1).
Dubois.

1830 - 1840

Thierry.
Hubert.
Laplain, ancien garde du corps.
Sarrut.
Armand Marrast.
Gervais (de Caen).
Bascans.
Antony Thouret.
Gaillard.
Laurent de Saint-Julien.
Boulliet.
Bourgoin.
Leduc.
Philippon, directeur de la *Caricature.*
Duchâtelet.
Delaunay.
De Genoude.
Sambuc.
Lennox.
Danton.
Blanqui.
Galois.
Mané.
Le Suisse Zanoff.
Malarmé.
Collet.

1831

Affaire du cloître Saint-Merry

Jeanne, papetier (2).
Rossignol, journaliste.
Rojon.
Goujon.
Vigouroux.

(1) Ce chantre nerveux de la *Némésis*, plus tard ce chantre écœurant de la *palinodie*, improvisa dans sa cellule le quatrain suivant :

Ici vient expirer la tempête qui gronde
Sur les jours agités des habitants du monde ;
C'est un port au milieu de l'orageux Paris.
Une éternelle paix règne sous nos lambris.

(2) Avant le prononcé du jugement, Me Marie s'approcha de Jeanne, qui portait sur sa poitrine la décoration de juillet, et lui

1832

Affaire dite des Prouvaires

Colin père, homme de lettres.
Colin fils.
Auguste Fortier.
Poncelet (1).
Bousselot.
Suzanne.
Fizanne.
Jechler.
Lebrun.
Charbonnier de la Guesnerie.
Descloux.
Roger.
Leychat.
Piégard.
Baquier.
Fargues.
Daxheloffer.
Guérin.
Dutertre.
Marliat.
Du Tillet.

dit : « La cour prononcera sans doute contre vous la dégradation de la décoration de juillet. Si vous ôtiez d'avance votre croix ? » Jeanne répondit en souriant : « Eh ! non ; quand ils me l'arracheraient, la France déjà me l'a donnée, elle me la donnera encore. »

Comment diable se fait-il qu'on ne voie que des *henriquinquinades* à la vitrine de l'ex-insurgé de juillet ?

De lui on peut donc dire, comme de tant d'autres qui figurent dans ma liste, bien malgré moi non stigmatisés : « *Quantum mutatus ab illo !* »

(1) Le rassemblement du café de la rue des Prouvaires avait attiré l'attention de la police, et un ordre parvint, quelques instants après, d'arrêter toutes les personnes qui se trouvaient chez le cafetier-restaurateur. Poncelet, qui était au premier étage avec une dizaine de ses amis, avait seul des armes, un poignard et une paire de pistolets chargés. Sur un commandement de monter donné aux sergents de ville, ceux-ci, peu tranquillisés, sans doute, dirent à l'officier de paix : « Vous êtes notre chef, montez le premier et nous vous suivrons. » Le nommé Houel, agent reçu

Delaulne.
Castau.
Kauffmann.
Fouy.
D'Escrivieux.
Aubry-Foucault.
Dieudé.
Dentu, éditeur.
Baron de Brian.
Henrion de Bussy, gérant du *Brid'oison*, feuille légitimiste.
Comte de Bailly.
Comte de Soucy.
Vicomte de Soucy.
Eguia Urbistondo, (affaire don Carlos).
Colonel O'Donnel, (affaire don Carlos).
Bains.
Toupriaut.
Marquet.
Boyer.
Laoût.
Geoffroy.
Colombat.
Lecouvreur.
Cellier.

1834

Procès d'avril

Guinard.
Raspail.
Armand Marrast.
Caussidière.

de la veille, un zélé, par conséquent, tirant aussitôt son épée, s'élança dans l'escalier, qui était en spirale et, arrivé au haut : « Rends-toi ou tu es mort, cria-t-il à Poncelet, qui, à deux pas de lui, le couchait en joue. — Retire-toi ou je te brûle la cervelle, » proféra à son tour Poncelet.

Tenant peu compte de cette injonction, le sergent avança et reçut aussitôt une balle dans la tête. Au bruit de l'arme à feu, un consommateur du rez-de-chaussée s'enfuit en criant : A l'assassin! Mal lui en prit, car il fut à l'instant même cloué sur le mur par la baïonnette d'un garde municipal, qui crut ainsi avoir tué le coupable.

Et, malgré l'insistance du ministère public sur ce fait imputé à Poncelet, ce dernier fut acquitté, le garde municipal ayant soutenu son dire avec énergie.

Landolphe.
Hubert (1).
Barbès.
Vignerte.
Berryer-Fontaine, aujourd'hui médecin de la maison de l'empereur.
Godefroy-Cavaignac.
Fontaines.
Imbert.
Trélat.
Fournier.
Villain.
Crevat.
Martin-Bernard.
Delente.

1835

Procès des familles

Blanqui.
Barbès.
Martin-Bernard.
Quétin.
Eugène Raspail.
Nétré.
Frémont.
Seigneurgens.
Fomberteaut père.
Fomberteaut fils
Bonnefond.
Lefevre.
Olivier.
Durin.
Fallard.
Geoffroy.
Billot.
Marquet.
Beaufour.
Palanchon.
Robrer.
Cunard.
Dusoubs.

1830-1840

Boivin.
Simon Regnier.
Bastel.
Petit-Jean.
Dupin.
Racconi.

(1) C'est cet Hubert qui se montra un des plus ardents agitateurs lors de l'envahissement de la chambre, en mai 1848. Il fut reconnu depuis comme ayant de tout temps appartenu à la police secrète.

Marène.
Courtay.
Adam.
Delbrouk.
Landry.
Rose.
Napoléon Lebon.
Jacobué (1).
Cuny.
Lepage.
Véron.
Blondeau.
Davancier.
Lachambaudie, fabuliste.
Jouy.
Armand Carrel.
Daumier.
Victor Bazières, chansonnier.
Anna.
Hassenfratz.
Waré.
Delayen.
Janot.
Viterne.

1840-1847

Lamennais.
Baron Verteuil de Feuillas, gérant de la *France*.
Adeline.
L'abbé Combalot (2).
De Genoude.
Clément Thomas, gérant du *National*.
Aubry-Foucault.
De Vaugrigneux.
Charles Marchal, pamphlétaire.
Georges Duchêne (3).

(1) Une réunion de citoyens ayant conçu le projet de faire évader de Sainte-Pélagie les condamnés dans l'affaire Saint-Germain l'Auxerrois, un conflit s'ensuivit, et le détenu Jacobué reçut d'un des soldats du poste un coup de feu en pleine poitrine, juste au moment où il franchissait la grille donnant sur la rue du Puits-de-l'Ermite.

(2) Condamné pour son pamphlet contre l'Université.

(3) Quinze jugements pesaient déjà sur ce vaillant écrivain, à peine âgé de vingt-cinq ans. On ne se serait jamais douté, en le voyant jouer au ballon dans la cour de la Dette que cet enfant avait tant de ***jugements !*** Aujourd'hui rédacteur ***sérieux*** du ***Courrier français***. M. Duchêne a été élevé à l'école de Proudhon : c'est tout dire.

Dupoty (1), rédacteur de la *Réforme*. (Affaire Quenisset, *Complicité morale.*)
Félix Pyat (2).

1848 - 1849

Insurgés de juin à Sainte-Pélagie, en octobre 1848

Allégot.
Adenise.
Albert.
Angelo.
Audier.
Brière.
Bonnet.
Bertin.
Bochamp.
Bessonneau.
Bossan.
Brémont.
Bernard.
Bénard.
Bisson.
Blancq.
Billery.
Bardon.
Beauvillars.
Blick.
Combray.
Cantel.
Carlu.
Cuisinier.
Choteau.
Cabaron.
Courtois.
Cochillard.
Clavel d'Oisy.
Cervin.
Dambreville.
Durier.
Dargent.
Dufresne.
Deranin.
Delahaye.
Dominile.
Dalot.
Dujardin.
Donas.
Dupont-Athase.
Edel.
Feuillâtre.
François.
Frior.
Faille.

(1) On a évalué à plus de CENT ANS de prison le total des condamnations prononcées contre M. Dupoty, ex-gérant d'une infinité de feuilles.

(2) Condamné à un an de prison pour son fameux feuilleton-pamphlet inséré dans la *Réforme*, contre Jules Janin, à propos de la reprise au Théâtre-Français de *Tibère*, tragédie de Marie-Joseph Chénier.

Faivre.
Fermanel.
Fischer.
Fraud.
Guichet.
Galtier.
Guelineux.
Gueniffet.
Gradet.
Guiot jeune.
Grosieux.
Gaunier.
Gossier.
Grinet.
Huet.
Hervieux.
Henri.
Herbette.
Hoquet.
Justice.
Jacquet.
Jeau.
Kamau.
Lerude.
Leduc.
Lecoq.
Legrand.
Langlois.
Lesage.
Lebel.
Lecomte.
Ménétrier.
Mouteau.
Magnier.
Martin.
Monnaus.
Meriguet.
Mollet.
Martet.
Nagelin.
Prevost.
Pichot.
Petit.
Perraton.
Pouget.
Quatrehomme.
Redon.
Bodin.
Richard.
Robinot.
Roussel.
Roux.
Ramette.
Roche.
Souchette.
Saint-Martin.
Sabre.
Sanson (André).
Seguin.
Schmit.
Saugas.
Sépim.
Senique.
Thomas.
Toffin.
Tronquet.
Tribout.
Touzet.
Vaudier.
Vercheval.
Dégré (1).
Pinel-Grandchamp, maire du 12e arrondissement.

(1) Peintre et pompier à Montargis, Dégré, connu sous le nom

1849-1850

Aladenise.
Bassières (1).
Vitu (2).
Nicolle.
L'abbé Chatel, dit le *primat des Gaules*.
Aubert-Roche (3).
Buvignié, représentant du peuple.
Collin.
Désiré Pilette (4).

de : *Pompier du* 15 *mai*, fut représenté par les journaux de l'époque comme un personnage fantastique et mystérieux qui, brandissant son sabre nu, aurait conquis la tribune, chassé le président, et conduit à l'hôtel de ville l'insurrection triomphante.

C'était là une exagération d'héroïsme contre laquelle Dégré lui-même protesta sa vie durant. Enfermé à Sainte-Pélagie, il parvint à faire afficher dans les couloirs de la dette l'avis suivant :

« Le citoyen Degré, peintre et pompier à Montargis, actuelle-
« ment détenu à Sainte-Pélagie, comme ayant participé à l'inva-
« sion du 15 mai, a besoin, pour sa justification, d'invoquer le té-
« moignage d'un représentant *dont il sait pas le nom*, avec le-
« quel il a lié conversation le 15 mai, et qui *a eu la bonté de lui*
« *offrir un rafraichissement*.»

En tête de cet avis, écrit à la main, et dont il n'y eut qu'un seul exemplaire, était une peinture assez naïve, représentant une tête de vieillard ; mais avis et portrait furent inutiles : le représentant qui avait *offert un rafraichissement au pompier* ne reparut point.

Le pompier du 15 mai, acquitté par la haute cour de Bourges, s'était retiré à Montfermeil, où il vient de mourir obscurément.

(1) Condamné comme chef de barricade de la barrière Fontainebleau et non comme complice dans l'affaire Bréa-Mangin.

(2) Pas l'*Auguste*... de l'*Étendard* de 1867 !...

(3) Aujourd'hui médecin en chef à l'isthme de Suez.

(4) L'un des professeurs de droit les plus distingués de ce temps-ci. Aurait bien évidemment une chaire depuis plusieurs années, si... si... si ce satané serment à prêter n'existait pas, et si M. Désiré Pilette n'était pas le plus inébranlable des abstentionnistes.

Brutinel-Nadal (1).
Cournet (2).
Léoutre, gérant de la *Réforme*.
Tandon, rédacteur de la *Démocratie pacifique*.
Guion, idem.
Wast, rédacteur de la *Mère Duchesne*.
Vié, gérant de la *Réforme* (direction de Lesseps).
Voilier (de Saint-Philbert) (3).
Fenet.
Degré.
Mailly, caricaturiste.
Bisson.
Quétin.
Delbrouk.
Barnabé Chauvelot (4).
Laity (5).
Bocquet.

(1) Est depuis quelques années inspecteur de l'*Impériale*, compagnie d'assurances.

(2) Tué en duel en Angleterre, par Barthélemy.

(3) Gérant de la *Mode*. Honnête teinturier qui couvrait de sa responsabilité les peccadilles de ses rédacteurs royalistes, et au nom duquel on avait fait ajouter celui de son village (Saint-Philbert). Disons à la louange de notre homme que cet appendice nobiliaire ne le rendait pas plus fier. Que de nobles maisons dont l'arbre généalogique n'est pas plus brillant!

(4) Auteur des *Idées révolutionnaires*, de la *Situation* et d'autres ouvrages dignes assurément d'un écrivain républicain des plus farouches. S'est fortement amendé depuis. Le saint parti Veuillot n'a pas aujourd'hui de plus fervent adepte que lui. Il n'est jamais trop tard pour rentrer dans la saine voie, et l'Église est si bonne mère !...

(5) Condamné pour avoir sinon fait, du moins signé une manifestation bonapartiste, M. Laity fut parqué dans un quartier affecté aux cochers de fiacre, et comme l'aumônier en faisait la remarque au directeur (un nommé Langlois dont, paraît-il, l'administration n'a pas eu à se louer): — Que m'importe ! répondit-il, il ne tient à rien que je le fasse passer dans la cour des *gouapeurs*. Le joli de la chose, le voici: M. Laity, devenu sénateur, reçut un beau matin la visite d'un homme qui se mit à ses genoux, le suppliant de lui procurer un poste quelconque. — Eh quoi, c'est vous, mon ex-directeur? ah ! ah ! convenez que vous avez été un peu rude à mon égard.

— Hélas ! monsieur, daignez me pardonner.. Si vous saviez comme je me repens...

— Pas du tout, ne vous repentez pas, fit en souriant le séna-

Fiolet (incendie du pont d'Asnières).
Desloges (attaque aux institutions républicaines.)
Bert, bonapartiste.
Bouas (condamné pour sa publication de : *Quatre hommes et un caporal.*)
Olivier, bonapartiste, condamné à cinq ans de prison en juin 1848.
Sougères, gérant du *Siècle.*
Merlet.
Durin.
Beretta.
Senné.
Beaudéan, rédacteur de l'*Emancipation*, de Toulouse.
Leclerc.
Salgue.
Castagnié.
De Bonnard (1).

1851

Noms des 34 représentants écroués à Sainte-Pélagie, le 17 décembre 1851

Belin.
Benoist.
Besse.
Drôme.
Rhône.
Dordogne.

teur, vous sollicitez une place, eh bien ! je vais vous recommander au préfet de police, vous lui serez, j'en réponds, d'une grande utilité.

Cette spirituelle réponse me rappelle celle que fit un commissaire du gouvernement de 48 à un agent qui, une des sereines après-midi qui suivirent le coup d'Etat, vint, sans mandat, le happer au collet en plein quai Bourbon.

— Mais vous commettez là un excès de pouvoir, s'écria la victime, pâle de colère.

— JE LE SAIS BIEN ! répondit tranquillement le chargé d'affaires de l'administration.

Cette abasourdissante réponse produisit sur l'ex-commissaire du gouvernement l'effet d'une douche d'eau glacée ; sa fureur s'évanouit, et livrant de bonne grâce ses mains aux menottes de l'agent : — Si je deviens jamais ministre de l'intérieur, dit-il en souriant, vous serez mon préfet de police.

(1) Publie de nos jours, sous le pseudonyme de *Gallus*, de remarquables volumes d'économie sociale, entre autres la *Marmite libératrice.*

Bixio.	Doubs.
Burgard.	Haut-Rhin.
Chaix.	Hautes-Alpes.
Cholat.	Isère.
Colfavru (1).	Saône-et-Loire.
Delbetz.	Dordogne.
Duvergier de Hauranne.	Cher.
Faure.	Rhône.
Gambon.	Nièvre.
Greppo.	Rhône.
Huguenin.	Haute-Saône.
Joret.	Gers.
Laboulaye.	Bas-Rhin.
Lafont.	Lot.
Lagrange.	Seine.
Latrade.	Corrèze.
Leydet.	Basses-Alpes.
Madet.	Allier.
Marc-Dufraïsse.	Dordogne.
Miot.	Nièvre.

(1) Avocat distingué du barreau de Paris. Met avec un désintéressement sans bornes son talent au service de toutes les causes indépendantes. Me Colfavru fut l'un des plus jeunes représentants de l'assemblée législative de 1850 (trente ans à peine). Il paya cher cette précocité. On sait de quelle malheureuse façon fut interprétée son absence de la chambre législative le jour d'un vote important. Cette absence, qui n'était qu'une école buissonnière, fort pardonnable à un jeune homme surtout, fut expliquée le plus franchement, le plus loyalement du monde par M. Colfavru, désespéré de son enfantillage. Exilé comme ses collègues, M. Colfavru se retira à Jersey, l'âme brisée, le cœur ulcéré. La pensée que son honneur avait pu un instant être mis en doute ne le quittait pas, le minait, le tuait. — « Vous voyez mes cheveux, me disait-il un jour, ils ont blanchi en quelques mois, dès mon arrivée sur la terre d'exil. » M. Colfavru a aujourd'hui retrouvé l'amitié de ses anciens amis, l'estime de ses ennemis, et tous ceux qui, de près ou de loin, ont eu recours à sa gracieuse obligeance, se plaisent à reconnaître la délicatesse de ses sentiments et l'élévation de son esprit.

Nadaud.	Creuse.
Pascal-Duprat.	Landes.
Paulin-Durieu.	Cantal.
Peau.	Loiret.
Perdiguier.	Seine.
Racouchot.	Saône-et-Loire.
Renaud.	Basses-Pyrénées.
Richardet.	Jura.
Thouret.	Nord.
Treilhard-Latérisse.	Cantal.
Valentin.	Bas-Rhin.

Quelques autres victimes du coup d'État

Tallieu.
Poisson.
Valle.
Durand.
Esnée.
Lefort.
Dacosta.
Abel.
Ihler.
Descary.
Thevenot.
Lourdet.
Vaillant.
Maurice.
Anthiouard.
Montfort.
Jourdieu.
Collignon.
Thiers.
Broussin.
Grante.
Girard.
Faucon.
Chavois.
Paumier.
Lebel.
Lamy.
Argence.
Guimbal.
Cunot.
Michelon.
Geambier.
Rey.
Legrand.
Brussard.
Baillet.
Buot.
Houbre.
Lemaire.
Winsberg.
Allaume.
Bouriot.
Prudhomme.
Bertrand.
Hébert.
Caron.
Caillet.
Pétrolle.

Schimt.
Jacquet.
Gout.
Lamery.
Rognes.
Munier.
Bergau.
Vallet.
Joernon.
Golloboff.
Repessey.
Pottier.
Massieu.
Métroze.
Lecommandeur.
Ballon.
Coquille.
Amy.
Brifaut.
Decharencé.
Margot.
Renard.
Piron.
Bouron.
Huppi.
Potor.
Duchateau.
David.
Yocht.
Marchand.
Labadie.
Simon.
Didier.
Fleury.
Muzard.
Adam.
Harbrenville.
Bréant.
Bernard.
Humblot.
Vigneron.
Muraire.
Pauple.
Fouillout.
Vial.
Bramet.
Jamot.
Guichard.
Délezie.
Denus.
Brast.
Henry.
Gonnet.
Contier.
Godard.
Marcouille.
Perse.
Boiteux.
Grimont.
Huquet.
Thierry.
Huguel.
Ducros.
Devouzy.
Robert.
Bédu.
Guénifey.
Lenoir.
Loisel.
Vaudet.
Robin.
Marrais.
Bouthier.
Collet.
Longin.
Finel.
Bouquand.
Henry.

Auger.
Millé.
Barbrel.
Ferrand.
Bossu.
Ledet.
Graigil.
Lameme.
Lafargue.
Schumaker.
Champion.
Delamarre.
Demaret.
Varcollier.
Charveau.
Dutez.
Beugnet.
Linez.
Vassard.
Lambert.
Savary.
Peltier.
Deschamps.
Lotin.
Boyer.
Carence.
Germain.
Réveillon.
Prevost.
Lyon.
Walter.
Cachet.
Lhuilier.
Rey.
Guitton.
Couttet.
Vautravers.
Chevrière.
Mauget.
Descoins.
Debray.
Houssoy.
Lefevre.
Faure.
Dumoustier.
Caffin.
Manoury.
Grégoire.
Chaberlin.
Goualard.
Delsue.
Topin.
Boucher.
Saunier.
Deminata.
Goret.
Broussin.
Gaboriau.
Bekaert.
Fortier.
Lahache.
Lécorché.
Piaut.
Delclos.
Sabatier.
Vanryckeghem.
Capen.
Cautinot.
Desailly.
Gatelet.
Combe.
Tourneur.
Fontaine.
Loursel.
Rose.
Champy.
Letitre.
Flament.

Génevet.
Vergé.
Girard.
Lavignière.
Leclerc.
Langlois.
Vauthier, ex-représentant.
Paya.
Albanni.
Allard.
Adam.
Alary.
Atonnelli.
Auvray.
Aveline.
Arthier.
Auger.
Auvray.
Albat.
Baert.
Bérard.
Bézard.
Bouquet.
Bondu.
Brunet.
Bibrant.
Beurier.
Boussin.
Brille.
Bouvier.
Bouvenaut.
Bartel.
Bruyère.
Barbet.
Bernicaut.
Bastide.
Blanquet.
Bonhomme.
Boulat.
Bouquet.
Blay.
Bourguignon.
Bataille.
Bertrand.
Baurig.
Brissat.
Callé.
Caulin.
Canon.
Chrétien.
Coindet.
Carré.
Canis.
Chambrand.
Charuel.
Cocher.
Coquet.
Charrey.
Clarier.
Couvrard.
Colzy.
Cabaret.
Charvet.
Chevalier.
Crosnier.
Caraguel (Etienne).
Chevillon.
Chevretot.
Cousin (Victor).
Chevretot (Louis).
Chevretot.
Chapron.
Duseigneur.
Dupinpoux.
Droust.
Delprat.
Dubarry.
Dutheil.

Delatre.
Delort.
Dubraus.
Delahaye.
Drouart.
Desclaux.
Dubois.
Deitché.
Dubosc.
Dumas.
Demange.
Dubos.
Duverdier.
Deliquet.
Drouelle.
De Rhéville.
Edling.
Edet.
Espach.
Friquet.
Fabre.
Frion.
Farcot.
Fatou.
Faroux.
Faroux.
Farest.
Gilles.
Godard.
Gris.
Goualard.
Gibrenne.
Godard.
Gavaut.
Grangier.
Gagnot.
Guillot.
Joffran.
Jenty.

Jean.
Joubert.
Jarbeau.
Jujeubert.
Joret.
Huart.
Halley.
Hubert.
Henry.
Hutinet.
Haray.
Huré.
Henry.
Hardy.
Hurard.
Ketler.
Legris.
Lone.
Lafond.
Lévêque.
Levé.
Lapéra.
Lion.
Ledrand.
Lepage.
Louvel.
Ligu.
Lampiérier.
Lizon.
Lorinet.
Lebrun.
Martin.
Méruel.
Mégros.
Miallet.
Méraudet.
Maur.
Noblet.
Nandré.

Nippet.
Nélet.
Olangnier.
Ouvrier.
Prévost.
Prégermain.
Peney.
Pinton.
Pauly.
Piquant.
Pinson.
Pernot.
Parisot.
Perrin.
Petit.
Placet.
Pinard.
Passu.
Pipelart.
Panert.
Quetin.
Quinier.
Rouchon.
Roues.
Romeron.
Rigaud.
Roger.
Ratelier.
Renaut.
Ruaut.
Ragon.
Rabelle.
Roux.
Ruiter.
Rasse.
Rémond.
Rouxelle.
Renaut.
Seigneur.
Stiler.
Savary.
Sarazin.
Sourdieu.
Sonnier.
Surselin.
Schar.
Senenick.
Trabert.
Trappier.
Trusson.
Trebagay.
Tourande.
Taris.
Thomas.
Thizé.
Taythe.
Trehet.
Vagnet.
Vanery.
Verroud.
Vachez.
Volondat.
Verrin.
Augraret.
Aubert.
Aristide.
Atiler.
Courot.
Chamblatius.
Cass.
Calais.
Corbeau.
Deschamps.
Derene.
Debret.
Dugatte.
Depacter.
Dubois.

Etiam.
Fougère.
Fraseau.
Fragot.
Ferrand.
Feauveau.
Fruseau.
Fritet.
Guillemin.
Gornion.
Gerbaut.
Gorgnan.
Hilaire.
Hivert.
Héry.
Hévrard.
Juban.
Jidot.
Liberten.
Lepierrare.
Legolff.
Lefèvre.
Lespinasse.
Mouleur.
Mangar.
Malvart.
Noël.
Pousset.
Perlin.
Pédo.
Poriot.
Pellicier.
Rousseau.
Remy.
Sauher.
Saunier.
Schotte.
Sémart.
Sellier.
Thirion.
Tabillion.
Tumander.
Toquet.
Vicaire.
Voulotep.
Vaugroonninger.
Vallier.
Vautrin.
Vauclin.
Justa.
Frizon.
Naza.
Ernoult.
Mouscadet.
Bigot.
Berthomet.
Michelon.
Vitte.
Caron.
Penet.
Guillon.
Soin.
Boret.
Delcamp.
Longuet.
Ledoux.
Feugray.
Gallot.
Jeulin.
Julot.
Bouticard.
Jurandon.
Collet.
Lacher.
Gaker.
Martin.
Goulard.
Lafauche.

Bouguerol.
Dubertrand.
Courcelles.
Hardy.
Patin.
Toussaint.
Guéroult.
Breton.
Vigney.
Granschelager.
Moulin.
Lemaître.
Lépine.
Barré.
Madrignac.
Delaville.
Ragot.
Milan.
Delfour.
Poncet.
Jacquard.
Delacroix.
Francoz.
Picaret.
Arolo.
Mignot.
Mallet.

1853

Henricy, ancien rédacteur du *National*.

1854

Condamnés dans les affaires de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique

Delescluze.
Copineau.
Ruaut.
Gérard.
Mariette.
Gabra.
Turenne.
De Mérennes.
Lux.
Delbreuil, rédacteur de la *Gazette du Midi*, de Toulouse.
Monchiroux.
Mazile.

J. Bratiano (1).
Alix.
Maillet.
De Laugardière.
Gomez.
Hubard, avocat.
Le père Vitou.
Feuillâtre.

1857-1858

Condamnés dans l'affaire des Deux-Rives

Docteur Dubos.
Brienne.
Constant Arnould.
Blin.
Tournai.
Durand jeune.
Léonard.

Luguet (correspondance avec Nadaud.)
H. Leneveux (2).

(1) M. Bratiano est celui que dernièrement le *Courrier français*, dans ses injustes récriminations contre Mᵉ Jules Favre, décorait du titre de prince. M. Bratiano n'est pas prince et surtout n'a pas la prétention de l'être, bien différent en cela de bon nombre de ses compatriotes qui s'affublent à l'étranger de titres nobiliaires qui n'existent nullement dans les principautés danubiennes, En Moldo-Valachie, il n'existe que deux classes : les boyards, c'est-à-dire les propriétaires, grands ou petits, selon que leur fortune est plus ou moins considérable, et les prolétaires, improprement appelés paysans. Le chef du gouvernement, qu'on appelle souvent en France hospodar, est le seul qui soit régulièrement appelé prince (*princeps*), c'est-à-dire chef. Quand le gouvernement de Valachie ou de Moldavie était électif, le prince régnant portait, tant que vivait son père, le titre de bezade... Voilà tout... Non cependant, il y avait encore le bach-boyard, sorte de président que les propriétaires se donnaient et qui aurait sans doute, au besoin, plaidé leurs intérêts communs devant le gouvernement, si le bach-boyard avait su parler, ce qui, nous devons le dire, n'arrivait guère.

Nous pouvons ajouter que M. Bratiano a été arrêté arbitrairement et a été conduit, après quelques jours de prison, jusqu'à la frontière.

(2) Condamné, en février 1857, à quinze jours d'emprisonnement pour la reproduction, dans son journal *les Chroniqueurs parti-*

Affaire de la Bastille.

Désiré Pilette, affaire de la Bastille.	Pierre Deley.
Colin.	Simon.
Clément.	Valat.
Vivien Joannès.	Charbonnié.
Gauthier.	Régnier (dit le petit Pierre)
	Vitu (1).

Constant Hilbey, auteur de *Marat*.	Albert de la Fizelière, rédacteur de la *Patrie* (diffamation).
Jourdan (2).	

Affaire des Francs-Juges.

Ravez, Géraud, { organisateurs de la société secrète ; — puis, reniés tous deux, et pour cause, par leurs co-condamnés.	Bertrand.
Pouret.	Les frères Adam.
Léonard.	Jacques.
Juin.	Dancé.
	Carier.
	François.
	Bomard.

siens, d'un article du *Nord* signé *Nemo*. Or, *Nemo* n'était autre, comme on le sait, que M. Henri de Pène ; et le piquant de ceci, c'est que ledit Henri de Pène fut décoré le 15 août suivant. M. Leneveux a été en 1848, avec MM. Schaeffer et Corbon, l'un des fondateurs de l'*Atelier*, journal néo-catholique, doctrine Buchez. Il fait aujourd'hui partie de la rédaction du *Siècle*.

(1) Je crois devoir faire observer de nouveau qu'il ne faut pas confondre non plus celui-là avec l'*Auguste* de l'*Etendard* de 1867.

(2) Ex-procureur de la république à la Martinique, en 1848. Envoyé à la maison centrale de Gaillon, ce courageux citoyen préféra passer dix-huit mois au cachot à se soumettre à l'affreux régime de cette prison.

1858-1859

Eugène Jacquot, dit de *Mirecour* (1).
Louis-Auguste Martin (*Vrais et faux catholiques*, outrage à la morale religieuse).
Courty.
Docteur Fabre.
Aubry, dessinateur sur étoffes (société secrète).
Rosset, tisseur de Lyon (société secrète).
Rudet, tisseur de Lyon (société secrète).
Garnier, éditeur de Proudhon.
J. F. Vaudin (duel avec Edmond About).

1860-1861

Blanqui, Sénique, Chaumette, } société secrète
Alfred Sirven (journal *le Gaulois*, excitation à la haine et au mépris du gouvernement).
Émile Villeneuve (outrage au clergé).
Catulle Mendès (2) (la *Re-*

(1) Subit à Sainte-Pélagie deux condamnations successives, l'une à la requête d'Alexandre Dumas, l'autre à la requête de M. Mirès. Recommence aujourd'hui ses *Biographies des contemporains*, qui ne sont, nous l'en félicitons, que les édulcorations des premières. Le scandaleux pamphlétaire a laissé s'émousser les lanières d'acier de son fouet. On sent bien que le cloître projette encore son ombre sur cette existence tourmentée.

(2) Ce p'tit fi, p'tit mignon de la littérature ultra-fantaisiste a laissé à Sainte-Pélagie une réputation de toqué. Tous les filous de la Dette ne faisaient que parler du jeune poëte chevelu qui arpentait continuellement la cour, débitant à haute voix des vers *français* qu'on eût dit chinois, tellement ils étaient incompréhensibles, et s'interrompant de temps en temps pour jeter dédaigneusement quelques sous aux petits Mandrins qui l'admiraient, stupéfaits, hébétés. Ce créateur du bleu dans l'art, ce sectateur enthousiaste des Banville et des Beaudelaire se figure que grotesque, qu'excentrique est synonyme d'original, de fantaisiste. Enfin !

vue fantaisiste, outrage à la morale publique).

Marchand, imprimeur du *Gaulois*.

Vacherot, auteur de la *Démocratie*.

1862

Condamnés dans l'affaire Miot, dite société secrète

Jules Miot (1), ancien représentant du peuple.

Bretagne, ancien maire.

Vassel (2), ancien lieutenant de cavalerie.

Beurthe, forgeron.

M. Mendès vient d'épouser l'une des filles de Théophile Gautier. C'est là un *acte fantaisiste* que M. Gautier a, dit-on, blâmé, tout fantaisiste qu'il est, lui aussi, mais que nous trouvons de beaucoup préférable à tous les *actes* en vers que M. Mendès a écrits ou écrira.

(1) Ce stoïque citoyen a, dans sa défense, rendu compte au tribunal de l'emploi de son temps depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au mois de décembre 1859. Rien de plus curieux, écoutez : « Le 2 décembre, à Mazas ; le 17, à Sainte-Pélagie ; le 25, à la Conciergerie ; le 26, à Bourges ; le 4 mars, dans les casemates du fort d'Ivry ; le 7, embarqué au Havre à fond de cale du *Christophe Colomb* ; le 10, à Brest, sur le *Duguesclin* (ponton) ; le 13, reconduit sur le *Christophe Colomb* et dirigé vers Alger, par le détroit de Gibraltar ; le 23, sur le carrelage du lazaret d'Alger : le 2 avril, sur la paille malsaine des cachots du fort Lamalgue, à Toulon ; le 4 mai, embarqué sur le *Pluton ;* le 7, en Afrique (province d'Oran), sur les planches des baraques du camp Saint-André ; le 12, sur les dalles humides du fort Mers-el-Kébir ; le 31, dans la redoute de Sebdou, entre les frontières du Maroc et le désert des Angades, où je restai trois ans. » Et dire qu'il y a des gens qui se plaignent de rester stationnaires, d'être privés des émotions, des péripéties de toutes sortes qui émaillent la vie du touriste ! Il y a fort à parier que M. Jules Miot n'a plus le goût des voyages.

(2) Fortement compromis dans l'esprit de ses cocondamnés. A nonobstant purgé intégralement sa peine (3 ans de prison) dans la petite cellule du 4e étage du pavillon de l'Est. Est mort de la poitrine quelques jours après sa mise en liberté.

Lavaud, forgeron.
Barouin, forgeron.
Gebel, ex-gendarme.
Alély, cordonnier.
Lafargue, cordonnier.
Bonnerot, cordonnier.
Millet, cordonnier.
Mouton, cordonnier.
Sens, cordonnier.
Millecamps, cordonnier.
Javelot, employé des eaux et forêts.
Patois, limeur de limes.
Johanne, tanneur.
Vaudelin, corroyeur.
Créancy, charpentier.
Lerat, fumiste.
Perrinet, perruquier.
Boison, menuisier.
Guionié, sellier.
Helly, chauffeur.
Henou, perruquier.
Larcivée, corroyeur.
Gerbier, manœuvre.

1862

Auguste Vermorel, journal *la Jeune France*, excitation à la haine et au mépris du gouvernement.
Ducleuziou, id.
Taule, journal le *Travail*, outrage à la morale publique et religieuse.
Tridon, id.
Germain Casse, id.
Hermé, journal le *Mouvement*, excitation à la haine, etc.
Scheurer-Kestner, manœuvres et intelligences à l'intérieur.
Clémenceau, infraction à la loi sur les attroupements.
Scherer, *le Temps*.
Eugène Pelletan, *le Courrier du Dimanche*, excitation à la haine, etc.
J. Laurent-Lapp (1), gérant du *Courrier du Dimanche*.
Alfred Sirven (2), brochure : *Revenons à l'É-*

(1) Aujourd'hui secrétaire-général de l'*Année illustrée* et secrétaire particulier de M. Ducuing, le rédacteur-propriétaire de cette publication impérialiste. Nous félicitons l'ex-gérant du *Courrier du Dimanche* de s'être associé à la fortune d'un homme tel que M. Ducuing qui, entre autres immenses mérites, a celui de faire du libéralisme à l'*Opinion nationale* et du bonapartisme dans ses journaux, aussi vient-il d'entrer dans la chevalerie d'honneur. Voilà, certes, un ruban bravement conquis.

(2) Voyez pourtant comme la même cause peut produire des

vangile, outrage à un culte reconnu, et excitation des citoyens les uns contre les autres.
Laurent Pichat, le *Phare de la Loire*, excitation à la haine, etc.
Mangin (1), id.
Charles. Sauvestre, *Opinion nationale.*

1863-1864

Longuet, journal *les Ecoles de France.*
Cosson, imprimeur.
Gustave Naquet.
Poupart-Davyl, imprimeur.

effets différents, et comme on a souvent tort de se plaindre! J'ai été condamné à deux mois de prison et 500 fr. d'amende (j'omets les frais et l'*index* de Rome) pour la publication d'idées religieuses et politiques qui, à d'autres époques, m'eussent occasionné d'autres désagréments. En Grèce, on m'eût poliment invité à prendre un verre de ciguë. Les Juifs m'eussent lapidé ou, au moins, crucifié. Les Romains de l'empire m'eussent livré aux bêtes, en partie pour me châtier, en partie pour se distraire, *panem et circenses*. Les musulmans, me traitant comme un infidèle, m'eussent empalé. Les Chinois m'eussent fait administrer cent coups de *bambou*. Au moyen âge, chez tous les peuples chrétiens, on m'eût préalablement soumis *à la question*, ce qui ne veut pas dire interrogé par un juge d'instruction, mais torturé, et ensuite brûlé vif. Sous Louis XIV, on m'eût rompu ou pendu. Sous Louis XV, on m'eût enfermé à la Bastille ou décapité comme Labarre, ou roué comme Calas, ou brûlé comme mon trisaïeul qui, fort heureusement pour lui, ne le fut qu'en *effigie*. Sous la première république, on m'eût nommé représentant. Sous Napoléon Ier, on m'eût exilé comme Mme de Staël. Sous la restauration, on m'eût accouplé à des forçats, comme Magalon. Sous Louis-Philippe, le jury m'eût absous. Enfin, sous la seconde république, on m'eût réélu représentant.

(1) M. Mangin vient de mourir, emportant les regrets de la grande famille démocratique dont il était l'un des membres les plus courageux et les plus distingués.

Victor Koning (1).
Dumineray (2), éditeur.
Beau, imprimeur.
Alfred Sirven (3), le *Pamphlet*.

(1) Condamné à un mois de prison pour s'être fait *rosser* par un cabotin de l'Ambigu, et pour avoir un peu crûment raconté sa mésaventure dans le *Diogéne*. Il sortit de prison au moment où il commençait à désespérer de l'efficacité de son vingt-cinquième recours en grâce. Le malheureux avait déjà subi DOUZE JOURS de captivité... Et quels douze jours ! le médecin, le pharmacien, le directeur et le brigadier s'en souviendront. M. Jules Miot surtout, lui qui, prenant en pitié ce pauvret atteint brusquement de cette maladie assez commune à certains conscrits essuyant pour la première fois le feu ennemi, consentit à l'admettre la nuit dans sa chambre afin de le *potionner* si besoin était.... et besoin fut!... Avouons-le, lorsque, comme ce dameret de la littérature, on ne fréquente que les coulisses des théâtres à femmes et les boudoirs de ces demoiselles, la prison doit sembler rude!...

(2) Condamné à six mois de prison pour avoir eu l'*audace* d'éditer la fameuse brochure du duc d'Aumale : *Lettre sur l'histoire de France*. Il est vrai de dire que cette audace a été royalement récompensée. Cent mille francs, dit-on. 16,666 francs par mois ! Parlez-moi de Sainte-Pélagie dans de telles conditions. On assure pourtant que M. Michel Lévy trouva moyen, sans courir aucun risque, d'entamer le gâteau ducal offert à son confrère Dumineray. Comment expliquer cela ? Evidemment M. Dumineray ne fut que le prête-nom du très-prudent éditeur de la rue Vivienne. O enfants d'Israël, voilà bien de vos coups !

(3) Condamné pour avair *diffamé* le sieur Bias, ex-propriétaire du *Cercle-tripot des Étrangers, de Genève*. Si nous avons été condamné, du moins avons-nous eu le plaisir et l'honneur de contribuer pour une large part à la fermeture de cette digne succursale de Hombourg et de Monaco vilipendée pendant de longues années par la presse helvétique. J'ai chez moi bon nombre d'articles dont celui du *Pamphlet* n'est qu'un diminutif. Le sieur Bias, *citoyen* français, a été fort heureux de l'occasion que lui offrait un journal français de se réhabiliter dans son pays. Mieux encore, il a essayé de mêler le *chantage* dans cette affaire, profitant pour cela de l'envoi préalable des épreuves que lui avait anonymement, *à mon insu*, bien entendu, et *uniquement* dans un but de vengeance, adressé l'auteur de cet article, récemment ruiné au trente-et-quarante de Genève.

1864

Xavier de Ricard, *Revue du Progrès*, outrage à la morale et au culte.

Papillon, id.

Racot, id.

Castagnary.

1865

Longuet (1) journal *la Rive gauche*, attaques à l'empereur.

Guillot, id.

Vaisner, journal *le Candide*, outrage à la morale publique et religieuse.

Baron de Ponnat, id.

Tridon, id.

Maurice Joly.

Robin, rédacteur du *Courrier de Saint-Etienne.*

Limousin, gérant de la *Tribune ouvrière.*

Lacroix, éditeur.

Bougeard, auteur de *Marat.*

Fermet.

Grillot, étudiant.

Isambart.

Nous avions donné à cet auteur notre parole que, quoi qu'il advînt, son nom ne serait pas divulgué. Nons avons tenu notre parole, et si, dans les considérants du jugement, les magistrats ont cru devoir faire une allusion peu bienveillante à l'envoi desdites épreuves, nous nous consolons à la pensée du devoir accompli, du serment tenu et des amitiés qui n'ont pas, une seconde, soupçonné notre droiture.

(1) Prenait tranquillement les eaux à Bagnères-de-Luchon, lorsqu'il se vit happer par deux gendarmes et conduire rue de la Clef... en chemin de fer, parce qu'il paya sa place, sans quoi, je suppose qu'il y serait arrivé à petites journées. Nous n'avons pas voulu passer sous silence ce procédé, assez inusité, je me hâte de le dire.

1866-1867

Emile Villeneuve, étudiant. Jacquelard. Edmond Levraud. Granger. Brideau. Debrot.	Rébellion et cris séditieux affaire du 21 janvier 1867.

Benjamin Gastineau.
Roger Delorme, journal *En avant!* discussion politique sans cautionnement.

Albert Regnard Eudes	la *Libre Pensée*, outrage à la morale et au culte.

Huard, avocat.

Clément Duvernois Fonvielle De Girardin fils.	Affaire du duel avec M. Fr. Sarcey.

Lepage, gérant du *Courrier français*.
Leballeur-Levilliers, apologie de l'attentat de Berezowski.
Brasseur, cris séditieux.
Germain Casse, rébellion.

Affaire du café de la Renaissance

Eugène Protot, avocat.
Bazin, fondeur en cuivre.
Joseph Largillière, menuisier.
Édouard Meusnié, étalagiste.
Genton, sculpteur.
Achille Callavaz, étudiant.
Gustave Tridon, avocat.
Nicolas Lalourcey, menuisier.
Louis Landowski, libraire.
Levraud, négociant en vin.
Sylvain Marchadié, ébéniste.
Nestor Richet, apprêteur de châles.
François Jeannon, ouvrier tailleur.
Auguste Sornet, employé au chemin de fer de Lyon.
Pierre Subil, découpeur en bois.
Jean-Charles Jeunesse, étudiant.
Félix Vaissier, employé de commerce.
Joseph Humbert, employé de commerce.

Jean Dubois, étudiant en médecine.
Henri Villeneuve, élève de l'école centrale.
Léonce Levrault, étudiant en médecine.

Alfred Verlière, outrage à la morale publique et au culte.
Emile Faure, journal *le Soleil*, excitation des citoyens les uns contre les autres.
A. Ranc, le *Nain jaune*, excitation des citoyens les uns contre les autres.
Terme, gérant de l'*Époque*.
Xavier Eyma, l'*Époque*, fausses nouvelles.
Georges Duchêne (1), *Courrier français*, excitation à la haine et au mépris du gouvernement.
Robinet. | Laurent. | Heuzé. | Desmazeaux. — Affaire du cimetière Montmartre
A. Peyrat, rédacteur en chef de l'*Avenir national*, excitation à la haine et au mépris du gouvernement.
Dautresme, auteur de *Cardillac*, voies de faits envers M. Carvalho.

(1) M. Georges Duchêne a environ dix lustres; or, en additionnant les années de prison auxquelles, depuis l'âge de vingt ans, il a été condamné, surtout en sa qualité de gérant de journaux, on trouve pour total : quarante-trois! Des amnisties ont fort heureusement acquitté M. Duchêne, sans quoi il aurait encore à solder à l'État un arriéré de dix-sept ans, en admettant qu'il eût, comme Latude, *pourri* pendant trente ans sur la *paille humide des cachots*. Si Blanqui a été l'un des hommes politiques les plus condamnés, M. Georges Duchêne a été, après Dupoty, l'un des écrivains les plus condamnés. Blanqui n'a sur son concurrent que l'*avantage*, fort peu désirable, d'avoir, lui, passé vingt-neuf ans de sa vie dans toutes les prisons, toutes les casemates, tous les cachots, tous les pontons de France et de Navarre, d'Algérie et même d'ailleurs.

Ne pas confondre M. Georges Duchêne, du *Courrier français*, avec M. Alphonse Duchesne, du *Figaro;* et surtout ne pas confondre ces deux écrivains de talent avec un autre Alphonse Duchesne, bâcleur de chansons à l'usage des *dilettanti* de caboulots.

Accolas, répétiteur de droit.
Naquet, agrégé à la Faculté de Médecine.
Verlière, homme de lettres.
Chouteau.
Hayot.
Godichet.

Société secrète et manœuvres à l'intérieur (23 déc. 1867)

Las.
Adel.
Meili.
Gorand.
Genouillé.
Hermann.

Société secrète et manœuvres à l'intérieur (23 déc. 1867)

Greffe, menuisier ébéniste.
A. Spol, gérant du *Corsaire* (discussion politique sans cautionnement).
Limozin, gérant de la *Rue* (id.).

Je termine ici cette liste longue, quoique fort incomplète, des hommes que l'indépendance de leurs pensées a soumis aux rigueurs de leurs adversaires. Au reste, si nous considérons quelles sont les chaînes dont on lie, aujourd'hui comme autrefois, les écrivains qui ont le tort d'émettre librement et au grand jour leur manière de voir, on arrivera à conclure que la prison, sauf quelques nuances spéciales, ne s'appelle pas plus Sainte-Pélagie que la Conciergerie ou Mazas. La prison peut s'appeler l'exil. La prison s'appelle l'Europe, pour me servir d'une de ces gigantesques expressions si familières à Victor Hugo. Voici, en effet, ce que nous écrivait le superbe réfractaire du coup d'État, au moment où les journaux libéraux annonçaient la prochaine apparition de ce volume.

« Hauteville-House, 8 décembre 1867.

« ... De toutes les prisons, mon jeune et coura-
« geux ami, celle que je connais le mieux, c'est
« l'exil. Voilà seize ans bientôt que je tourne dans
« cette cage. Enfant, j'allais jouer au jardin des plan-

« tes, je montais sur le labyrinthe, et j'apercevais un
« grand toit plat avec une guérite et un soldat flânant,
« l'arme au bras. Ma mère me disait : « C'est une
« prison! » La prison peut être fort grande. Une
« chose plate sur laquelle marche le soldat, c'est
« aujourd'hui l'Europe. Plus tard, j'ai connu l'inté-
« rieur de Sainte-Pélagie par deux de mes vieux
« amis, Béranger et Lamennais. Béranger, peu de
« temps avant sa mort, m'écrivait : « J'ai commencé
« par la prison, et vous finissez par l'exil, » et je lui
« répondais : « Tout est bien. » Espérons, mon cher
« ami. L'avenir est une aube.

« Je vous serre cordialement la main.

« VICTOR HUGO. »

Oui, l'avenir est une aube. Mais Victor Hugo le dit implicitement : le présent, c'est la nuit. La nuit, quand elle s'appelle censure, suppression, autorisation préalable, c'est la prison, puisque c'est la privation de la liberté.

Ce que nous disons là ne s'adresse pas plutôt à la France qu'à un autre pays ; car si, après avoir fait le bilan des répressions nous faisons celui des libertés, où les trouverons-nous? absolues, nulle part; relatives, chez quelques rares privilégiés. Et nous sommes réduits, Français, à envier ceux-là. Cette constatation ressort non-seulement de notre étude politique d'une

prison, mais encore de celles de toutes les questions économiques et sociales que soulève l'industrie, cette force vitale des nations. Et je m'étonne que, si près du moment où ces mêmes questions ont été solennellement mises en relief par l'exposition universelle, on n'ait pas songé à envisager cette exposition au point de vue des libertés commerciales, économiques, industrielles et artistiques, qui seules peuvent faire prospérer les travailleurs de tous les peuples. Il n'est, à ma connaissance, qu'un écrivain qui ait pensé à faire ressortir l'absence de ces libertés. C'est notre excellent confrère, M. A. Chirac, dans son récent volume intitulé : *Lettres d'un Marseillais.*

Aussi fait-il beau voir comment les taxes fiscales de toute espèce, ces prisons commerciales ; comment l'instruction publique restreinte, cette prison intellectuelle ; comment la centralisation artistique, cette prison du beau, sont discutées, disséquées, non pas seulement en théorie, mais constamment avec l'exemple sous les yeux. Dans ce volume, nous puisons cette réflexion que vient de nous inspirer plus haut la recherche des peuples possesseurs de libertés. Quel est le type de ces peuples? dit l'auteur, c'est la Belgique, et il ajoute : « Nous, Français, qui le regardons d'un œil fraternel et peut-être un peu envieux, ne sommes-nous pas tentés de dire : « Mais ce « peuple, c'est nous ; c'est notre langage, ce sont nos « mœurs, plus... plus une foule de libertés socia- « les et économiques dont apparemment nous n'avons « pas encore mérité la possession et l'exercice. »

Pour nous, nous répondrons, en fermant ce livre, que notre étude sur Sainte-Pélagie, son rôle et sa

portée politique, est la meilleure preuve non-seulement que nous n'avons pas mérité la possession de la liberté, mais encore qu'effectivement nous n'en avons pas encore l'exercice. Malgré cela, le devoir de tout citoyen est d'espérer. Espérons donc! et que l'avenir soit une aube!

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

. . . .

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX

CHAPITRE XX

CHAPITRE XXI

105. — Imprimerie Parisienne, Berger, impasse Bonne-Nouvelle, 5.

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE LA

Librairie de E. DENTU, Éditeur

Palais-Royal, 17 et 19, galerie d'Orléans.

ABÉCÉDAIRE, OU RUDIMENT D'ARCHÉOLOGIE, par M. A. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, etc. — *Architecture religieuse.* 5e édit. 1 fort vol. in-8o orné d'un grand nombre de figures. 7 50

L'ABIME, par CHARLES DESLYS. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES ACTES DES APOTRES, traduction et commentaire. Critique nouvelle, par H.-F. DELAUNAY. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

ACTION DE JÉSUS SUR LE MONDE, *ou* Conséquences du Christianisme, par DANIEL RAMÉE. 1 beau vol. in-8o. 6 »

LES ACTRICES, par EDMOND et JULES DE GONCOURT. 1 charmant vol. in-32. » 50

L'AFFAIRE LEROUGE, par EMILE GABORIAU. 5e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

AIMÉE, par PAUL FÉVAL. 2e édit. 1 joli vol. gr. in-18 jésus. 3 »

L'AMANT DE CARTON, par madame MATHILDE STEV***, 1 joli vol. grand in-18 jesus, orné d'une photographie. 3 »

LES AMAZONES DE PARIS. 1 vol. gr. in-18 jésus, orné d'un joli port. gravé. 3 »

L'AME AU POINT DE VUE DE LA SCIENCE ET DE LA RAISON, par J.-P. CHEVALIER ; nouv. edit. entièrement refondue. 2 vol. grand in-18 jésus. 6 »

L'AMI DU L'ÉLEVEUR. Reflexions pratiques sur l'espèce chevaline. A B C du metier, par le comte DE LASTIC-SAINT-JAL. 1 vol. gr. in-8° orné de seize lithographies de VICTOR ADAM. 8 »

L'AMOUR A VINGT ANS, par ÉTIENNE ÉNAULT. 1 vol. gr. in-18, jésus. 3 »

LES AMIS DE MADAME, étude. 1 vol. grand in-18 jésus, orné d'une phot. 3 »

LES AMIS DE LA MARQUISE DE SABLÉ. Recueil de lettres des principaux habitués de son salon, annotées et precedées d'une introduction historique sur la societé française au XVIIe siècle, par ED. DE BARTHÉLEMY. 1 vol. in-8°. 6 »

LES AMOURS DU COMTE DE BONNEVAL, par OCTAVE FERÉ ET D.-A.-D. SAINT YVES. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES AMOURS BUISSONNIÈRES, par ALFRED DELVAU. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES AMOURS DE GENEVIÈVE, par FORTUNIO, avec une préface d'ÉMILE DESCHAMPS. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

LES AMOURS DU VERT-GALANT, par EM. GONZALÈS. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

UN AMOUR VRAI, par madame LOUISE VALLORY. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

L'ANGLAIS A PARIS, histoire humoristique de son introduction dans notre langue et dans nos mœurs, par A. DE KERVIGAN. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES ANGLAIS, LONDRES ET L'ANGLETERRE, par L.-J. LARCHER, avec une préface par M. EMILE DE GIRARDIN. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

ANNE-PAULE-DOMINIQUE DE NOAILLES, MARQUISE DE MONTAGU. 4e édit. 1 vol. grand in-18 jesus. 3 »

ANNUAIRE DE LA NOBLESSE DE FRANCE et des Maisons souveraines d l'Europe, publié par M. Borel d'Hauterive, archiviste-paléographe. Cet ou vrage paraît tous les ans depuis 1843; chaque année forme 1 vol. grand in-1 jésus de 400 pages, orné de figures, et se vend séparément:
Planches noires. 5 » Coloriées. 8

ANTIQUITÉ DES PATOIS. Antériorité de la langue française sur le latin, pa M. A. Granier de Cassagnac. Broch. in-8°. 1

APOLOGIE CHRÉTIENNE AU XIXe SIÈCLE. Le Dogme chrétien dans se rapports avec la doctrine moderne du progrès et de la perfectibilité, confé rences prêchées en 1863, par l'abbé J.-H. Michon. 1 vol. gr. in-18 jés. 3

L'ARMÉE DES DÉSHÉRITÉS, par Tardif de Mello 1 vol in-8°. 5 »

ARMORIAL GÉNÉRAL DES REGISTRES DE LA NOBLESSE DE FRANCE, par Louis-Pierre d'Hozier et d'Hozier de Sérigny, juges d'armes de France. Résumé et précédé d'une notice sur la famille d'Hozier, d'après des documents inédits, par Ed. de Barthélemy. 1 vol. in-8°. 8 »

L'ART AU XVIIIe SIÈCLE, études par MM Edmond et Jules de Goncourt, accompagnées de belles gravures à l'eau-forte. En vente : *les Saint-Aubin, Watteau, Prudhon, Boucher, Greuze, Chardin, Fragonard, Debucourt, Latour, les Vignettistes (Gravelot, Cochin).* En préparation : Clodion, etc. Chaque étude forme une livraison in-quarto imprimée à Lyon, chez Perrin, et tirée sur papier vergé à 200 exemplaires seulement.
La livraison avec gravures 5 »

L'ART ET LES PLAISIRS DE LA CHASSE AU LIÈVRE, ou lettres adressées à une personne de qualité par Smallman Gardiner, traduites de l'anglais par Léonce de Curel. 1 vol. in-18 jésus, orné de gravures. 3 »

L'ART DE LA CORRESPONDANCE. Nouveau Manuel complet, théorique et pratique, du style épistolaire et des divers genres de correspondance; suivi de modèles de lettres familières pour tous les usages de la correspondance; par Bescherelle jeune. 2 vol. grand in-18 jésus. 6 »

L'ART THÉATRAL, par M. Samson, de la Comédie-Française. Deux magnifiques volumes grand in-8° imprimés avec luxe et accompagnés de portraits photographiés par Franck d'après les originaux. 20 »

L'ART DE VIVRE LONGTEMPS, par le docteur Noirot. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

AUTOUR DE LA TABLE, par George Sand. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

L'AUBERGE DE LA RUE DES ENFANTS-ROUGES, par Ponson du Terrail. 2 vol. gr. in-18 jésus.
I — Le Journal du lieutenant de police. 3 »

L'AVALEUR DE SABRES, par Paul Féval. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES AVENTURES DU CAPITAINE CAYOL, publiées par Charles Expilly. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

LES AVENTURES DE TÊTE-DE-PIOCHE, par Louis Noir. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

AVENTURES D'AMOUR D'UN DIPLOMATE, par Charles d'Héricault. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

UNE AVENTURE SUR LA MER ROUGE, par Louis Deville. Illustrations de C. Rudhardt. 1 charmant vol. grand in-18 jésus. 3 »

L'AVENTURIER, par Alfred Assolant. 2 vol. gr. in-18 jésus.
I. — Un Amour républicain. 3 »
II. — Un Duel sous l'Empire. 3 »

AVIATION ou NAVIGATION AÉRIENNE SANS BALLONS, par G. de la Landelle. 2e édit. 1 vol. grand in-18 jésus. 2 »

LE BAL DES VICTIMES, par Ponson du Terrail. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES BALS PUBLICS A PARIS, par VICTOR ROZIER. 1 vol. in-32. 1 »

LE BATELIER DE CLARENS, par JUSTE OLIVIER. 2 vol. gr. in-18 jésus. 6 »

LES BELLES DE NUIT, par PAUL FÉVAL. 2 vol. gr. in-18 jésus.
I. — L'Aventurier. 3 »
II. — Les Filles de Penhoël. 3 »

LES BELLES PÉCHERESSES, par AMÉDÉE DE CÉSÉNA. 2e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus, orné d'un beau portrait. 3 »

BERGERS ET BANDITS, souvenirs d'un voyage en Sardaigne, par EMMANUEL DOMENECH. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

BIBLIOTHÈQUE HERALDIQUE DE LA FRANCE, par M. JOANNIS GUIGARD, de la Bibliothèque impériale. Comprenant la bibliographie systématique et raisonnée de tous les ouvrages qui ont paru sur le *Blason*, les *Ordres de chevalerie*, la *Noblesse*, la *Féodalité*, les *Fiefs* et les *Généalogies* concernant la France, avec notes critiques et bibliographiques. 1 beau vol. in-8° à 2 colonnes. 16 »

LE BONHEUR DANS LE MARIAGE, par RAOUL DE NAVERY. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

BOUCHE-DE-FER, par PAUL FÉVAL; 2e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA BOUQUETIÈRE DE TIVOLI, par PONSON DU TERRAIL. 1 vol. gr. in-18 jes. 3 »

BOURRES DU FUSIL, Histoires de chasse, par BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL. 1 jol vol. gr. in-18 jesus. 3 »

LA BOURSE, SES OPÉRATEURS ET SES OPÉRATIONS, appréciés au point de vue de la loi, de la jurisprudence et de l'économie politique, par J. BOZÉRIAN, avocat. 2 vol. in-8°. 12 »

BOUTADES D'UN CHASSEUR, par LÉONCE DE CUREL. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

BOUTADES EN VERS, par E. ARNAL. 2e édit., avec préface et notes nouvelles. 1 vol. gr. in-18 jesus. 2 »

LES CALICOTS. Scenes de la vie réelle, par PAUL AVENEL. 1 volume grand in-18 jésus. 3 »

LE CAMP DES BOURGEOIS, par BAUDRY. 1 vol. gr. in-18 jésus, dessins de GUSTAVE COURBET. 3 »

LES CANTATRICES CÉLÈBRES, précédées des musiciens de l'Empire et suivies de la vie anecdotique de PAGANINI, par MARIE et LÉON ESCUDIER. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE CAPITAINE CROCHETOUT, par ERNEST CAPENDU. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE CAPITAINE FANTOME, par PAUL FÉVAL. 5e édit. 1 vol. gr. in-18 jesus. 3 »

LE CAPITAINE SABRE-DE-BOIS, par ERNEST CAPENDU. 1 vol. gr. in-18 jes. 3 »

LE CAPITAINE TIBURCE, roman paradoxal, par GEORGES AVENANT (Kelt). 1 vol. gr. in-18 jesus. 2 »

UNE CARAVANE PARISIENNE ÉGARÉE DANS LE DÉSERT, par AMÉDÉE GOUET; nouvelle edit. 1 vol. gr. in-18 jésus, avec une vignette dessinée par J.-A. BEAUCÉ. Cartonné à l'anglaise. 3 50

CARITAS, poésies, par mademoiselle ERNESTINE DROUET. 1 vol. grand in-18 jesus. 3 »

LE CASTEL DU DIABLE, par PONSON DU TERRAIL. 1 vol. gr. in-18 jesus. 3 »

CATALOGUE DES GENTILSHOMMES qui ont pris part aux assemblées de la Noblesse en 1789, d'après les procès-verbaux officiels, publié par MM. LOUIS DE LA ROQUE et EDOUARD DE BARTHÉLÉMY. Chaque province forme une livraison grand in-8°, et se vend séparément 2 »

CATALOGUE DES CERTIFICATS DE NOBLESSE délivrés par Chérin pour le service militaire, de 1781 à 1789, publié par MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy. 1 vol. grand in-8°. 2 »

CATHERINE II ET SON RÈGNE, par Jauffret. 2 vol. in-8°. 12 »

CATHERINE D'OVERMEIRE, étude, par Ernest Feydeau; 4e édition. 2 vol. grand in-18 jésus. 6 »

LA CAVALIÈRE, par Paul Féval. 2 vol. gr. in-18 jésus.
I.—Le Rival de Cartouche. 3 »
II.—La treizième Femme. 3 »

LES CÉLÉBRITÉS DE LA RUE, par Charles Yriarte. Nouvelle édit. augmentée. 1 charmant vol. gr. in-18 jésus, orné de 40 types gravés. 3 50

CE QUE DISENT LES FLEURS, sonnets, par Antonio Spinelli. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 50

CE QU'ON VOIT DANS LES RUES DE PARIS, par Victor Fournel. Nouv. édit. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

CES BONS MESSIEURS DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, par J.-M. Cayla. 8e édition, augmentée d'un supplément. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE CHAMBRION, histoire mystérieuse, par Ponson du Terrail. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

LES CHANSONS POPULAIRES CHEZ LES ANCIENS ET CHEZ LES FRANÇAIS, essai historique suivi d'une étude sur la chanson des rues contemporaine, par Charles Nisard. 2 vol. gr. in-18 jésus. 10 »

LA CHANTEUSE AMBULANTE. — *Peregretta.* Roman de Jean Hoppen, traduit de l'allemand, par Mme C. Etz. 1 vol. gr. in-18. 3 »

LA CHASSE AU RUBAN, par Raymond de Martigny. 1 vol. gr. in-18 jé. 3 »

LE CHASSEUR D'HOMMES, par Emmanuel Gonzalès. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

MES CHASSES AU LION, par J. Chassaing. Préface du commandant P. Garnier; dessins de Martinus. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA CHASSE AU CHIEN D'ARRÊT, par Adolphe de la Neuville. Nouv. édition revue et augmentée. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

LE CHAT DU BORD, par Ernest Capendu. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE CHATEAU DE VELOURS, par Paul Féval. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES CHEVALIÈRES DU TOUR DE FRANCE, par Jules de Saint-Félix. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES CHEVALIERS D'AVENTURE, par Octave Féré et D.-A.-D. Saint-Yves. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

CHIEN DE MÉTIER. Petites misères théâtrales, par Hermann du Casse. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

LE CHRIST, par Émile Barrault. 1 vol. in-8°. 6 »

CHRONIQUES ET LÉGENDES DES RUES DE PARIS, par Edouard Fournier. 1 charmant vol. in-18. 3 »

LA CHUTE DU CIEL, ou les antiques météores planétaires, etc., aperçus sur les plus vieilles antiquités et traditions du monde Occidental, par le baron d'Espiard de Colonge. 1 vol. in-8°. 10 »

LES CIGARETTES, poésies par VICTOR MABILLE. 3e édit. 1 vol. in-18 jesus. 1 »

CLÉMENT D'ALEXANDRIE, sa doctrine et sa polémique, par l'abbé J. COGNAT. 1 beau vol. in-8o. 6 »

LES COCODÈS, par une *Cocotte*. 1 vol. in-32. 1 50

CODE DE LA NOBLESSE FRANÇAISE, *ou* Précis de la législation sur les titres, les épithètes, les noms, les armoiries, la particule, etc., par le comte P. DE SÉMAINVILLE, ancien magistrat. 2e édit. 1 vol. in-8°. 6 »

LA COMÉDIE DE JEAN DE LA BRUYÈRE, étude d'après des documents inédits, par EDOUARD FOURNIER. 2 volumes elzevir in-18. 6 »

COMMENT AIMENT LES HOMMES, par madame OLYMPE AUDOUARD. 3e édit. 1 vol. gr. in-18 jesus, orné du portrait de l'auteur. 3 »

COMMENT ON AIME, par ÉTIENNE ÉNAULT. 2e édit. 1 joli vol. gr. in-18 jesus. 3 »

LE COMTE KARL VALKER. — L'Échelle de sang, par VICTOR ROZIER. 1 vol. gr. in-18 jesus. 3 »

LE COMTE DE RAOUSSET-BOULBON et l'expédition de la Sonore. Correspondance, souvenirs et œuvres inédites, publiés par A. DE LACHAPELLE. 1 vol. gr. in-18 jésus, avec portrait et carte. 3 50

LES CONFESSIONS DE L'ABBESSE DE CHELLES, fille du Régent, publiées par M. DE LESCURE. 1 beau vol. in-18, orné d'un portrait inédit. 3 »

CONFLIT DU CATHOLICISME ET DE LA CIVILISATION MODERNE, par CHARLES CHERPILLET. 1 vol. in-8°. 5 »

CONTES DE NUIT, par madame de L'ÉPINAY. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

CONTES KOSAKS de MICHEL CZAYKOWSKI, aujourd'hui Sadyk-Pacha, traduits par W. M****. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

CONVERSATIONS DE M. DE CHATEAUBRIAND.—SES AGRESSEURS, par JULIEN DANIELO, son ancien secrétaire. 1 vol. in-8°. 6 »

CORNEILLE A LA BUTTE SAINT-ROCH, comedie en un acte, en vers, précédée de notes sur la vie de Corneille d'après des documents nouveaux, par ÉDOUARD FOURNIER. 1 charmant vol. elzévir, petit in-8° vergé, orné d'une jolie vignette et tiré à petit nombre. 4 »

CORRESPONDANCE INÉDITE DE MARIE-ANTOINETTE, publiée sur les documents originaux, par le comte PAUL VOGT D'HUNOLSTEIN, ancien député de la Moselle. 4e édit., revue et augmentée d'un portrait authentique, gravé par FLAMENG, d'une préface nouvelle, et d'un grand nombre de *fac-simile*. 1 vol. in-8°. 8 »

CORRESPONDANCE INÉDITE DE L.-C. DE SAINT-MARTIN (le Philosophe inconnu) avec le baron de Kirchberguer, publiée par L. SCHAUER. 1 vol. gr. in-8°. 8 »

LA COSAQUE, par PAUL FÉVAL. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

LES COTILLONS CÉLÈBRES, histoire anecdotique des maîtresses des rois de France, par EMILE GABORIAU. 5e édit. 2 vol. gr. in-18 jésus, ornés de deux portraits. 6 »

LES COULISSES DU PALAIS, histoires, anecdotes, indiscrétions, par ARNOLD. 1 vol. gr. in-18 jesus. 2 »

LES COURS GALANTES, par GUSTAVE DESNOIRESTERRES. 4 jolis vol. in-18.
Tome I : L'Hôtel de Bouillon, la Folie-Rambouillet, le château d'Anet, le Temple.
Tome II : Roissy, l'Hôtel de Mazarin, Chantilly, le palais Mancini, la cour de Zell.
Tome III : Le château de Clagny, l'hôtel La Tousnne, l'hôtel Boisboudrand, la maison de Sonning, la Butte Saint-Roch.
Tome IV et dernier : Le château de Saint-Maur, la cour de Sceaux, Châtenay, l'hôtel de madame de Lambert, la maison de Clichy.
Chaque vol. 3 »

UN CRIME DE JEUNESSE, par PONSON DU TERRAIL. 1 vol. gr. in-18 jés. 3 »

LE CRIME D'ORCIVAL, par. ÉMILE GABORIAU. 4e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

UN CRIME MYSTÉRIEUX, par Mme la comtesse DASH. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

CRIS DE GUERRE ET DEVISES DES ÉTATS DE L'EUROPE, des provinces et villes de France, des familles nobles de France, d'Angleterre, des Pays-Bas, d'Italie, de Belgique, etc., des abbayes et des chapitres nobles, des ordres civils et militaires, etc., etc., par M. le comte de C.... 1 vol. in-18. 1 50

CROISIÈRES DE L'ALABAMA ET DU SUMTER, livre de bord et journal particulier du commandant R. SEMMES de la marine des États Confédérés. 3e édition. 1 beau vol. grand in-18 jésus avec portrait et vignettes. 3 50

LA CUISINE DE TOUS LES PAYS, études cosmopolites, par URBAIN DUBOIS, chef de cuisine de Leurs Majestés Royales de Prusse, auteur de *la Cuisine classique*. 1 fort vol. in-8° orné d'un très-grand nombre de figures. 15 »

LA CUISINIÈRE DES FAMILLES, *ou* Traité de la Cuisine domestique enseignée par des préceptes à la portée de toutes les intelligences, par F. VIDALKIN. Deuxième édition, augmentée. 1 fort vol. in-8° cartonné à l'anglaise. 5 »

CURIOSITÉS DE LA CITÉ DE PARIS, histoire étymologique de ses rues nouvelles, anciennes ou supprimées. Recherches archéologiques sur ses antiquités, monuments et maisons remarquables, par FERDINAND HEUZEY. Illustrations de A. RACINET. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

CURIOSITÉS THÉATRALES, anciennes et modernes, françaises et étrangères, par VICTOR FOURNEL. 1 vol. in-18. 1 50

LES CYTHÈRES PARISIENNES, histoire anecdotique des bals publics de Paris, par ALFRED DELVAU. Frontispice et 24 eaux-fortes, par FÉLICIEN ROPS et EMILE THÉROND 1 charmant vol. gr. in-18 jésus. 3 50

DANUBE, NIL ET JOURDAIN, souvenirs et impressions de voyage, par L. GABRYEL. 3 vol. gr. in-18 jésus. 6 »

DES DÉLITS ET DES PEINES en matière de Fraudes commerciales, denrées alimentaires et boissons. Guide du vendeur et de l'acheteur, par V. EMION, avocat. 1 vol. in-18. 1 50

LES DERNIERS MARQUIS, par Madame LOUISE COLET. 1 volume grand in-18 jésus. 3 »

LE DERNIER MOT DE ROCAMBOLE, par PONSON DU TERRAIL. 5 vol. gr. in-18 jésus.
I. — Les Ravageurs. 3 »
II. — Les Etrangleurs. 3 »
III. — Les millions de la Bohémienne. 3 »
IV. — La Belle Jardinière. 3 »
V. — Un Drame dans l'Inde. 3 »

LES DERNIERS ABBÉS, mœurs religieuses d'Italie, par Mme Louise Colet. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA DETTE DE FAMILLE, par Amédée Gouet. Nouvelle édition ornée d'une jolie vignette dessinée par Godefroy Durand. 1 vol. gr. in-18 jésus cartonne à l'anglaise. 3 50

LES DEUX FEMMES DU ROI, par Paul Féval. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

DEUX MOIS DE CAMPAGNE EN ITALIE, par Durand Brager et de Champreux. 1 vol. gr. in-18 jesus. 3 »

DEUX SIÈCLES A L'OPÉRA, par Nerée Desarbres. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE DIABLE, histoire de sa grandeur et de sa décadence, par J.-M. Cayla. 1 fort vol. gr. in-18 jésus. 3 50

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE VERTE (argots parisiens comparés), par Alfred Delvau. 2e edit. augm. 1 fort vol. gr. in-18 jésus, à deux col., imp. sur papier vergé de Hollande. 12 »

DICTIONNAIRE RAISONNÉ D'ÉQUITATION, par F. Baucher. 2e édition. 1 vol. in-8°. 4 »

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES ORDRES DE CHEVALERIE créés chez les différents peuples, depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, par H. Gourdon de Genouillac. 2e édition, revue, augmentée et ornée d'un grand nombre de figures. 1 très-joli vol. gr. in-18 jésus. 3 »

Avec figures très-soigneusement coloriées. 12 »

DICTIONNAIRE DES FIEFS, Seigneuries, Châtellenies, etc., de l'ancienne France, contenant les noms de leurs possesseurs consécutifs et la date de leur érection en terre noble, par H. Gourdon de Genouillac. 1 beau vol. in-8°. 10 »

DIEU ET SON HOMONYME, par Adolphe Saïsset. 1 vol. in-8°. 5 »

DIX ANS D'IMPÉRIALISME EN FRANCE. — Impressions d'un Flâneur. 1 vol. in-8°. 5 »

LE DOCTEUR ANTONIO, par J. Ruffini. Nouv. édition. 1 vol. gr. in-18. 3 »

LES DOGMES NOUVEAUX, par Eug. Nus. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

DOLORÈS, par Ernest Capendu. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES DONS DE LA FEMME, par Victor Rozier. 2 vol. in-32. 2 »

LE DOSSIER N° 113, par Emile Goboriau. 4e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

DOUBLE CONVERSION, par Elie de Mont. 1 joli vol. gr. in-18 jésus. 2 »

LA DOUBLE VUE, par Elie Berthet. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

UN DRAME ÉLECTORAL, par J.-M. Gagneur. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE DRAME DE LA JEUNESSE, par Paul Féval. 2e édit. 1 volume gr. in-18 jésus. 3 »

LE DRAME DE MAISONS-LAFITTE, par Xavier de Montépin. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

LES DRÂMES DE MONTFAUCON, par Léon Beauvallet. 1 volume gr. in-18 jésus. 3 »

LES DRAMES DE PARIS, par PONSON DU TERRAIL. 3 vol. gr. in-18 jésus.
I. — L'Heritage mystérieux. 3 »
II. — Le Club des Valets de Cœur. 3 »
III. — Turquoise la pécheresse. 3 »

DRAMES POLITIQUES, par ALFRED MICHIELS. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE DUC DES MOINES, roman historique, par PAUL AVENEL. 1 joli vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA DUCHESSE DE NEMOURS, par PAUL FÉVAL. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

L'ENFANT TROUVÉ, par ÉTIENNE ENAULT. 2 vol. gr. in-18 jésus.
I. — Le pâtre du bocage. 3 »
II. — L'officier d'état-major. 3 »

L'ENFER DÉMOLI, par J.-M. CAYLA. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

ÉNIGMES DES RUES DE PARIS, par ÉDOUARD FOURNIER. 1 charmant vol. in-18. 3 »

ENTRE MINUIT ET UNE HEURE. — Étude Parisienne. par GUSTAVE CLAUDIN. 1 vol. gr. in-18 jésus. 1 »

LES ÉPAVES, par AUGUSTE LACAUSSADE. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

L'ÉPICURIEN, de Thomas Moore, traduit par HENRI BUTAT, les vers par THÉOPHILE GAUTIER, préface d'EDOUARD THIERRY; dessins de GUSTAVE DORÉ. 1 beau volume in-8º imprimé avec luxe. 6 »

EPSOM, CHANTILLY, BADE, par HIÉRON. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

LES ERRANTS DE NUIT, par PAUL FÉVAL. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

ESCAPADES D'UN HOMME SÉRIEUX, par ARMENGAUD. 2e édition. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES ESCLAVES DE PARIS, par ÉMILE GABORIAU. 2 vol. gr. in-18 jésus.
I. — Le Chantage. 3 50
II. — Le Secret des Champdoce. 3 50

L'ESPRIT DANS L'HISTOIRE, recherches et curiosités sur les mots historiques, par ÉDOUARD FOURNIER. 3e édition, revue et très-augmentée. 1 charmant vol. in-18. 3 »

L'ESPRIT DES AUTRES, recueilli et raconté par ÉDOUARD FOURNIER. 4e édition, revue et très-augmentée. 1 charmant vol. in-18. 3 »

L'ESPRIT DE LA GUERRE, principe nouveaux du droit des gens, de la stratégie, de la tactique et des guerres civiles, par N. VILLIAUMÉ, 5e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION EN ITALIE, par AUGUSTE BOULLIER. 2 vol. in-8º. 10 »

ESSAI SUR L'HISTOIRE DU GOUVERNEMENT ET DE LA CONSTITUTION BRITANNIQUES, depuis le règne de Henri VII jusqu'à l'époque actuelle, par le comte JOHN RUSSELL. Traduction par CHARLES-BERNARD DEROSNE. 1 vol. in-8º. 7 »

LES ÉTATS-UNIS EN 1861, par GEORGES FISCH. 1 vol. grand in-18 jésus. 2 »

ÉTUDES FINANCIÈRES ET D'ÉCONOMIE SOCIALE, par M. PIERRE CLÉMENT, membre de l'Institut, auteur de *Jacques-Cœur et Charles VII*, de *l'Histoire de Colbert*, du *Gouvernement de Louis XIV*, des *Portraits historiques*, etc., etc. 1 fort vol. in-8°. 7 »

L'ÉTUDIANT DE SALAMANQUE, par ERNEST CAPENDU. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

EUGÈNE DELACROIX. — L'homme et l'artiste, ses amis et ses critiques, par AMEDÉE CANTALOUBE. Portrait à l'eau-forte par M. SCHUTZENBERGER. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

EXCENTRICITÉS DU LANGAGE, par LORÉDAN LARCHEY. 5ᵉ édition, 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

EXCURSIONS DANS LE CORNOUAILLES ET LE DEVONSHIRE, par LOUIS DEVILLE, avec un dessin de PAUL HUET. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

LES EXPLOITS DE ROCAMBOLE, par PONSON DU TERRAIL. 3 vol. gr. in-18 jésus.
I. — Une fille d'Espagne. 3 »
II. — La mort du Sauvage. 3 »
III. — La revanche de Baccarat. 3 »

LES EXTRAVAGANCES DU HASARD, par CH. D'HÉRICAULT. 1 vol. grand in-18 jesus. 2 »

LA FABRIQUE DE MARIAGES, par PAUL FÉVAL. 2ᵉ édit. 1 vol. in-18 jésus. 3 »

LA FAMILLE TULLIVER *ou* le Moulin sur la Flooss, par GEORGE ELIOT, traduit par F. D'ALBERT-DURADE. 2 vol. gr. in-18 jesus. 6 »

LE FAUBOURG SAINT-GERMAIN, par TONY RÉVILLON. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

FAUT-IL SE MARIER? par A. FOURGEAUD. 1 vol. in-18. 1 »

LA FÉE MIGNONNETTE, contes et légendes par M. le duc DE D***. 1 charmant vol. gr. in-18 jésus. Illustrations de C. RUDHARDT. 2 »

LES FEMMES QUI S'EN VONT, études de Parisiennes, par le marquis de VILLEMER (Charles-Yriarte). 1 vol gr. in-18 jésus. 3 »

UNE FEMME DU MONDE, par NICOLAS SÉMÉNOW. 2ᵉ édit. 1 volume grand in-18 jesus 3 »

UNE FEMME LIBRE, par madame la comtesse DASH. 1 joli vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES FEMMES, LES EUNUQUES ET LES GUERRIERS DU SOUDAN, par le comte RAOUL DU BISSON, dedjaz de l'Abyssinie. 1 fort vol. gr. in-18 jésus. 3 50

FEMMES VUES AU STÉRÉOSCOPE; 1ʳᵉ épreuve : VERTUEUSE et COUPABLE, par CHARLES AUBERT. 1 joli vol. in-18. 1 »

LE FERMIER REBER, par ÉLIE BERTHET. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA FILLE D'UN HOMME D'ARGENT, facette de la vie contemporaine, par madame JEANNE MUSSARD. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 50

UNE FILLE DU SOLEIL, par CAMILLE PÉRIER. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES FILLES DE CABANIL, suite et fin du *Capitaine Fantôme*, par PAUL FÉVAL. 5ᵉ édition. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

LES FILS DE JUDAS, par PONSON DU TERRAIL. 2 vol. gr. in-18 jésus.
I. — Un conte des mille et une nuits. 3 »
II. — L'amour fatal. 3 »

LES FINANCES DE LA RUSSIE, par M. L. Wolowski, membre de l'Institut. 1 vol. in-8°. 5 »

FIOR D'ALIZA, nouvelles Confidences par M. Alphonse de Lamartine. 2e édition. 1 beau vol. gr. in-8°. 6 »

GABRIEL PINSON, par Mlle Alix Bressant. 1 vol. in-18 jésus. 3 »

LE GAILLARD D'AVANT, chansons maritimes, par G. de la Landelle, ancien officier de marine. Nouv. édit. 1 joli vol. gr. in-18 jésus, avec la musique. 1 »

LES GANDINS, mystères du demi-monde, par le vicomte Ponson du Terrail. 2 vol. gr. in-18 jésus.
I. — Les Hommes de cheval. 3 »
II. — L'Agence matrimoniale. 3 »

LA GARDE NOIRE, par Paul Féval. 1 joli vol. gr. in-18 jésus, orné d'une vignette dessinee par Godefroy Durand. 3 »

LA GAVIOTA, roman espagnol de Fernan Caballero, traduction française. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 50

GAZETTES ET GAZETIERS.— HISTOIRE CRITIQUE ET ANECDOTIQUE DE LA PRESSE PARISIENNE, par J.-F. Vaudin. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE GÉNIE DE LA FEMME, par Henry Bacquès, 2e édition. 1 volume grand in-18 jésus. 2 »

LA GERBÉE. Contes à lire en famille, par Michel Masson. 2e édit. 1 beau vol. gr. in-18 jésus, illustrations du vicomte Louis de Dax. 3 »

GRAMMAIRE HÉRALDIQUE, contenant la définition exacte de la science des armoiries, suivie d'un vocabulaire explicatif, par H. Gourdon de Genouillac. 3e édition. revue et augmentée de l'*Art de composer les livrées selon les règles héraldiques*. 1 charmant vol. gr. in-18 jésus, orné de 200 blasons gravés intercalés dans le texte. 3 »

LA GRANDE ITALIENNE (Mathilde de Toscane), par Amédée Renée, avec un portrait dessiné d'après une peinture ancienne par S. A. I. la Princesse Mathilde. 1 vol. in-8°. 6 »

LES GRANDES DAMES, par Arsène Houssaye. 4 vol. in-8°.
I. — Monsieur Don Juan. 5 »
II. — Madame Vénus. 5 »
III. — La Dame de cœur et les Pécheresses blondes (2 gravures). 5 »
VI. — La Maîtresse anonyme est une Tragédie à Ems, en 1868 (2 gr.). 5 »

LA GRÈCE DE 1863, par A. Grenier. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA GRÈVE DE SAMAREZ, poëme philosophique par Pierre Leroux. 4 volumes gr. in-8°, paraissant en 8 livraisons separées, comprenant : 1° la Préface ; — 2° les 52 sectes de l'Ile ; — 3° le Rocher des Proscrits ; — 4° les Fantômes ; — 5° Satan ; — 6° le Livre de Job ; — 7° la Dispute avec les Savants ; — 8° la Post-Face.
4 livraisons sont en vente.
Prix de chaque livraison. 4 »

LE GRILLON DU MOULIN, par Ponson du Terrail. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

GUERRE AUX HOMMES, par Madame Olympe Audouard. 1 volume grand in-18 jésus. 3 »

LA GUERRE DES AMOUREUX, par GONDRECOURT. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

GUIDE DU JOUEUR A LA ROULETTE et au Trente-et-Quarante, *ou* la Chance vaincue par le calcul, etude basée sur dix ans d'expérience et plus de 200,000 coups recueillis à Bade et à Hombourg, par le comte DE X***. Nouvelle édition augmentée. 1 vol. in-8°. 3 »

HASARD. Trente-et-Quarante et Roulette, étude rationnelle, par A. E. R. 1 vol. in-8°. 4 »

LES HÉRITIERS DU COMMANDEUR, par PONSON DU TERRAIL. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

L'HÉRITAGE DU COMÉDIEN, par PONSON DU TERRAIL. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

UNE HÉROINE, par Mlle de GRANDPRÉ. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

UN HERMAPHRODITE, par LOUIS JOURDAN. 2e édition. 1 charmant vol. gr. in-18 jesus. 3 »

HISTOIRE D'ALEXANDRE Ier, empereur de Russie, par IVAN GOLOWINE. 1 vol. in-8°. 2 »

HISTOIRE DES ARTISTES VIVANTS. — Les Artistes français. Études d'après nature, par THÉOPHILE SILVESTRE. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

HISTOIRE DE LA CARICATURE ANTIQUE, par CHAMPFLEURY. 2e édit. augm. 1 joli vol. illustré de 100 gravures. 4 »

HISTOIRE DE LA CARICATURE MODERNE, par CHAMPFLEURY. 1 beau vol. illustré de plus de 80 gravures. 4 »

HISTOIRE DE LA CENSURE THÉATRALE EN FRANCE, par VICTOR HALLAYS DABOT. 1 beau vol. gr. in-18 jésus. 3 »

HISTOIRE ANECDOTIQUE DES BARRIÈRES DE PARIS, par ALFRED DELVAU, avec 10 eaux-fortes, par EMILE THÉROND. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

HISTOIRE ANECDOTIQUE DES CAFÉS ET CABARETS DE PARIS, par ALFRED DELVAU, avec eaux-fortes et dessins de GUSTAVE COURBET, FÉLICIEN ROPS et LÉOPOLD FLAMENG. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

HISTOIRE ANECDOTIQUE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE, par EUG. D'AURIAC. 1 joli vol. in-18. 3 »

HISTOIRE D'UNE CONSCIENCE, par ETIENNE ENAULT. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

HISTOIRE ET VOYAGES D'UN ENFANT DU PEUPLE, par F. MALO, avec une préface d'EUGÈNE NUS. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA DIPLOMATIE EUROPÉENNE, par FRANÇOIS COMBES, professeur d'histoire, etc.

I. Histoire de la formation de l'Équilibre européen. 1 vol. in-8°. 7 50
II. Histoire de la Diplomatie slave et scandinave. 1 vol. in-8°. 7 50

HISTOIRE DES FAIENCES PATRIOTIQUES SOUS LA RÉVOLUTION, par CHAMPFLEURY. 2e édit. 1 vol. gr. in-18 jesus, imprimé avec luxe et orné d'un très-grand nombre de gravures. 5 »

Il en a été tiré un très-petit nombre d'exemplaires sur papier vergé de Hollande. 10 »

HISTOIRE DES GIRONDINS ET DES MASSACRES DE SEPTEMBRE, d'après les documents originaux et inedits, par M. A. GRANIER DE CASSAGNAC, député au Corps legislatif. 2 vol. in-8°, accompagnés de *fac-simile*. 12 »

HISTOIRE DES IDÉES LITTÉRAIRES AU XIX° SIÈCLE, par ALFRED MICHIELS. 4° édition revue et continuée jusqu'en 1861. 2 vol. in-8°. 12 »

HISTOIRE DES LIVRES POPULAIRES OU DE LA LITTÉRATURE DU COLPORTAGE, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à l'etablissement de la Commission d'examen des livres du colportage, par CHARLES NISARD. 2° édit. revue, corrigée avec soin et considérablement augmentée. 2 vol. gr. in-18 jésus ornés d'un grand nombre de figures. 10 »

HISTOIRE DU LIVRE EN FRANCE, par EDMOND WERDET, ancien libraire-éditeur. 5 vol. gr. in-18 jesus.

I° partie. *Origine du livre manuscrit.* 5 »

II° partie. *Transformation du livre*, 1470 à 1789. 5 »

III° partie. *Études historiques et bibliographiques sur les imprimeurs et les libraires les plus célèbres de* 1470 à 1789. 2 vol. 10 »

IV° partie. *Essai sur la propagation, marche et progrès de l'imprimerie et de la librairie dans les diverses provinces de la France.* 5 »

HISTOIRE D'UN MENDIANT, par madame OLYMPE AUDOUARD. 1 vol grand in-18 jésus. 2 »

HISTOIRE D'UNE MÈRE ET DE SES ENFANTS. — Madame Gottlieb, par LOUIS ULBACH. 1 vol. gr. in-18 jesus. 3 »

HISTOIRES D'UNE MINUTE, par ADRIEN MARX; physionomies parisiennes illustrées par GUSTAVE DORÉ, avec une préface de CHARLES MONSELET. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

HISTOIRE DES MORISQUES, ou des Arabes d'Espagne, sous la domination des Chrétiens, par M. le comte ALBERT DE CIRCOURT. 3 vol. in-8°. 10 »

HISTOIRE DE LA MUSIQUE EN FRANCE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, suivie de la liste chronologique des ouvrages qui forment le répertoire de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, par CHARLES POISOT. 1 beau vol. in-18. 4 »

HISTOIRE DE LA PUISSANCE PONTIFICALE depuis saint Pierre jusqu'à Innocent III, par M. VIENNET, de l'Académie française. 2 vol. in-8°. 10 »

HISTOIRE DE LA POÉSIE, par THALÈS BERNARD. 1 fort vol. grand in-18 jésus. 10 »

HISTOIRE DE LA POLITIQUE AUTRICHIENNE, depuis la mort de Marie-Thérèse. Suite de l'*Histoire secrète du Gouvernement autrichien*, par ALFRED MICHIELS. 1 beau vol. in-8°. 7 »

HISTOIRE DU PONT-NEUF, par ÉDOUARD FOURNIER. 2 volumes in-18, ornés d'une belle photographie. 6 »

HISTOIRE PHYSIOLOGIQUE ET ANECDOTIQUE DES CHIENS DE TOUTES RACES, par BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL. Préface par ALEX. DUMAS. 1 beau vol. in-8° illustré de 50 gravures. 6 »

HISTOIRE DE LA TABLE, curiosités gastronomiques de tous les pays et de tous les temps, par LOUIS NICOLARDOT. 1 fort vol. gr. in-18 jésus. 3 50

L'HOMME AUX LUNETTES NOIRES, par ÉMILE RICHEBOURG. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

L'HOMME, SA HAUTE ANTIQUITÉ, SON ORIGINE ET LE PROBLÈME DE L'UNITÉ DE LA RACE, par A. SAINTES. 1 vol. in-8°. 2 »

L'HOMME DE QUARANTE ANS, par Mme OLYMPE AUDOUARD. 1 vol gr. in-18 jésus. 3 »

LES HOMMES D'ÉPÉE, profils militaires par ERNEST BILLAUDEL. 1 volume grand in-18 jésus. 2 »

LES HOMMES D'ÉTAT DE L'ANGLETERRE AU XIXe SIÈCLE, suivis d'un coup d'œil sur la Russie et sa politique, par le comte A. DE LA GUÉRONNIÈRE. 1 fort vol. gr. in-18 jésus. 3 »

HORACE. — ODES GAILLARDES, traduites en vers par M. ARMAND BARTHET. 1 vol. gr. in-18 jésus, orné de deux beaux portraits gravés. 5 »

L'HOTEL CARNAVALET, par PAUL FÉVAL. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, par CHAMPFLEURY. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

L'HOTEL DES HARICOTS, maison d'arrêt de la garde nationale de Paris, par ALBERT LASALLE. 70 dessins par EDMOND MORIN. 1 vol. gr. in-16. 3 »

LE 13e HUSSARDS. *Histoire de l'engagé volontaire*, par EMILE GABORIAU. Nouv. édit. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

HYPÉRION ET KAVANAGH, roman américain de HENRI W. LONGFELLOW, traduction française. 2 vol. gr. in-18 jésus. 5 »

IAMBES ET POÈMES, par AUGUSTE BARBIER. 18e édition, revue et corrigée. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

IBA, souvenir intime, par PIERRE DE FERLAT. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

L'ILE DE SARDAIGNE, par AUGUSTE BOULLIER.
I.—Description, histoire, statistique, mœurs, état social. 1 vol. in-8. 5 »
II.—Dialectes et chants populaires. 1 vol. in-8. 5 »

L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE, SŒUR DE CHARITÉ, par le comte GAZAN DE LA PEYRIÈRE, 1 vol. in-8°. 2 »

INTRODUCTION A L'ÉTABLISSEMENT D'UN DROIT PUBLIC EUROPÉEN, par FRANCISQUE BOUVET, ancien représentant. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

L'ITALIE DES ITALIENS, par madame LOUISE COLET. 4 beaux volumes gr. in-18 jésus. Chaque vol. 3 50
Tome Ier : *L'Italie du Nord.* Gênes, Turin, Milan, Padoue, Venise.— Tome II : *L'Italie du Centre.* Plaisance, Parme, Modène, Florence, Perouse, Ravenne, Bologne, Ferrare.— Tome III : *L'Italie du Midi.* LE LIBÉRATEUR ; Palerme, Naples.—Tome IV : *Rome.*

JACQUES LE CHARRON, par ÉMILE GREYSON. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

JEAN-DIABLE, par PAUL FÉVAL. 2e édition. 2 vol. gr. in-18 jésus, ornés d'une belle eau-forte de FLAMENG. 6 »

JEAN LE DOGUE, par LOUIS NOIR. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

JEAN LE MATELOT, par M. DE SAINT-GEORGES. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA JÉRUSALEM DÉLIVRÉE, traduite en vers par Louis Duchemin. Texte et traduction en regard. 2 vol. in-8°. 12 »
Traduction seule. 1 vol. in-8°. 6 »

JESSIE, par M. Mocquard, chef du cabinet de S. M. l'Empereur. 5e édition. 2 vol. gr. in-18 jésus. 6 »

LE JEU DE LA MORT, par Paul Féval. 2 vol. gr. in-18 jésus. 6 »

LA JEUNESSE DORÉE PAR LE PROCÉDÉ RUOLZ. Par Albéric Second. 2e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA JEUNESSE DU ROI HENRI, par Ponson du Terrail. 8 vol. gr. in-18 jésus.

I. — La Belle argentière. 3 »
II. — La Maîtresse du roi de Navarre. 3 »
III. — Les Galanteries de Nancy la belle. 3 »
IV. — Les Aventures du valet de cœur. 3 »
V. — Les Amours du valet de trèfle. 3 »
VI. — La Saint-Barthélemy. 1 vol. 3 »
VII. — La Reine des Barricades. 3 »
VIII. — Le Régicide Jacques Clément. 3 »

JOB, drame en cinq actes, avec prologue et épilogue, par le prophète Isaïe, retrouvé, rétabli dans son intégrité et traduit littéralement sur le texte hébreux, par Pierre Leroux. 1 vol. gr. in-8°. 7 50

LES JOIES DÉDAIGNÉES, scènes de Jeunesse, par E. Manuel. Nouv. édit. 1 joli vol. gr. in-18 jésus. 2 »

LE JOUG DE L'AIGLE, par Ernest Capendu. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

JOURNAL DE LA CAMPAGNE DE CHINE (1858-1861), par Ch. de Mutrécy, avec une préface de Jules Noriac. 2e édition. 2 vol. in-8°. 12 »

JOURNAL DU SIÉGE DE GAÈTE, par Ch. Garnier. 3e édition. 1 vol. gr. in-18 jésus, orné des portraits photographiés du roi François II et de la Reine. 3 »

JULES CÉSAR, tragédie de Shakspeare, traduite en vers français par Auguste Barbier. 2e édition, ornée de deux portraits gravés. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

JUVÉNAL A PARIS, sa vie et ses maximes, par Jules Dupuis. 1 joli vol. in-18. 1 »

LE LANGAGE FONDÉ SUR LA LOGIQUE, LA GRAMMAIRE ET LA RHÉTORIQUE, à l'usage des elèves qui veulent savoir raisonner avant de parler, par Tardif de Mello. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

LAVINIA, par J. Ruffini, traduit par Octave Sachot. 2 vol. gr. in-18 jésus. 6 »

LÉGENDES ET POÈMES SCANDINAVES, par le prince royal de Suède, aujourd'hui S. M. Charles XV, traduits du suédois, par G.-B. de Lagrèze, conseiller à la Cour impériale de Pau. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

LÉGENDES FLAMANDES, par Charles de Coster, avec une préface par Émile Deschanel. 2e édition. 1 vol. in-8°. 3 »

LA LETTRE TUE, MAIS L'ESPRIT VIVIFIE, ou Foi et Raison, par Frédéric Esmenjaud. 1 vol. gr. in-18. 3 »

LETTRES INÉDITES DU COMTE DE CAVOUR au commandeur Rattazzi, traduites en français et precedées d'une etude sur le Piémont depuis 1848 et sur M. Rattazzi, par CHARLES DE LA VARENNE. 1 beau vol. gr. in-18 jésus, orné d'un superbe portrait sur acier. 3 50

LETTRES DE SILVIO PELLICO, recueillies et mises en ordre par GUILLAUME STEFANI, traduites et precédées d'une introduction (les dernières années de Silvio Pellico), par ANTOINE DE LATOUR. 2e édition. 1 beau vol. gr. in-18 jésus, portrait et autographe. 4 »

LA LIONNE AMOUREUSE, par FORTUNIO. Photographie par FRANCK. 1 joli vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES LIONS DU JOUR, souvenirs et portraits, par ALFRED DELVAU. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

LES LIPANS *ou* les Brigands normands, roman historique par PAUL AVENEL. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LITTÉRATURE MUSICALE. Mes Souvenirs, par LÉON ESCUDIER. 2 vol. gr. in-18 jésus.

I. — Les Compositeurs. 3 »
II. — Les Virtuoses. 3 »

LE LIVRE DE CONSOLATION, par l'auteur de *la Foi nouvelle cherchée dans l'art*. 1 joli vol. in-18. 1 50

LE LIVRE DES PATIENCES, par Mme DE F... 15e édition. 1 vol. in-18. 1 50

LE LIVRE DE LA NATION POLONAISE *et des Pèlerins polonais*, d'ADAM MICKIEWICZ, traduction nouvelle par ARMAND LÉVY, avec introduction et commentaire par LADISLAS MICKIEWICZ. 1 charmant vol. in-18 impr. avec luxe; encadrements en couleur. 7 50

LORENZO BENONI, Mémoires d'un refugié italien, par J. RUFFINI, traduits par OCTAVE SACHOT. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA LUTTE ÉLECTORALE EN 1863, par JULES FERRY, avocat à la Cour impériale. 2e edition. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

MADAME GIL BLAS, par PAUL FÉVAL, nouvelle édition. 2 volumes grand in-18 jesus. 6 »

MADAME DE MIRAMION, *ou* le roman d'une honnête femme, par HIPPOLYTE LUCAS. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

MADEMOISELLE CACHEMIRE, par J. CLARETIE. 2e éd. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

MADEMOISELLE MILLION, par madame URBAIN RATTAZZI (MARIE DE SOLMS). 2e edition. 1 joli vol. gr. in-18 jésus, orné d'une belle photographie. 3 »

MADEMOISELLE SAPHIR, par PAUL FÉVAL. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

MADEMOISELLE VALLANTIN, roman de mœurs, par PAUL REIDER. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

LA MAISON MAUDITE, par XAVIER DE MONTÉPIN. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA MAISON D'ORLÉANS devant la légitimité et devant la démocratie, par LAURENT (DE L'ARDÈCHE). 1 fort vol. in-8°. 7 »

LA MAISON DES DEUX SŒURS, par ÉLIE BERTHET. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES MAITRESSES DU RÉGENT. Études d'histoire et de mœurs sur le commencement du XVIIIe siècle, par M. DE LESCURE. 2e édition, revue et corrigée. 1 fort vol. in-18. 4 »

LES MALFAITEURS, extraits de Mémoires inédits, par A. CHENU. — L'école du Crime. — L'antichambre de la Cour d'assises. — Le Croquemitaine des Voleurs. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

LE MANGEUR D'HOMMES (récits de chasse), par JULES GÉRARD, le Tueur de lions. 2e édition. 1 vol. gr. in-18 jésus, illustrations de J.-A. BEAUCÉ et ANDRIEUX. 3 50

MANUEL DU CAPITALISTE, *ou* Tableaux en forme de comptes faits pour le calcul des intérêts de l'argent à tous les taux, pour toutes les sommes, pour toutes les époques, etc., par BONNET. 17e édit., augmentée du Tableau de comparaison des monnaies étrangères avec les monnaies françaises, etc., par SÉB. BOTTIN. 1 vol. in-8e broché. 5 »
—Relié. 6 »

MANUEL DU CHASSEUR AU CHIEN D'ARRÊT, par M. LÉONCE DE CUREL, suivi de la loi sur la chasse. 4e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus avec gravure. 3 »

LE MANUSCRIT DE MA COUSINE, par H.-T. LEIDENS. 1 charmant vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES MARCHANDS DE MIRACLES, histoire de la superstition humaine, par le vicomte DE CASTON. 1 beau vol. gr. in-18 jésus. 3 »

MARCOF LE MALOUIN, par ERNEST CAPENDU. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES MARIAGES D'AUJOURD'HUI, par PHILIBERT AUDEBRAND. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

UN MARIAGE ROYAL, par OCTAVE FÉRÉ et D.-A.-D. SAINT-YVES. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

MARIA GRAZIA, par A. LEBAILLY. 1 joli vol. gr. in-18 jésus. 2 »

LE MARQUIS DE LOC-RONAN, par ERNEST CAPENDU. 1 volume grand in-18 jésus. 3 »

LA MARQUISE D'EGMET, *ou* une Année de la vie d'une femme qui s'ennuie, par madame la marquise DE LA GRANGE, née CAUMONT LA FORCE. Nouvelle édit. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

MARTHE VARADES, par ERNEST DAUDET. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES MARTYRS DE L'AMOUR, par LOUIS JOURDAN. 2e édit. 1 joli vol. gr. in-18 jésus, orné d'une photographie. 3 »

LES MASSACRES DE GALICIE ET KRACOVIE CONFISQUÉE PAR L'AUTRICHE EN 1846, documents et commentaires recueillis par LÉONARD CHODZKO. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

MAURICE ALLIOT, par madame FANNY DESBUIRE. 1 vol. gr. in-18 jésus, orné d'une photographie. 2 »

LE MÉDECIN DE LA MORT, par Raoul Bravard. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

MÉDITATIONS SUR LA MORT ET L'ÉTERNITÉ, publiées avec la permission spéciale de Sa Majesté la reine Victoria, et traduites de l'anglais par Ch. Bernard Derosne. 5e édit. 1 vol. in-8°. 6 »

MÉDITATIONS SUR LA VIE ET SES DEVOIRS, publiées avec la permission spéciale de Sa Majesté la reine Victoria, et traduites de l'anglais par Ch. Bernard Derosne. 1 vol. in-8°. 6 »

MÉMOIRES D'UN BIBLIOPHILE. Lettres sur la bibliographie, par M. Tenant de Latour, ancien bibliothécaire du Roi au palais de Compiègne. 1 fort vol. gr. in-18 jésus. 3 50

LES MÉMOIRES D'UN BILLET DE BANQUE, par M. G. de Parseval-Deschênes. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

MÉMOIRES D'UNE FEMME DE CHAMBRE, écrits par elle-même. 12e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus, orné de son portrait photographié. 3 »

MEMOIRES DE THÉRÉSA, écrits par elle-même. 7e édition. 1 beau volume orné d'un portrait. 3 »

MÉMOIRES DU COMTE BEUGNOT, ancien ministre (1783-1815), publiés par son petit-fils, le comte Albert Beugnot. Deuxième édition. 2 vol. in-8°. 12 »

MÉMOIRES SUR LA CHEVALIÈRE D'EON — la vérité sur les mystères de sa vie, d'après des documents authentiques, — suivis de douze lettres inédites de Beaumarchais. Par Frédéric Gaillardet. 1 vol. in-8°, avec portrait. 6 »

MÉMOIRES SUR LES ÉVÉNEMENTS DE JUILLET 1830, par M. le vicomte de Foucauld, ancien colonel de la gendarmerie. 1 vol. in-8°. 2 50

LES MÉMOIRES D'UN GENDARME, par Ponson du Terrail. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

MÉMOIRES D'UN GARDE DU CORPS DU ROI, de la compagnie de Noailles. — — Composition des gardes du corps et des mousquetaires créés en 1814, — Portrait des personnages de la Cour de Louis XVIII et Charles X. — Souvenirs, etc., par Edouard Dechy. 1 vol. in-8°. 5 »

MÉMOIRES D'UN JOURNALISTE, par H. de Villemessant. 1 fort vol. grand in-18 jésus. 3 »

MÉMOIRES DE GASBARONI, célèbre chef de bande de la province de Frosinone. Traduit de l'italien. 1 vol. in-8°. 5 »

MÉMOIRES DE MADAME ÉLISABETH DE FRANCE, sœur de Louis XVI, annotés et mis en ordre par F. de Barghon Fort-Rion. 1 vol. in-8°, orné d'un beau portrait. 4 »

MÉMOIRES DE MADAME LA MARQUISE DE LA ROCHEJAQUELEIN, précédés de son Éloge funèbre prononcé par Mgr l'évêque de Poitiers. Nouvelle édit. ornée d'un portrait, d'un *fac-simile* et de cartes. 2 vol. gr. in-18 jésus, illustrés de jolies vignettes dessinées par Andrieux. 6 »

MEMOIRES ET CORRESPONDANCE DU ROI JÉROME ET DE LA REINE CATHERINE. 7 vol. in-8° avec portrait et cartes.
Chaque volume. 6 »

MÉMOIRES DU GÉANT, par NADAR. Préface par M. BABINET, de l'Institut. 2e édit. 1 fort vol. gr. in-18 jesus. 3 50

LES MÉMOIRES DE MARGUERITE, par madame C. COIGNET. 1 vol. gr. in-18 jesus. 2 »

MÉMOIRES SECRETS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA COUR DE RUSSIE, sous le règne de Pierre le Grand et de Catherine Ire, rédigés et publiés pour la première fois d'après les manuscrits originaux du sieur VILLEBOIS, chef d'escadre et aide de camp de Pierre Ier, par THÉOPHILE HALLEZ. 1 vol. in-8°. 6 »

MÉNAGE ET FINANCES DE VOLTAIRE, avec une introduction sur les mœurs des cours et des salons au XVIIIe siècle, par LOUIS NICOLARDOT. 1 fort vol. in-8°. 7 50

LA MÈRE, par madame la vicomtesse DE DAX. 1 vol. in-18. 2 »

LE MEXIQUE, par MATHIEU DE FOSSEY, président de section de l'institut de Mexico. 3e édit. 1 vol. in-8°. 5 »

MILLE ANS DE GUERRE ENTRE ROME ET LES PAPES, par MARY LAFON. 3e édit., revue et augmentee. 1 vol. gr. in-18 jesus. 2 »

LES MISÈRES DE LONDRES, par PONSON DU TERRAIL. 3 vol. gr. in-18 jésus.
I. — La Nourrisseuse d'Enfants. 3 »
II. — L'Enfant perdu. 3 »
III. — La Cage aux oiseaux. 3 »

LES MISÈRES D'UN PRIX DE ROME, par Albéric SECOND. I vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE MONDE DES COQUINS, physiologie du monde des coquins, par L. MOREAU CHRISTOPHE, ancien inspecteur général des prisons. 2e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE MONDE DES OISEAUX, ornithologie passionnelle, par A. TOUSSENEL. 3e édit., revue et corrigée. 3 vol. in-8°, avec le portrait de l'auteur. 18 »

LE MOULIN ROUGE, par XAVIER DE MONTÉPIN. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

MONITA SECRETA SOCIETATIS JESU. — Instructions secrètes des Jésuites, precédées d'une notice et de notes curieuses, par CH. SAUVESTRE, 7e édition. 1 vol. gr. in-18 jésus, orné d'une gravure. 1 »

MŒURS ET COUTUMES DE LA VIEILLE FRANCE, par MARY LAFON. 1 joli vol. in-18. 3 »

LA MUSCADINE, histoire du pays.—Madeleine.—La Bouteille du ménétrier, par HENRY VIÉ. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES MYSTÈRES DU BLASON, DE LA NOBLESSE ET DE LA FÉODALITÉ. — Curiosités; bizarreries et singularités, par H. GOURDON DE GENOUILLAC. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

MYSTÈRES DES COUVENTS DE NAPLES, mémoires de madame ENRICHETTA CARACCIOLO, princesse de Forino, ex-benédictine. 3e édit. 1 vol. grand in-18 jésus, orné d'un portrait. 3 »

LES MYSTÈRES DU DÉSERT, souvenirs de voyages en Asie et en Afrique, par HADJI-ABD'EL-HAMID-BEY (colonel du Couret), précédés d'une préface par STANISLAS DE LAPEYROUSE. 2 vol. gr. in-18 jésus, avec cartes et vignettes. 7 »

LES MYSTÈRES DE L'ÉGYPTE DÉVOILÉS, par Mme OLYMPE AUDOUARD. 2e édition. 1 vol. gr. in-18 jesus. 5 »

LES MYSTÈRES DU SÉRAIL ET DES HAREMS TURCS, par madame OLYMPE AUDOUARD. Illustr. de C. RUDHARDT. 2e edit., 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

LES MYSTÈRES DU PALAIS. Mémoires d'un petit bossu, par GUSTAVE CHADEUIL. 1 joli vol. in-18. 2 »

NAPOLÉON Ier PEINT PAR LUI-MÊME, par M. RAUDOT, ancien représentant de l'Yonne. 1 vol. gr. in-18 jesus. 3 »

UNE NICHÉE DE GENTILSHOMMES, mœurs de la vie de province en Russie, par IVAN TOURGUENEF, traduction française. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

NOBLESSE, BLASON, ORDRES DE CHEVALERIE. Manuel héraldique, par E. DE TOULGOET. 1 vol. in-8°, orne de figures. 5 »

NOÉLIE, par E. SCRIBE, de l'Académie française. 1 vol. in-12. 3 »

LES NOMBRES, par L.-C. DE SAINT-MARTIN (le Philosophe inconnu), œuvre posthume, suivie de l'*Eclair sur l'association humaine*, ornée du portrait inédit de l'auteur. Ouvrages recueillis et publiés par L. SCHAUER. 1 vol. grand in-8°. 5 »

NOTICES BIOGRAPHIQUES SUR L. VAN BEETHOVEN, par le docteur E.-G. WEGELER et FERDINAND RIES, suivies d'un supplement, traduites de l'allemand par A.-F. LEGENTIL. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES NOUVEAUX ROMANS DE PARIS, par BENJAMIN GSATINEAU. 1 vol. gr. in-18 jesus. 3 »

NOUVEAUX SOUVENIRS DE CHASSE ET DE PÊCHE, dans le Midi de la France, par le vicomte LOUIS DE DAX. 1 vol. gr. in-18 jésus, illustré de jolies vignettes dessinées par l'auteur. 3 50

LES NOUVEAUX TRAITÉS DE COMMERCE. — *Guide pratique du Fabricant et du Commerçant*, contenant le texte des Traites conclus avec l'Angleterre et la Belgique, les Tarifs de Douane à l'entrée en France, en Angleterre et en Belgique, etc. 1 vol. gr. in-18 jesus. 1 50

NOUVELLES ÉTUDES SUR LA COMPTABILITÉ, TENUE DE LIVRES COMMERCIALE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE, par MONGINOT. 3e edition. 1 volume gr. in-8o. 7 50

NOUVELLES SCÈNES DE LA VIE RUSSE. — Eléna. — Un premier amour, par IVAN TOURGUENEF. Trad. de H. DELAVEAU. Dessins de A. SCHENK. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

NUIT DE VEILLE D'UN PRISONNIER D'ÉTAT, par ALOYSIUS HUBER. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES NUITS DU QUARTIER BRÉDA, par PONSON DU TERRAIL. 3e édit. 1 vol. grand in-18 jesus. 3 »

LES NUITS DE ROME, par JULES DE SAINT-FÉLIX. Illustrations de GODEFROY DURAND. 1 beau vol. gr. in-18 jésus. 3 50

LES NUITS DE LA MAISON DORÉE, par le vicomte PONSON DU TERRAIL. 6e édit. 1 joli vol. gr. in-18 jesus, orné d'une vignette dessinée par GODEFROY DURAND. 3 »

ŒUVRES INÉDITES DE LAMENNAIS (Correspondance et Mélanges), publiées par A. BLAIZE, son neveu. 2 vol. in-8o. 14 »

ŒUVRES DE SAINT-SIMON ET D'ENFANTIN, publiées par les membres du Conseil institué par Enfantin et precedees de deux notices historiques. 20 vol. gr. in-8°.
Chaque vol. 1 »
Les dix-sept premiers vol. sont en vente.

ŒUVRES POSTHUMES RELIGIEUSES, HISTORIQUES, PHILOSOPHIQUES ET LITTÉRAIRES d'Alexandre de Stourdza. 5 vol. in-8°.
I. — Etudes morales et religieuses. — Double parallèle. 1 vol. 2 50
II. — Notions sur la Russie. — Missions du Kamtchatka. 2 50
III. — Souvenirs et Portraits. 1 vol. 5 »
IV. — Considérations sur la doctrine et l'esprit de l'Église orthodoxe. — Essai sur le Pressentiment. — Pensées. 1 vol. 5 »
V. — La Science des Antiquités. — Karamsine. — Essai sur les lois fondamentales de la Société. — La Grèce en 1821 et 1822. 1 vol. 5 »

ŒUVRES DE GEORGE-ALFRED LAWRENCE, traduites de l'anglais par Charles Bernard Derosne.
L'ÉPÉE ET LA ROBE. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »
FRONTIÈRE ET PRISON. 1 vol. 3 »
HONNEUR STÉRILE. 2 vol. 6 »
GUY LIVINGSTONE, OU A OUTRANCE. 1 vol. 3 »
MAURICE DERING. 1 vol. 3 »

DE L'ORGANISATION ET DES ATTRIBUTIONS DES CONSEILS GÉNÉRAUX et des Conseils d'arrondissement, par M. J. Dumesnil, avocat à la Cour de cassation et au conseil d'Etat. 3e édit. 2 forts vol. in-8°. 12 »

L'ORIENT ET SES PEUPLADES, par Mme Olympe Audouard. 1 très-fort vol. gr. in-18 jésus. 5 »

LES OUBLIETTES DU VIEUX LOUVRE, par Henri Augu. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE PANTHÉON DES HOMMES UTILES, par Gustave Chadeuil et Hippolyte Lucas. 1 magnifique vol. grand in-8° orné de dix beaux portraits gravés sur acier par Leguay. 10 »

DU PAPE, par Philothee. Nouvelle edition. 1 vol. in-8°. 5 »

UNE PARIA, par Mlle Alix Bressant. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

PARIS AMOUREUX, par Mané, l'un des chroniqueurs de l'*Indépendance belge*. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE PARIS MYSTÉRIEUX, par Ponson du Terrail. 4 vol. gr. in-18 jésus.
I. — Le Spadassins de l'Opéra. 3 »
II. — Les Compagnons de l'Amour. 3 »
III. — La Dame au gant noir. 3 »
IV. — Le roman de Fulmen. 3 »

PARIS MYSTÉRIEUX, par Mané. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

PARIS S'AMUSE, par Pierre Véron. 5e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE PARIS VIVEUR, par Mané. 1 vol. gr. in-18 jésus, orné d'une vignette dessinée par Godefroy Durand. 3 »

LA PAROLE, *ou* l'art de dire et d'exprimer appliqué au professorat, à la causerie, à la lecture à haute voix, au barreau, à la scène, à la tribune et à la chaire sacrée, par H. Ballande. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE PARTI DÉVOT. Lettres de Province, par Charles Sauvestre. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

PAS DE CHANCE. Histoire d'un enfant perdu, par PONSON DU TERRAIL. 2 vol. gr. in-18 jésus.
I. — Mémoires de deux saltimbanques. 3 »
II. — Le mauvais œil. 3 »

LA PASSION DE MON ONCLE, Faiblesses d'un homme fort, par CHARLES MAQUET. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES PAYSANS RUSSES, leurs usages, mœurs, caractère, religion, superstitions et les droits des nobles sur leurs serfs, par ACHILLE LESTRELIN. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE PAYS DE LA SOIF, par A. DE GONDRECOURT. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE PAYS DE LA PEUR, par A. DE GONDRECOURT. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA PÊCHE D'UN MARI, par HIPPOLYTE LUCAS. 1 beau volume grand in-18 jésus. 3 »

LA PÉCHERESSE, par PAUL FÉVAL. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES PÉCHES DU GRAND MODE, scènes de la Vie de Salon. 1 volume in-32. 1 50

LE PÊCHEUR A LA MOUCHE ARTIFICIELLE et le Pêcheur à toutes lignes par CHARLES DE MASSAS. 2e édit., revue et augmentée. 1 vol. gr. in-18 jésus, avec gravures. 2 »

LA PEINTURE EN FRANCE. Exposition de 1861, par OLIVIER MERSON. 1 très-beau vol. gr. in-18 jésus, illustré de jolies vignettes. 4 »

LE PERRON DE TORTONI. — Indiscrétions biographiques, par JULES LECOMTE. 2e édit. 1 beau vol. gr. in-18 jésus. 3 »

PETITES COMÉDIES DU MARIAGE, par A. FOURGEAUD. 1 joli vol. grand in-18 jésus. 1 25

UN PHILOSOPHE AU COIN DU FEU. Causeries sur toutes choses, par LOUIS JOURDAN. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

PHYSIOLOGIE DES VOYAGEURS DE COMMECE, étude par A. FOURGEAUD. 1 joli vol. in-18. 2 »

LE PILON D'ARGENT, par M. H. DE SAINT-GEORGES. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES PIRATES DE LA SEINE, par XAVIER DE MONTÉPIN, 1 volume grand in-18 jésus. 3 »

LES PLUMES D'OR, romans et nouvelles, par ED. ABOUT, G. AYMARD, PHILIBERT AUDEBRAND, AUG. BARBIER, GEORGES BELL, CHAMPFLEURY, A. DUMAS FILS, LOUIS ENAULT, A. HOUSSAYE, LÉO LESPÈS, HENRI MARTIN, HENRY MONNIER, CH. MONSELET, P. DE MUSSET, NADAR, E. PELLETAN, ED. PLOUVIER, A. DE PONTMARTIN, ADRIEN ROBERT, AUG. VITU. 1 beau vol. gr. in-18 jésus. 3 50

LES POÈMES DU FOYER, par L. D. L. AUDIFFRET. 1 volume grand in-18 jésus. 3 »

POÈMES ET CHANTS MARINS, par G. DE LA LANDELLE, ancien officier de marine. Avec la musique des principaux airs intercalée dans le texte. 1 beau vol. in-18 jésus. 4 »

POÈMES ET PAYSAGES, par AUGUSTE LACAUSSADE. 2e édit. 1 volume gr. in-18 jésus. 3 50

POÉSIES INÉDITES DE MADAME DESBORDES-VALMORE, publiées par GUSTAVE REVILLIOD. 1 vol. in-8°. 5 »

POÉSIES de NICOLAS-MARTIN (*Ariel*, — *Louise*, — *les Cordes graves*, — *le Presbytère*, — *Mariska*). 4ᵉ éd. augmentée. 1 beau vol. imprimé avec luxe. 4 »
Il y en a quelques exemplaires sur papier vergé de Hollande. 8 »

POÉSIES POPULAIRES SERBES, traduites sur les originaux, avec une introduction et des notes, par AUGUSTE DOZON, chancelier du consulat général de France à Belgrade. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA POLOGNE (1722-1865), par M. l'abbé HENRI PERREYVE. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA POLOGNE CHRÉTIENNE ET NOUVELLE, par EUGÈNE VILLEDIEU. 1 volume grand in-8o. 6 50

UN PORTRAIT RUSSE. L'œuvre et « le Livre d'une Femme » de madame BAGRÉEFF-SPERANSKI, par VICTOR DURET. 1 vol. in-8°. 7 »

PORTRAITS INTIMES DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE, études nouvelles d'après les lettres autographes et les documents inédits, par MM. EDMOND et JULES DE GONCOURT. 2 jolis vol. in-18. 6 »
Il en a été tiré quelques exemplaires sur papier vergé. 12 »

PORTRAITS PARISIENS, par le marquis de VILLEMER (CHARLES YRIARTE). 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

UNE POSSÉDÉE EN 1862, par ISABELLE JULLIARD. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

LES POSTES EN 1848, par ÉTIENNE ARAGO. 1 vol. in-8o. 2 »

LE POUVOIR TEMPOREL DU PAPE, par M. le chevalier BON-COMPAGNI, député au Parlement italien, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi d'Italie. Traduction et préface de LADISLAS MICKIEWICZ, avec une introduction d'ARMAND LÉVY. 1 vol. gr. in-8°. 6 »

LA PRESSE PÉRIODIQUE DE 1789 A 1867, lettres au rédacteur de l'*Étendart*, par FERNAND GIRAUDEAU. 1 vol. in-8°. 5 »

LA PRETENTAINE, par MARC PESSONNEAUX. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 50

UNE PRINCESSE RUSSE, par EMMANUEL GONZALÈS. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES PRINCIPES DE 1789 EN AMÉRIQUE, par M. TORRÈS CAICEDO. Préface de M. PRADIER-FODÉRÉ. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 50

LA PRODUCTION ANIMALE ET VÉGÉTALE, études faites à l'Exposition universelle de 1867 et publiées par la SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ACCLIMATATION. 1 vol. in-8°. 5 »

LE PROPHÈTE DU XIXᵉ SIÈCLE, ou vie des Saints des derniers jours (Mormons), par madame HORTENSE G. DU FAY. 1 vol. in-8°. 2 50

AUX PYRÉNÉES, A LEURS STATIONS THERMALES. Voyage par Toulouse, etc., précédé d'un aperçu général de la chaîne et d'un historique des pays pyrénéens, etc., avec cartes à double teinte, par JOURDAN (Justin). 1 vol. grand in-18 jésus. 6 »

LES QUARANTE MÉDAILLONS DE L'ACADÉMIE, par J. BARBEY D'AUREVILLY. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

QUATORZE DE DAMES, scènes de la vie militaire, par A. DU CASSE. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES QUATRE FEMMES D'UN PACHA, par OCTAVE FÉRÉ et D.-A.-D. SAINT-YVES. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

QUELQUES PAGES DE VÉRITÉS, par PIERRE LEROUX. 1 vol. in-32. » 50

QUELQUES VÉRITÉS UTILES. Pensées, sentences et maximes sur divers sujets, recueillies par M. de... 1 joli vol. in-18. 3 »

LA QUESTION DES FILLES A MARIER, par G. FOURCADE-PRUNET. 2e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

QUI PERD GAGNE, par PROSPER VIALON. 2 vol. gr. in-18 jésus. 4 »

RAFFET, SA VIE ET SES ŒUVRES, par AUGUSTE BRY. 1 vol. grand in-8°, accompagne de deux portraits lithographiés, de deux eaux-fortes et de quatre *fac-simile*. 5 »

LE RATIONALISME DEVANT LA RAISON, par l'abbé DE CASSAN-FLOYRAC, du clergé de Paris, chanoine honoraire de Chartres et de Troyes, docteur en théologie. 1 vol. in-8°. 3 50

RAYMOND, étude par CHARLES DE MOUY. 1 beau vol. gr. in-18 jésus. 3 »

RÉCITS D'UN CHASSEUR, par IVAN TOURGUÉNEF, traduits par H. DELAVEAU. 2e édit. 1 beau vol. gr. in-18 jésus, illustré de jolies vignettes dessinées par GODEFROY DURAND. Exemplaires sur vélin. 6 »

RECUEIL D'ARMOIRIES DES MAISONS NOBLES DE FRANCE, contenant la description de plus de 13.000 blasons, par H. GOURDON DE GENOUILLAC, auteur de la *Grammaire héraldique*. 1 très-beau vol. in-8°. 8 »

LA RÉFORME SOCIALE EN FRANCE, déduite de l'observation comparée des peuples Européens, par M. F. LE PLAY, Commissaire général aux Expositions Universelles de 1855, de 1862 et de 1867. 3e édition. 3 vol. grand in-18 jésus. 6 »

UNE REINE DU CŒUR, par HENRY BACQUÈS. 1 vol. in-32. 1 »

LA RELIGION AU POINT DE VUE DU PROGRÈS ET DE L'HUMANITÉ, par BERTRAND. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA RELIGION ET LA POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ MODERNE, par FRÉD. HERRENSCHNEIDER, 1 fort vol. gr. in-18 jésus. 5 »

RÉMINISCENCES SUR L'EMPEREUR ALEXANDRE Ier ET SUR L'EMPEREUR NAPOLEON Ier, par madame la comtesse DE CHOISEUL-GOUFFIER, née comtesse DE TISENHAUS. 1 vol. in-8°. 3 »

DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE EN FRANCE, par J. GUADET. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES RÉSIDENCES ROYALES DE LA LOIRE, par JULES LOISELEUR, bibliothécaire de la ville d'Orleans. 1 beau vol. gr. in-18 jésus, orné de gravures sur bois dessinées par A. RACINE. 3 50

LA RESURRECTION DE ROCAMBOLE, par PONSON DU TERRAIL. 5 vol. gr. in-18 jésus.
I. — Le bagne de Toulon. 3 »
II. — Saint-Lazare. 3 »
III. — L'Auberge maudite. 3 »
IV. — La Maison de fous. 3 »
V. — Le Souterrain. 3 »

LES REVENANTS, par PAUL FÉVAL. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

RÊVES DE JEUNESSE, poésies par mademoiselle JENNY SABATIER, précédées de deux lettres de M. A. DE LAMARTINE et de M. MÉRY. 1 volume gr. in-18 jésus. 4 »

RIMES LÉGÈRES, CHANSONS ET ODELETTES, par AUGUSTE BARBIER. 2e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

LES RIVES DE L'ARNO, poésies par Mme URBAIN RATTAZZI (MARIE DE SOLMS). 1 vol. gr. in-18 jesus. 3 »

LE ROI DES PÊCHEURS, par EVARISTE CARRANCE. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

LE ROI VICTOR-EMMANUEL. (1820-1864.) Souvenirs contemporains, par CHARLES DE LA VARENNE. Photog. du roi par CARJAT. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

LE ROMAN D'UNE ALTESSE, par ETINNE ENAULT. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE ROMAN DE MOLIÈRE, suivi de fragments sur sa vie privée d'après des documents nouveaux, par EDOUARD FOURNIER. 1 charmant vol. elzévir. in-18. 3 »

LE ROMAN DE L'OUVRIERE, par FÉLIX DE JOUSSELIN. 1 vol. gr. in-18 jésus, avec portrait. 2 »

ROMANS AMÉRICAINS, collection gr. in-18 jésus, illustrée, chaque vol. 1 »
L'ANGE DES FRONTIÈRES, par Edward S. Ellis. 1 volume.
L'AUBERGE DE L'OURS NOIR, par M.-V. Victor, 1 volume.
LA CAPTIVE DES MOHAWKS, par Edward S. Ellis. 1 volume.
L'ENFANT D'ADOPTION, par M. V. Victor. 1 volume.
L'ESPION ANGLAIS, par Edward S. Ellis. 1 volume.
LA FAMILLE DU BATELIER, par Edward S. Ellis. 1 volume.
LA FILLE DU GRAND-CHEF, par Ann S. Stephens. 1 volume.
FLÈCHE D'OR, par M. V. Victor. 1 volume.
LE RANCHO DE LA VALLÉE, par Ann S. Stephens. 1 volume.
LES VIERGES DE LA FORÊT, par N.-W. Busteed. 1 volume.

LA RUE DE JÉRUSALEM, par PAUL FÉVAL. 2 vol. gr. in-18 jésus. 6 »

RUSES D'AMOUR, par EMIL GABORIAU. 1 vol. gr. in-18 jésus, avec une vignette gravée sur acier. 3 »

UN SALON DE PARIS (1826 à 1864), par Madame VIRGINIE ANCELOT. 2e édition. avec eaux-fortes par Benassis. 1 vol. gr. in-18 jesus. 5 »

SALONS ET SACRISTIES, par GEORGES MURAT. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

SATIRES, par AUGUSTE BARBIER, auteur des *Iambes*. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

UN SAUVAGE A PARIS, par GASTON FOURCADE-PRUNET. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

SCÈNES POPULAIRES, par HENRY MONNIER. Nouvelle édit. illustrée par l'auteur de 80 dessins à la plume. 1 très-fort vol. petit in-8. 8 »
Jolie reliure d'amateur; doré en tête, non rogné. 10 »

LE SECRET DU DOCTEUR ROUSSELLE, par Ponson du Terrail. 2 vol. gr. in-18 j.
I. — Maubert le Boiteux. 3 »
II. — La Chevrette. 3 »

LES SECRETS DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, mis à la portée de tous. Choix de recettes et de procédés utiles, la plupart nouveaux et inédits. Moyens simples et faciles de reconnaître les falsifications, par MM. A. Chevalier fils, E. Grimaud fils et A. Chevalier. 1 vol. in-8. 5 »

LA SEMAINE DE LA MARQUISE, par Mme Anaïs Ségalas. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

LA SEMAINE SAINTE A JÉRUSALEM, par Louis Deville. 1 joli vol. gr. in-18 jésus, orné d'une vignette dessinée par C. Rudhardt. 2 »

LES SERBES DE TURQUIE, études historiques, statistiques et politiques sur la principauté de Serbie, le Monténégro et les Serbes adjacents, par A. Ubicini. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

LE SEXE FAIBLE, par Bourgogne. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA SIGNORA DI MONZA et son procès (1595-1609), par A. Renzi, membre et administrateur de l'Institut historique de France, etc. 1 vol. in-8. 3 »

SILVES, poésies diverses d'Auguste Barbier, auteur des *Iambes*. 1 beau vol. gr. in-18 jésus. 3 50

SIMON LE MAGICIEN, par le Dr H. Mettais. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE SOCIALISME PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par Amédée Le Faure. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES SOIRS D'OCTOBRE, poésies par Paul Juillerat. 1 vol. gr. in-18 jésus, imprimé avec luxe chez Perrin, de Lyon, et tiré sur papier vergé à un petit nombre d'exemplaires numérotés. 5 »

LE SOLITAIRE DE LA TOUR D'AVANCE, par le vicomte du Gout d'Albret. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES SOUFFRANCES D'UN AMOUREUX, par Félix Bonnal. 1 vol. in-18 jésus 3 »

LES SOUFFRE-PLAISIR, par Pierre Véron. 3e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES SOUPERS DE LA RÉGENCE, par madame la comtesse Dash. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

SOUVENIRS D'UN ASPIRANT DE MARINE, par le comte Paul de Leusse. 1 vol. gr. in-18. 3 »

SOUVENIRS D'HISTOIRE CONTEMPORAINE, ÉPISODES MILITAIRES ET POLITIQUES, par le baron Paul de Bourgoing, sénateur, ancien ambassadeur en Espagne, ancien ministre de France en Allemagne et en Russie, etc. 1 beau vol. in-8o. 7 50

SOUVENIRS DU COMTE DE MERODE-WESTERLOO, ancien envoyé extraordinaire de S. M. le roi des Belges, pair du royaume de Belgique, etc. 2 vol. grand in-8o. 15 ».

SOUVENIRS DE VOYAGE ET DE GUERRE, par Miecislas Kamienski, tué à Magenta. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

SOUVENIRS ET IMPRESSIONS LITTÉRAIRES, par George Sand. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

SOUVENIRS DE FRANCE ET D'ITALIE dans les années 1830, 1831 et 1832, par le comte Joseph d'Estourmel. 1 fort vol. gr. in-18 jésus. 4 »

SOUVENIRS D'UN DIPLOMATE. — *La Pologne* (1811-1813), par le baron Bignon, avec une notice historique sur l'auteur, par M. Mignet, de l'Académie française. 1 fort vol. gr. in-18 jésus. 3 50

SOUVENIRS INTIMES D'UN VIEUX CHASSEUR D'AFRIQUE. Récits du brigadier Flageolet, recueillis par Antoine Gandon, avec une préface par Paul d'Ivoi, illustrations de Worms, gravure de Polac. 4e édit. 1 joli vol. gr. in-18 jésus. 3 50

SOUVENIRS DU MARQUIS DE VALFONS, vicomte de Sebourg, comte de Blandèques, baron d'Hellesmes, lieutenant général des armées du roi Louis XV, etc., publiés par son arrière-petit-neveu le marquis de Valfons. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

SOUVENIRS DE LA TRIBUNE DES JOURNALISTES (1848-1852), par Philibert Audebrand. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES SOUVERAINS A PARIS, par Adrien Marx. 1 vol. gr. in-18 jésus, orné de nombreux portraits photographiés. 3 »

LES STATIONS DE L'AMOUR, par Jules Prével. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES STRAUSS FRANÇAIS, lettres critiques sur les doctrines antireligieuses de MM. Littré et Renan, membres de l'Institut, suivies du Musée philosophique tiré des œuvres de ces auteurs, et de la réfutation du système de Strauss sur la résurrection, par M de Plasman, ancien magistrat. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES SUITES D'UNE PARTIE D'ÉCARTÉ, par A. Du Casse. 1 fort vol. grand in-18 jésus. 3 50

SUR LES GENOUX DE L'ÉGLISE, par Ch. Sauvestre. 1 vol. gr. in-18 jésus. 1 »

SYLVIE, étude, par E. Feydeau. 6e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

TABLEAU DU VIEUX PARIS. — LES SPECTACLES POPULAIRES ET LES ARTISTES DES RUES, par Victor Fournel. 1 fort vol. gr. in-18 jésus. 3 50

LE TESTAMENT DE LA DANSEUSE, par le baron de Viel-Castel. 1 joli vol. grand in-18 jésus. 3 »

THEOPHRASTE RENAUDOT, créateur du journalisme en France. Étude sur le XVIIe siècle, par le docteur F. Roubaud. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA TOILE D'ARAIGNÉE, par Aylic Langlé. 1 joli vol. gr. in-18 jésus. 3 »

TONTON, TONTAINE, TONTON ! Récits de chasse, par Léon Bertrand. Illustrations de Martinus. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA TOUR AUX RATS, par Ernest Capendu. 1 vol. gr. in-18. 3 »

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE ET PRATIQUE DE LA TENUE DES LIVRES en partie double, par Camille Sicard. 1 vol. gr. in-8o. 3 »

LES TRAVAILLEURS DE SEPTEMBRE 1792, documents sur la Terreur, publiés par le comte Horace de Viel-Castel. 1 vol. petit in-8o couronne, imprimé avec luxe en deux couleurs et tiré à un petit nombre d'exemplaires numérotés. 3 »

LES TROIS CENT SOIXANTE-SIX MENUS DU BARON BRISSE, avec 1,200 recettes; menus en gras et en maigre, 3e édit. 1 vol. in-18. 3 »

TRIBULATIONS D'UN JOYEUX MONARQUE, par ANTONY MÉRAY. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

TRISTIA. *Histoire des misères et des fléaux de la Chasse de France*, par A. TOUSSENEL. 1 beau vol. gr. in 18 jésus. 5 »

TROIS PASSIONS, par AUG. BARBIER, auteur des *Iambes*. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA VALISE DE MOLIÈRE, comédie en un acte, en prose, avec des fragments peu connus attribués à Molière, précédée d'une introduction historique et suivie de notes d'après des documents nouveaux ou inédits, par EDOUARD FOURNIER. 1 charmant vol. elzévir tiré à petit nombre sur pap. vergé de Hollande. 5 »

VARIÉTÉS DE COQUINS, 2e série du *Monde des Coquins*, par L. MOREAU CHRISTOPHE, ancien inspecteur général des prisons. 1 vol. grand in-18 jésus. 3 »

LA VENERIE CONTEMPORAINE. Les Passionnés et les Excentriques, par le marquis DE FOUDRAS. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LE VÉRITABLE MANUEL DES CONJUGAISONS, ou Dictionnaire des 8,000 verbes conjugués par ordre alphabétique de terminaisons et par catégories, précédées chacune d'un Modèle conjugué à tous les temps et à toutes les personnes, à l'aide duquel on peut, en très-peu de temps, savoir la conjugaison, le mécanisme et l'orthographe des verbes, par MM. BESCHERELLE frères. 5e édition, augmentée d'une Table générale des verbes. Un fort volume in-18. 4 »

LA VÉRITÉ SUR ROCAMBOLE, par PONSON DU TERRAIL. 1 vol. gr. in-18 jés. 3 »

LES VICTIMES DE PARIS, par JULES CLARETIE. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA VIE A CIEL OUVERT, par MARC PESSONNEAUX. 2 vol. gr. in-18 jésus. 5 »

LA VIE EN CHEMIN DE FER, par BENJAMIN GASTINEAU. 1 vol. grand in-18 jésus. 2 »

VIE DE JÉSUS, suivie des Évangiles parallèles, traduction littérale sur le grec, avec un commentaire philologique, topographique et archéologique, par l'abbé J.-H. MICHON. 2 vol. in-8, ornés de huit belles cartes. 15 »

LA VIE ET LA MORT DE CHARLES-ALBERT, par LOUIS CIBRARIO, ministre d'Etat, sénateur du royaume d'Italie, traduit en français et annoté par CHARLES DE LA VARENNE. 1 beau vol. gr. in-18 jésus, orné de deux portraits gravés. 4 »

LE VIEUX CHASSEUR, par DEYEUX. 1 vol. in-16 illustré de 40 dessins. 1 »

LE VIEUX MUSICIEN, par A. MAZON. 1 fort vol. gr. in-18 jésus. 3 »

MON VILLAGE, par PONSON DU TERRAIL. 3 vol. gr. in-18 jésus.

I. — *Mademoiselle Mignonne.* 3 »
II. — *La Mère Miracle.* 3 »
III. — *Le Brigadier La Jeunesse.* 3 »

LA VIVANDIÈRE DE LA 17e LÉGÈRE, par ERNEST CAPENDU. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

UNE VOITURE DE MASQUES. Légendes du XIXe siècle, par MM. ED. et JULES DE GONCOURT. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

UNE VOIX DANS LA SOLITUDE, par ACHILLE DU CLÉSIEUX. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES VOIX DU SILENCE, poëmes par M. VICTOR DE LAPRADE, de l'Académie française. 1 volume grand in-18 jésus. 3 »

LE VOLONTAIRE, par PAUL FÉVAL. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

VOILA L'HOMME! Ses qualités et ses défauts, ses vertus et ses vices appréciés et jugés par une femme, ISABINE DE MYRA. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

VOLTAIRE ET MADAME DU CHATELET. Révélations d'un serviteur attaché à leurs personnes, et pièces inédites, publiées avec commentaires et notes historiques, par d'ALBANÈS HAVARD. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

VOYAGE A LA RECHERCHE D'UN SOLDAT DU PAPE, par A. BLAIZE. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

VOYAGE AUX ALPES, par J.-M. DARGAUD. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

VOYAGE AU PAYS DES MORMONS.—Relation.—Géographie.—Histoire naturelle.—Théologie. — Mœurs et coutumes, par JULES REMY. 2 vol. gr. in-8°, ornés de 10 gravures sur acier et d'une carte. 20 »

VOYAGE AUTOUR D'UNE VOLIÈRE, par LACOMBE. 1 joli vol. gr. in-18 jésus, illustré de 8 eaux-fortes, dessinées par madame LACOMBE. 3 »

VOYAGE AUTOUR DU DEMI-MONDE, par VICTOR KONING, précédé d'une préface par THÉODORE BARRIÈRE. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

UN VOYAGE D'ARTISTE, par EMILE DE TARADE. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

VOYAGE DU GÉANT, de Paris à Hanovre en ballon, par EUGÈNE D'ARNOULT. 1 joli vol. in-32. 1 »

VOYAGE EN AUVERGNE, Gergovia, le Mont-Dore et Royat, par LOUIS NADEAU. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

VOYAGE EN PERSE, DANS L'AFGHANISTAN, LE BÉLOUTCHISTAN ET LE TURKESTAN, par J.-P. FERRIER, ancien adjudant général dans l'armée persane, chevalier de la Légion d'honneur, etc. 2 vol. in-8°, avec portrait et carte. 12 »

LE VRAI LIVRE DES FEMMES, par madame EUGÉNIE NIBOYET. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

ENCYCLOPÉDIE HYGIÉNIQUE PAR M. A. DEBAY

22 volumes.—Format grand in-18 jésus.

LE CŒUR ET L'AME. 1 beau vol. 3 »

LES INFLUENCES DU CHOCOLAT, DU THÉ ET DU CAFÉ sur l'économie humaine.—Leur analyse chimique, leurs falsifications, leur rôle important dans l'alimentation. 2 50

HISTOIRE NATURELLE DE L'HOMME ET DE LA FEMME depuis leur apparition sur le globe terrestre jusqu'à nos jours, suivie de l'histoire des Métamorphoses et Monstruosités humaines, etc., etc. 13e édit. 1 fort vol. orné de 10 gravures. 3 »

HISTOIRE DES SCIENCES OCCULTES depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. 1 fort vol. 3 »

HYGIÈNE ALIMENTAIRE. Histoire simplifiée de la digestion des aliments et des boissons, à l'usage des gens du monde. 1 vol. 3 »

HYGIÈNE DES BAIGNEURS. Histoire des bains en général chez les anciens et les modernes. — Conduite du baigneur avant, pendant et après le bain. 4e édit. 1 vol. 3 »

HYGIÈNE COMPLÈTE DES CHEVEUX ET DE LA BARBE. 3e édit. 1 vol. 2 50

HYGIÈNE DES DOULEURS. — Des nerfs, de leur curieuse influence sur le physique et le moral. Nevrotherapie. Les Sens, mécanisme de leurs fonctions, anomalies. Exaltation. Hallucinations, etc. Hygiène des sens. 1 vol. 3 »

HYGIÈNE MÉDICALE DU VISAGE ET DE LA PEAU. 3e edit. 1 vol. 2 50

HYGIÈNE DES PIEDS ET DES MAINS, de la poitrine et de la taille. 2e édit. 1 vol. 2 50

HYGIÈNE ET PERFECTIONNEMENT DE LA BEAUTÉ HUMAINE. Moyens de développer et de régulariser les formes. 4e edit. 1 vol. 2 50

HYGIÈNE ET PHYSIOLOGIE DU MARIAGE. Histoire naturelle et médicale de l'homme et de la femme mariés. 35e édit. 1 vol. 3 »

HYGIÈNE DES PLAISIRS, selon les âges, les tempéraments et les saisons. 2e edit. 1 vol. 3 »

HYGIENE VESTIMENTAIRE. Les Modes et les Parures chez les Français, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours. 1 vol. 3 »

HYGIÈNE ET GYMNASTIQUE DES ORGANES DE LA VOIX parlée et chantée, à l'usage des chanteurs et des artistes dramatiques. 2e édit. 1 fort vol. 3 »

LAIS DE CORINTHE (d'après un manuscrit grec) **ET NINON DE LENCLOS,** biographies anecdotiques de ces deux femmes célèbres. 2e edit. 1 vol. 3 »

LES MYSTÈRES DU SOMMEIL ET DU MAGNÉTISME, *ou* Physiologie anecdotique du Somnambulisme naturel et magnétique.—Songes,—extases,—visions, etc., etc. 5e édit. 1 vol. 3 »

LES NUITS CORINTHIENNES, *ou* les Soirées de Laïs. 2e édit. 1 vol. 3 »

NOUVEAU MANUEL DU PARFUMEUR-CHIMISTE. Les Parfums de la toilette et les Cosmétiques les plus favorables à la beaute sans nuire à la santé. 4e édit. 1 vol. 2 »

LES PARFUMS ET LES FLEURS, histoire des phénomènes les plus remarquables et des curieux mystères de l'empire de Flore. 3e édit. 1 vol. 2 50

PHILOSOPHIE DU MARIAGE, faisant suite à l'*Hygiène du mariage*, étude sur l'Amour, le Bonheur, la Fidélité, les Sympathies et les Antipathies conjugales. 7e edit. 1 vol. 2 50

PHYSIOLOGIE DESCRIPTIVE DES 30 BEAUTÉS DE LA FEMME. Analyse historique de ses perfections et de ses imperfections. 5e édit. 1 vol. 2 50

MAGNÉTISME ET SCIENCES OCCULTES.

L'ARBRE DE LA SCIENCE, par EUGÈNE HUZAR. 1 vol. in-8e. 4 »

LA BOUCHE HUMAINE. Physiologie, physiognomonie, hygiène, par le docteur DORIGNY. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

CURIOSITÉS DES SCIENCES OCCULTES, par P.-L. JACOB, le Bibliophile. 1 fort vol. in-18 jesus. 3 »

LE DROIT HUMAIN. Code naturel de morale sociale, expliqué par la Céphalométrie, par ARMAND HAREMBERT. 1 vol. gr. in-8e. 5 »

L'ÉTERNITÉ DÉVOILÉE, *ou* Vie future des Ames après la mort, par HENRI DELAAGE 4e édit. 1 vol. gr. in-18 jésus orné du portrait de l'auteur. 3 »

2.

ÉTUDES ET SÉANCES SPIRITES — morale-philosophie-médecine-psychologie, — par le docteur L.-F. Houat. Nouvelle édition. 1 vol. gr. in 18 jésus. 3 »

LA FIN DU MONDE PAR LA SCIENCE, par Eugène Huzar. 3e édition. 1 vol. gr. in-18 jésus. 1 50

LA MAGICIENNE. Manière d'apprendre en un instant à expliquer et tirer les cartes, et à faire des reussites, par Mlle Hortense***. Nouvelle édition. 1 vol. in-16. 1 »

LA MAGIE AU XIXe SIÈCLE, ses agents, ses vérités, ses mensonges, par le chevalier Gougenot des Mousseaux, précédée d'une lettre adressée à l'auteur par le P. Ventura. 1 vol. in-8°. 6 »

LA MAGIE MATERNELLE. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

MAGIE DU XIXe SIÈCLE. — TÉNÈBRES, par A. Morin. 1 vol. gr. in-18 jésus, orné d'un grand nombre de figures 3 50

LE MAGNÉTISME A LA RECHERCHE D'UNE POSITION SOCIALE. Sa théorie, sa critique, sa pratique, par Gérard. 1 vol. grand in-18 jesus. 2 »

LE MAGNÉTISME APPLIQUÉ A LA MÉDECINE, par Gérard. 1 vol. in-18. 1 »

LE MONDE OCCULTE, *ou* Mystères du magnétisme, par Henri Delaage, précédé d'une introduction par le Père Lacordaire. 5 edit., revue et augmentée. 1 vol. gr. in-18 jésus. 1 50

LE MONDE SPIRITUEL, *ou* Science chrétienne de communiquer intimement avec les puissances celestes et les âmes heureuses, par Girard de Caudemberg. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LES MONDES HABITÉS, révélations d'un esprit, développees et expliquées par William Snake. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

NOUVEAU MANUEL DU MAGNÉTISEUR PRATICIEN, par Ant. Regazzoni, precede d'une introduction par un magnétiseur spiritualiste (nouv. edit.). 1 vol. gr. in-18 jésus. 1 »

PERFECTIONNEMENT PHYSIQUE DE LA RACE HUMAINE, *ou* Moyen d'acquérir la beauté, par Henri Delaage. 1 vol. gr. in-18 jésus. 1 50

PHILOSOPHIE MAGNÉTIQUE, les Révolutions du temps, synthèse prophétique du XIXe siècle, par A. Morin. 1 vol. gr. in-18 jesus. 3 »

LES RESSUSCITÉS AU CIEL ET DANS L'ENFER, par Henri Delaage. 2e édit. 1 vol. in-8°. 5 »

RÉVÉLATIONS SUR MA VIE SURNATURELLE, par Daniel Dunglas Home, 3e édit. augmentee du recit détaillé de ses démêles avec la Cour de Rome. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 50

LE SOMMEIL MAGNÉTIQUE expliqué par le somnambule Alexis en état de lucidité. 2e edit. 1 vol. gr. in-18 jésus, orné du portrait de l'auteur. 2 »

LES SUPERSTITIONS DU PAGANISME RENOUVELÉES, *ou* le Spiritisme dévoilé par un Esprit de ce monde. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

LA SCIENCE DE LA MAIN, *ou* l'Art de reconnaître les tendances de l'intelligence d'après les formes de la main, par le capitaine S. d'Arpentigny. 3e édition, 1 volume grand in-18 jésus, orné de figures. 3 »

RÉPERTOIRE DU THÉATRE MODERNE

Adieu Paniers! comédie en un acte, en prose, de M. Alph. de Launay. 1 »
L'Affaire est arrangée, comédie en un acte, de MM. E. Cadol et W. Busnach. 1 »
A la Baguette, tableau villageois, en un acte, par MM. H. Chivot et A. Duru. 1 »
Nos Alliées, comédie en trois actes, de M. Pol Moreau. 2 »
L'Alphabet de l'Amour, comédie-vaudeville en un acte, de M. E. Moniot. 1 »
L'Amour et son carquois, opéra bouffe en deux actes, paroles de M. Marquet, musique de M. Th. Lecocq. 1 »
L'Amour qui dort, comédie en un acte, par M. Pagésis. 1 »
Les Amours d'été, folie-vaudeville en quatre actes, par MM. A. Polo et F. Voisin. In-4° avec vignette. » 50
Les Amoureux de Fanchon, operette en un acte, paroles de MM. Turpin de Sansay et Adolphe Huard, musique de Georges Douay. 1 »
L'Ange de mes rêves, vaudeville en trois actes, par MM. Varin et Michel Delaporte. 1 »
L'Auteur de la pièce, comédie-vaudeville en un acte, de MM. Varin et Michel Delaporte. 1 »
L'Automne d'un Farceur, scènes de la vie conjugale, par MM. Édouard Brisebarre et Eugène Nus. 1 »
Avant-souper, comédie en un acte, de MM. A. Duplessis et V. Lagognee. 1 »
Un Avocat du beau sexe, comedie-vaudeville en un acte, par MM. Siraudin et Choler. 1 »
L'Avocat des Dames, comédie-vaudeville en un acte, de MM. Hipp. Rimbaut et Raimond Deslandes. 1 »
Un Bal d'Alsaciennes, mascarade mêlée de chant et de danse, par MM. Siraudin et Ernest Blum. 1 »
Les Balayeuses, comédie en un acte, mêlée de chants, de M. Marc Michel. 1 »
La Bande noire, drame en sept actes, par MM. Paul Foucher et Michel Delaporte. 1 »
La Barbe de Bêtasson, opérette en un acte, de MM. Turpin de Sansay et A. Huard, musique de G. Douay. 1 »
Le Baudet perdu, paysannerie en un acte, par MM. Varin et Michel Delaporte. 1 »
La Bergère de la rue Mont-Thabor, comédie-vaudeville en quatre actes, de MM. Eugène Labiche et Delacour. 2 »
Les Bienfaits de Champavert, comédie-vaudeville en un acte, par M. Henri Rochefort. 1 »
Le Bigame sans le savoir, folie-vaudeville en un acte, par M. Th. Labourieu. 1 »
Un Bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras, proverbe, par mademoiselle Jenny Sabatier. 1 »
La Bonne aventure, ô gué! revue de l'année 1867, en trois actes et huit tableaux, par M. Amédée de Jallais. In-4°. » 50
Le Bouchon de carafe, vaudeville en un acte, de MM. Dupuis et Eugène Grangé. 1 »
Bûche, Nabab et portière, extravagance en un acte, par MM. William Busnach et Henry Buguet. 1 »
La Cagnotte, comédie-vaudeville en cinq actes, de MM. Eugène Labiche et A. Delacour. 2 »
Les Calicots, vaudeville en trois actes, par MM. Henri Thiéry et Paul Avenel, in-4 avec vignette. » 50
Les Campagnes de Boisfleury, vaudeville en un acte, de MM. Jules Moinaux et Alphonse de Launay. 1 »
Le Capitaine Mistigris, comedie-vaudeville en trois actes, par MM. Jules Dornay et Gaston Marot. 1 »
Célimare le bien-aimé, comédie-vaudeville en trois actes, de MM. Labiche et Delacour. 2 »
La Chanson de la marguerite, ou *Un peu, beaucoup, passionnément*, vaudeville en deux actes et quatre tableaux, par MM. A. Delacour et Henri Thiéry. 1 »
La Chasse aux amoureux, comédie-vaudeville en 2 actes, par MM. J. Rouquette et Alexandre Fourgeaud. 1 »
Le Chatouilleur du Puy-de-Dôme, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Alfred Duru et Henri Chivot 1 »
La Chercheuse d'esprit, opéra-comique en un acte de Favart, remanié par Charles Herald, musique arrangée par M. Pilvestre. 1 »
Cinq cents francs de récompense, vaudeville en un acte, par MM. Siraudin et Victor Bernard. 1 »
Les Cinq francs d'un bourgeois de Paris, comédie-vaudeville en cinq actes, de MM. Dunan-Mousseux et J. Pelissié. 1 »
Cinq par jour! folie-vaudeville en un acte, par M. William Busnach. 1 »

La Commode de Victorine, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Eugène Labiche et Edouard Martin. 1 »
Le Comte d'Essex, drame historique en cinq actes, par M. E. Couturier, in-4o. » 50
La Comtesse Mimi, com. en 3 actes, par MM. Varin et Michel Delaporte 2 »
Les Contributions indirectes, comédie-vaudeville en un acte, par M. Henri Thiéry. 1 »
Corneille à la Butte Saint-Roch, comédie en un acte, en vers, par M. Edouard Fournier, 2 édition. 1 »
La Cornette jaune, vaudeville en un acte, par MM. Cartouche et ***. 1 »
Un Coup de vent, vaudeville en un acte, de M. Jules Renard. 1 »
Les Coups d'épingle, comédie en trois actes, par Ernest Capendu. 2 »
Les Crêpes de la marquise, opérette en un acte, par M. Turpin de Sansay, musique de Georges Douay. 1 »
La Dame aux Giroflées, comedie-vaudeville en un acte, par MM. Varin et Michel Delaporte. 1 »
La Dame au petit chien, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Labiche et Dumoustier. 1 »
Une Dame du lac, comédie-vaudeville en un acte, par M. Adrien Choler. 1 »
Dans mes meubles, vaudeville en un acte, de M. J. Prevel. 1 »
La Dernière Grisette, vaudeville en un acte, par M. P. Deslandes. 1 »
Le Dernier jour d'un Astrologue, comédie en un acte, par MM. Al. Laporte et Ernest Rigodon. 1 »
La Dernière leçon, comédie en un acte, de MM. Alphonse et Abel Pagès. 1 »
Le Dernier Couplet, comédie en un acte, par M. Albert Wolff. 1 »
Le Dernier des Gaillard, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Varin et Michel Delaporte. 1 »
Deux Permissions de dix heures, opérette en un acte, paroles de MM. Pol Mercier et Gurrat, musique de Frédéric Barbier. 1 »
Deux Prisonniers de Théodoros, pochade Abyssinienne, en un acte, par M. Jules Renard, musique de M. de Villebichot. 1 »
Le Doyen de Saint-Patrick, drame en cinq actes, de MM. de Wailly et Louis Ulbach. 2 »
Eh! allez donc, Turlurette! revue de l'année 1862, mêlée de coupl., en trois actes et neuf tableaux, par MM. Th. Cogniard et Clairville. 1 50
Eh! Lambert! à-propos-vaudeville, par MM. Clairville et J. Moinaux. 1 »
En ballon, revue en trois actes et quatorze tableaux, par MM. Clairville et J. Dornay. In-4, avec vignette. » 50
La Fanfare de Saint-Cloud, opérette en un acte, de M. Siraudin, musique de M. Hervé. 1 »
Une Farce de fumiste, folie-vaudeville en un acte, de MM. Marquet et Delbès. 1 »
Les Faux Dieux, pièce en cinq actes, par MM. Dutertre et Adolphe Huard, musique de M. Dorssat. In-4o. » 50
La Fée aux amourettes, comédie-vaudeville en cinq actes, par MM. Henry de Kock et Adolphe Guénée. 1 50
La Femme coupable, drame en cinq actes, de M. Eugène Nus. 2 »
Une Femme dégelée, vaudeville en un acte, par MM. Clairville et Adrien Choler. 1 »
Une Femme, un Melon et un Horloger, vaudeville en un acte, par MM. Varin et Michel Delaporte. 1 »
Une Femme qui bat son Gendre, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Varin et Michel Delaporte. 1 »
Les Femmes sans nom, comédie en trois actes, par M. Henri Augu. 1 »
Les Femmes sérieuses, comédie-vaudeville en trois actes, par MM. Siraudin, Delacour et E. Blum. 2 »
Fleur de Thé, opéra bouffe en trois actes, paroles de MM. Alfred Duru et Henri Chivot, musique de M. Charles Lecocq. 1 50
La Fiancée du roi de Garbe, opéra-comique en trois actes, de MM. Scribe et de Saint-Georges, musique de M. Auber. 2 »
La Fiancée aux Millions, comédie en trois actes, en vers, par MM. Méry et Bernard Lopez. 1 50
Les Ficelles de Montempoivre, vaudevile en trois actes, par MM. Varin et Michel Delaporte. 2 »
La Fille bien gardée, comédie-vaudeville en un acte de MM. E. Labiche et Marc-Michel, 2e édition. 1 »
La Fille de Molière, comédie en un acte, en vers, par M. Edouard Fournier 1 »
Les Filles mal gardées, comédie en trois actes, par MM. Varin et Michel Delaporte. 2 »
Le Fils aux deux mères, drame en cinq actes, dont un prologue, par MM. Henry de Kock et Léon de Marancour. In-4o avec vignette. » 50

Les Finesses de Bouchavanes, comédie en un acte, mêlée de chant, par MM. Marc-Michel et Ad. Choler. 1 »
La Fleur du Val-Suzon, opéra-comique en un acte, paroles de M. Turpin de Sansay, musique de M. Georges Douay. 1 »
Les Forfaits de Pipermans, vaudeville en un acte, par MM. H. Chivot et A. Duru. 1 »
Les Gammes d'Oscar, folie-vaudeville en un acte, par M. William Busnach, musique de M. Georges Douay. 1 »
Un Habit par la Fenêtre, vaudeville en un acte, par M. Jules Renard. 1 »
L'Héritier du mari, comédie mêlée de couplets, en un acte, par M. Emile Thierry. 1 »
L'Heure du Diable, vaudeville en deux actes, par MM. H. Chivot et A. Duru. 1 »
Histoire d'une Patrouille, comedie-vaudeville en un acte, par MM. E. Martin et A. Monnier. 1 »
Un Homme à la mer..., vaudeville en un acte, par MM. Nérée Desarbres et Ch. Nuitter. 1 »
Un Homme de bronze, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Henri Chivot et Alfred Duru. 1 »
L'Homme au pavé, vaudeville en un acte, par M. Henri Thiéry. 1 »
L'Homme de rien, comédie en quatre actes de M. Aylic Langlé. 2 »
L'Homme du Sud, à-propos burlesque, mêlé de couplets, par MM. Rochefort et A. Wolff. 1 »
L'Homme entre deux âges, opérette en un acte, par M. Emile Abraham, musique de M. Henri Cartier. 1 »
L'Homme qui manque le coche, comédie-vaudeville en trois actes, par MM. Eugène Labiche et Delacour. 2 »
L'Hôtesse de Virgile, comédie en un acte, en vers, par M. Edouard Fournier 2 »
Les Illusions de l'Amour, comédie en un acte et en vers, par M. Ernest Serret. 1 »
Il n'y a pas d'amour sans jalousie et de jalousie sans amour, comédie en un acte et en prose, par Mme Olympe Audouard. 1 »
Jean qui rit, pièce en quatre actes, par MM. Paul Feval et Adrien Robert 2 »
Jeanne qui pleure et Jean qui rit, opérette en un acte, paroles de MM. Ch. Nuitter et E. Tréfeu, musique de M. Offenbach. 1 »
Jérôme Pointu, opérette en un acte, par M. Turpin de Sansay, musique de Georges Douay. 1 »
La Jeunesse de Mirabeau, pièce en quatre actes, de MM. Aylic Langlé et Raymond Deslandes. 2 »
La Jeunesse de Piron, comédie en un acte, par MM. Hugot et de Bruges 1 »
La Jeunesse du roi Henri, drame historique en cinq actes et sept tableaux, de M. le vicomte Ponson du Terrail, in-4 avec vignette. » 50
J'veux ma Femme, vaudeville en un acte, de M. J.-J. Montjoye. 1 »
Joli Jobard, ou l'Art d'aimer en 1865, pièce en cinq actes, précédée d'un prologue, par M. Henri Thiéry, in-4 avec vignette. » 50
Le Joueur de flûte, vaudeville romain, de M. Jules Moinaux, musique gauloise de M. Hervé. 1 »
Un Jour de première, comédie-vaudeville en un acte, par M. Varin. 1 »
Lâchez tout! revue en trois actes et quinze tableaux, par MM. E. Blum et A. Flan, in-4, avec vignette. » 50
Léonard, drame en cinq actes et sept tableaux, par MM. Edouard Brisebarre et E. Nus. In-4, avec vign. » 50
La Liberté des théâtres, salmigondis mêlé de chant, en trois actes et quatorze tableaux, par MM. Th. Cogniard et Clairville. 1 50
Lisez Balzac, comédie en un acte, par MM. Eug. Nus et Raoul Bravard. 1 »
La Loge d'Opéra, comédie en un acte, par M. Jules Lecomte. 1 »
Les Lutteuses, folie en un acte, par MM. Marquet et Delbès. 1 »
Le Luxe de ma femme, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Henri Chivot et Alfred Duru. 1 »
Macbeth (de Shakspeare), drame en cinq actes, en vers, par M. Jules Lacroix. 2e édit. 2 »
Madame Ajax, pièce en trois actes, de MM. Vorin et Michel Delaporte. 2 »
La Maison rouge, comédie-vaudeville en un acte, de MM. Xavier et Charles Nervil. 1 »
Malbrough s'en v'a-t-en guerre, opéra bouffon en quatre actes, par MM. Siraudin et William Busnach, musique de M***. 1 »
La Malle de Lise, scènes de la vie de garçon, par M. E. Brisebarre. 1 »
Ma'me Maclou, folie mêlée de chant, par M. Dupin. 1 »
Un Mari qui lance sa femme, comédie en trois actes, de MM. Labiche et Raimond Deslandes. 1 »

Le Mariage de Vadé, comédie en vers, en trois actes et un prologue, par MM. Amédée Rolland et Jean du Boys. 2 »
Les Médecins, pièce en cinq actes, par MM. E. Nus et E. Brisebarre. 2 »
Le Médecin volant, farce de Molière, précédée de *Molière à Pézénas*, prologue en un acte, en vers, par M. Alp. Pagès. 1 »
Les Médiums de Gonesse, folie mystérioso-magnético-spirite en un acte, par MM. A. Duru et H. Chivot. 1 »
Même Maison, vaudeville en un acte, par M. Jules Renard. 1 »
Les Mémoires de Fanchette, opéra-comique en un acte, par MM. Nuiter et Nérée Desarbres et Ch. Nuitter, musique de M. le comte Gabrielli. 1 »
Les Mémoires d'une Femme de chambre, vaudeville en deux actes, par MM. Clairville, Siraudin et Ernest Blum. 1 »
Les Mémoires de Réséda, souvenirs contemporains, par MM. Rochefort, E. Blum et A. Wolf. 1 »
Ménage à quatre, vaudeville en un acte, par MM. Alfred Duru et Henri Chivot. 1 »
Les Mères terribles, scènes de la vie bourgeoise, en un acte, par MM. Henri Chivot et Alfred Duru. 1 »
Le Minotaure, comédie en un acte de MM. Clairville et A. de Jallais. 1 »
Misanthropie et Repentir, drame de Kotzebue, traduction nouvelle en quatre actes, en prose, de M. Alphonse Pagès. 1 50
Moi, comédie en trois actes, en prose, de MM. Eugène Labiche et Edouard Martin. 2 »
Mon-joie fait peur, parodie de famille en un acte, par MM. Siraudin et Ernest Blum. 1 »
Un Monsieur qui a perdu son mot, comédie-vaudeville en un acte, de M. Jules Renard. 1 »
Monsieur boude, scènes de la vie conjugale en un acte, par M. Delacour. 1 »
Monsieur de la Raclée, scènes de la vie bourgeoise, par MM. E. Brisebarre et E. Nus. 1 »
Les Mousquetaires du Carnaval, folie-vaudeville en trois actes, par MM. Grangé et Lambert-Thiboust. 1 50
Une Niche de l'Amour, comédie-vaudeville en un acte, par M. Victor Koning. 1 »
Une Noce sur le Carré, comédie-vaudeville en un acte, par M. Jules Renard. 1 »
Les Ondines au champagne, folie-vaudeville en un acte, par MM. J. Pélissié et H. Lefebvre, musique de M. Lecocq. 1 »
On lit dans l'Akhbar..., vaudeville en un acte, par MM. Amédée de Jallais et William Busnach. 1 »
Les Oreilles de Midas, opéra-comique en un acte, par MM. Nérée Desarbres et Nuitter, musique de M. Barbier. 1 »
L'Orphelin de la Chine, comédie-vaudeville en un acte, de M. H. Dupuis. 1 »
L'Orphéon de Fouilly-les-Oies, folie musicale en un acte, par M. Marquet, airs nouveaux de M. Kriesel. 1 »
Les Orphéonistes en voyage, pièce en cinq actes et dix tableaux, par MM. Alfred Duru et Henri Chivot, in-4° » 50
L'Ouvrière de Londres, drame nouveau en cinq actes, par M. Hippolyte Hostein, in-4° avec vignette. » 50
Pan dans l'Œil! dîner de fin d'année, revue en cinq actes et huit tableaux, par MM. Jules Dornay et Gaston Marot, musique de M. J. Javelot. in-4°. » 50
Les Pantins éternels, pièce en trois actes et six tableaux, par MM. Clairville et Jules Dornay. 1 50
Le Paradis trouvé, comédie en un acte, en vers, par MM. Edouard Fournier et Pol Mercier. 1 »
Les Parisiens à Londres, fantaisie à grand spectacle, en cinq actes, et 18 tableaux, par M. Clairville. In-4°. » 50
Pataud, vaudeville en un acte, de M. Paulin Deslandes. 1 »
Paul faut rester! parodie en un acte, en vers, en prose et en couplets, par MM. Siraudin et Marc Leprévost, airs nouveaux de M. V. Robillard. 1 »
Pauvre père, vaudeville en un acte, de M. V. Ratier. 1 »
Le Pavillon des Amours, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Pol Mercier et Henri Vernier. 1 »
La Pénitente, opéra-comique en un acte, paroles de MM. Henri Meilhac et William Busnach, musique de Mme de Grandval. 1 »
Permettez, madame! comédie en un acte, de MM. E. Labiche et Delacour. 1 »
Les Perruques, parodie-revue en deux actes et trois tableaux, par MM. Siraudin, Delacour et E. Blum. 1 »

Nos Petites Faiblesses, comédie en deux actes, de MM. Clairville, Henri Rochefort et Octave Gastineau. 1 »
Le Petit de la rue du Ponceau, comédie mêlée de chant, en deux actes, de MM. Edouard Martin et Albert Monnier. 1 »
Les Petits Crevés, pièce en quatre actes, de MM. A. Flan, Emile Abraham et Jules Prevel. 1 »
Les Petits du premier, opéra-bouffe en un acte, paroles de M. William Busnach, musique de M. Emile Albert. 1 »
Les Petits oiseaux, comédie en trois actes, par MM. Eugène Labiche et Delacour. 2 »
Un Pharmacien aux Thermopyles, vaudeville en un acte, de MM. H. Chivot et A. Duru. 1 »
Le Pifferaro, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Siraudin, Alfred Duru et Henri Chivot. 1 »
Le Pilotin du grand Trois-Ponts, opéra-comique en un acte, paroles de M. Charles Etienne, musique de M. Auguste Léveillé. 1 »
Les Plaisirs du dimanche, pièce en quatre actes, par MM. Henry Thiéry et Paul Avenel, in-4°. » 50
Les Plantes parasites, ou *la Vie en famille*, comédie en quatre actes, par M. Arthur de Beauplan. 2 »
Une Pluie de Bouquets, vaudeville en un acte, par M. Gourdon de Genouillac. 1 »
Les Plumes du Paon, comédie en quatre actes, en prose, de M. L. Leroy. 2 »
Le Point de Mire, comédie en 4 actes, par MM. Labiche et Delacour. 2 »
Le Portrait de la Jardinière, ou *la fin justifie les moyens*, par Mme la comtesse du Mouzay. 1 »
Un Pot de fleurs sur la tête, vaudeville, en un acte, par MM. Henry Buguet et Noël Béraud. 1 »
Le Premier pas, comédie en un acte, par MM. Labiche et Delacour. 1 »
Premier Prix de piano, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Labiche et Delacour. 1 »
Procédure et Cavalerie, vaudeville en un acte, de MM. H. Chivot et A. Duru, airs nouveaux de M. Richard. 1 »
Le Procès Van Korn, vaudeville en un acte, par MM. Adolphe Choler et Henri Rochefort. 1 »
Les Projets de ma Tante, comédie en un acte, en prose, par M. Henri Nicolle. 2e édit. 1 »
Le Propriétaire à la porte, vaudeville en un acte, de M. Siraudin. 1 »
Prudence est Sûreté, proverbe en un acte, de M. Eugène Moniot. 1 »
Que c'est comme un bouquet de fleurs, revue en trois actes et douze tableaux, de MM. Henri Thiéry et Jules Renard. In-4° avec vignette. » 50
Racine à Uzès, comedie en un acte, en vers, avec prologue et notes d'après des documents nouveaux ou inédits, par M. Edouard Fournier. 2 »
Les Relais, comédie en quatre actes et en prose, par M. Louis Leroy. 2 »
Le Rêve, opéra-comique en un acte, paroles de MM. H. Chivot et A. Duru, musique de M. Edmond Savary. 1 »
La Revue au cinquième étage, à-propos en trois tableaux, par MM. Clairville, Siraudin et Blum. 1 »
La Revue pour Rien, revue-parodie et causerie littéraire, en deux actes, par MM. Clairville, Siraudin et E. Blum. 1 »
Les Rôdeurs de Barrières, drame en cinq actes et six tableaux, par MM. Henri Augu et Alfred Sirven, musique de M. H. Borssat, in-4°. » 50
Le Roi des Mines, opéra-comique en trois actes, paroles de Dubreuil, musique de Cherouvrier. 1 »
Ces Scélérates de bonnes, vaudeville en trois actes, de MM. Laurencin et Michel Delaporte. 1 »
Les Scrupules de Jolivet, vaudeville en 1 acte, par M. Raimond Deslandes. 1 »
Les Secrets du grand Albert, comédie en deux actes, mêlée de couplets, par MM E. Grange et H. Rochefort. 1 »
Une Semaine à Londres, *voyage d'agrément et de luxe*, folie-vaudeville en trois actes et onze tableaux, par MM. Clairville et Jules Cordier. 1 50
La Servante Maîtresse, opéra-comique en deux actes, paroles de Baurans, musique de Pergolèse. 1 »
Le Sommeil de l'innocence, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Varin et Michel Delaporte. 1 »
Sous cloche, vaudeville en un acte, par MM. H. Pagesis et E. Gondinet. 1 »
Sous les Toits, vaudeville et un acte, de M. Jules Prével. 1 »
Soyez donc Concierge! folie-vaudeville en un acte, par M. Paul Avenel. 1 »
Spartacus, vaudeville en un acte, de M. Ch. Nuitter. 1 »

Les Supplices des femmes, revue fantaisiste en 3 actes et 6 tableaux, par MM. A. de Jallais et Victor Koning, musique de MM. Eugène Déjazet et Paul Blaquière, in-4° avec vign. » 50
Un Tailleur pour dames, comédie-vaudeville en un acte, par M. Jules Renard. 1 »
La Tante Honorine, ou *les Espérances*, comédie en trois actes, par MM. A. Duru et Henri Chivot. 1 »
Un Ténor pour tout faire ! opérette en un acte, par MM. Varin et Michel Delaporte, musique de M. Victor Robillard. 1 »
Le Train des maris, opérette en un acte, par M. Emile Abraham, musique de M. Henri Cartier. 1 »
Les Trente-sept Sous de M. Montaudoin, comédie vaudeville en un acte, de MM. Labiche et Ed. Martin. 1 »
La Tribu des rousses, vaudeville en un acte, de MM. H. Rochefort et Ernest Blum. 1 »
Les Trois Berrichons, vaudeville en un acte, par M. Pol Mercier. » 60
Trois chapeaux de femme, comédie-vaudeville en un acte, par MM. A. Lafargue et Siraudin. 1 »
Trois hommes à jupons ou *l'Amour et la teinture*, vaudeville en un acte, par M. Carmouche. 1 »
Le Trombone Guérisseur, à-propos vaudeville en un acte, par MM. Gaston Murot et Henry Buguet. In-8°. » 30
Les Trous à la lune, scènes de la vie parisienne, en quatre parties, par MM. Edouard Brisebarre et Eugène Nus. 1 »
Les Truffes, comédie en quatre actes, mêlée de chant, par MM. Edouard Martin et Albert Monnier. 1 »
La Valise de Molière, comédie en un acte, en prose, précédée d'une introduction historique, par Edouard Fournier (Elzevir, papier vergé). 5 »
La Veillée allemande, drame en un acte, par M. Bernard Lopez. » 60
Le Vengeur, drame national et maritime, en cinq actes et dix tableaux, par MM. Ed. Brisebarre et Eug. Blum, in-4°. » 50
La Veuve Beaugency, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Henri Chivot et Alfred Duru. 1 »
La Vieillesse de Brididi, vaudeville en un acte, de MM. Adolphe Choler et Henri Rochefort. 1 »
Les Virtuoses du Pavé, bouffonnerie musicale en un acte, par M. William Busnach, musique de M. Auguste Leveillé. » 60
Les Voisins Vacossard, comédie-vaudeville en un acte, par M. Marc-Michel. 1 »
La Volonté, comédie en quatre actes et en vers, par M. Jean Duboys. 2 »
Le Voyage en Chine, opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Eug. Labiche et Delacour, musique de M. François Bazin. 1 »
Les Voyageurs pour l'Exposition, revue-fantaisie en cinq actes et six tableaux, par MM. Henri Thiéry et William Busnach. In-4° avec vignette. » 50
Le Vrai courage, comédie en deux actes, par MM. Belot et Raoul Bravard. 1 »
Le vrai Courage, ou *un Duel en trois parties et une femme pour enjeu*, comédie en trois actes et en prose, par M. Al. Glais-Bizoin, député. 2e édition. 2 »
Zémire et Azor, opéra-comique en quatre actes, par Marmontel, musique de Grétry. 1 »
Le Zouave de la Garde, drame en cinq actes et sept tableaux, par MM. Moreau et J. Dornay. In-4°, avec vignette. » 50

Paris.—Imprimé chez Jules Bonaventure, 55, quai des Grands-Augustins.